S E R I E

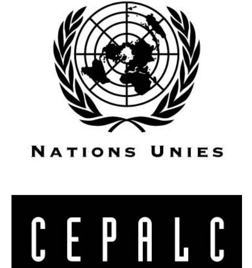
113

mujer y desarrollo

Enquêtes auprès des ménages en Haïti et perspective de genre (1999-2005)

Nathalie Lamaute-Brisson

Division de la promotion de l'égalité des sexes
Santiago du Chili, mars 2012







Ce document a été élaboré par Nathalie Lamaute-Brisson, consultante de la Division de la promotion de L'égalité des sexes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Sa publication est rendue possible par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement (ASDI), dans le cadre du projet «Protection sociale et inclusion sociale en Amérique Latine et les Caraïbes: Travail no rémunéré et protection des femmes» et avec le soutien de l'UNFPA.

Publication des Nations Unies
ISSN: 1564-4170
LC/L.3442

Imprimé aux Nations Unies, Santiago, Chili

Table des matières

Encadrés

Tableaux

Graphiques

Résumé

Dans l'objectif de construire une batterie d'indicateurs relatifs à l'égalité de genre pour Haïti, la présente étude établit un diagnostic des enquêtes auprès des ménages de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et de l'Institut Haïtien de l'Enfance (1994 - 2006). Ce, à partir de deux problématiques croisées. D'une part, l'identification des problèmes qui font obstacle à la connaissance des relations de genre (omissions des femmes ou des problématiques de genre, biais de genre, limites des concepts et nomenclatures adoptés, limites des enquêtes comme instrument de connaissance). D'autre part, l'analyse des caractéristiques de la reproduction genrée de la population en Haïti.

Parmi les obstacles, on retient l'absence de mesure du travail non rémunéré des femmes dans les ménages, la réduction de la fécondité à un phénomène exclusivement féminin, la méconnaissance des relations de pouvoir entre genres, le silence sur les fondements genrés de la transnationalisation de l'économie des ménages.

En milieu urbain se déploie un régime de l'enfant-investissement en cours de transition démographique, avec la prégnance du travail non rémunéré des enfants. En milieu rural, le régime socio-démographique est en transition lente, de la figure de l'enfant-ressources à celle de l'enfant qui cumule la fonction de ressource (dans l'économie domestique et dans l'activité économique) et celle d'objet d'investissement.

Dans l'un et l'autre cas prime une logique de *reproduction de la population* (plutôt que de la *force de travail*) qui passe par la division sexuelle traditionnelle du travail où le travail non rémunéré est le fait des femmes appuyées par les enfants, la prédominance du travail

indépendant dans lequel sont très largement engagées les femmes, la dépendance des ménages dirigés par une femme à l'égard des envois de fonds des émigrés. L'investissement dans l'éducation débouche ainsi sur des profils d'inégalités entre les sexes distincts selon le niveau de vie.

Introduction

Dans l'objectif de construire une batterie d'indicateurs relatifs à l'égalité de genre pour Haïti, il importe de dresser en première étape un diagnostic sur les données disponibles. La présente étude est une contribution au diagnostic. Il s'agissait initialement de rendre visible le travail des femmes – rémunéré et non-rémunéré – en relation avec la problématique de réduction de la pauvreté. En regard du caractère structurel de la pauvreté et de sa reproduction selon des mécanismes historiques de long terme et de moyen terme, de l'incidence plus ou moins massive de la pauvreté monétaire (par-delà la diversité des estimations) et de la pauvreté en termes de conditions de vie tout au long de l'histoire d'Haïti, la perspective a été élargie aux caractéristiques de la reproduction de la population.

Cette étude porte sur les opérations statistiques réalisées en Haïti au cours des dix dernières années, savoir les enquêtes auprès des ménages relatives aux revenus et à la consommation des ménages (EBCM 1999-2000), aux conditions de vie des ménages (ECVH 2001), les enquêtes sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services (EMMUS 1994, 2000, 2005) ainsi que le recensement général de la population et de l'habitat de 2003.

«L'essentiel de l'approche genre n'est pas dans la constatation de situations différentes entre hommes et femmes, mais dans l'identification des systèmes de relations sexuées, formelles et informelles, entraînant des inégalités de répartition du pouvoir et d'accès aux ressources » (Locoh et al. 2001 : 316). Ces relations définissent des rôles, des activités, des tâches et des responsabilités spécifiques (dans la sphère domestique, dans la sphère économique comme dans la sphère politique) selon le genre. Elles reposent sur des mécanismes immatériels (règles, normes) et matériels de subordination, de sélection/discrimination mais aussi des mécanismes visant à produire le «consentement» par le partage de représentations sur les rôles des unes et des autres.

En partant de cette perspective générale, la démarche retenue consiste à procéder à une relecture conceptuelle et méthodologique des enquêtes et, chemin faisant, à chercher à tirer parti des données existantes pour amorcer la construction d'une représentation genrée de la reproduction de la population[1]. En clair, les enquêtes réalisées seront interrogées dans leurs différentes composantes (cadre conceptuel, thématiques et questions, nomenclatures et données) de même que les rapports institutionnels produits, notamment ceux des EMMUS, en vue de mettre en évidence les obstacles - mineurs ou majeurs – à la mise en évidence de la nature des relations de genre.

Le fait même que les enquêtes auprès des ménages se caractérisent encore par l'emploi de la variable *sexe* éminemment réductrice vis-à-vis du *genre* comme construction sociale constitue en soi un obstacle: il fait écran à la dimension *relationnelle* constitutive de la construction et du fonctionnement des genres. L'objet d'analyse devient alors bien plus la *condition féminine* plutôt que les relations de genre. Une situation proche se développe lors de la construction de données individuelles sur la base d'une perspective relationnelle tronquée. Certains traitements «alternatifs» de ces données individuelles ne peuvent déboucher, tout au plus, que sur des *indices* des relations de genre, indices propres éventuellement à faire émerger de nouvelles problématiques, de nouveaux questionnements.

On mettra donc l'accent sur:

(i) *ce qui manque* ou encore l'omission des femmes et des problématiques qui se rapportent aux relations de genre. «En oubliant les femmes, ce n'est pas seulement de l'information que l'on perd, c'est de la connaissance que l'on déforme» (Laufer, Marry, Maruani 2001 : 11). Locoh et al. (2001: 306) renchérissent en écrivant que «les ***non-dits de genre*** (…) demandent à être décodés, mis au jour: stéréotypes dans l'air du temps sur les femmes, questions non posées, données non commentées reflètent en creux un état des connaissances et des refus de connaissance en matière de rapports sociaux de sexe».

(ii) les *biais de genre.* Ceux-ci influent sur la production des données et leur interprétation, notamment les références explicites ou implicites à la norme masculine instaurée, ou encore l'attention exclusive portée sur les femmes en faisant abstraction des relations hommes-femmes. L'identification des biais peut être malaisée, en particulier lorsque ceux-ci sont constitutifs des processus de collecte ou d'apurement des données et qu'ils ne sont pas documentés.

(iii) les *limites des concepts retenus, des nomenclatures et des démarches adoptées* (en termes de formulation des questions ou de construction des séquences de questions) qui réduisent le champ d'analyse de la réalité, aussi bien pour les hommes que pour les femmes peuvent limiter d'autant l'appréhension des relations de genre. Dans bien des cas, il s'agit d'un problème de *pertinence* des concepts ou des démarches par rapport à l'objet que l'on étudie, en regard des savoirs disponibles.

(iv) les *limites des enquêtes (ou des types d'enquête)* comme instrument de connaissance des réalités.

Parallèlement, il s'agira d'identifier les potentiels permettant de rendre visibles les relations de genre en proposant quelques *pistes* de traitement alternatif des données disponibles lorsque celles-ci s'y prêtent.

La configuration du diagnostic dépend au premier chef du contexte, c'est-à-dire des défis de l'analyse de la pauvreté en termes de genre en Haïti en regard de l'historicité du phénomène. De cette mise en perspective découle la proposition d'un canevas conceptuel qui guidera la relecture des enquêtes. Les thématiques développées par la suite sont définies par ce canevas conceptuel: les caractéristiques socio-démographiques de la population, le travail (non rémunéré et rémunéré), les revenus et la consommation, la reproduction intergénérationnelle de la population et de la pauvreté. Chacune des thématiques est construite dans l'objectif de poser les balises de l'élucidation des relations de genre, en articulant revue conceptuelle et pistes d'analyse empirique.

[1] L'analyse des données, même exploratoire, a aussi une autre fonction, en amont de la représentation « genrée », celle de jeter un éclairage, entre autres, sur les nomenclatures et leur interprétation.

I. Pauvreté et genre en Haïti

La pauvreté monétaire est privilégiée dans la mesure où elle a été le plus étudiée dans le cas haïtien relativement aux autres formes de pauvreté. Les critiques adressées aux mesures traditionnelles de la pauvreté monétaire s'appliquent ici et point n'est besoin de s'étendre là-dessus. Les critiques énoncées à partir d'une perspective de genre sur les mesures traditionnelles de l'incidence de la pauvreté sont elles aussi connues. Elles portent principalement sur *l'unité d'analyse* retenue à savoir le *ménage*, sur le revenu comme valorisation monétaire du seul travail rémunéré. Milosavljevic (2007) identifie cinq biais qui tronquent la mesure de l'incidence de la pauvreté ou empêchent de saisir l'ampleur de la pauvreté qui affecte les femmes:

- le ménage pris comme unité d'analyse est considéré comme une entité «harmonieuse», sans conflits de répartition de pouvoirs et de rôles. Les différenciations entre hommes et femmes sont donc invisibles alors que l'on peut retrouver, par exemple, des femmes potentiellement pauvres dans des ménages non-pauvres.

- la mesure de la pauvreté *per capita* ne prend pas en compte la structure démographique des ménages alors que celle-ci est d'importance selon que le chef de ménage est un homme ou une femme ;

- appréhender la pauvreté monétaire à l'échelle du ménage et selon le sexe du chef de ménage ne renseigne pas sur la pauvreté cachée des femmes – prises individuellement - à l'intérieur du ménage ;

- la focalisation sur le revenu du ménage conduit à ignorer les revenus individuels comme objet d'analyse ;

- la mesure du revenu monétaire ne prend pas en compte le travail domestique ni le travail reproductif des femmes. Partant, les lignes de

pauvreté et de pauvreté extrême ne reflètent pas le coût des tâches domestiques effectuées « gratuitement » par les femmes ni d'ailleurs les coûts associés aux soins des personnes dépendantes.

Ces critiques valent sans aucun doute pour le cas haïtien. Au-delà, il est important de partir des spécificités de celui-ci afin de choisir des thématiques importantes et les angles de vue à privilégier. Dans un premier temps, il convient de souligner l'hétérogénéité des mesures de la pauvreté établies à partir des enquêtes effectuées au cours des dix dernières années. Les problèmes inhérents à ces mesures et plus fondamentalement le constat d'une pauvreté séculaire obligent à poser le problème des modalités générales de production/reproduction de la pauvreté. Elles tiennent aux modèles économiques qui se sont en mis en place et aux articulations entre ces modèles et les dynamiques démographiques.

A. De l'hétérogénéité des mesures de la pauvreté monétaire en Haïti

Plusieurs tentatives de mesure de la pauvreté monétaire ont vu le jour depuis le début des années soixante-dix en Haïti. Les mesures les plus récentes quoique déjà datées sont celles proposées à partir de la dernière enquête budget-consommation des ménages (EBCM 1999-2000) et de l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages (ECVH 2001). La confrontation de ces deux mesures procédant, il est vrai, de méthodologies différentes, donne à voir des résultats contestables.

1. Les seuils de pauvreté construits à partir de l'Enquête Budget-Consommation (EBCM 1999-2000)

Pedersen et Lockwood (2001) proposent une mesure de la pauvreté monétaire à partir des données sur la consommation des ménages tirées de l'EBCM 1999-2000. Les auteurs construisent un panier alimentaire dont le coût est estimé à 4 243 gourdes per capita pour le seuil d'indigence, le seuil de pauvreté s'élevant à 5 638 gourdes per capita en prenant en considération la consommation non-alimentaire.

TABLEAU I.1
INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRESELON LES SEUILS DE FAFO (EBCM 1999-2000)
(En pourcentage des ménages)

Seuil de pauvreté	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Extrême pauvreté des ménages (4243 gourdes per capita)	15,9	15,3	28,5	24,0
Pauvreté des ménages (5638 gourdes per capita)	28,4	26,1	43,7	38,1
Nombre de ménages estimé	296 488	202 533	930 044	1429 065
Echantillon	791	1 188	2 772	4 751

Source : Pedersen Jon, Lockwood Kathryn (2001), *Determination of a poverty line for Haiti,* Fafo Institute of Applied International Studies, http://www.fafo.no/ais/other/haiti/poverty/PoveryLineForHaiti.pdf.

La comparaison avec l'EBCM antérieure, celle de 1986-1987, conduit à affirmer que l'incidence de la pauvreté aurait diminué en Haïti entre 1986-1987 et 2000 (Pedersen, Lockwood 2001) alors que cette période se caractérise par une croissance négative du PIB per capita, avec en arrière-plan l'enlisement de l'agriculture haïtienne dans la crise (baisse de la productivité, libéralisation brutale du marché des produits alimentaires). Montas (2002, 2005 : 19) critique la construction des lignes de pauvreté de FAFO. Entre autres, il n'y a pas eu d'ajustement des seuils de 1999-2000 par rapport à l'inflation. Le coefficient budgétaire retenu pour l'alimentation pour la même année (75%) est trop élevé dans la mesure où les prix des biens essentiels hors alimentation ont crû plus vite que ceux des biens alimentaires sur la période couverte (1986-2000). Il est également curieux que le coefficient budgétaire du poste alimentation ait progressé de 70% à 75% alors que la pauvreté aurait régressé.

2. Les seuils de pauvreté de la Banque Mondiale et l'Enquête sur les Conditions de Vie (ECVH 2001)

Sletten et Egset (2005) appliquent pour leur part les seuils de la Banque Mondiale, à savoir le seuil d'indigence (1$/jour/per capita PPA) et le seuil de pauvreté (2$/jour/per capita PPA), aux revenus des ménages tirés de l'Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (2001). Les incidences de la pauvreté extrême et de la pauvreté sont très élevées dans l'ensemble du pays et en particulier en milieu rural et dans les villes de province.

TABLEAU I.2
INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE SELON LES SEUILS BANQUE MONDIALE – ECVH 2001
(En pourcentage des ménages)

Seuil de pauvreté	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Extrême pauvreté des ménages (1$ per capita / jour en parité des pouvoirs d'achat (PPA))	24,1	60,5	64,6	55,6
Pauvreté des ménages (2$ per capita / jour en parité des pouvoirs d'achat (PPA))	43,2	78,8	85,2	75,6
Nombre de ménages estimé	371 597	227 503	1 181 709	1 780 809
Echantillon	1 002	1 541	4 643	7 186

Source : Egset Willy, Sletten Päl (2004), *Poverty in Haiti,* FAFO, http://www.fafo.no/pub/rapp/755/755.pdf.

Ce tableau est radicalement différent de celui reconstitué avec l'EBCM 1999-2000. Les taux de pauvreté absolue calculés en appliquant les seuils de pauvreté de la Banque Mondiale aux revenus des ménages de l'EBCM 1999-2000 sont en effet bien plus faibles, soit respectivement 26% pour la pauvreté extrême et 47% pour la pauvreté.

C'est que le revenu moyen des ménages dans l'ECVH 2001 représente 53.5% seulement du revenu moyen des ménages dans l'EBCM 1999-2000. Un écart entre les revenus moyens issus de deux enquêtes distinctes tant du point de vue des bases de sondage et de l'échantillonnage que par les méthodes employées (période de référence et formulation des questions) n'est pas surprenant.

TABLEAU I.3
REVENUS ANNUELS MOYENS (EN GOURDES) DES MÉNAGES DANS L'EBCM 1999-2000 ET L'ECVH 2001 PAR MILIEU DE RÉSIDENCE
(En gourdes)

	Milieu de résidence			Ensemble du pays
	Aire métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Revenus moyens des ménages (en gourdes par an)				
Revenus moyens EBCM 1999-2000	90 026	62 191	26 020	44 400
Revenus moyens ECVH 2001	56 019	21 574	14 042	23 763
Ratio Revenu moyen ECVH/Revenu moyen EBCM (%)				
Ratio	62,2	34,9	54,0	53,5

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM) 1999-2000, Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Les revenus déclarés dans l'ECVH le sont une seule fois pour les 12 mois précédant le passage de l'enquêteur, d'où des problèmes de mémoire non négligeables et une possible sous-déclaration liée à un effet de fatigue des enquêtés, le questionnaire de l'ECVH étant particulièrement lourd. L'EBCM 1999-2000

capte les revenus sur les 6 mois précédant l'enquête – on suppose que les effets de mémoire sont moindres – et intègre la saisonnalité puisque l'enquête porte sur des échantillons tournants de ménage (les ménages sont interrogés par vagues de 15 jours sur 12 mois).

En outre, l'EBCM 1999-2000 prend en compte les revenus perçus par les *anciens membres,* c'est-à-dire ceux qui ont quitté le ménage au cours des 12 derniers mois, durant les six mois précédant le passage de l'enquêteur. Les anciens membres ne représentent, de fait, que 2.7% de la population totale des ménages en 1999-2000. Mais leur présence doit être signalée d'autant que la notion même d'anciens membres est absente de l'ECVH 2001.

La formulation de la question sur les revenus perçus diffère de l'EBCM 1999-2000 à l'ECVH 2001. Dans la première enquête, le chef de ménage est nécessairement interrogé sur ses revenus. Ensuite, on demande, pour chaque source de revenu figurant sur la liste, lequel des membres du ménage a perçu des revenus correspondants. Dans l'ECVH, seule la seconde étape inscrite dans l'EBCM est appliquée : elle vaut pour l'ensemble des membres du ménage. Ce, avec une liste de revenus de référence bien plus longue, car plus détaillée, que celle de l'EBCM. Il est probable, ici, que la recherche du détail soit contre-productive dans la mesure où elle est susceptible d'induire un effet de fatigue (pour les deux interlocuteurs), effet d'autant plus important que l'ECVH compte un jeu particulièrement lourd de trois questionnaires.

En principe, les questions sur les revenus sont posées uniquement au principal répondant du ménage, le chef de ménage lorsque c'est possible. En tout cas, c'est la consigne énoncée dans le manuel d'instructions aux enquêteurs de l'ECVH 2001. Il y a là un vrai risque de sous-déclaration des revenus. Le ménage n'est pas, par nature, une unité de *mise en commun des revenus perçus par chaque individu* (« income pooling ») compte tenu des relations de pouvoir et des différenciations de statut qui le structurent. Il est dès lors probable que le principal répondant ne connaisse pas les sources de revenus de tous les membres du ménage ou s'il connaît les sources, il n'en connaît pas le montant.

Toutes ces différences de méthode peuvent expliquer un écart entre les deux enquêtes mais pas nécessairement l'amplitude de l'écart observé. Une telle divergence entre deux enquêtes réalisées par surcroît à un an d'intervalle pose problème en sus des limites propres aux méthodologies employées pour la mesure de la pauvreté à partir de l'une et l'autre enquête. A supposer – et c'est une hypothèse forte – que les seuils de la Banque Mondiale sont acceptables et que les informations sur les revenus de l'EBCM 1999-2000 sont meilleures[2], l'incidence de la pauvreté extrême et de la pauvreté calculées sur l'ECVH 2001 sont en réalité surestimées.

Il faudrait procéder à une évaluation des deux enquêtes afin de choisir celle qui pourrait faire office d'enquête de référence pour la mesure de la pauvreté. Encore qu'une telle démarche limiterait alors les possibilités des analyses en termes de genre puisque les deux enquêtes fournissent des informations sur des thématiques à la fois distinctes et nécessaires pour appréhender les relations de genre. Dans les développements qui suivent, la mobilisation des seuils de pauvreté calculés sur les deux enquêtes sera minimale, l'accent étant mis de préférence sur les quintiles de revenu (ou de consommation) per capita des ménages.

B. Enjeux de l'analyse de la pauvreté en Haïti à partir d'une perspective de genre

L'analyse de la pauvreté à partir d'une perspective de genre a en principe pour objectif de connaître l'ampleur réelle du phénomène vu du côté des femmes et de mettre au jour les mécanismes par lesquels la pauvreté affecte différemment les femmes relativement aux hommes. En amont, il importe d'identifier les enjeux spécifiques associés à une relecture des savoirs disponibles sur la pauvreté en s'intéressant au

[2] Le fait que l'enquête soit centrée sur la consommation et les revenus, l'étalement des vagues d'enquête sur 12 mois qui permet d'incorporer les effets de saisonnalité, la formulation et la séquence des questions sont autant d'éléments qui plaident en faveur de l'EBCM 1999-2000. Et ce, en dépit du fait que la liste des sources de revenu soit moins détaillée et donc moins exhaustive que celle de l'ECVH 2001.

devenir des femmes puisque les analyses de la pauvreté comme phénomène économique structurel en Haïti font généralement abstraction de toute perspective de genre. Neptune Anglade (1986) ouvre une brèche en cherchant à élucider, à partir de la place des femmes, ce qu'elle nomme *l'économie politique de la pauvreté en Haïti.* Il s'agit de reconstituer les modalités du « contrat tacite entre les sexes » (Neptune Anglade 1986) qui sous-tend la pauvreté et qui détermine une forte « participation » des femmes – surprenante selon l'auteure – à l'activité économique. Une rapide évaluation des apports et des limites de la contribution de Neptune Anglade (1986) et d'autres travaux réalisés sur Haïti conduisent à déplacer la question et à proposer une autre démarche. Comment qualifier les mécanismes de la reproduction de la population – des hommes et des femmes ? Les enseignements majeurs de l'histoire économique d'Haïti plaident pour une démarche démo-économique.

1. L' « économie politique de la pauvreté » vue à partir du travail des femmes

S'attelant à construire une histoire du travail des femmes en Haïti, Neptune Anglade (1986) distingue deux grandes périodes et deux grands modèles de contrat entre les sexes. D'abord, sur la très longue période 1750-1950, celle d'une économie de guerre ou *d'oppidum,* le contrat tient en ces termes : « le masculin (en tant que groupe social) « a dû concéder » au féminin (en tant que groupe social) certains secteurs d'activités économiques pour lui permettre d'assurer l'élevage des enfants et la survie de la famille » (Neptune Anglade 1986 : 52). Puis, à partir des années cinquante jusqu'aux années soixante-dix, émerge « une économie politique d'une crise de rupture dans laquelle l'ancien « contrat des sexes » est en train de faire place au sacrifice de la catégorie féminine pour que survivent les hommes » (Neptune Anglade 1986 : 215), avec notamment le repli des femmes sur la commercialisation vivrière en milieu rural, l'entrée des femmes dans le salariat industriel à partir des années soixante-dix, la croissance du « secteur informel » et l'extension de l'emploi domestique en milieu urbain.

Une telle relecture de l'organisation économique et sociale prête le flanc à plusieurs remarques ou interrogations sur :

- l'assimilation des hommes et des femmes à des « groupes sociaux » (le féminin, le masculin) en n'intégrant pas dans l'interprétation les différenciations de classes et de niveaux de vie[3], en faisant abstraction des générations ;

- le télescopage des niveaux d'analyse micro et macro. Le « contrat entre les sexes » semble valoir aussi bien au niveau sociétal qu'au niveau de la famille alors que les structures familiales, la composition socio-démographique des ménages et les rapports de genre qui les structurent sont divers[4] ;

- la référence centrale au modèle de l' « homme gagne-pain» pour appréhender le travail des femmes en Haïti. Il y a comme un étonnement devant la « participation des femmes à l'activité économique »[5]. Pourtant ce modèle est plutôt caractéristique des « classes moyennes » ou des classes bourgeoises[6]. Historiquement, dans la plupart des pays, les femmes des milieux populaires ont toujours travaillé (Scott,

---

3 L'existence de ces différenciations est bien connue de Neptune Anglade (1986) qui les mentionne – sans pouvoir les *mesurer* – notamment dans son analyse du travail des femmes en milieu urbain. Mais, le travail d'interprétation finale débouche sur la formulation d'un seul « contrat entre les sexes ».

4 Ceci n'est pas pour nier le fait que Neptune Anglade (1986 : 217-218) distingue, en fin de parcours, la macro-économie et la micro-économie de l'enrichissement des hommes. La première renvoie au fait que les transferts de valeur de l'exploitation agricole et de la commercialisation vivrière vers les classes dominantes et l'Etat relèvent aussi du travail – rendu invisible – des femmes dans la production. La seconde concerne le travail domestique des femmes : les hommes sont en « situation « objective » d'enrichissement » sur le marché du travail et disposent de davantage d'heures de loisir, davantage d'opportunités sociales et économiques grâce à ce travail.

5 L'auteur se réfère en réalité au poids relatif des femmes dans la population active occupée plutôt qu'au taux d'activité ou au taux de participation à l'activité économique des femmes.

6 Voir par exemple : Glick Schiller et Fouron (2001) ou Bastien (1985). Glick Schiller et Fouron (2001) vont jusqu'à préciser que le fait pour les femmes de ne pas travailler (à l'extérieur du domicile conjugal) était perçu, dans les « anciennes » générations de la classe moyenne (1900-1960/70), comme un signe de prestige social permettant de se différencier du reste de la population. Un prestige que ne pouvaient se permettre la majorité des couples. Reste que les femmes des classes moyennes sont, aujourd'hui, de plus en plus nombreuses à exercer un emploi hors du domicile, en fonction évidemment des opportunités d'emploi disponibles. En tout état de cause, la démarche de Glick Schiller et Fouron est intéressante en ce qu'elle tend à mettre au jour différents « systèmes de genre », au croisement du genre et des classes, en distinguant les « constructions de genre dominantes » de celles en vigueur chez les pauvres.

Tilly 1988, Charles 1991). Dans le cas haïtien, Saint-Louis (1999) rapporte que, dans l'économie coloniale de Saint-Domingue, les femmes sont déjà engagées dans le commerce des vivres et dans la production sur les « places-à-vivres ».

- l'analyse des modèles de développement dans l'histoire économique d'Haïti. Le découpage des grandes périodes historiques passe à pieds joints sur les évolutions au cours de périodes plus courtes mais non moins significatives, sur les moments de retournement des conjonctures. A cet égard, la deuxième période qui serait celle du « sacrifice de la catégorie féminine » est abordée sans nuance, par-delà la différenciation entre *l'économie de ségrégation* (où les femmes travailleuses à compte propre sont reléguées dans les circuits économiques les moins rémunérateurs) et l'*économie d'exploitation* (où les femmes sont de plus en plus insérées dans le salariat industriel et domestique urbain). Les années soixante-dix sont celles où la pauvreté absolue a vraisemblablement reculé (Montas 2005 : 36) et s'il y a eu féminisation de la pauvreté au cours de cette période, il y a lieu de se demander si elle peut être expliquée exclusivement par les mécanismes récurrents décrits par Neptune Anglade à savoir : le travail domestique comme « subvention occulte » au bénéfice des hommes, l'insertion dans l'économie marchande pour *suppléer* les hommes[7], et enfin le fait, pour les femmes, d'assumer le rôle du chef de ménage. Ceci tend à ôter toute historicité aux rapports de genre : ceux-ci sont aussi façonnés par les structures économiques et leurs changements. Il aurait fallu – sous condition de disponibilité de données adéquates – étudier les évolutions *au sein* même des populations pauvres.

2. Une mise en perspective historique de la pauvreté en Haïti: pour une approche démo-économique

Les travaux de Montas (2005, 2007), Cadet (1982, 1991) et d'autres (Couharde 2005) sur l'économie haïtienne permettent de construire une périodisation en quatre temps des modèles de développement en Haïti.

La première période (1804-1969) se caractérise par le déploiement d'une logique de croissance extensive, c'est-à-dire une croissance déterminée par la croissance démographique et la mise en valeur de nouvelles terres, la technologie étant rudimentaire et constante. La productivité est faible, d'où un faible surplus qui, par surcroît, n'est pas réinvesti par la minorité qui se l'accapare. Le modèle se délite progressivement au 20ème siècle avec le morcellement extrême de la petite propriété agricole en raison de la croissance démographique. L'industrialisation par substitution aux importations amorcée dans les années 40-50 demeure restreinte et ne produit pas d'effets d'entraînement importants.

La seconde période (1970-1980) voit, sur fond de croissance démographique, émerger une modernisation par l'industrialisation orientée surtout vers l'exportation et par l'expansion du tourisme et appuyée partiellement par les flux d'aide au développement. D'où une extension sans précédent mais insuffisante du salariat industriel et de la distribution des salaires en milieu urbain. Il n'y a pas d'inversion de l'épuisement de l'agriculture : celle-ci ne parvient pas à répondre à l'augmentation de la demande alimentaire urbaine qui se tourne alors vers les importations. Les transferts des travailleurs émigrés émergent également comme l'un des facteurs de la reproduction des ménages et constituent, avec les recettes d'exportation et l'aide internationale, un levier de la progression de la demande et donc de la croissance qui favorisera, selon toute vraisemblance une baisse de la pauvreté en milieu urbain (Montas 2005).

La troisième période (1981-1994) s'ouvre par une crise économique (1981-1986) déclenchée par des chocs externes liés à l'insertion traditionnelle d'Haïti dans l'économie mondiale (détérioration des termes de l'échange) mais articulée aux problèmes structurels internes (faible productivité) et aux chocs internes (destruction du cheptel porcin pour le milieu rural). A partir de 1986, la crise apparaît plus clairement comme une « crise multidimensionnelle » (Cadet 1991) c'est-à-dire une crise économique, politique

7 Suppléer, mais *jusqu'à quel point ?* Cette question est loin d'être anodine. Selon l'EMMUS 2005, la majorité (70.8%) des femmes qui gagnent de l´argent par leur travail et qui sont en union déclarent contribuer *moins* que leur conjoint/partenaire aux charges du ménage (Cayemittes et al. 2007 : 291).

et sociale dont le déploiement s'inscrit dans la durée, avec des soubresauts plus ou moins importants provoqués par les événements et les décisions politiques (coups d'Etat et embargo 1991-1994, avec une chute de 20% du PIB en 1991-1992) et aggravés par une gestion macro-économique souvent désastreuse qui pénalise particulièrement une paysannerie épuisée par les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel (libéralisation commerciale) mises en place dès 1985 (Couharde 2005), par les fluctuations importantes de l'aide internationale liées de près ou de loin aux problèmes politiques. La faible productivité, la concentration du capital dans les activités commerciales et la concentration du financement externe sur les secteurs sociaux expliquent, fondamentalement, l'incapacité à faire croître la valeur ajoutée.

La quatrième période (1995-2007) s'inscrit globalement dans la continuité de la précédente mais présente une caractéristique remarquable : la montée en puissance des transferts des travailleurs émigrés comme le second levier déterminant de la reproduction d'une population qui continue de croître à un rythme élevé (2.4% en moyenne annuelle au cours de la période intercensitaire 1982-2003). Les transferts des émigrés contemporains qui financent au premier chef la consommation des ménages et dans certains cas l'investissement immobilier dans les quartiers populaires urbains prennent une importance telle qu'ils représentent plus de 20% du PIB haïtien dans les années 2000, pendant que la production peine à retrouver, en 2006-2007, le niveau de 1991. L'économie en vient à dépendre d'abord de l'exportation de main-d'œuvre plutôt que de l'exportation de biens, les transferts unilatéraux privés étant de loin supérieurs aux recettes d'exportation (de l'industrie d'assemblage principalement).

En définitive, sur le long terme (1981-2009), la faiblesse de la production de valeur ajoutée achoppe sur la poursuite de la croissance démographique (2% en moyenne annuelle entre 1982 et 2003), d'où la tendance à baisse du PIB/capita.

Au-delà de cette moyenne, les inégalités mesurées à l'aide des données des dernières enquêtes demeurent fortes, avec un coefficient de Gini supérieur à 0.60, qu'il s'agisse de la répartition des revenus ou de la répartition de la consommation (les niveaux de consommation étant généralement plus élevés que les revenus déclarés). Outre une répartition historiquement inégalitaire du surplus produit, d'autres facteurs interviennent comme le caractère régressif des envois de fonds des travailleurs émigrés dont bénéficient d'abord les ménages non-pauvres (quel que soit le seuil de pauvreté adopté) plutôt que les ménages pauvres, notamment en milieu urbain (Lamaute-Brisson 2003b) ainsi que l'insuffisance d'opportunités d'emplois en regard de la croissance démographique, insuffisance qui favorise un accroissement de la concurrence entre les unités de production informelle sur des marchés peu dynamiques (Lamaute-Brisson 2005a).

En résumé, il y a bel et bien un enjeu démo-économique majeur : celui de la reproduction d'une population prise entre une croissance démographique encore élevée et un système économique qui ne produit pas assez et distribue mal.

C. Proposition d'un canevas conceptuel

Dans cette perspective, il convient de proposer un cadrage théorique minimal permettant de rendre compte des enjeux démo-économiques à l'échelle des ménages. La notion de régime socio-démographique proposée par Théret (1992) constitue un bon point de départ à enrichir à l'aide d'une décomposition systématique du *ménage* comme espace de reproduction de la population et de l'introduction de la notion de *genre.*

1. La notion de régime socio-démographique

Le *régime socio-démographique* règle l' « ordre domestique » constitué par la petite production marchande de vraies marchandises et la production de la force de travail comme marchandise. Ce régime « règle les relations d'alliance et de descendance au sein de la famille en fonction du réseau d'interdépendances externes dans lequel la petite production marchande est prise » (Théret 1992: 108).

Les relations internes sont les relations d'alliance et de descendance. Les premières renvoient au choix du conjoint et aux apports matériels (dots, prestations en nature et en travail, obligations, soins, protection, habitat) et symboliques. Les secondes portent sur l'éducation des enfants et l'héritage (Théret 1992). Il faut y inclure les soins aux enfants et le rôle éventuel des enfants dans la prestation de soins.

Les relations externes sont celles qui définissent **la soumission de la famille à l'ordre économique du capitalisme** (sur le marché des biens et le marché du travail) **et à l'ordre étatique** (quand il y a tutelle politique sur les relations internes d'alliance et de descendance).

Les articulations entre relations internes et relations externes fondent la cohérence (ou les décalages) entre la reproduction de la population et les modèles économiques de développement[8]**.**

Du point de vue de la reproduction de la population, la notion de régime socio-démographique peut être enrichie par l'approche de Caldwell (1978) qui cherche à expliquer la fécondité au fondement des relations de descendance par les flux intergénérationnels de « richesse » (argent, biens, services, garanties) entre parents et enfants. Caldwell (1978) distingue deux régimes démo-économiques en fonction du solde des flux de richesse. Le régime de l'enfant-ressources est celui des sociétés agricoles où les enfants sont mobilisés comme force de travail dans la production du ménage et comme main-d'œuvre pour les tâches domestiques puis deviennent le bâton de vieillesse de leurs parents en échange de la transmission du patrimoine (la terre). Le solde des flux est, sur l'ensemble de la vie des enfants, en faveur des parents. Dans le régime de l'enfant-investissement qui serait postérieur à la transition démographique, l'enfant n'est guère mobilisé pour le travail (rémunéré ou non). En fait, les parents se chargent de son entretien et investissent dans son éducation sans assurance de contrepartie ultérieure : l'enfant a un coût et le solde des flux est en faveur de l'enfant.

Intégrer la *démarche* de Caldwell est essentiel. La topologie du social ne propose pas d'explications de la démographie, plus précisément du versant démographique de la reproduction de la population. Caldwell construit une conceptualisation des relations de descendance en relation avec la fécondité qui permet de lire la diversité des relations entre parents et enfants. Puisque tout comme les différences entre les sexes, les rôles des générations sont des constructions sociales.

Ceci étant, Caldwell n'envisage pour l'essentiel, dans le régime de l'enfant-ressources, que le travail des enfants dans l'activité économique du ménage. Les prestations en travail des enfants – mais aussi des adultes – doivent être appréhendées à partir d'une acception plus large du *travail* comme ensemble des tâches/activités domestiques et de soins et des tâches/activités marchandes.

2. Le ménage dans le régime socio-démographique

Sur le plan opérationnel, comment aborder la famille comme unité de base du régime socio-démographique ? Les enquêtes prennent appui sur la notion de *ménage* entendu comme un groupe d'individus partageant un logement (unité de résidence) et les repas (unité de consommation) sans qu'il y ait nécessairement des liens de parenté entre ces individus. Il est admis que le ménage n'est pas équivalent à la famille du point de vue sociologique. Mais, en l'état, le ménage des enquêtes sera considéré comme un *proxy* de l'unité de base du régime socio-démographique.

A condition d'en étoffer la conceptualisation. Le ménage peut être conçu comme un collectif que l'on peut décomposer en quatre unités : une unité sociale de reproduction, une unité de production indépendante de marchandises, une unité d'allocation de la force de travail, une unité de consommation et de redistribution.

[8] Théret (1992) distingue par exemple, dans le cas de la France, deux modèles idéal-typiques du régime socio-démographique : l'un associé à un modèle de régulation économique *territoriale* fondé sur la terre comme ressource principale et l'autre associé à la régulation *salariale* où la force de travail est la principale ressource mobilisée par le capital en vue de sa valorisation. Dans le premier cas, la petite production marchande (PPM) assure la *reproduction de la population.* Dans le second cas, la PPM produit et reproduit *la force de travail*. Ces modèles relèvent d'une construction théorique qui mêle l'histoire et les catégories générales. On peut concevoir d'autres modèles idéal-typiques pour des contextes historiques distincts.

- **Une *unité sociale de reproduction*** fondée sur des relations de parenté (alliance et descendance, et autres liens de parenté) et des relations hors parenté relevant de mécanismes de solidarité entre ménages ou de mécanismes d'appropriation d'une main-d'œuvre gratuite ou quasi-gratuite (les *restavèk*). C'est au sein de cette unité qu'est déterminée la fécondité ainsi que les modalités de la reproduction anthroponomique fondée sur la prestation des soins aux membres du ménage – enfants, adultes et personnes âgées – elle-même modulée selon la nature (et le degré) de la dépendance des bénéficiaires des soins. Le travail de prestation de soins s'inscrit aussi bien dans l'économie rémunérée que dans l'économie non rémunérée.

- **Une *unité de production* indépendante de marchandises** organisée autour de :

  - l'accès aux moyens de production fondé sur des règles de propriété, de possession et d'usage;
  - l'allocation de la main-d'œuvre du ménage à la production (et plus généralement à l'activité économique);
  - la génération de revenus monétaires et non-monétaires liés à la production et à sa commercialisation;

- **Une *unité d'allocation de la force de travail*** organisée autour de :

  - l'accès aux biens symboliques (éducation, compétences professionnelles) ;
  - l'allocation des membres du ménage au travail salarié, qu'il s'agisse du travail lié au capital - ou aux autres exploitations agricoles relevant de la petite production marchande - ou du salariat domestique institué par les ménages employeurs.

Ces unités de production de marchandises réelles et d'allocation de la force de travail au salariat peuvent, dans les configurations concrètes,

- être exclusives : le ménage est soit une unité de production indépendante de marchandises soit une unité d'allocation de la force de travail ;
- être articulées : les membres du ménage sont affectés, de manière permanente ou selon les saisons ou au besoin, à des emplois indépendants (à compte propre) et à des emplois salariés.

- **Une *unité de consommation et de redistribution***.

  - La consommation dépend du niveau des revenus et de leur gestion, c'est-à-dire de leur «mise en commun» ou non et de leur allocation. Elle est partie prenante de la reproduction anthroponomique. La structure interne de la consommation (qui consomme quoi ?) dépend des caractéristiques des relations d'alliance et de descendance sous la contrainte du niveau des revenus perçus, qu'il s'agisse des revenus d'activité ou des revenus de transfert.
  - La consommation dépend du revenu et plus précisément du partage du revenu entre l'épargne, la redistribution du revenu au bénéfice d'autres ménages et la consommation. En clair, le revenu brut du ménage relève pour partie de transferts en provenance d'autres ménages (tout comme, a priori d'instances publiques ou privées extérieures au ménage). Et le revenu disponible des ménages dépend au final de la part du revenu brut allouée aux transferts vers d'autres ménages.

Les quatre unités ou composantes sont inter-reliées. D'abord par le fait que les actes ou les activités qui les sous-tendent requièrent du temps et que le temps des unes et des autres, des adultes et des enfants, des parents ou des personnes non-apparentées y est alloué selon des modalités diverses, en fonction des

rôles et des responsabilités assignés. A cet égard, les enquêtes budget-temps – quasiment inexistantes dans le cas haïtien – sont un instrument idoine pour saisir les interrelations entre les quatre unités du ménage, aussi bien d'un point de vue séquentiel que du point de vue du chevauchement des activités de deux ou de plusieurs composantes. Ensuite, d'autres interrelations peuvent émerger, se développer, au point d'influer sur les relations internes propres à chacune des unités, ou sur les relations d'autonomie entre telle et telle unité. Par exemple, le fait de recevoir des transferts d'autres ménages peut déterminer une insertion moindre dans le système d'emploi ou encore une non-allocation de la force de travail à l'activité économique, compte tenu du dynamisme propre du système d'emploi et donc des opportunités qui y sont offertes.

3. Le genre dans les relations constitutives du régime socio-démographique

Reste maintenant à enrichir le régime socio-démographique à partir d'une perspective de genre. Scott (1986) avance que le genre est un « élément constitutif des relations sociales fondé sur les différences perçues entre les sexes », et que le genre est « une façon première de signifier des relations de pouvoir ». On peut considérer que cet élément constitutif des relations sociales définit et structure les relations entre hommes et femmes (à l'intérieur des générations et entre les générations) en étant médiatisé par différentes catégories de *moyens de reproduction* au fondement des différentes composantes (ou unités) du ménage :

- la fécondité (pour la reproduction *démographique* (dans l'unité sociale de reproduction)
- les moyens de production (dans les unités de production indépendante de marchandises et d'allocation de la force de travail),
- les moyens de consommation (dans l'unité de consommation et de redistribution).

Ces moyens de reproduction sont spécifiés et disponibles en fonction de normes, de règles et de représentations qui gouvernent les régimes de propriété ainsi que l'accès à ces moyens, leur contrôle et leur usage. Le complexe de normes, règles et représentations définit les droits et titres (sur ces moyens), et les devoirs et donc les rôles des femmes et des hommes mais aussi des adultes et des enfants, des personnes apparentées et des personnes non-apparentées.

Le tableau ci-dessous retrace, de manière encore schématique, quelques propositions pour l'enrichissement du canevas par la prise en compte du genre. Des relations internes (entre les membres du ménage) et externes (entre les ménages *et* leurs membres d'une part, les marchés des biens et du travail et l'Etat d'autre part) se nouent à partir de chacune des unités du ménage. Chaque type de relation (interne ou externe), chaque relation sont configurés par le genre au sens de Scott (1986). Il faut souligner, pour ce qui est des relations externes qu'un travail de conceptualisation plus approfondi doit être mené de même que pour les interactions entre relations internes et relations externes. S'agissant en particulier des relations externes, le genre est constitutif des représentations, des comportements et des logiques d'action des acteurs se trouvant aux deux pôles de la relation : les ménages d'une part, les entreprises de salariés ou l'Etat (comme monopole de la violence légitime, producteur et régulateur du Droit, comme employeur) d'autre part. Ces pôles externes aux ménages ne sont pas étudiés ici.

TABLEAU I.4
LE GENRE DANS LE RÉGIME SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Composante du ménage	Fondements et fonctionnement	
	Catégorie principale de moyen de reproduction et division du travail	Le genre dans les relations internes et externes du ménage
Une *unité sociale de reproduction* fondée sur des relations de parenté et des relations hors parenté (solidarité entre ménages ou appropriation d'une main-d'œuvre gratuite ou quasi-gratuite (les *restavèk*)).	FECONDITE (reproduction et contrôle des corps) Travail non rémunéré (soins aux personnes dépendantes, travail domestique) et sa division sexuelle, intra et inter-générationnelle	* INTERNE (a) Les rôles des genres et les rapports de pouvoir entre eux sont définis dans les relations d'alliance des unions traditionnelles au plan interne (avec influences du droit étatique par imitation ou selon le besoin) (b) La fécondité et son contrôle (contraception, opposition à l'avortement) sont le fait des couples selon la nature des relations d'alliance (rôles des hommes et des femmes) et la fonction économique des enfants (c) La prestation des soins est structurée par des relations de genre (d) La composition des ménages dépend des relations entre ménages résidents (confiage d'enfants et enfants en domesticité), entre ménages résidents et non-résidents (confiage enfants des ménages non-résidents). * EXTERNE (a) La tutelle politique sur les relations d'alliance légales structure les relations de genre (b) La fécondité peut être un déterminant du travail marchand des femmes (indépendantes ou salariées) (c) La fécondité peut être déterminée par les modes d'insertion dans le salariat et dans l'emploi indépendant (d) La composition des ménages dépend des relations entre ménages résidents et non-résidents (confiage enfants) (e) Les politiques démographiques peuvent influer sur la fécondité (f) Les politiques en matière d'infrastructures économiques et sociales et de services peuvent influer sur la configuration institutionnelle genrée de la prestation de soins (la redistribution du travail de soins).
Une *unité de production* indépendante de marchandises organisée autour de l'accès (propriété, contrôle, usage et transmission) aux moyens de production, de l'allocation de la main-d'œuvre du ménage à la production et la génération de revenus monétaires et non-monétaires	PATRIMOINE (biens meubles et immeubles), Moyens de production de biens marchands**.** *L'allocation de la main-d'œuvre est fonction de la* division sexuelle, intra et inter-générationnelle du travail rémunéré (travailleur indépendant) et du travail marchand non-rémunéré (main-d'œuvre familiale)	* INTERNE (a) L'accès aux moyens de production et leur contrôle sont différenciés selon une répartition genrée des droits formels ou informels définis, entre autres, par les relations d'alliance et de descendance (b) Les sources de revenus associées aux formes de travail indépendant sont différenciées en fonction de (a) et du genre des "métiers" * EXTERNE (a) Les modalités d'articulation de la PPM de biens au capitalisme sont différenciées selon les spécialisations économiques genrées (b) Les justifications des reports de coût sur l'Etat (informalité) peuvent prendre appui sur des représentations de l'Etat et des rôles masculins et féminins différenciées selon le genre (c) Les niveaux de revenus des hommes et des femmes sont différenciés en fonction de (*Interne (a)) et de (*Externe (a)) (d) L'impact de l'imposition du tribut dépend de la répartition des pouvoirs dans le ménage (e) La tutelle politique sur les relations d'alliance (légales) structure la transmission des droits sur le patrimoine
Une *unité d'allocation de la force de travail* organisée autour de l'accès aux biens symboliques (éducation, compétences professionnelles), l'allocation de la force de travail au salariat	MAIN-D'OEUVRE qualifiée ou non en fonction des savoirs ou savoir-faire (division sexuelle, générationnelle et intra-générationnelle du travail rémunéré)	* INTERNE (a) L'accès à l'éducation, les niveaux de réussite et le choix des filières de formation professionnelle sont différenciés selon le genre en relation avec la division sexuelle du travail non rémunéré (domestique et prestation de soins), en fonction des relations d'alliance et de descendance. *EXTERNE (a) *L'affectation des hommes et des femmes aux postes de travail dépend de (*Interne (a)), de l'assignation des femmes aux tâches domestiques et au travail des soins et des représentations sur le genre des "métiers" (féminins/masculins) dans les entreprises et dans l'Etat (fonction publique)* (b) Les normes étatiques (Code du Travail) définissent les droits et devoirs de la force de travail selon le genre (c) Les politiques de gestion de la force de travail, lorsqu'elles existent, sont explicitement ou implicitement genrées.

(continue)

Tableau I.4 (conclusion)

Composante du ménage	Fondements et fonctionnement	
	Catégorie principale de moyen de reproduction et division du travail	Le genre dans les relations internes et externes du ménage
Une *unité de consommation et de redistribution* organisée autour du contrôle et de l'allocation des revenus à l'épargne, la redistribution en faveur d'autres ménages, à la consommation	MOYENS DE CONSOMMATION «individuels» produits (revenus d'activité, autoconsommation) ou perçus par le ménage (revenu du patrimoine, revenu de transfert) et utilisation de moyens de consommation collectifs (services publics par exemple) dont la répartition dépend du genre et de l'âge	* INTERNE (a) Le contrôle des revenus et de leur utilisation/allocation, de même que la répartition de la consommation entre les membres du ménage dépendent des relations de pouvoir entre genres et générations dans le ménage. * EXTERNE (a) Les relations de pouvoir qui déterminent le contrôle des revenus et de leur utilisation/allocation, ainsi que la répartition de la consommation entre les membres du ménage dépendent des relations des membres du ménage à l'activité économique ou au travail rémunéré ou de leur accès à des revenus de transfert (b) Les politiques de production de biens et services publics comme moyens collectifs de consommation ont une dimension de genre (de même que leur absence…) (c) La *redistribution entre ménages (transferts internes), la redistribution émanant des ménages non-résidents (transferts externes)* et l'accès à celles-ci dépendent des modèles genrés de migrations internes et externes; les migrations externes reliant les ordres domestiques nationaux entre eux.

Source : Elaboration de l'auteur. Note : L'éducation pourrait être considérée comme transversale à l'unité de production indépendante et à celle d'allocation de la force de travail mais ne vaut ici que pour la seconde. La raison en est que, historiquement, les sociétés agricoles fondées sur le travail indépendant ont privilégié la formation sur le tas au métier d'agriculteur et aux métiers d'artisans en milieu rural. Et les sorties de l'agriculture se font par l'éducation et les migrations internes (rural-urbain) ou externes). On observe aussi que l'emploi indépendant en milieu urbain mobilise beaucoup – surtout dans les entreprises informelles – des individus pourvus de faibles niveaux d'éducation.

Les flux intergénérationnels de richesse de Caldwell sont transversaux à ces quatre composantes du ménage. Etant donné que les règles définissant les relations entre les genres sont présentes dans ces quatre composantes, il est possible de concevoir des situations différenciées selon les genres qui obligent à affiner la typologie des régimes démo-économiques de Caldwell en considérant la *nature* des flux de richesse (argent, biens, services) ainsi que le solde des flux de richesse.

Du point de vue de la nature des flux de richesse, les services (ou les prestations) produits par les filles sont distincts de ceux des garçons. Par exemple, les filles sont davantage mobilisées sur les tâches domestiques. De même, la transmission intergénérationnelle de biens des parents vers les enfants peut valoir principalement pour les hommes ou exclusivement pour ceux-ci.

Quant au solde des flux, il est possible que celui-ci ait une incidence plus importante pour le devenir des femmes que pour celui des hommes. Par exemple, un moindre investissement dans l'éducation des filles leur ouvre moins d'opportunités sur le marché du travail salarié. L'ampleur du solde peut aussi varier selon le genre : il pèserait par exemple davantage sur les femmes qui doivent assurer l'entretien des parents (au moins en termes de prestation de soins) alors qu'elles ont, individuellement, moins de ressources en revenus et en temps que leurs frères. Ce, en raison des biais de genre qui déterminent les écarts entre les rémunérations (salaires et revenus mixtes du travail indépendant) et de l'affectation quasi-exclusive des femmes au travail reproductif).

C'est, en dernière instance, la question de la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté qui est ici posée. Non qu'il s'agisse d'une reproduction à l'identique. Mais on sait qu'à l'échelle des individus et des ménages – repérable à travers les enquêtes – et pour un modèle de développement donné, à une période donnée, les dotations initiales des ménages et les décisions relatives à l'accès aux ressources ou à la construction de ces ressources jouent un rôle dans la définition des opportunités de sortie de la pauvreté ou configurent les trappes à pauvreté.

4. Du régime socio-démographique en économie ouverte

La proposition théorique de Théret (1992) sur la société comme espace structuré en trois ordres, l'ordre politique ou l'Etat, l'ordre économique ou l'ordre du capitalisme et l'ordre domestique ou ordre de la reproduction de la population fait peu cas des relations entre une société donnée et le « reste du monde ». Autrement dit, on se trouve dans le cadre d'une économie fermée, peu pertinente pour les pays de la périphérie insérés, d'une manière ou d'une autre, dans l'économie mondiale. Un effort de conceptualisation est donc requis pour enrichir la *topologie du social* afin de saisir comment les relations internes des ordres constitutifs de la société et les interrelations entre ces ordres sont façonnées par les relations entre ces ordres et « le reste du monde », qu'il s'agisse des relations inter-étatiques ou des relations avec les instances dites supra-nationales et les organisations internationales, des relations entre les capitalismes nationaux, avec le capital transnationalisé, ou des relations entre l'ordre domestique proprement dit et le « reste du monde ».

Dans les limites de l'objet du présent travail, ce sont les relations entre l'ordre domestique et le « reste du monde » qui importent. Comment aborder la caractérisation de la reproduction de la population et donc le régime socio-démographique face à ce que l'on pourrait appeler aux processus de transnationalisation de la reproduction économique et sociale en cours dans les pays de la Caraïbe, Haïti compris et d'Amérique Latine ?

Dans le cas d'Haïti, il y a exportation de main-d'œuvre (Fass 1988, Ovensen 2005, Montas 2007) à travers les migrations définitives ou temporaires, des transferts de travailleurs émigrés qui déterminent le niveau de vie des ménages bénéficiaires, voire formation de ménages transnationaux (Glick Schiller 1993). Les migrations temporaires ne débouchent pas que sur les transferts. A leur retour, les migrants soit investissent les revenus perçus en terre étrangère dans un nouveau cycle de l'exploitation agricole (Lamaute-Brisson et al. 2005) soit élargissent le portefeuille de moyens d'existence des ménages[9]. Il y a également des flux croisés d'enfants haïtiens placés dans les ménages de pays étrangers comme la République Dominicaine (Smucker, Murray 2004) et d'enfants d'émigrés haïtiens ou d'origine haïtienne - établis à l'étranger - confiés aux soins de ménages (apparentés) établis en Haïti (Glick Schiller 1993). Il y a aussi les relations commerciales entre les travailleurs indépendants informels de l'ordre domestique – majoritairement des femmes – qui se rendent à l'étranger (Caraïbe et Amérique Latine) pour s'approvisionner en marchandises destinées à la revente et communément appelées *madan sara internationales* (Plotkin 1989, Lamaute-Brisson 2002).

Ce qui précède vient complexifier la représentation de l'ordre domestique, lieu des petites productions marchandes de marchandises réelles et de force de travail. Les relations externes de l'ordre domestique doivent être pensées à la fois au sein de l'économie nationale (vis-à-vis de l'ordre politique et de l'ordre économique), et dans l'espace des relations internationales

- entre les ordres politiques et économiques nationaux. Au plan interne, ces ordres sont le lieu d'influences externes qui peuvent créer des dépendances vis-à-vis d'autres ordres politiques ou économiques nationaux, lesquelles influent sur la nature des politiques publiques et sur les relations internes entre ordre politique et ordre économique ;

- entre les ordres domestiques nationaux (envois de fonds entre ménages résidents et ménages non-résidents et vice-versa, confiage d'enfants, ménages «transnationaux ») ;

- entre l'ordre domestique national et les ordres économiques des autres pays à travers les processus d'internationalisation, de multinationalisation et de globalisation du capital[10].

Ici seront privilégiées les relations entre les ordres domestiques nationaux à travers la question de l'accès à la redistribution effectuée par les travailleurs émigrés au bénéfice des ménages résidents.

---

[9] Des travailleurs haïtiens continuent, par ailleurs, de vivre en Haïti et traversent la frontière haïtiano-dominicaine tous les jours soit pour aller cultiver des parcelles obtenues en métayage en République Dominicaine, soit pour aller travailler en tant que personnel domestique auprès de ménages dominicains.

[10] Pour une analyse de la mondialisation du capital et ses trois principales formes historiques énumérées ici, se reporter à Michalet (2002). L'internationalisation consiste en l'extension des flux d'échanges fondés sur les spécialisations internationales des pays, la multinationalisation repose sur la mobilité/délocalisation de la production via les Investissements Directs Etrangers. La globalisation renvoie à la mobilité du capital financier et à la prédominance de la sphère financière sur la sphère productive. l

5. De la prise de décision genrée dans le régime socio-démographique

La *topologie du social* et le régime socio-démographique en particulier relèvent d'une construction théorique qui aborde deux niveaux d'analyse : le niveau macro (ou sociétal) et le niveau méso (des collectifs intermédiaires et de leurs interrelations). Aborder la prise de décision au sein du ménage pris dans l'ensemble des relations constituant le régime socio-démographique requiert donc de construire une figure de l'acteur individuel – homme ou femme - doté d'une rationalité. La *topologie du social* admet l'existence de rationalités individuelles dans les différents ordres sociaux, rationalités qui, selon Elias (1985), ont leur origine dans les structures de la société et dépendent de ces structures[11]. En d'autres termes, les individus sont porteurs d'une rationalité *située.* Leur position dans la société ou dans les organisations – comme les ménages – est déterminante puisque des intérêts spécifiques lui sont associés (Palier, Surel 2005 : 13) et que celle-ci crée des effets de perspective (Bezes 2000).

Mais quelle est la structure de cette rationalité située ? Celle-ci ne saurait être qu'instrumentale, c'est-à-dire axée exclusivement sur les intérêts identifiés et poursuivis. On pose ici, avec Musselin (2005 : 65), que les individus sont porteurs d'une rationalité plurimodale c'est-à-dire qu'elle est à la fois instrumentale (intérêts), axiologique (valeurs), cognitive (connaissances, représentations, perceptions) et institutionnelle (contrainte par les règles).

Une telle conception de la rationalité permet d'inscrire dans les « paramètres » de la prise de décision *les éléments constitutifs du genre* tel que le définit Scott (1986) à savoir : les symboles culturels disponibles (représentations et mythes), les concepts normatifs qui fournissent les clés d'interprétation des symboles, mais aussi les institutions sociales et les organisations (système de parenté, marché du travail, éducation, gouvernement…) et les identités subjectives[12].

Les valeurs, connaissances, perceptions et les règles sont déjà là et intériorisées à travers les formes et processus de socialisation vécus par les individus. Mais ceux-ci ne sont pas strictement soumis à ces éléments qui fonctionnent comme des contraintes : ils disposent d'une marge de jeu à partir de laquelle ils développent leur capacité réflexive ou encore leur capacité à définir objectifs, problèmes, démarches et à *interpréter* les données et les règles pour agir[13].

Pour revenir à notre objet de départ, le ménage, on considère que les stratégies individuelles menant aux décisions relatives au travail, à la consommation se déploient au sein de celui-ci, dans le cadre des relations de coopération – conflit ou de « conflit de coopération » selon Sen (1990). Les décisions relèvent à la fois d'une coopération qui fait du ménage une instance collective et de conflits autour du partage des ressources entre les membres individuels du ménage.

La prise de décision intervient dans chacune des unités ou composantes du ménage et contribue à tisser les relations internes et externes du ménage. Mais parmi les paramètres des décisions à prendre dans une unité donnée figurent ce qui se passe dans les autres unités, en tenant compte des articulations entre relations internes et externes. Dans la littérature sur la condition féminine et le genre, l'accès des femmes à un emploi rémunéré qui dépend à la fois de l'affectation au travail reproductif non rémunéré (unité sociale de reproduction), des dotations des femmes en qualifications (unité d'allocation de la force de travail) ou en moyens de production (unité de production indépendante de marchandises) et du fonctionnement genré du système d'emploi (comme ensemble articulé de formes de travail distinctes, à savoir le travail salarié et le travail indépendant) peut contribuer à augmenter le pouvoir de négociation des femmes au sein du ménage et donc leur autonomie de décision dans l'une ou l'autre des unités constitutives du ménage (celle de reproduction sociale par exemple).

---

11 Norbert Elias écrit que « Ce qui est « raisonnable » ou « rationnel » dépend essentiellement des structures de la société. Ce que nous appelons, par un souci d'objectivité « raison » n'est autre chose que notre effort pour nous adapter à une société donnée, nous y maintenir par des calculs et des mesures de précaution, (...) », *cité* dans Théret (1992 : 65).

12 Scott (1986 : 1069) précise que l'une des questions à inscrire au programme de la recherche historique est celle des *relations* entre ces quatre éléments constitutifs qui ne fonctionnent pas nécessairement de manière simultanée, les uns reflétant simplement les autres. Dans le même ordre d'idées, Sen (1990) souligne que l'éducation ou l'intériorisation des normes peut, par exemple, amener une femme à ne pas saisir ses véritables intérêts. D'où un affaiblissement de fait de son pouvoir de négociation au sein du ménage.

13 L'idée est que ce qui est déjà là n'est pas strictement une contrainte. Les institutions contraignent et habilitent. Corcuff (2005) rappelle à cet égard que la langue maternelle contraint les modes de pensée et rend aussi capable.

6. Du canevas conceptuel aux enquêtes auprès des ménages

Les rôles ou les statuts des hommes et des femmes sont repérables lorsque le rapport social de genre se concrétise, se déploie dans le jeu des acteurs et les relations entre ceux-ci. Les opinions, les modes de prise de décision et les comportements sont ici centraux, quel que soit le domaine (ou la composante du ménage) considéré : la reproduction démographique et anthroponomique, la production indépendante de marchandises, l'allocation de la force du travail au salariat, la consommation.

Les enquêtes statistiques nous livrent des traces de ces opinions, de modes de prise de décision et de ces comportements. Et ce, sur certains points bien précis soulignés dans le tableau précédent.

Lire ces traces[14], en particulier celles relatives aux modes de prise de décision, requiert une évaluation de la méthode utilisée pour les mettre au jour et plus précisément une évaluation de la capacité de la méthode à rendre compte des relations de genre qui sous-tendent les modes de prise de décision. Ce, tout en sachant que les déclarations ex post sur ces modes que recueillent les enquêtes ne sont que des révélateurs partiels de la nature des relations de genre puisque les processus qui engagent représentations, justifications implicites ou explicites dans les relations interpersonnelles ne sont pas connus.

Rendre ces traces intelligibles afin de reconstituer les rôles et les représentations suppose des allers-retours entre théorie et réalité mais aussi et surtout entre les énoncés des normes, des règles d'une part, les traces observées d'autre part. La connaissance des normes et des règles peut être antérieure aux traces : elle détermine alors la configuration des enquêtes tant dans leurs objectifs que leur méthodologie. Elle peut aussi découler d'un travail d'interprétation des traces, mais celui-ci ne peut être effectué seul : d'autres disciplines doivent être convoquées.

Ici, le matériau premier est constitué par les données des enquêtes auprès des ménages réalisées au cours des dix dernières années. La lecture de ces données, leur interprétation prendra appui sur les trouvailles relevant de la sociologie ou de l'anthropologie. Ces trouvailles peuvent éclairer les résultats statistiques, dans le sens d'une corroboration, d'une interrogation ou d'une invalidation.

Le recours aux matériaux sociologiques ou anthropologiques doit être évidemment dicté par la prudence : la plupart des productions disponibles dans le cas haïtien sont déjà *datées.* Elles se rapportent pour la plupart aux années 1970 et 1980 et pour certaines aux années 40-50. Leur champ de pertinence est aussi, le plus souvent, localisé. L'extrapolation de leurs résultats peut être alors hasardeuse. En raison de ces deux limites, le souci est, autant que faire se peut, de lire les données contemporaines en les confrontant aux interprétations sociologiques ou anthropologiques disponibles de manière à pointer tout au plus les changements qui ont pu s'opérer.

D. Les sources

Plusieurs grandes enquêtes ont été ici retenues. Il s'agit d'abord des deux enquêtes auprès des ménages réalisées par l'IHSI au début de la décennie puis du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2003)[15]. La série des enquêtes EMMUS est également considérée non seulement en raison du fait de leur apport sur le thème de la fécondité dont on a vu l'importance plus haut mais aussi pour leur traitement de thèmes liés au « statut de la femme », traitement qui apporte des éclairages aux problématiques esquissées plus haut. Le tableau synoptique présente les principales caractéristiques de ces enquêtes et recensement (voir tableau I.5).

La démarche consiste, d'un côté, à examiner les manuels exposant les concepts retenus, les questionnaires et les manuels d'instruction aux enquêteurs pour ce qui est des enquêtes réalisées par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), les questionnaires des EMMUS de l'Institut Haïtien de

[14] Il faut insister sur le statut de *traces* des résultats des enquêtes : en soi, les enquêtes disent peu sur les mécanismes qui produisent les inégalités et donc sur la nature de celles-ci.

[15] La dernière enquête de l'IHSI sur l'Emploi et l'Economie Informelle (EEI) étant en cours de traitement, elle ne fait pas partie du corpus sous étude. Cette enquête comporte un jeu de 6 questions sur les usages du temps des hommes et des femmes de 10 ans et plus.

l'Enfance (IHE) réalisées avec l'appui technique de Macro International ainsi que les rapports comparatifs sur les thèmes liés au genre produits par Macro International. Les rapports institutionnels issus de ces enquêtes sont également examinés afin de rendre compte du traitement et de l'analyse des différences sexuées tout comme des omissions y relatives[16].

D'un autre côté, la démarche consiste à mobiliser les données produites par les différentes enquêtes en les confrontant aux choix méthodologiques et les confrontant les unes aux autres (il ne s'agit pas, en toute rigueur, de *comparaison* puisque les méthodologies peuvent, pour un thème donné, changer sensiblement d'une enquête à l'autre) pour *illustrer* (ou *interroger*) les thématiques retenues dans le canevas conceptuel proposé pour l'élucidation du ou des régime(s) socio-démographique(s). Les données seront extraites de toutes les enquêtes. Toutefois, dans le cas des EMMUS, l'accent sera mis, pour la plupart des thématiques choisies, sur l'enquête la plus récente, savoir l'EMMUS 2005 et le recensement ne sera mobilisé que pour quelques indicateurs-clé.

TABLEAU I.5
LES GRANDES ENQUÊTES AUPRÈS DES MÉNAGES (1994-1995 – 2005)

PROFIL GENERAL	Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM) de 1999-2000	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (ECVH) de 2001	Enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services (EMMUS) de 1994-1995	Enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services (EMMUS) de 2000	Enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services (EMMUS) de 2005	Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2003
Institution	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)	Institut Haïtien de l'Enfance (IHE) / Macro Demographic and Health Surveys	Institut Haïtien de l'Enfance (IHE) / Macro Demographic and Health Surveys	Institut Haïtien de l'Enfance (IHE) / Macro Demographic and Health Surveys	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)
Objectifs	1) Produire des informations sur les revenus et les dépenses consacrées à la consommation de biens et de services (ainsi que sur l'autoconsommation)	1) Mesurer les conditions de vie des individus et des ménages en partant des lieux de vie, des dynamiques de population (fécondité, migrations), des ressources (physiques, sociales, économiques) disponibles ou mobilisées	1) Mesurer les principaux indicateurs de fécondité, de mortalité, de santé, d'état nutritionnel et de morbidité -y compris les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST), en particulier le SIDA.	1) Mesurer les principaux indicateurs de fécondité, de mortalité, de santé, d'état nutritionnel et de morbidité -y compris les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST), en particulier le SIDA.	1) Mesurer les principaux indicateurs de fécondité, de mortalité, de santé, d'état nutritionnel et de morbidité -y compris les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST), en particulier le SIDA.	1) Mesurer la population et l'habitat; Fournir les principaux indicateurs démographiques (fécondité, mortalité, espérance de vie).
	2) Produire de nouvelles données sur le logement, l'accès aux services publics, à l'éducation, l'insertion dans l'emploi	2) Appréhender la qualité de vie des ménages	2) Fournir des informations sur la garde des enfants de moins de 5 ans	2) Fournir des informations sur le statut de la femme (prise de décisions dans le ménage, autonomie financière, etc), les perceptions des hommes sur les rôles des sexes et leur contribution à la santé reproductive et à la fonction parentale	2) Fournir des informations sur le statut de la femme (prise de décisions dans le ménage, autonomie financière, etc), les perceptions des hommes sur les rôles des sexes et leur contribution à la santé reproductive et à la fonction parentale	2) Fournir les principaux indicateurs en matière d'accès aux services sociaux de base, d'activité économique et d'emploi

(continue)

[16] De manière très ponctuelle, des études ou recherches effectuées sur la base de ces enquêtes en dehors des institutions de référence sont également mobilisées (Egset, Sletten 2003 ; Beaulière 2007).

Tableau I.5 (continuation)

ROFIL GENERAL	Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM) de 1999-2000	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (ECVH) de 2001	Enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services (EMMUS) de 1994-1995	Enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services (EMMUS) de 2000	Enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services (EMMUS) de 2005	Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2003
Thèmes		Environnement	Emploi (des 15-49 ans)	Emploi (des 15-49 ans)	Emploi (des 15-49 ans)	Bâtiment et logement
	Accès aux infrastructures et services de base	Accès aux infrastructures et services de base	Equipement des ménages en biens durables	Equipement des ménages en biens durables	Equipement des ménages en biens durables	Mortalité
		Santé et nutrition	Fécondité	Fécondité	Fécondité	Education
	Education	Education	Planification familiale	Planification familiale	Planification familiale	Migration
		Organisation sociale	Santé de la reproduction	Santé de la reproduction	Santé de la reproduction	Activité économique et emploi
	Equipement des ménages en biens durables	Equipement des ménages en biens durables	Mortalité (maternelle, infantile et infanto-juvénile)	Mortalité (maternelle, infantile et infanto-juvénile)	Mortalité (maternelle, infantile et infanto-juvénile)	Fécondité
	Consommation des ménages	Economie des ménages	Morbidité	Morbidité	Morbidité	
	Revenus des ménages	Agriculture	Etat nutritionnel des enfants et des femmes	Etat nutritionnel des enfants et des femmes	Etat nutritionnel des enfants et des femmes	
		Garde des enfants de moins de cinq ans	Accès aux et utilisation des services socio-économiques	Accès aux et utilisation des services socio-économiques	Accès aux et utilisation des services socio-économiques	
			Garde des enfants de moins de cinq ans	Maladies Sexuellement Transmissibles (MST)	Maladies Sexuellement Transmissibles (MST)	
				Statut de la femme	Statut de la femme	
				Perception des hommes sur le rôle des sexes	Perception des hommes sur le rôle des sexes	
				Responsabilité des hommes en matière de santé reproductive et dans la fonction parentale	Responsabilité des hommes en matière de santé reproductive et dans la fonction parentale	
				Violence (domestique, conjugale) contre les femmes et maltraitance des enfants	Violence (domestique, conjugale) contre les femmes et maltraitance des enfants	

(continue)

Tableau I.5 (conclusion)

METHODO-LOGIE		Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM) de 1999-2000	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (ECVH) de 2001	Enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services (EMMUS) de 1994-1995	Enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services (EMMUS) de 2000	Enquête sur la mortalité, la morbidité et l'utilisation des services (EMMUS) de 2005	Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2003
Couverture géographique		Enquête nationale, rural et urbain	Enquête nationale, rural et urbain	Enquête nationale, rural et urbain	Enquête nationale, rural et urbain	Enquête nationale, rural et urbain	Couverture exhaustive de la population
Nombre de ménages enquêtés		7186	7186	4818	9595	9595	
Instruments d'enquête		Jeu de questionnaires :	Jeu de 3 questionnaires :	Jeu de 3 questionnaires	Jeu de 3 questionnaires	Jeu de 3 questionnaires	Un questionnaire
		Socio-démographie et occupation	-Ménage	-Ménage	-Ménage	-Ménage	3 niveaux : bâtiment, logement/ ménage, individu
		Carnets de compte (consommation quotidiennte)	-Femme et enfant	-Femme (15-49 ans)	-Femme (15-49 ans)	-Femme (15-49 ans)	
		Dépenses et autoconsommation	-Individu sélectionné au hasard dans le ménage	-Homme (15-49 ans)	-Homme (15-49 ans)	-Homme (15-49 ans)	
Thématiques spécifiques pour rendre visible les rapports de genre		Activité, emploi, Revenus, Consommation des ménages	Structure familiale du ménage, procréation et contraception, garde des enfants de moins de 5 ans durant la journée, violence domestique, activité, emploi et conditions de travail, accès aux moyens de production (terre) et au financement, revenus individuels et formation du revenu du ménage	Fécondité et contraception, Exercice d'une activité économique par les femmes de 15-49 ans, Activité économique des hommes, Garde des enfants de moins de cinq ans,	Fécondité et contraception, Exercice d'une activité économique par les femmes de 15-49 ans, Activité économique des hommes Violence (domestique, conjugale) contre les femmes	Fécondité et contraception, Exercice d'une activité économique par les femmes de 15-49 ans, Participation des femmes à la prise de décision, Autonomie financière, Travail des enfants, **Alimentation/ Expérience de la faim**	Fécondité, Croissance

Source : Elaboration de l'auteur.

II. Femmes, ménages et familles

Entité fondée sur la co-résidence voire sur le partage des repas, le ménage peut être considéré comme une unité sociale de reproduction structurée par des relations de pouvoir qui se nouent ou se dénouent, entre autres, sur le mode de la coopération et du conflit (Sen 1990). Ces relations définissent la *place* des femmes dans le ménage. La littérature sur la direction des ménages, sur l'émergence des femmes comme *chefs de ménage,* notamment en milieu urbain, s'y rattache. Il est évident que seules des enquêtes d'ordre sociologique ou anthropologique peuvent renseigner sur la nature des relations, les places et les rôles des femmes dans le ménage. Les enquêtes quantitatives comme celles sous étude informent tout au plus sur le classement des femmes en union ou non dans le binôme chef de ménage/membre secondaire du ménage ; classement qui dépend, au final, de l'interaction entre les enquêteurs et les enquêtés. Selon les enquêtes réalisées par l'IHSI, le poids des femmes dans la population des chefs de ménage est loin d'être négligeable, en particulier en milieu urbain. Il convient donc de saisir ce que recouvre ce phénomène à partir d'une lecture critique des concepts retenus et des données. Il s'agit de dresser un profil des femmes chefs de ménage en tenant compte des typologies établies comme celle de Moser (2000 [1989]).

Par ailleurs, le fait, pour une femme d'être chef de ménage est-il lié à des types de famille particuliers ? Une typologie des ménages en fonction de leurs structures familiales fondées sur les relations de parenté (alliance, filiation, autres liens) entre le chef de ménage et les autres membres a été établie, dans le cadre de l'ECVH 2001, en considérant que le ménage est une « expression résidentielle des logiques familiales » (Locoh 1997 : 15). Si l'on retrouve des femmes chefs de ménage dans toutes les modalités de la typologie, elles sont associées principalement aux familles monoparentales et aux familles élargies.

A. Femmes chefs de ménage

Le repérage de femmes chefs de ménage est lié à la définition du ménage et à la définition du *chef de ménage.* Celles-ci varient d'une enquête à l'autre. Par-delà ces changements, que *signifie,* pour les femmes, déclarer être ou être classées comme chef de ménage?

1. Les définitions du ménage et de son chef

Les critères de définition du ménage sont instables d'une enquête à l'autre. C'est le cas notamment de la durée de résidence dans le logement. Elle varie, de 12 mois dans l'EBCM 1999-2000 à 3 mois dans l'ECVH 2001 et n'est pas précisée dans le recensement. Une chose est claire: l'unité de résidence (dans une même unité de logement ou dans un *lakou*) est un critère constant pour les trois opérations statistiques (enquêtes et recensement) de l'IHSI. Le partage des repas vaut clairement comme second critère pour l'ECVH 2001 et le RGPH 2003.

La définition du chef de ménage est également instable d'une opération statistique à l'autre. Dans l'EBCM 1999-2000, la définition est floue. Les critères de désignation ou d'identification de tel individu comme chef de ménage par l'ensemble des membres du ménage ne sont pas spécifiés comme on peut le constater sur le tableau II.1. Entre l'ECVH 2001 et le RGPH 2003, des différences importantes sont à noter:

- l'ECVH met en avant la notion de *responsabilité* tandis que le RGPH part de la notion *d'autorité;*

- dans l'ECVH, la *responsabilité* du chef de ménage peut être indépendante de son rôle économique et plus particulièrement d'un éventuel rôle de *principal apporteur de ressources.* En revanche, être chef de ménage signifie, dans le RGPH, exercer une autorité sur les membres du ménage *et* assurer habituellement l'entretien du ménage.

Cette hétérogénéité des définitions pose un problème fondamental de comparabilité des statistiques issues des enquêtes et du recensement de 2003.

TABLEAU II.1
DÉFINITIONS DU MÉNAGE ET DU CHEF DE MÉNAGE DANS LES ENQUÊTES DE L'IHSI (EBCM 1999-2000, ECVH 2001, RGPH 2003)

	Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM) de 1999-2000	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (ECVH) de 2001	Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2003
Ménage	Pas de définition explicite. Critère implicite : Unité de résidence.	« Un ménage est une personne ou un groupe de personnes vivant ensemble dans une unité de logement (maison, appartement, etc.) ou dans plus d'une unité de logement situées très proches l'une de l'autre[1]. *Les membres d'un ménage partageront un arrangement en termes de nourriture,* mais il se peut qu'ils ne soient pas parents par le sang. (…) un ménage n'est pas nécessairement la même chose qu'une famille » (IHSI 2001).	Le ménage est une unité statistique constitué par un « groupe de personnes liées par la parenté mais pas obligatoirement, reconnaissant *l'autorité d'un chef*, vivant dans un même local à usage d'habitation et *prenant généralement leur repas en commun* » (IHSI 2005 : 28). A l'exception des « ménages multiples » qui regroupent les individus vivant habituellement en commun dans certains établissements comme par exemple : pension de famille, auberge, orphelinat, couvent » (IHSI 2005 : 29).

(continue)

Tableau II.1 (conclusion)

	Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM) de 1999-2000	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (ECVH) de 2001	Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2003
Composition du ménage	**« a)** les personnes permanentes dans le ménage, même si elles sont temporairement absentes ;- **b)** les visiteurs présents dans le ménage depuis au moins un mois; **c)** les anciens membres » ainsi que : les membres depuis moins de 12 mois, les personnels logés, nourris et rémunérés, les « domestiques » ou *restavèk,* les pensionnaires non locataires » (IHSI 1999).	« Quatre règles générales pour décider qui devrait être inscrit comme membre d'un ménage. Les membres de ménage sont: (1) N'importe qui ayant demeuré au moins 3 mois dans le ménage au moment de l'interview; (2) N'importe qui ayant temporairement été séparé du ménage pour moins de 3 mois au moment de l'interview; (3) Ceux qui sont restes avec le ménage pendant moins de 3 mois mais qui l'ont rejoint avec l'intention d'y vivre de manière permanente (comme les jeunes mariées qui viennent habiter ; (4) Une personne demeurant avec le ménage au moment de l'interview et qui n'a pas d'autre endroit où aller » (IHSI 2001).	Aucune spécification.
Chef de ménage	**«** Le chef de ménage *est la personne reconnue comme tel par les autres membres du ménage*. Il peut en être aussi le principal soutien économique mais pas nécessairement ».	« Le chef de ménage est la personne qui fait marcher ou est considérée *responsable* du ménage. Ce titre peut lui être conféré sur la base de l'âge, le sexe, le statut économique (principal fournisseur) (sic), ou pour une autre raison. Il revient à l'enquêté(e) de définir qui est le chef, mais il faut que ce soit un des membres du ménage » (IHSI 2001).	Le chef de ménage est « la personne reconnue comme telle par les autres membres du ménage *et qui est habituellement responsable de l'entretien de ce ménage* » (IHSI 2005 : 23).

Source : Elaboration de l'auteur à partir de : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique - IHSI (1999*), Méthodologie de l'Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM 1999-2000), IHSI (2001), Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages en Haïti. Manuel d'instructions du questionnaire Ménage, Port-au-Prince, IHSI (2005), Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2003. Principaux résultats. Ensemble Pays, Port-au-Prince.*

2. Les femmes chefs de ménage ou le brouillage des frontières des catégories analytiques

Que signifie être femme chef de ménage ? Aucune norme n'est imposée dans les enquêtes comme dans le recensement quant au sexe du chef de ménage. Ceci étant, il existe une disposition dans l'ECVH qui fait référence au type d'union, en l'occurrence le plaçage[17], pour déterminer qui, de l'homme ou la femme, doit être considéré comme chef de ménage. On suppose que l'homme placé peut être engagé dans plusieurs unions. Si tel est le cas, c'est le partage de repas avec l'une ou l'autre des conjointes/partenaires qui permet de déterminer si la femme placée est chef de son propre ménage[18].

Au-delà de la définition énoncée, il y a évidemment la compréhension de celle-ci par les agents de terrain et le rôle des comportements et des attitudes des enquêteurs dans le cadre de leurs relations avec les membres des ménages rencontrés. Ceux-ci ne sont pas documentés. Il est donc difficile de savoir comment et jusqu'à quel point ces dispositions sont mises en application par les enquêteurs.

En tout cas, d'une opération statistique à l'autre, le poids des femmes chefs de ménage « varie »[19] sensiblement. Et il est singulièrement élevé dans l'ECVH, notamment en milieu rural (48.7%).

---

17 Le plaçage est considéré dans les enquêtes de l'IHSI (EBCM 1999-2000, ECVH 2001) comme une *union libre* ou comme du concubinage. Vieux (1987) montre qu'il en est autrement.

18 Selon le manuel d'instructions de l'ECVH 2001, « Dans les cas où une femme est liée à un homme à travers une union libre (*plase*) : Si l'homme prend la plupart de ses repas avec sa (son autre) femme, l'homme devrait être considéré comme membre du ménage de sa femme, et la femme en "plaçage" comme chef de son propre ménage (à moins d'un autre arrangement avec le père, le frère, la sœur, la mère, etc.) ».

19 Les guillemets sont évidemment de mise puisque les chiffres ne sont pas comparables en toute rigueur.

TABLEAU II.2
PROPORTION DE FEMMES CHEFS DE MÉNAGE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE (1999-2003)
(En pourcentage des chefs de ménage)

Milieu de résidence	Proportion (%) de femmes chefs de ménage		
	EBCM 1999-2000	ECVH 2001	RGPH 2003
Aire Métropolitaine	51.0	64.1	45,7
Autre urbain	49.3	53.2	
Rural	39.1	48.7	33,8
Ensemble	43.0	53.0	38,5

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM) 1999-2000, Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001, Recensement Général de la Population et de l´Habitat (RGPH) 2013. Calculs propres.

Quel est le profil de ces femmes chefs de ménage ? La typologie de Moser (2000 [1989]) qui distingue les femmes chefs de ménage *de facto* (absence temporaire du conjoint liée par exemple à la migration) et les femmes chefs de ménage *de jure* (célibataires, veuves, divorcées ou séparées) est prise comme référence. En combinant trois critères, savoir le statut matrimonial, la présence ou non d'un conjoint cohabitant, le statut de principal apporteur de ressources, on retrouve des femmes chefs de ménage *de jure* et *de facto* ainsi qu'une catégorie atypique en regard de la typologie de Moser : des femmes chefs de ménage *en union avec conjoint cohabitant.* Elles représentent 37.5% du total des femmes chefs de ménage.

TABLEAU II.3
DISTRIBUTION DES FEMMES CHEFS DE MÉNAGE SELON LA COMBINAISON DE TROIS CRITÈRES (STATUT MATRIMONIAL, PRÉSENCE DU CONJOINT, RÔLE DE PRINCIPAL APPORTEUR) PAR MILIEU DE RÉSIDENCE
(En pourcentage)

Femme chef de ménage	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Chef de ménage (CM) *de jure*, principal apporteur	**37,7**	**36,4**	**35,5**	**36,3**
CM *de jure*, non-principal apporteur	14,1	13,8	10,9	12,3
Chef de ménage de jure	***51,8***	***50,2***	***46,4***	***48,6***
CM en union, sans conjoint, principal apporteur	**10,4**	**13,1**	**10,3**	**10,8**
CM en union, sans conjoint, non-principal apporteur	4,0	3,6	2,5	3,1
Chef de ménage de facto	14,4	16,7	12,8	***13,9***
CM en union, avec conjoint, principal apporteur	**8,0**	**15,0**	**17,6**	**14,5**
CM en union, avec conjoint, non-principal apporteur	25,9	18,1	23,2	23,0
Chef de ménage en union	***33,9***	***33,1***	***40,8***	***37,5***
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Echantillon	641	842	2 310	3 793

Source : Lamaute-Brisson (2005b), «Organisation sociale», *in* IHSI, *Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti* (ECVH 2001), Port-au-Prince, http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/pnud_livre_enquete_volume_II.pdf.

Plusieurs questions sont ici ouvertes:

- Qu'est-ce qui porte les enquêtés à désigner une femme comme chef de ménage ?
- Qu'est-ce qui détermine les femmes enquêtées à s'auto-désigner chef de ménage ?
- Comment les enquêteurs assignent-ils le statut de chef de ménage aux femmes enquêtées ?

Ces questions sont essentielles d'autant que la majorité des femmes chefs de ménage en union avec conjoint cohabitant ne sont pas le principal apporteur de ressources du ménage.

B. Femmes et structures familiales des ménages

On distingue, sur la base des données de l'ECVH 2001, cinq structures familiales des ménages. Des spécificités apparaissent tant du point de vue des structures familiales dirigées par les femmes chefs de ménage que du point de vue du poids des femmes chefs de ménage selon les structures familiales.

1. Les structures familiales des ménages

La typologie des structures familiales des ménages dressée à partir des données de l'ECVH 2001 comprend cinq types de famille :

- la famille nucléaire, composée d'un couple (chef de ménage et conjoint (e)) et de ses enfants
- le couple sans enfants, constitué du chef de ménage et de son (sa) conjoint(e)
- la famille nucléaire monoparentale composée du chef de ménage et de ses enfants
- la famille élargie, comprenant un noyau constitué du chef de ménage, de son (sa) conjoint(e), des enfants du chef, ainsi que des personnes apparentées de près ou de loin au chef de ménage
- la famille complexe où le chef de ménage partage le logement avec des personnes qui ne lui sont pas apparentées, avec éventuellement la présence de personnes apparentées au chef, y compris le ou la conjoint(e).

Les familles élargies et les familles nucléaires représentent les deux principaux pôles de la distribution des ménages de l'ensemble du pays (respectivement 38% et 25.9%), suivis par les familles monoparentales (11.9%) puis les familles complexes (10%).

TABLEAU II.4
DISTRIBUTION DES MÉNAGES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE PAR SEXE DU CHEF DE MÉNAGE
(En pourcentage)

Structure familiale du ménage	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Homme	Femme	
Personne seule	11,9	7,0	9,3
Famille nucléaire	34,3	18,5	25,9
Famille monoparentale	4,6	18,4	11,9
Couple sans enfant	6,5	3,4	4,8
Famille élargie	33,7	41,9	38,0
Famille complexe	9,0	10,9	10,0
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages estimé	838 645	947 288	1 785 933
Echantillon	3 393	3 793	7 186

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

A l'échelle de la population des membres des ménages, on retrouve les deux pôles, mais les familles élargies devancent les familles monoparentales (12.9% de la population contre 9.5%) ; ce qui laisse supposer qu'elles sont, en moyenne, de plus grande taille que les familles monoparentales.

TABLEAU II.5
DISTRIBUTION DE LA POPULATION TOTALE SELON LA STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE D'APPARTENANCE PAR MILIEU DE RÉSIDENCE
(En pourcentage)

Structure familiale du ménage	Milieu de résidence			Ensemble
	Aire Métropolitaine	Autre urbain	Rural	
Personne seule	2,0	1,9	2,1	2,1
Famille nucléaire	16,6	19,7	36,9	30,0
Famille monoparentale	9,5	9,0	9,5	9,5
Couple sans enfant	1,4	1,6	2,5	2,1
Famille élargie	47,5	48,1	41,1	43,5
Famille complexe	22,9	19,7	7,9	12,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Echantillon	4 476	5 432	23 099	33 007

Source : Lamaute-Brisson (2005b), «Organisation sociale», *in* IHSI, *Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti* (ECVH 2001), Port-au-Prince, http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/pnud_livre_enquete_volume_II.pdf

2. Femmes chefs de ménage, familles monoparentales et familles élargies

Les femmes chefs de ménage se retrouvent à la tête de tous les types de famille identifiés. Mais elles se distinguent de leurs pairs par le fait qu'elles dirigent plus fréquemment qu'eux des familles monoparentales, c'est-à-dire sans conjoint cohabitant. Ce, dans tous les milieux de résidence et quel que soit le niveau de vie exprimé par les quintiles de revenu per capita.

TABLEAU II.6
DISTRIBUTION DES MÉNAGES SELON LA STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE PAR SEXE DU CHEF DE MÉNAGE ET MILIEU DE RÉSIDENCE
(En pourcentage)

Structure familiale du ménage	Milieu de résidence						Ensemble		
	Aire Métropolitaine		Autre urbain		Rural				
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Hommes et femmes
Personne seule	16,6	4,6	10,3	8,1	9,3	7,9	11,9	7,0	9,3
Famille nucléaire	17,7	14,1	33,1	15,3	25,9	21,7	34,3	18,5	25,9
Famille monoparentale	2,1	17,8	5,9	18,5	11,9	18,7	4,6	18,4	11,9
Couple sans enfant	5,1	2,1	5,9	3,2	4,8	4,0	6,5	3,4	4,8
Famille élargie	41,4	43,3	33,8	43,5	38,0	40,6	33,7	41,9	38,0
Famille complexe	17,1	18,1	11,0	11,3	10,0	7,1	9,0	10,9	10,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages estimé	148 060	264 255	144 966	164 562	1 785 933	518 471	838 645	947 288	1 785 933
Echantillon	361	641	699	842	7 186	2 310	3 393	3 793	7 186

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Symétriquement, plus de 8 ménages à famille monoparentale sur 10 sont dirigés par une femme et se distinguent en cela, très nettement, des autres structures familiales, même si les ménages à famille élargie et à famille complexe sont majoritairement dirigés par des femmes.

GRAPHIQUE II.1
PROPORTION DE MÉNAGES DONT LE CHEF EST UNE FEMME PAR STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE ET PAR MILIEU DE RÉSIDENCE
(En pourcentage)

	Personne seule	Famille nucléaire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Famille élargie	Famille complexe
Aire Métropolitaine	33,1	58,7	93,9	42,6	65,1	65,4
Autre urbain	47,1	34,5	78,2	38,2	59,4	53,8
Rural	40,3	34,5	78,3	35,5	55,0	51,8

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

La majorité des familles monoparentales sont dirigées par des femmes chefs de ménage *de jure* (70.8%), notamment celles qui jouent le rôle de principal apporteur de revenu dans le ménage (60.4%). On trouve aussi, dans ces familles monoparentales, des femmes chefs de ménage se déclarant en union mais dont le conjoint est absent du ménage tel qu'il a été reconstitué dans l'enquête. La plupart d'entre elles sont également le principal apporteur de revenus du ménage (26.3%).

TABLEAU II.7
DISTRIBUTION DES MÉNAGES DIRIGÉS PAR UNE FEMME SELON LE TYPE DE CHEF DE MÉNAGE PAR STRUCTURE FAMILIALE DU MÉNAGE
(En pourcentage)

Type de chef de ménage	Structure familiale du ménage						Ensemble
	Personne seule	Famille nucléaire	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Famille élargie	Famille complexe	
Femmes chefs de ménage de jure, principal apporteur	93,9	0,0	60,4	0,5	36,6	29,4	36,3
Femmes chefs de ménage de jure, non-principal apporteur	0,0	0,0	10,4	0,6	20,0	18,1	12,3
Femmes en union, sans conjoint, principal apporteur	6,1	0,0	26,3	0,0	10,0	12,3	10,8
Femmes en union, sans conjoint, non-principal apporteur	0,0	0,0	2,9	0,0	4,8	5,1	3,1
Femmes en union, avec conjoint, principal apporteur	0,0	39,4	0,0	47,3	10,1	12,9	14,5
Femmes en union, avec conjoint, non-principal apporteur	0,0	60,7	0,0	51,6	18,6	22,2	23,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages estimé	66 238	174 787	174 440	31 822	396 677	103 324	947 288
Echantillon	274	748	678	132	1 580	381	3 793

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Ce sont également ces deux grands groupes (femmes chefs de ménage *de jure* et femmes en union sans conjoint cohabitant repéré) qui l'emportent dans les ménages à famille élargie et à famille complexe, loin devant les femmes en union avec conjoint cohabitant. Les logiques de constitution de ces types de famille avec l'admission de l'autorité d'une femme sont à élucider.

Il en est de même pour la répartition des pouvoirs entre les membres des couples dans les familles nucléaires ou dans les couples sans enfants où les femmes se déclarent ou sont classées comme chefs de ménage. Ces familles se partagent entre les femmes en union principal apporteur de ressources et celles dont la contribution au revenu du ménage est « faible » ou inexistante. Le poids des femmes ne dépendrait donc pas au premier chef ou exclusivement de leur participation à la formation du revenu du ménage.

III. Travail non rémunéré et travail rémunéré

Le travail comme ensemble d'activités marchandes et non-marchandes et sa division entre les sexes et les âges sont au cœur de la structuration des ménages et du bien-être des hommes et des femmes. Il importe donc dans un premier temps de faire le point sur la manière d'appréhender le travail dans les différentes opérations statistiques puis de procéder, dans un second temps, à la mesure de la *participation* des femmes *à l'activité économique* sur laquelle se centrent les enquêtes sous étude.

L'analyse du travail marchand des femmes suppose de clarifier les concepts et nomenclatures permettant de *caractériser* les emplois exercés aussi bien par les femmes que par les hommes. Les EMMUS se limitent à fournir des informations sur les grands secteurs d'activité des femmes et des hommes. Par contre, les enquêtes et recensement de l'IHSI renseignent non seulement sur les branches d'activité mais encore sur les catégories socio-professionnelles (ou situations dans l'emploi) et, dans certains cas, sur les professions exercées. La lecture des résultats est tributaire des concepts et des nomenclatures comme tels ainsi que de leurs usages.

Les modalités concrètes du travail marchand des femmes sont ensuite abordées tant pour le milieu rural que pour le milieu urbain. Dans le cas du milieu rural, le travail marchand des femmes en milieu rural est appréhendé en articulation avec la question de l'accès aux « moyens de production » et plus précisément l'accès des femmes à la terre. Ce, en vue d'établir les rôles joués par les femmes dans l'activité économique. Dans le cas du milieu urbain, l'analyse porte exclusivement sur les caractéristiques des emplois exercés à partir des modules relatifs à la population active occupée insérés dans les enquêtes.

A. Appréhender l'activité et le travail

Dans toutes les enquêtes de l'IHSI, le travail et l'emploi sont appréhendés à partir du cadre conceptuel de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) antérieur aux propositions effectuées par la 18ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail quant à l'intégration du travail non rémunéré dans la notion de *travail* et celle des *heures travaillées* (Lawrence 2009). En dépit de la référence commune à ce cadre conceptuel, les modules relatifs à l'activité économique figurant dans l'EBCM 1999-2000, l'ECVH 2001 et le RGPH 2003 ne procèdent pas des mêmes objectifs ni des mêmes principes de construction. La période de référence, la formulation des questions et leur ordonnancement diffèrent d'une enquête à l'autre. D'où l'impossibilité d'une comparaison rigoureuse entre ces enquêtes et recensement des résultats concernant le taux d'activité, le taux de chômage ou le taux d'emploi.

Les EMMUS recueillent pour leur part des informations sur l'exercice d'une activité économique par les hommes et par les femmes sur la base de deux questionnaires distincts aussi bien par la formulation et l'ordre des questions.

La relecture critique de ces enquêtes s'organise ici autour de six notions : la notion *d'activité économique* par rapport au travail non-marchand, la notion de *travail* en regard des représentations des enquêtés, la notion de *période de référence* qui est déterminante pour la *mesure* de la présence des individus dans l'activité économique, le chômage et l'inactivité dans le cadre des EMMUS, et enfin, l'introduction de la notion de *chômeur découragé* dans le RGPH 2003.

1. La focalisation sur la notion d'activité économique : l'invisible travail domestique/de prestation de soins

Le cadre conceptuel de l'OIT n'est pas exempt de la critique bien connue qui consiste à dire que le travail des femmes ne saurait être résumé au travail qu'elles accomplissent dans l'activité économique, qu'il soit rémunéré ou non. Le travail domestique, le travail des soins aux enfants et le travail bénévole ne sont pas pris en compte. Il en est de même dans les EMMUS où la question sur le travail adressée aux femmes est formulée en écartant clairement le travail domestique comme objet d'analyse : « En dehors de votre travail domestique, est-ce que vous avez travaillé au cours des sept derniers jours ? ».

Seules les enquêtes budget-temps constituent l'instrument le plus adéquat à date pour mesurer le travail non rémunéré en mesurant le nombre d'heures consacrées aux tâches non rémunérées du travail domestique, du travail de prestation des soins, etc. Mais aucune enquête officielle sur ce thème n'a encore été réalisée en Haïti, à l'exception de quelques – rares – questions sur l'usage du temps des personnes occupées de 10 ans ou plus dans l'Enquête sur l'Emploi et l'Economie Informelle (EEI 2007)[20]. Le module sur le travail des enfants de 5-17 ans inséré dans le questionnaire de l'ECVH qui comptabilise les heures de travail de ceux-ci relève d'une initiative de l'Institut norvégien FAFO et les données ne figurent pas dans la base de l'ECVH 2001. Les enquêtes budget-temps ne font pas partie non plus du socle des enquêtes démographiques et de santé (DHS). Il n'est donc pas possible d'évaluer :

- la pauvreté des femmes en termes de temps et par là les contraintes qui pèsent sur la possibilité d'exercer un emploi rémunéré ;
- la production des femmes en termes de valorisation monétaire du travail domestique et de prestation de soins.

2. Travailler ou *se débrouiller* ?

La formulation des questions requises pour distinguer ceux et celles qui ont un emploi des autres (chômeurs ou inactifs) doit être interrogée. La question classique est « Avez-vous *travaillé*…. durant la période de

20 Les résultats de cette enquête n´étaient pas disponibles au moment de l´élaboration du présent rapport.

référence ? ». Mais les vocables *travail, travailler* possèdent des acceptions différentes selon l'univers culturel et social des enquêtés. Si pour certains, *travailler* renvoie à l'exercice d'une activité permettant de gagner leur vie ou d'obtenir une contrepartie en nature (le gîte et le manger), d'autres considèrent que leur contribution à ce que l'OIT et les comptables nationaux appellent la production économique n'est pas du *travail.* Pour ces derniers, il s'agit d'activités dites de survie qu'ils désignent par les vocables « demele », « degage » relevant de la sémantique de la *débrouillardise.* Ce problème vaut *a priori* aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Il est vraisemblablement plus important pour les femmes dans la mesure où celles-ci sont chargées de la subsistance quotidienne du ménage.

Compte tenu de ce qui précède et dans la mesure où seule la question « Avez-vous *travaillé* durant la période de référence ? » est posée, il y a un risque de sous-estimation de la participation des femmes à l'activité économique. Ce problème se pose pour l'EBCM 1999-2000. Tel n'est pas le cas pour l'ECVH 2001, le RGPH 2003 et l'EMMUS 2005 où diverses stratégies ont été mises en place pour tenter de saisir ceux qui ont exercé une activité économique après avoir déclaré spontanément *n'avoir pas travaillé* au cours de la période de référence retenue.

3. La période de référence de la participation à l'activité économique : une notion à géométrie variable

Les informations sur la participation à l'activité économique (et à l'emploi) s'inscrivent dans un horizon temporel précis dénommée *période de référence.* Celle-ci correspond dans les enquêtes de l'IHSI et dans le recensement aux sept jours précédant le passage de l'enquêteur. L'engagement dans l'activité économique mesuré est donc celui du « moment de l'enquête ».

Dans les EMMUS qui ne s'intéressent qu'au fait de travailler dans le cas des femmes, on trouve deux périodes de référence : la semaine précédente (les sept derniers jours) et les 12 mois précédant l'enquête. L'information est d'abord recueillie pour la semaine antérieure au passage de l'enquêteur puis en cas de réponse négative, l'enquêtée est interrogée sur l'exercice d'un emploi au cours des 12 derniers mois.

Une telle démarche présente un intérêt certain par rapport à la mesure de l'activité du moment : elle permet en effet de capter les femmes qui ont travaillé à un moment donné durant les 12 mois et de saisir le travail *saisonnier* ou le travail *occasionnel* des enquêtés (EMMUS 2000 et EMMUS 2005). Les femmes qui ont travaillé au cours des 12 derniers mois en saison ou de manière occasionnelle représentent près d'un cinquième de celles qui ont exercé un emploi, toutes durées confondues, durant la même période. Ce n'est guère négligeable. Mais cette question n'est pas posée aux hommes !

Si l'EBCM 1999-2000 porte sur l'activité du moment, son déploiement sur un an par vagues de 15 jours sur des échantillons tournants de ménages permet de capter, au final, les effets de saisonnalité et, éventuellement, le travail occasionnel s'il n'y a pas de réticences majeures à le déclarer (soit parce qu'il n'est pas considéré comme un *travail* ou même comme un « demele », soit par refus de fournir l'information).

4. L'introduction des « chômeurs découragés » dans la population active

Selon le cadre conceptuel de l'OIT, la population active regroupe les actifs occupés, c'est-à-dire ceux qui exercent un emploi (y compris ceux qui n'ont pas travaillé au cours de la période de référence mais ont un emploi) et les chômeurs ou encore les individus privés d'emploi, en quête active d'un emploi et disponibles pour exercer un emploi. Ce schéma de référence qui sous-tend l'EBCM 1999-2000 et l'ECVH 2001 n'est pas reconduit en l'état par le RGPH 2003 qui introduit la notion de *chômeur découragé* dans la population active. En effet, les individus privés d'emploi qui n'ont pas cherché d'emploi au cours de la période de référence parce qu'ils étaient découragés (IHSI 2005 : 23) indépendamment du fait qu'ils aient exercé ou non un emploi avant sont considérés, dans le RGPH 2003, comme des *chômeurs* et donc comme des membres de la population active. Les taux d'activité calculés à partir des deux enquêtes d'une part et du RGPH 2003 d'autre part ne sont donc pas comparables.

Le souci de repérage des « travailleurs découragés » est certainement louable puisque l'identification de ceux-ci permet d'appréhender la pression qui s'exercerait sur le marché du travail – en sus de celle des chômeurs *en quête d'emploi* - si celui-ci venait à connaître une embellie. Mais le principe initial du classement des inactifs *selon leur rôle ou leur fonction* est brouillé.

Par ailleurs, cette innovation demeure problématique pour qui veut appréhender la situation des femmes dans la mesure où, comme pour les individus en situation de chômage ouvert, on ne sait pas à quoi les chômeurs découragés consacrent leur temps. Il est pourtant légitime de s'interroger sur *ce que font* ces inactifs découragés.

5. Le chômage et l'inactivité : des notions inconnues pour les femmes des EMMUS

Le classement des femmes en regard de l'exercice d'un emploi (rémunéré ou non) proposé dans l'EMMUS ne permet pas de faire le point sur le chômage des femmes ni d'ailleurs sur l'inactivité économique généralement définie en creux, par opposition à l'activité (est inactif qui ne participe pas ou ne désire pas participer à l'activité économique). C'est en revanche possible pour les hommes. A ceux qui n'ont pas travaillé au moment de l'enquête ou au cours des 12 mois précédant l'enquête, une question a été posée en vue de savoir ce qu'ils ont fait pendant les douze derniers mois *à défaut de travailler*[21].

L'adoption de deux démarches distinctes au sein de la même opération statistique pour les femmes d'un côté et les hommes de l'autre ne permet pas de comparer les situations des hommes et des femmes. On suppose – dès la formulation de la question relative au fait de *travailler* - que toutes les femmes effectuent des tâches domestiques. A considérer que cette hypothèse est vérifiée, il n'en reste pas moins que les profils *d'emploi du temps* des femmes diffèrent selon qu'elles sont strictement personnes au foyer, vont à l'école, sont à la recherche d'un emploi, etc.

Ces préoccupations sont en réalité absentes des objectifs des EMMUS. L'exercice d'une activité économique rémunérée ou non rémunérée par les femmes est pris en compte sur la base de deux justifications relevant plus d'une problématique « d'empowerment » que d'une analyse du travail marchand et non-marchand des femmes et des hommes. La première justification est que « l'emploi permet d'exposer les femmes à des rôles non traditionnels. Dans la plupart des cas, l'environnement des emplois compte le respect, le prestige et l'ancienneté des connaissances, l'expérience et les compétences, et ne se réfèrent pas au sexe du travailleur » selon DHS (2008)[22]. La seconde est que le fait de gagner de l'argent jouerait dans le sens de renforcer les femmes dans les processus de conscientisation à l'égard de leur condition et de promotion de comportements de type égalitaire.

B. La participation des femmes à l'activité économique

La participation des femmes à l'activité économique au sens du SCN 1993 est toujours plus faible que celle des hommes. Pour autant, les profils de l'activité illustrés par les courbes d'activité des femmes attestent, par rapport à d'autres pays en développement ou émergents, d'une participation féminine importante. Celle-ci se déploie sur le modèle de *l'activité continue*.

---

[21] Ainsi, l'EMMUS 2005 indique que, sur l'ensemble des hommes de 15-19 ans enquêtés, 0.3% seulement s'étaient chargé du travail ménager ou des soins aux enfants.

[22] Notre traduction de : "Employment has the potential to expose women to nontraditional gender roles. Most employment environments base respect, prestige, and seniority on knowledge, experience, and skills, and not on the employee's sex. In addition, earning cash is likely to empower women in ways that favor conscientization and promote gender-egalitarian attitudes. Such empowerment, for example, could potentially flow from women's increased bargaining power within the household or increased sense of personal achievement and knowledge that they, like the men in their lives, can support their families financially. Thus, it is hypothesized here that women who work for cash are less likely to agree with gender norms that promote wife beating or a husband's sexual control of his wife". Il s'agit là d'une vision plutôt idyllique de l'emploi. Or il faut poser la question de la qualité des emplois y compris du point de vue du genre (de la reproduction de relations inégalitaires dans le recrutement, la gestion, la rémunération). De plus la relation entre l'exercice d'un emploi rémunéré et la situation des femmes dans les relations de pouvoir structurant le ménage n'est guère automatique d'autant que d'autres mécanismes contribuent à façonner les relations de pouvoir au sein des ménages.

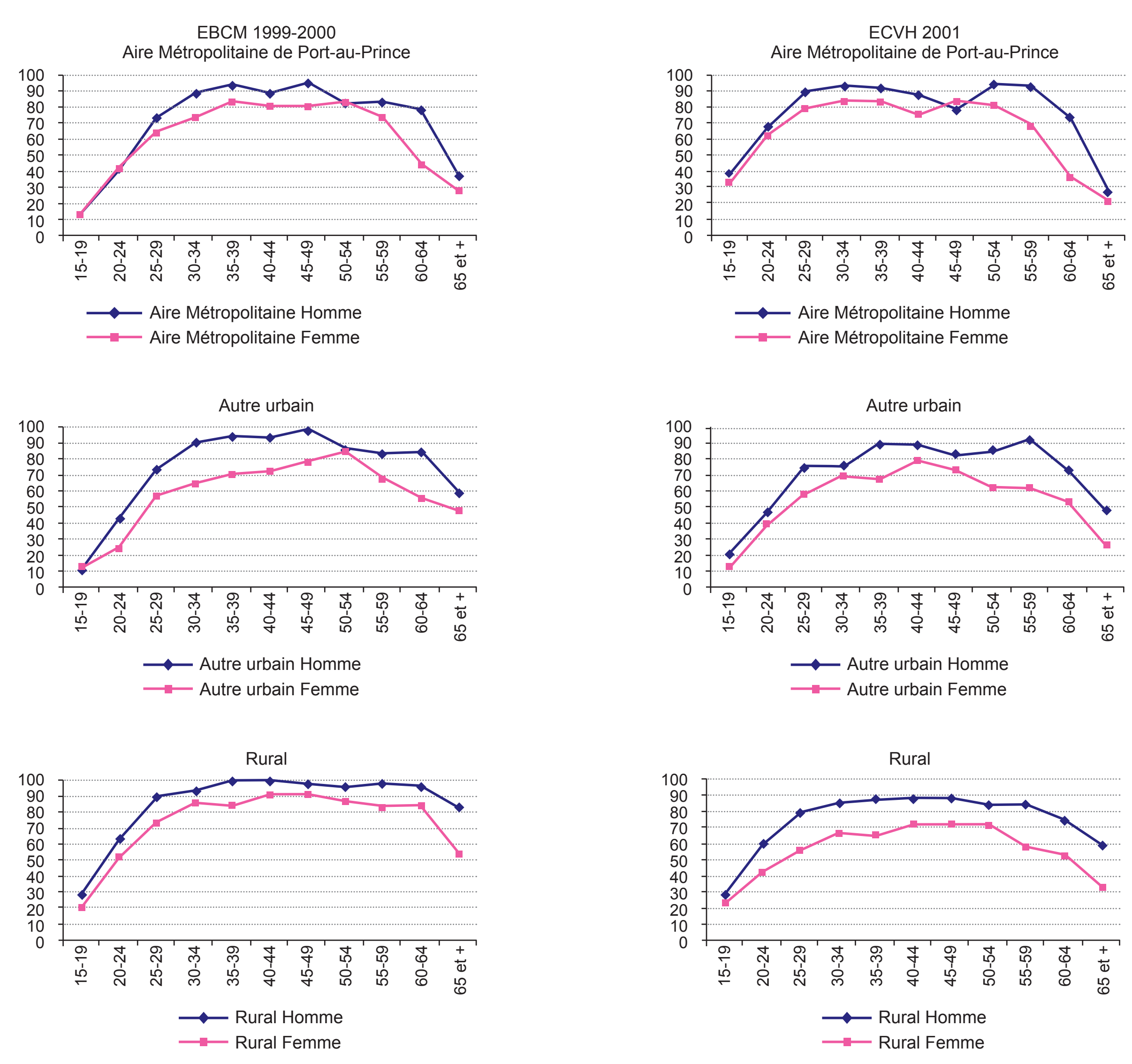
Parallèlement, les femmes inactives sont pour une bonne part des femmes au foyer que les tâches domestiques ont obligé à renoncer à rechercher un emploi. Nombreuses à exprimer un désir de travailler, de se rendre disponible si une opportunité d'emploi venait à se présenter, ces femmes inactives sont prises entre les tâches domestiques et la faiblesse des créations nettes d'emplois.

1. Des taux d'activité féminins inférieurs à ceux des hommes

Quelle que soit l'opération statistique (EBCM 1999-2000, ECVH 2001), les taux d'activité des femmes haïtiennes de 15 ans et plus sont inférieurs à ceux des hommes. A quelques exceptions près, leurs courbes d'activité se situent toujours au-dessous de celles des hommes.

GRAPHIQUE III.1
COURBES D'ACTIVITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES (15 ANS ET PLUS) SELON L'EBCM 1999-2000 ET L'ECVH 2001 PAR MILIEU DE RÉSIDENCE

(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM) 1999-2000, Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

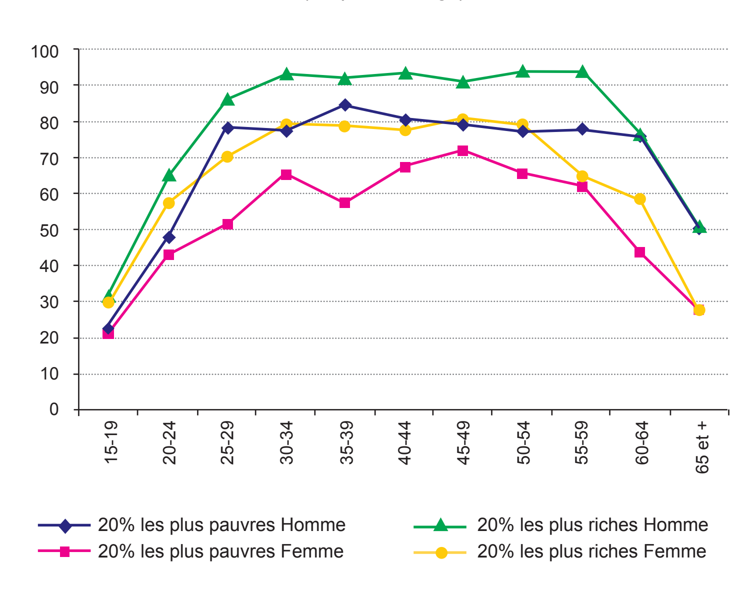
Note : D'une manière générale, les niveaux d'activité sont bien plus élevés dans l'EBCM 1999-2000 que dans l'ECVH 2001, vraisemblablement en raison de l'intégration des effets de saisonnalité à travers l'étalement, par vagues, de l'EBCM sur une année calendaire. La période de collecte de l'ECVH 2001 chevauche une période de soudure en milieu rural.

Ceci étant, les écarts entre les taux d'activité des hommes et des femmes par tranche d'âge quinquennale sont très variables d'une enquête à l'autre, notamment en milieu rural. Ceci est peut être lié au fait que l'ECVH 2001 capte l'activité du moment sur une période de collecte courte, de 3 mois, contre une période de 12 mois pour l'EBCM 1999-2000 qui affiche les taux d'activité les plus élevés tant pour les hommes que pour les femmes et des écarts de moins de 20 points de pourcentage entre hommes et femmes aux âges intermédiaires (30-60 ans).

Par-delà les spécificités des enquêtes et les différences entre celles-ci qui en découlent, les niveaux d'activité sont généralement plus faibles dans les ménages les plus pauvres (premier quintile du niveau de vie) et les femmes appartenant aux ménages pauvres sont les moins présentes dans les systèmes d'emploi[23].

GRAPHIQUE III.2
COURBES D'ACTIVITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES (15 ANS ET PLUS) ISSUS DES MÉNAGES LES PLUS RICHES ET LES PLUS PAUVRES EN TERMES DE REVENU PER CAPITA


(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres. Note : les ménages d´appartenance ont été classés selon les quintiles de revenu per capita.

Pour ces femmes qui n'ont pas, par exemple, accès à un financement leur permettant de s'installer à leur propre compte, ou qui n'ont pas trouvé d'emploi salarié, c'est la question de l'identification des stratégies de survie hors des marchés du travail classiques qui est posée. Maternowska (1996 : 199) rapporte les prestations sexuelles des femmes de Cité Soleil, à Port-au-Prince, sans emploi et sans conjoint[24]. Celles-ci vendent leur *terre*[25] et les épisodes de prestations sexuelles sont connus sous l'appellation « travay » (travail). Ici, les enquêtes budget-temps seraient fort utiles, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, pour l'identification et le classement des stratégies de survie.

---

23 On est évidemment ici devant le problème de l'œuf et de la poule : ces femmes sont-elles pauvres parce qu'elles ne travaillent pas ou ne travaillent-elles pas parce qu'elles sont pauvres (et donc incapables de payer les services de garde d'enfants qui leur permettraient de libérer du temps qui serait alors consacré au travail rémunéré) ?

24 On retrouve dans la nomenclature internationale-type des professions la profession des travailleurs et travailleuses de « l'industrie du sexe ». Encore faut-il qu'elle soit déclarée par les personnes enquêtées.

25 En Haïti, le sexe des femmes est assimilé à un facteur de production. Le dicton suivant repose sur l'analogie à la terre : « Chak fanm fèt ak yo kawo tè nan mitan janm li » ou « Toute femme naît avec un carreau de terre entre les jambes » (le carreau équivalant à 1ha29). De même, les femmes désignent leurs parties sexuelles en les assimilant à du capital (« manman lajan an »).

2. Un modèle d'*activité continue* chez les femmes

Pour les trois opérations statistiques de l'IHSI, on observe que les courbes d'activité des femmes renvoient, par-delà quelques « accidents », au modèle *d'activité continue* à l'échelle nationale. En d'autres termes, il n'y aurait pas de retrait de l'activité économique au moment d'avoir des enfants et de prendre soin des enfants en bas âge. Neptune Anglade (1986 : 121) notait déjà que, dans les années soixante-dix, la courbe d'activité des femmes pour l'ensemble du pays ne reflétait aucun retrait de l'activité économique « pendant la période d'élevage des enfants malgré le nombre élevé d'enfants des femmes haïtiennes ». En 2005, la proportion de femmes de 15-49 ans qui travaillent augmente avec le nombre d'enfants vivants selon l'EMMUS 2005. 75.6% des femmes ayant cinq enfants ou plus ont travaillé au cours des 12 mois précédant l'enquête (la majorité travaillant au moment de l'enquête) contre 59.6% des femmes ayant entre 1 et 2 enfants et 29.8% des femmes sans enfants.

En milieu rural, l'activité continue et la progression de la participation à l'activité économique sont possibles grâce à la mobilisation des enfants dans les tâches domestiques et économiques. Schwartz (2000 : 170) démontre que le nombre d'enfants présents dans une maison (un ménage) est un facteur déterminant de l'insertion des femmes dans les activités commerciales. Mais à la différence de divers auteurs comme Corten et Tahon (1988) qui expliquent la forte participation des femmes par les besoins induits par « la production d'une descendance nombreuse », Schwartz (2000) affirme que la présence d'un grand nombre d'enfants libère les femmes de Jean-Rabel des tâches domestiques[26], leur permettant ainsi de consacrer leur temps à l'exercice d'une activité économique. Les deux explications ne sont pas *a priori* incompatibles. La *mise au travail* (salarié ou indépendant) relève d'une logique de besoins ou plus précisément de la nécessité de faire face aux besoins monétaires de reproduction. Elle requiert une disponibilité en temps déterminée par l'allocation du temps des différents membres du ménage entre travail non-marchand (travail domestique et prestation de soins), travail marchand, et activités hors travail.

En milieu urbain, l'activité est également continue pour les femmes par-delà les profils quelque peu accidentés restitués à partir de l'EBCM 1999-2000 et de l'ECVH 2001. La contribution des enfants aux activités économiques des femmes en milieu urbain est moins bien connue. En tout cas, pour les femmes jeunes, ayant des enfants de moins de cinq ans à charge, la mobilisation de la parenté (les conjoints dans le cas des familles nucléaires ou les « chaînes féminines » de prestataires de soins dans les familles élargies ou complexes) ainsi que l'exercice d'une activité économique à domicile autorisent, dans des limites à mesurer, une conciliation entre le travail reproductif et de garde d'une part, le travail marchand d'autre part.

3. Femmes inactives, femmes au foyer ?

Le complément, dans la population en âge de travailler (10 ans et plus), de la population active (actifs occupés+individus en situation de chômage ouvert), est la population inactive. Celle-ci est généralement ventilée selon les catégories fonctionnelles d'inactifs, à savoir : les élèves/étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les rentiers et les handicapés ou invalides. Seuls l'EBCM 1999-2000 et le RGPH 2003 reprennent cette classification, mais il faut souligner que la structure du questionnaire relative au repérage des actifs et des inactifs diffère entre l'EBCM 1999-2000 et le RGPH 2003.

Quant à l'ECVH 2001, elle ne reprend pas d'entrée de jeu la classification fonctionnelle des inactifs. La démarche consiste à repérer d'abord les actifs et les inactifs puis à identifier la principale raison pour laquelle les inactifs ne voulaient pas/ne pouvaient pas chercher du travail au cours de la semaine précédant l'enquête. La question y relative a pour objectifs explicites d'identifier les personnes au foyer et d'appréhender le poids de l'assignation aux tâches domestiques ou à la prestation de soins aux personnes dépendantes dans la non recherche d'emploi pour les adultes et pour les enfants (IHSI 2001 : 48)[27]. L'éventail des modalités de réponse prévues est hétérogène. Se côtoient des perceptions du

[26] Et de la prestation des soins : les enfants sont engagés dans la garde des plus jeunes (Lamaute-Brisson 2009).

[27] Il faut noter une confusion dans le manuel d'instructions. On y affirme que la modalité relative aux soins aux personnes dépendantes vaut aussi pour les personnes au foyer alors que celles-ci sont identifiées par une autre modalité de la même question. Autrement dit, il s'agit de deux modalités mutuellement exclusives.

marché du travail ou des perceptions de l'employabilité individuelle d'une part, des rôles («objectifs») ou des états (être infirme/handicapé). Le fait d'assumer tel ou tel rôle peut certes constituer un frein ou un obstacle à la recherche d'emploi. Mais il eût mieux valu reprendre la démarche de l'EBCM 1999-2000 : partir de l'identification des rôles pour connaître, rôle par rôle, les raisons de la non-recherche d'emploi.

En termes de résultats, l'EBCM 1999-2000 indique que les femmes au foyer comptent pour 19.73% de la population totale des inactives tandis que 35.1% des inactives sont des femmes au foyer dans le RGPH 2003. L'écart entre ces deux chiffres tient certainement aux différences de méthode (formulation des questions, période de référence et déploiement des enquêtes dans le temps). Mais dans la mesure où la proportion de femmes au foyer « passe quasiment du simple au double »[28] de l'EBCM 1999-2000 au RGPH 2003, il est raisonnable de s'interroger sur l'ampleur de la contribution des différences de méthode à un tel écart entre les deux opérations statistiques.

TABLEAU III.1
DISTRIBUTION DES INACTIFS DE 10 ANS ET PLUS SELON LES RAISONS DE LA NON-RECHERCHE D'EMPLOI PAR SEXE
(En pourcentage)

/Raisons de la non-recherche d´emploi	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Rôles	**66,7**	**62,9**	**64,4**
Elève, étudiant à temps plein, n'a pas l'âge	56,3	40,3	47
Personne au foyer	0,3	5,7	3,4
Responsabilités sociales, prise en charge d'autres personnes	0,1	1,9	1,1
Infirme, malade	5	6,2	5,7
Retraité, pensionnaire, trop vieux	5	8,8	7,2
Interdits familiaux/sociaux	**0,2**	**0,5**	**0,4**
La famille ou le mari n'est pas d'accord	0,2	0,5	0,4
Non-recherche d'emploi *volontaire*	**1,1**	**0,9**	**1**
Ne veut pas travailler	1	0,8	0,9
N'a pas de besoin de travailler, a assez d'argent	0,1	0,1	0,1
Non-recherche d'emploi involontaire / Perceptions du marché du travail	**17,8**	**19,5**	**18,9**
Salaire trop faible	0,1	0,2	0,2
Mauvaises conditions de travail	0,9	1,2	1,1
N'a ni la formation ni les aptitudes requises	1,5	1,3	1,4
Pas d'emploi, est découragé	15,3	16,8	16,2
Autres raisons	**10,9**	**13,1**	**12,2**
A déjà un contrat, n'a pas commencé à travailler	0,2	0,1	0,1
Autres raisons	10,7	13	12,1
NSP / NR	**3,1**	**3,1**	**3,1**
Total	**100**	**100**	**100**
Population estimée	1 253 367	1 718 353	2 971 720
Echantillon	5 328	7 097	12 425

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

[28] Les guillemets sont de mise puisqu'il ne s'agit pas de données comparables en toute rigueur.

L'ECVH 2001 révèle, pour sa part, que les femmes qui invoquent les obligations familiales du foyer représentent 5.7% du total des femmes inactives. La prise en charge d'autres personnes est citée par 1.1% de l'ensemble des inactifs, avec une légère sur-représentation de ce travail chez les femmes inactives (1.9%)[29].

Au final, l'examen des résultats de ces opérations statistiques conduit à affirmer l'impossibilité d'établir un profil clair des inactifs de sexe féminin, notamment pour ce qui est de leur assignation aux tâches domestiques ou à la prestation des soins que recouvre l'expression « femme au foyer ». Outre les différences de méthode et de formulation (l'EBCM 1999-2000 retient l'expression « femme au foyer » tandis que l'ECVH 2001 et le RGPH 2003 retiennent l'expression « personne au foyer »), il faudrait considérer aussi l'opérationnalisation des enquêtes sur le terrain, c'est-à-dire dans la relation enquêteur-enquêté et donc l'opération d'interprétation qui conduit l'enquêteur à classer tel individu dans la catégorie des *personnes au foyer*. Seules les enquêtes budget-temps peuvent permettre de faire le point de façon aussi précise que possible sur le statut de *personne au foyer*.

4. Les femmes prises entre le travail domestique et des créations d'emplois insuffisantes

Est-ce à dire que les tâches domestiques ne constitueraient pas un obstacle majeur à l'insertion dans le « marché du travail » ou dans l'emploi ?

Les données de l'EBCM 1999-2000 laissent à penser que le poids de l'assignation aux tâches domestiques est bien réel. D'une part, les femmes au foyer qui s'identifient comme telles dans l'EBCM 1999-2000 sont largement majoritaires parmi les inactifs de 30 ans et plus (autour des 2/3 entre 30 et 69 ans). Par contraste, la catégorie des « autres inactifs » l'emporte largement chez les hommes inactifs du même âge.

D'autre part, le problème de la conciliation entre les tâches domestiques et les tâches du travail marchand émerge en arrière-plan des déclarations de ces femmes au foyer. Celles-ci ont été interrogées, comme les autres catégories d'inactifs, sur leur *désir de travailler/participer à l'activité économique* et sur leur *disponibilité pour occuper un emploi* dans les quinze jours suivant le passage de l'enquêteur si l'offre leur en était faite. Près des trois quarts de ces femmes au foyer déclarent vouloir travailler ***et*** être disponibles. Mais près de la moitié de celles-ci avaient invoqué leurs obligations domestiques (« doit s'occuper de la maison ») pour justifier la renonciation à la recherche d'emploi au cours de la semaine précédant l'enquête (IHSI 2002). Elles se distinguent ainsi très nettement des autres inactifs disponibles pour lesquels l'absence de recherche d'emploi s'explique par le manque d'emplois, le manque de qualifications et le découragement. C'est dire que la réponse positive à la question sur la disponibilité relève d'une ambivalence entre la nécessité d'avoir un emploi – pour assurer l'entretien du ménage, en augmenter le niveau de vie – et la prise en charge des tâches domestiques.

On ne sait comment les femmes qui se déclarent disponibles envisagent les modalités de la conciliation travail domestique / travail marchand. Il est possible que l'entrée dans le travail marchand conduise à reporter tout ou partie du travail domestique effectué par ces femmes au foyer sur les autres femmes du ménage (y compris sur les enfants, *restavèk* ou non) ou les femmes du voisinage.

Parallèlement, un tiers environ des femmes au foyer désirant travailler et déclarant être disponibles avancent des raisons liées à leur perception du fonctionnement du marché du travail pour expliquer leur renonciation à la recherche d'emploi : le manque d'emplois (25% d'entre elles) et le découragement (7%). Ces perceptions renvoient l'image d'un marché du travail dégradé, où les créations d'emplois, lorsqu'elles se produisent, sont insuffisantes vis-à-vis des flux des entrants sur ce marché. Assumer le rôle de personne au foyer peut alors constituer une forme de repli, en espérant que se produise une embellie sur le marché du travail.

---

29 On note par ailleurs que le refus de la famille ou du mari de laisser les femmes travailler est extrêmement marginal (0.5%). Il faut rappeler à cet égard que quelques travaux mettent en évidence une faible hostilité au travail marchand des femmes, et notamment au travail marchand hors du domicile (Neptune Anglade 1986 ; Lamaute-Brisson 2005b). Puisqu'il faut bien maintenir toutes les possibilités ouvertes pour la « survie ».

C. Caractériser l'emploi : concepts et nomenclatures

L'analyse du travail marchand des femmes et des hommes vise à caractériser les ménages comme unités d'allocation de la main-d'œuvre à la petite production marchande de biens et de services d'une part et à la petite production marchande de la force de travail d'autre part. Les modules sur l'activité et l'emploi des enquêtes auprès des ménages renseignent moins sur les processus décisionnels d'allocation que sur les allocations réalisées. Ces modules fournissent des informations sur trois dimensions principales des emplois exercés:

- la profession ou encore l'ensemble des tâches effectuées par l'actif occupé;
- la branche d'activité de l'établissement dans lequel travaille l'actif occupé ou que l'actif occupé dirige (dans le cas d'un travailleur indépendant ou d'un patron);
- la catégorie socio-professionnelle ou encore la situation dans l'emploi qui atteste des relations internes du ménage (allocation de la main-d'œuvre à la petite production marchande de biens) et des relations externes de celui-ci avec le marché du travail salarié.

Le RGPH 2003 contient également des questions sur ces trois dimensions ainsi que sur le «lieu principal de travail».

Pour chacune des dimensions sus-citées, des nomenclatures ont été utilisées. Après avoir dressé une vue d'ensemble sur les nomenclatures retenues et leurs usages pour les enquêtes et recensement sous étude, il importe de commenter les usages des nomenclatures pour chacune des dimensions de l'emploi évoquées plus haut.

1. Une vue d'ensemble sur les enquêtes disponibles

Les EMMUS n'autorisent pas une analyse approfondie sur ces trois dimensions : elles n'ont pas pour objectif de cerner l'emploi en tant que tel. Les informations recherchées sur l'emploi des femmes ainsi que sur le fait de gagner ou non de l'argent ont pour principale finalité d'éclairer les comportements démographiques, de santé ou d'utilisation des services par l'existence du potentiel d'autonomie financière des femmes. Aussi les nomenclatures proposées dans les EMMUS pour les branches d'activité et la profession et sur le statut dans l'emploi ont des configurations particulières distinctes de celles des organisations internationales retenues par l'IHSI. D'où le problème de l'établissement des équivalences entre ces nomenclatures.

Pour les enquêtes de l'IHSI, ce sont les nomenclatures des branches d'activités (Classification Internationale Type par Industrie / CITI) et des professions de l'OIT (Classification Internationale Type des Professions / CITP-88) ainsi que le classement des situations dans l'emploi (Classification Internationale Type d'après la Situation dans la Profession / CISP) qui ont été mobilisés. A ceci près que l'EBCM 1999-2000 ne compte aucune question sur les professions. Quelques commentaires sur les *usages* de ces nomenclatures sont ici nécessaires.

En premier lieu, le travail d'adaptation de ces nomenclatures pour assurer leur pertinence par rapport au cas haïtien a été effectué *à la marge*.

En second lieu, les manuels d'instructions aux agents de terrain pour les enquêtes sous étude ne fournissent pas systématiquement des informations et des instructions détaillées sur le contenu des nomenclatures et la manière de poser les questions relatives à la profession, la situation dans la profession et la branche d'activités. La présentation de ces questions et le niveau des explications y relatives sont très variables d'un manuel d'instructions à l'autre et d'une question à l'autre. Ceci a nécessairement une incidence, non mesurée, sur la qualité des informations recueillies auprès des enquêtés qui ne maîtrisent pas les concepts retenus par les enquêtes.

En troisième lieu, il faudrait un travail d'évaluation de la *codification* (sur le terrain ou *ex post*) des réponses obtenues pour les professions, la situation dans la profession et les branches d'activités.

2. La profession

Selon l’OIT, « un ensemble d’emplois dont les tâches présentent une grande similitude constitue une profession » (Classification Internationale Type des Professions-88).

Dans le manuel d’instructions aux enquêteurs de l’EBCM 1999-2000, la notion de *tâches* n’est pas systématiquement précisée de même que la distinction entre les tâches d’exécution et les tâches de supervision/direction. Le manuel de l’ECVH est, à cet égard, précis et détaillé.

Ce décalage est favorable à l’absence de systématicité dans la collecte des données sur la profession d’une enquête à l’autre, d’autant que les personnels de collecte tendent à changer pour une bonne part d’une opération statistique à l’autre.

Par ailleurs, les commerçant(e)s à compte propre sont généralement classées dans la profession « Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché ». Un tel classement est contestable dans la mesure où la description générale des tâches relevant de cette grande profession n’inclut pas les tâches de direction ou de gestion du commerce tenu par les hommes ou par les femmes. En effet, le BIT (1990 : 159) souligne que « le personnel des services et les vendeurs de magasin et de marché assurent des services personnels et des services de protection et de sécurité se rapportant aux voyages, aux travaux domestiques, à la restauration, aux soins personnels, ou à la protection contre les incendies et les actes délictueux, ou posent comme modèles pour des créations artistiques et des présentations, *ou font la démonstration de marchandises qu’ils vendent dans des commerces de gros ou de détail, ou dans des établissements similaires de même qu’à l’étal ou sur les marchés* ».

Plus précisément, la CITP-88 stipule que « les vendeurs à l’étal et sur les marchés *vendent* des marchandises diverses (…) à des étals d’ordinaire situés par autorisation, à des emplacements particuliers de la voie publique ou ailleurs en plein air, ou vendent des fruits, des légumes et d’autres denrées alimentaires, le plus souvent périssables, sur les marchés. *Les tâches accomplies consistent d’ordinaire: à acheter puis à revendre les marchandises précitées ou d’autres articles analogues, à des étals habituellement groupés en des emplacements particuliers de la voie publique ou ailleurs en plein air, par autorisation des autorités locales compétentes; à vendre des fruits, des légumes et d’autres denrées alimentaires, le plus souvent périssables, sur les marchés*. Le cas échéant, la surveillance d’autres travailleurs fait partie de ces tâches»[30]

Certes, les professions sont classées et hiérarchisées, dans la CITP-88, en fonction de deux critères: le «niveau de compétences» et la «spécialisation des compétences» (incluant l’étendue des connaissances requises). Le groupe 131 des «Dirigeants et gérants» n’est construit que pour les individus «qui assument la gestion d’une entreprise ou, le cas échéant, d’un organisme, pour leur propre compte ou pour le compte de son propriétaire *avec le concours* d’un seul autre cadre de direction et d’assistants subalternes»[31].

La fonction de gestion d’une petite entreprise informelle, généralement de très petite taille (souvent à un seul actif occupé) et dirigée par des personnes souvent analphabètes, est loin d’être aussi sophistiquée que dans les grandes entreprises et ne requiert pas une division des tâches entre cadres de direction et assistants subalternes. Pour autant, il y a bien une dimension décisionnelle non négligeable dans les tâches du commerçant indépendant, comme d’ailleurs de l’artisan, qui doit assumer le risque de marché en « maximis(ant) l’emploi de ses équipements sous la contrainte d’un capital de relations (ventes et achats) données » (Pourcet 1995 : 217). Outre les décisions en matière d’achat et de revente (pour le choix des produits et les conditions d’approvisionnement auprès des fournisseurs), de gestion des stocks, de fixation des prix et d’allocation des bénéfices, il y a les négociations avec les agents de financement.

[30] Extrait de : http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/isco88/523.htm).

[31] Leurs tâches consistent, selon la CITP-88 : « a) à planifier et mettre en œuvre la politique de l’entreprise; b) à établir des prévisions budgétaires; c) à négocier avec les fournisseurs, les clients et d’autres organismes; d) à planifier et contrôler l’utilisation des ressources et à recruter le personnel; e) à diriger le travail quotidien; f) le cas échéant, à faire rapport au propriétaire; g) à accomplir des tâches connexes; h) à surveiller d’autres travailleurs ». Extrait de: http://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/isco88/1314.htm.

En réalité, en sus des deux critères mentionnés, le critère de la *taille* de l'entreprise participe implicitement de la hiérarchisation des professions, les fonctions de direction et de gestion étant associées à des entreprises de grande taille ou à des PME d'au moins 9 actifs occupés. Il faudrait en fait aller jusqu'au bout du raisonnement en reconnaissant les spécificités des fonctions particulières de direction et de gestion selon la taille de l'entreprise[32].

3. La situation dans la profession

Dans les enquêtes auprès des ménages de l'IHSI (EBCM 1999-2000, ECVH 2001), la nomenclature internationale est reprise dans ses grandes lignes, en faisant le distinguo entre l'emploi salarié et l'emploi non salarié d'une part, et en ventilant l'ensemble des salariés en fonction de la hiérarchie salariale. Le RGPH 2003 garde la même ligne de clivage principale mais la hiérarchie salariale n'est pas détaillée.

Généralement, les modalités de la situation dans la profession sont censées être lues par les enquêteurs. Ceci correspond en tout cas à l'instruction clairement spécifiée dans l'ECVH 2001. Mais la hiérarchie salariale est en général mal connue des salariés eux-mêmes. Elle est en outre mal restituée dans le cadre des opérations de codification lorsque les informations sur les *tâches accomplies* dans l'emploi, autrement dit sur la profession exercée, ne sont pas collectées de manière détaillée et précise. En effet, le classement dans la hiérarchie salariale dépend de la nature et du niveau des tâches (en référence notamment à la distinction entre les tâches de direction et tâches d'exécution) et du niveau d'étude de l'actif occupé.

Il s'agit là d'un problème général qui concerne *a priori* aussi bien les hommes que les femmes. Reste que, dans le cas haïtien, le salariat est peu investi par les femmes à l'échelle nationale, d'où une faiblesse des effectifs des échantillons correspondants. Une bonne connaissance de la hiérarchie salariale, de la place des femmes dans cette hiérarchie, requiert la réalisation d'enquêtes circonscrites à des secteurs d'activité précis, ceux par exemple où les femmes sont plus ou moins fortement présentes dans l'emploi salarié (dans l'industrie de la sous-traitance par exemple), ou encore dans la fonction publique.

4. La branche d'activité

Les ***résultats publiés*** sur les branches d'activité sont organisés en fonction d'une version réduite de la nomenclature internationale. Ce sont les grandes branches qui apparaissent. Pour le commerce où se concentrent les femmes, le distinguo entre ses trois composantes, à savoir : commerce de gros, commerce de détail, services de réparation automobile, n'est pas fait. Or, la distinction entre commerce de gros et commerce de détail est essentielle. L'échelle d'activité est un indice potentiel du niveau de vie des ménages dont les membres travaillent dans le commerce. Le commerce de gros peut être, à grands traits, plus rentable et plus rémunérateur que le commerce de détail.

La désagrégation est toutefois théoriquement possible à partir des données collectées. Reste que le niveau de détail retenu pour la codification des branches d'activités (code à 3 positions dans l'EBCM 1999-2000 et l'ECVH 2001) ***dans les questionnaires*** permet uniquement de distinguer les activités commerciales en fonction de l'existence ou non d'un local et de la « spécialisation » de l'activité commerciale sur un type de produits (voir la distinction entre le « magasin spécialisé » et le « magasin non spécialisé »). En clair, il n'est pas possible de classer les commerçantes indépendantes en fonction du type de produits vendus. Il s'agit là d'un biais de genre *dans l'usage même* de la nomenclature plutôt que dans la construction de celle-ci.

Il est par ailleurs probable, notamment pour le milieu urbain, que se soient glissées dans les enquêtes des erreurs de classement/codification liées à une mauvaise compréhension de la distinction entre commerce et services, le premier consistant essentiellement en l'achat et la revente en l'état de biens matériels, les seconds relevant d'une logique de production de biens immatériels ou intangibles. En effet, la catégorie des

[32] La révision de la CITP-88 effectuée en 2008 conserve le statut implicite du critère de la taille tout en introduisant un changement majeur. Les « petits commerçants » classés auparavant dans le grand groupe 1 rebaptisé « Directeurs, cadres de direction et gérants » ont été transférés vers la catégorie des personnels de services et des vendeurs dont le libellé a changé et est formulé comme suit : « Personnels de services directs aux particuliers, *commerçants* et vendeurs ». Ce, sans aucune indication explicite sur les critères permettant de distinguer les dirigeants d'entreprise des commerçants ou des artisans.

actives occupées dans le commerce comprend une part – non estimée – de ce qu'il est coutume d'appeler les commerçants de repas préparés (« *machann manje kwit* »). *C*elles-ci offrent en réalité des services de restauration, même si les conditions d'installation des clients ne s'apparentent guère à celles des restaurants plus formels. Se percevant comme des commerçantes, ces femmes tendent à déclarer leur activité comme du commerce. Les enquêteurs ainsi que les codificateurs pensent ces services comme du commerce et les classent comme tels.

L'identification spécifique de ces femmes engagées dans la restauration de rue est pourtant d'importance. Il s'agit d'un phénomène « nouveau » liée à la crise ouverte dans les années quatre-vingt qui incite de nombreux travailleurs des entreprises formelles et informelles, à se procurer des repas hors du domicile. La restauration de rue vient dès lors, à partir de 1986-1987 et tout particulièrement en 1999-2000, occuper une place non négligeable dans la structure de la consommation des ménages en milieu urbain. Elle permet aussi aux femmes qui s'en occupent de concilier la quête de revenus et l'alimentation de leur ménage à travers l'autoconsommation des plats préparés.

5. Le «lieu principal de travail»

Les personnes occupées ont été interrogées dans le cadre du RGPH 2003 sur le «lieu principal de travail». L'expression n'est pas explicitée dans le glossaire. S'agit-il du *lieu de travail de l'individu*, indépendamment de la localisation de l'établissement qui l'emploie ou qu'il dirige ou du *lieu d'exercice de l'activité économique de l'établissement* ? Au vu de la formulation de la question («Quel est le lieu principal de travail de …?»), il semble qu'il s'agit du lieu de travail *de l'individu* comme tel.

L'information sur le lieu de travail de l'individu renvoie aux pratiques spatiales (notamment dans l'activité économique) différenciées des genres déterminée par l'assignation de ceux-ci à tel ou tel espace.

La nomenclature des modalités de réponse proposée dans le RGPH 2003 compte 9 modalités qui recouvrent les principaux lieux d'activité observés selon deux axes. Le premier est construit en référence aux principaux secteurs d'activité:

- Agriculture: ferme, exploitation agricole
- Activités de fabrication/ BTP: usine/atelier/chantier mais aussi magasin/bureau
- Activités de services (commerce compris): magasin/bureau, garage, taxi/véhicule de transport, marché

Le second axe renvoie à la distinction entre le domicile et le « hors domicile », distinction qui pourrait être *grosso modo* superposée au clivage privé/public, le mode d'occupation du domicile (avec espace réservé ou non à l'emploi) n'étant pas précisé. On trouve donc deux groupes de modalités :

- Domicile : au domicile/à la maison
- Hors domicile : ferme/exploitation agricole, usine/atelier/chantier, magasin/bureau, garage, taxi/véhicule de transport, marché, au domicile de l'employeur.

Ce deuxième axe revêt un intérêt certain pour appréhender la situation des femmes exerçant un emploi. En filigrane c'est la question de la dissociation du lieu des activités domestiques (le domicile) et du lieu du travail marchand qui est posée.

6. De l'auto-emploi au financement

Dans la mesure où le travail indépendant est très largement répandu, en milieu rural et en milieu urbain, l'accès au financement initial et au financement en cours de fonctionnement est essentiel. Cette problématique relève plus de l'accès aux moyens de production et donc davantage de l'analyse des entreprises (ou des micro-entreprises) que de la caractérisation traditionnelle de l'emploi exercé. Elle n'en est pas moins utile pour dresser une typologie des travailleurs indépendants en fonction de leur accès aux ressources financières sur les marchés et hors marchés pour le fonds de roulement ou l'investissement. L'ECVH 2001 et l'EMMUS 2005 comptent des questions sur l'accès au financement.

Pour les ménages où l'un des membres au moins a déclaré avoir perçu des revenus d'une activité indépendante ou à compte propre, l'ECVH ne consacre que deux questions à l'accès au financement : l'une sur *l'obtention d'un crédit* au cours des 12 mois précédant l'enquête et, l'autre, sur la *source du crédit obtenu.*

Le manuel d'instructions de l'ECVH précise que l'expression "**crédit obtenu pour ces activités**" renvoie à « toute dette contractée pour investir dans une opération d'activités d'auto-emploi ou pour l'alimenter, par exemple acheter des biens pour les revendre, acheter ou louer des outils, des matériels, des bâtisses, de la main d'œuvre ou n'importe quel autre (…) ». Le « le crédit comprend *les avances en nature*, telles qu'avances (sic) de biens d'un dépôt que l'on paye après la vente ».

Les questions de l'ECVH à propos du crédit sont insuffisantes à saisir la diversité des modes de financement de l'auto-emploi :

- l'éventail des modes de financement va au-delà du seul crédit : il faut compter avec les dons mais aussi examiner l'affectation des revenus de transfert perçus ainsi que les différentes formes de tontines ;
- le vocable « crédit » employé dans le questionnaire peut être insuffisant – du point de vue de la formulation de la question - pour capter les différentes formes de crédit. En particulier, les commerçants, hommes et femmes, ont recours à des prêts appelés « kout ponya » ou « eskont » qui ne sont pas perçus spontanément dénommés « crédit » (même s'ils en relèvent analytiquement) en raison des taux d'intérêt très élevés qui leur sont associés. Une sous-déclaration de ces crédits est alors plausible ;
- il aurait été préférable de distinguer le crédit en nature octroyé généralement par le commerce de gros du crédit ayant pour contrepartie la récolte sur pied et du crédit *monétaire* ;
- l'obtention de crédit ne renseigne pas sur la *demande de crédit* alors que c'est la confrontation entre cette demande et l'obtention qui permet de mieux mesurer l'accès à celui-ci *;*

Plus fondamentalement, ces questions ne peuvent permettre de caractériser le travail indépendant. Elles sont posées *à l'échelle du ménage*, d'où une occultation de fait des stratégies individuelles des membres du ménage. D'une part, l'on ne connaît pas *a priori* les caractéristiques de la circulation de l'information dans le ménage. Le répondant n'est pas nécessairement au courant de ce que font les différents membres du ménage. D'autre part et surtout, il n'est pas possible de statuer sur l'accès au crédit des travailleurs indépendants individuels en fonction de leur genre.

On trouve dans l'EMMUS 2005 trois questions sur l'accès au financement *des femmes de 15 à 49 ans* :

- l'une sur la connaissance de l'existence de programmes de crédit destinés aux femmes,
- la seconde sur l'obtention d'un prêt en espèces sans précision sur la source de celui-ci,
- et la troisième sur l'obtention d'un prêt en nature, toujours sans précision sur la source.

Les questions sont individuelles mais étant adressées uniquement aux femmes, elles ne permettent pas d'appréhender les différences entre les genres[33]. D'autre part, il faut noter que la formulation et le séquençage peuvent prêter à confusion. Les questions sur l'obtention d'un prêt suivent celle relative à la connaissance de programmes de crédit pour les femmes. Le risque que les réponses soient biaisées (les enquêtées comprennent implicitement « obtention d'un prêt auprès des programmes de crédit destinés aux femmes ») est bien réel alors que c'est l'éventail des sources de crédit et plus largement des sources de financement qui devrait être abordé.

[33] Une enquête de 1997 sur les unités de production informelles dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (Lamaute-Brisson 2002 : 161 et s.) révèle que les UPI dirigées par des femmes bénéficient plus fréquemment de la solidarité familiale (prêts et dons) que celles dont le chef est un homme et que l'épargne personnelle mobilisée par les femmes (pour 41% des UPI) relève dans plus d'un quart des cas d'un don familial (interne ou externe) contre 7% des UPI dirigés par des hommes. Des entretiens qualitatifs réalisés par la suite, en 2005, toujours dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince, laissent entendre que ces dons sont en réalité liés à l'assignation de la responsabilité de la subsistance et de la survie quotidienne aux femmes.

D. Le travail marchand des femmes en milieu rural

Pour Bastien (1985 [1951] : 129), la contribution des femmes au travail agricole observée dans les années 40 dans la Vallée de Marbial était devenue une nécessité urgente alors que quarante ans plus tôt, le rôle économique de la femme « était seulement considéré comme une activité d'appoint et l'homme pouvait encore se considérer comme étant le seul vrai pourvoyeur de son foyer. Au lieu d'utiliser sa compagne comme aide pour les travaux agricoles, il lui était alors possible d'organiser un combite (sic) ou à défaut, de rémunérer des ouvriers agricoles ».

Les données du recensement de la population réalisé en 1950 seraient alors congruentes au propos de Bastien en supposant que celui-ci puisse valoir pour l'ensemble du milieu rural. 82.2% des femmes actives sont rangées dans la profession des « agriculteurs, éleveurs et assimilés » (contre 89% des hommes actifs) et la majorité d'entre elles sont classées, du point de vue de la situation dans la profession, comme *aides familiales*. L'aide familial(e) est celui ou celle qui contribue, par son travail, au fonctionnement de l'exploitation agricole sans percevoir de rémunération[34].

Puis, entre 1950 et 1971, année du second recensement moderne, il se produit un net recul de l'engagement des femmes dans l'agriculture. Les cultivatrices ne sont plus que 61.4% dans la population féminine occupée, et celles qui ont laissé l'agriculture se retrouvent dans la profession des « personnel commercial et vendeurs » (19%). Les femmes commerçantes se sont, pour la plupart, établies à leur propre compte.

Pour Neptune Anglade (1986), les femmes sont de plus en plus écartées de la propriété de la terre en raison de la pression démographique et doivent se replier sur la commercialisation interne des vivres – *a priori* peu rémunératrice –, et pour celles qui intègrent l'économie urbaine, le repli se fait sur le secteur informel moderne. La sortie des femmes de l'agriculture doit être alors interprétée comme un déclassement qui fonde le second modèle du « contrat tacite entre les sexes ». Neptune Anglade (1986 : 128, nos italiques) écrit en effet : « Après les affrontements (sic) qui rendent le travail des femmes indispensable à la survie des leurs dans l'agriculture et la commercialisation, la « paix » nouvelle signifie pour le féminin le début d'une longue marche à reculons : une à une toutes les positions acquises et conquises dans le passé sont remises en question ». En clair, l'autonomie voire l'indépendance économique des femmes sont remises en cause et il y a appauvrissement des femmes rurales dans l'appauvrissement général de la paysannerie.

C'est une thèse à discuter. L'éviction de la terre est réelle, on y reviendra. Mais, pour Bastien (1985 [1951]), l'indépendance économique des femmes est davantage liée à l'appauvrissement puisque celui-ci détermine un plus fort engagement de celles-ci dans l'activité économique. Reste que Neptune Anglade ne démontre pas l'appauvrissement des femmes qui doit être mesuré aussi en fonction des mécanismes économiques complexes qui déterminent le niveau de vie général de la population rurale et la répartition des revenus entre le rural et l'urbain et au sein même du milieu rural.

Par ailleurs, si les femmes pèsent effectivement moins aujourd'hui dans l'agriculture (25% des actifs occupés du milieu rural selon l'ECVH 2001), leurs situations dans l'emploi ont changé. A supposer que le classement, en 1950, des femmes comme *aides familiales* dans l'agriculture est valide[35], le passage au travail indépendant dans l'agriculture – 86.6% des femmes rurales de cette branche sont en auto-emploi en 2001 selon l'ECVH – et dans le commerce – 99.5% des femmes rurales commerçantes en 2001 – ne s'apparente pas, *a priori*, à un déclassement[36]. L'aide familial est en effet inséré dans une relation de subordination sans rémunération à l'inverse du travail indépendant.

---

[34] Et pour ce qui du travail des femmes dans l'agriculture, le statut « d'aide familiale » mérite d'être interrogé au moins pour les femmes qui apportaient – au moment de l'union – une dot constituée par des terres (Bastien 1985(1951)).

[35] Ceci est également à discuter à partir d'une analyse serrée du recensement de 1950 comme tel. Celle-ci est d'autant plus importante que Neptune Anglade (1986) utilise les chiffres de l'Institut Haïtien de Satistique pour appréhender la sortie des femmes de l'agriculture sans questionner leur classement initial, en 1950, comme *aides familiales* alors que celui-ci n'étaie pas sa thèse selon laquelle les hommes ont dû concéder aux femmes un espace autonome dans le travail et la reproduction de la famille.

[36] Evidemment, la question du contrôle du revenu gagné doit être posée.

C'est le portrait statistique du travail marchand des femmes en milieu rural qui est au cœur de cette section. Dans la mesure où l'agriculture demeure la principale branche d'activité en milieu rural (62.6% des actifs occupés selon l'ECVH 2001) et représente encore un « espace » de reproduction intergénérationnelle non négligeable[37], le travail marchand des femmes sera abordé par rapport à cette prégnance de l'agriculture.

Les études relevant des sciences humaines mettent en évidence des spécialisations genrées du travail que les enquêtes statistiques ne parviennent pas à restituer à travers les notions d'activité principale et d'activité secondaire. Par rapport au modèle « qualitatif » du couple cultivateur/femme commerçante travaillant « secondairement » dans l'agriculture[38], les enquêtes auprès des ménages font apparaître deux groupes distincts de femmes : les cultivatrices d'un côté et les commerçantes de l'autre. En tenant compte des relations d'alliance, des combinaisons particulières se font jour qui conduisent à s'interroger, en fin de compte, sur les budget-temps des hommes et des femmes en milieu rural[39].

1. Des spécialisations genrées de l'anthropologie à l'articulation activité principale/activité secondaire des enquêtes statistiques

Selon les travaux d'anthropologues et d'autres spécialistes des sciences humaines et des sciences du vivant réalisés dans les années 70 (Murray 1972, Murray 1978, SACAD/FAMV 1993) que dans les années 90 et 2000 (Schwartz 2000, 2009, INESA 2001), il y a une division sexuelle du travail marchand (ou encore des activités productives) dans les ménages liés à l'agriculture. Les descriptions ne concordent pas toujours sur certains points, reflétant vraisemblablement des spécificités régionales puisqu'il s'agit d'études localisées. L'essentiel est que, de ces études, se dégage un « modèle » récurrent, celui du couple où l'homme est un cultivateur et la femme chargée principalement du commerce, en sus des tâches domestiques, et « secondairement » de certaines tâches agricoles (voir encadré III.1).

ENCADRÉ III.1
TRAVAIL DES FEMMES, TRAVAIL DES HOMMES EN MILIEU RURAL (JEAN-RABEL, 1999)

« Les femmes prennent soin de la maison, nettoient, lavent les vêtements, préparent à manger, portent l'eau et achètent les produits alimentaires et autres produits de première nécessité sur les marchés. (…) les femmes vendent aussi les produits du jardins, elles vendent les denrées hors de la maison et travaillent souvent comme des commerçantes itinérantes qui élargissent le pouvoir d'achat des revenus du ménage en investissant les liquidités du ménage dans les petites activités de revente au détail. Une femme qui a un mari présent ne participera pas, généralement, à la préparation des sols et au sarclage, *mais les femmes sont jugées indispensables dans la plantation et, bien plus, pour la collecte journalière des produits et les récoltes saisonnières. En effet, la récolte est considérée comme le domaine exclusif des femmes et est généralement coordonnée par la femme de premier rang de la maisonnée. Les hommes qui n'ont pas d'épouse compteront sur leur mère, sœur ou sur leur fille pour récolter et vendre les produits.*

(…) Les hommes travaillent dans les jardins, prennent soin du bétail, fabriquent du charbon de bois et collectent le bois de feu. Les tâches les plus lourdes, comme le binage (*voye wou)* et creuser les trous pour les bananiers (*voye pikwa/fouye twou)* sont considérées comme un travail d'homme pendant que le travail plus léger comme recouvrir les trous et collecter les débris d'un jardin sarclé sont conçues comme un travail de femme. Les hommes aident à la transformation des biens alimentaires comme écosser le mil, les haricots et le maïs. Les hommes construisent les maisons et toutes les tâches relatives à la construction d'une maison comme celles des menuisiers et des maçons sont des tâches masculines. Les femmes réparent les maisons et les enduisent de boue blanche ou de chaux – si la boue n'est pas blanche alors enduire les murs de la maison est une tâche masculine. (…) les hommes, et dans une bien moindre mesure les femmes, migrent vers la ville à la recherche d'opportunités d'emploi salarié temporaire.

(continue)

---

[37] Selon l'ECVH 2001, respectivement 50.6% et 45.3% des hommes et des femmes travaillant dans l'agriculture sont chefs de ménage, les autres actifs occupés étant les conjoints et les enfants des chefs de ménage. Symétriquement, 76.8% des fils des chefs de ménage sont insérés dans l'agriculture que les filles se partagent principalement entre l'agriculture (44%) et le commerce (43.5%).

[38] L'expression « cultivateur » désigne, au lendemain de l'insurrection des esclaves à Saint-Domingue, les individus devenus libres et assignés à la culture de la terre. Voir Saint-Louis (1993).

[39] Cette section est basée principalement sur les données de l'ECVH 2001 qui a) donne des informations sur la branche d'activité de l'emploi secondaire, b) permet d'analyser le rapport à la terre qui fera l'objet de la section suivante.

Encadré III.1 (conclusion)

Il est probable que la caractéristique la plus significative et la plus éloquente de la division sexuelle du travail (…) est que les homes s'engagent rarement dans les tâches domestiques des femmes pendant que celles-ci exécutent parfois l'ensemble des activités masculines. Les hommes ne lavent pas les vêtements, ne préparent pas les repas, ne nettoient pas la maison ou ne vont pas au marché. Les hommes transportent rarement de l'eau. Les femmes, d'autre part, peuvent – et elles le font souvent – s'occuper du bétail, sarclent les jardins et collectent le feu de bois. Certaines femmes, en particulier les plus âgées, indépendantes sur le plan économique, binent le sol et, en de rares occasions creusent des trous pour les bananiers. Cette flexibilité dans l'accomplissement des tâches reflète le fait que les femmes sont plus importantes que les hommes dans le fonctionnement quotidien des exploitations agricoles »[40].

Source : Schwartz Timothy T. (2000), "*Children are the wealth of the poor": High Fertility and the Organization of Labor in the Rural Economy of Jean-Rabel, Haiti,* Ph. Dissertation presented to the University of Florida, p. 165-167.

Au vu de ce qui précède, l'idéal serait que les enquêtes statistiques permettent de saisir les différentes activités économiques des femmes (ainsi que leur travail domestique), à tout le moins de capter les articulations entre activités agricoles proprement dites et activités purement commerciales.

En fait, toutes les enquêtes s'intéressent au premier chef à l'activité principale. Pour l'ECVH 2001, il s'agit de l'activité à laquelle l'enquêté consacre le plus de temps s'il a au moins deux emplois (IHSI 2000 ECVH : 52)[41]. L'activité secondaire est prise en compte. La notion d'activité secondaire peut constituer un point d'entrée acceptable pour mieux saisir le travail des femmes dans l'agriculture et dans le commerce. Mais, il faut prendre en compte la définition de l'emploi secondaire et la séquence de questions établie dans le questionnaire, puis la période de référence adoptée pour l'emploi secondaire.

- Dans l'EBCM 1999-2000, l'objectif est de mettre en évidence l'exercice d'un autre emploi au cours des 30 jours précédant l'enquête, la période de référence de l'emploi principal étant les 7 jours avant l'enquête. Si la période de référence de l'emploi secondaire est plus étendue que celle de l'emploi principal, ceci ne suffit pas pour capter la contribution dans l'agriculture des femmes qui interviennent par exemple en période de récolte. D'autre part, toujours dans l'EBCM 1999-2000, deux questions seulement sont posées à propos de l'emploi secondaire ; les questions sur la branche d'activité et la situation dans l'emploi sont omises.
- Dans l'ECVH, la démarche est quelque peu différente : on cherche à connaître, en gardant la semaine précédant l'enquête comme période de référence, le *nombre d'emplois additionnels* c'est-à-dire exercés en sus de l'emploi principal et à caractériser l'emploi secondaire le plus important en spécifiant la branche d'activité et le statut dans l'emploi. Il y a un manque de cohérence entre les instructions énoncées dans le manuel d'instructions aux enquêteurs et celles figurant sur le questionnaire. Le manuel précise que le « travail » c'est « comme n'importe quelle activité contre gage ou salaire, contre profit (…), ou comme la main d'œuvre familiale non payée de n'importe quelle entreprise qui produit des biens et services pour le marché » (IHSI 2000 : 44). Et ce, quel que soit le mode de rémunération (en nature ou en espèces). Mais le questionnaire (LF12) vient réduire le champ d'application de la

40 Notre traduction de : « Women take care of the house, clean, wash clothes, make meals, carry water, and purchase basic foods and necessities at the market. (…) women also sell garden produce, they sell staples out of the house, and they often work as itinerant traders who extend the buying power of household revenues by rolling cash reserves over in retail marketing ventures. A woman who has a husband who is present will typically not participate in preparing fields or weeding, *but women are considered indispensable in planting, and more importantly, for the daily picking of produce and seasonal harvests. Indeed, harvesting is considered to be the exclusive domain of women and is typically coordinated by the ranking woman of the house. Men who do not have a wife will rely on their mother, sister, or a daughter to harvest and sell produce.*
(…) Men work in the gardens, care for livestock, make charcoal and gather firewood. The heaviest tasks, like hoeing (*voye wou*) and digging holes for plantain trees (*voye pikwa/fouye twou*) are considered to be men's work while light garden work such as covering holes and collecting the debris from a weeded garden are thought of as woman's work. Men help process the food, such as flaying millet, beans and corn. Men build houses and all jobs involved in the building of a house, such as carpentry and masonry, are male jobs. Women repair the houses and plaster them with white mud or lime—if the mud is not white then plastering house walls is men's work. (…) men, and to a far lesser extent women, migrate to the city in pursuit of temporary wage opportunities.
Perhaps the most significant and telling feature of the gender division of labor (…) is that men rarely engage in female chores while women can and sometimes do perform the full range of male activities. Men do not wash clothes, make meals, clean the house, or go to the market. Men seldom carry water. Women on the other hand can and often do tend livestock, weed gardens, and search for firewood. Some women, particularly older, economically independent women, hoe the soil and, in a few rare instances, dig holes for plantain trees. This versatility in job performance reflects the fact that women are more important than men in the day to day functioning of homesteads ».

41 La notion d'activité principale n'est pas explicitée dans le manuel d'instructions à l'enquêteur pour l'EBCM 1999-2000.

notion d'emploi secondaire en précisant que le « travail », c'est le travail dans le commerce familial ou dans les affaires/entreprises de l'enquêté lui-même. On ne sait ce qui s'est produit dans le processus d'administration du questionnaire aux enquêtés. Si les enquêteurs s'en sont tenus au questionnaire, des emplois secondaires ne correspondant pas à cette « définition » n'ont pas été captés.

2. Des « cultivatrices » *et* des commerçantes, deux groupes distincts

Dans l'ECVH 2001, 40% des femmes rurales occupées se déclarent *« cultivatrices »* et 50% déclarent travailler dans le commerce de gros et de détail. Les proportions sont inversées dans l'EBCM 1999-2000 (52.8% dans l'agriculture et 36.8% dans le commerce) et dans le RGPH 2003 (51.5% de femmes dans l'agriculture et 39.5% de femmes dans le commerce de gros et de détail)[42]. Ces différences – importantes, c'est le moins que l'on puisse dire – relèveraient pour partie d'un problème de collecte/captation des données en relation avec la saisonnalité des activités économiques en milieu rural. Dans la mesure où l'EBCM 1999-2000 capte les effets de saisonnalité par son étalement sur douze mois, la configuration qui en ressort serait la plus crédible.

En tout cas, les femmes insérées dans l'agriculture déclarent, dans leur immense majorité, travailler à leur propre compte. On est loin ici de la prédominance des femmes aides familiales du recensement de 1950.

L'analyse de la pluri-activité qu'autorise l'ECVH 2001 permet de faire le point, sur le plan statistique, sur une éventuelle articulation entre les activités agricoles et le commerce comme tel.

- Le taux de pluri-activité (ou la proportion d'actifs occupés déclarant au moins un emploi secondaire) est faible : 6.3% pour les femmes actives du milieu rural.
- On trouve 7.3% de femmes pluri-actives parmi celles qui travaillent dans le commerce de gros et de détail. La majorité de ces pluri-actives ont un emploi secondaire dans l'agriculture (81.7%).

TABLEAU III.2
DISTRIBUTION DES HOMMES INSÉRÉS DANS L'AGRICULTURE ET DES FEMMES INSÉRÉES DANS LE COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL AYANT UN EMPLOI SECONDAIRE SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOI SECONDAIRE (MILIEU RURAL)
(En pourcentage)

Branche d'activité de l'emploi secondaire	Sexe et branche d´activité	
	Hommes /Agriculture – emploi principal	Femmes /Commerce de gros et de détail – emploi principal
Agriculture, Pêche, Activités extractives	28,4	81,7
Industries manufacturières, Electricité, Construction	33,9	6,1
Services à la collectivité, services domestiques	29,0	5,8
Autres services	8,7	6,5
Total	100,0	100,0
Population estimée	34 015	24 463
Echantillon	171	113

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

[42] Les résultats des EMMUS dessinent une configuration bien distincte. Certes, les EMMUS ne fournissent pas d'informations sur les branches d'activités comme telles. Mais les tableaux relatifs à *l'occupation* des hommes et des femmes selon la profession permettent de distinguer les agriculteurs (qui travaillent la terre) et les personnes travaillant dans l'agriculture sans posséder de terre d'une part, et les autres actifs occupés d'autre part. On trouve ainsi que la part des femmes travaillant dans l'agriculture s'élève à 13.8% des femmes ayant travaillé au cours des 12 derniers mois en 2005 (contre respectivement 16.8% dans l'EMMUS 2000 et 29.9% dans l'EMMUS 1994-1995) tandis que celles travaillant dans le commerce et d'autres services comptent pour 66% du total des femmes occupées. Les « écarts » entre les EMMUS 1994-1995 et les enquêtes de l'IHSI sont pour le moins importants et méritent d'être creusés. Une première explication serait liée à la délimitation des populations occupées dans les deux enquêtes. Les données des EMMUS ne portent que sur les femmes de 15-49 ans alors que celles de l'IHSI concernent les femmes (et les hommes) de 10 ans et plus. Mais ceci est loin d'être suffisant. En fait, la comparaison entre les EMMUS et les enquêtes de l'IHSI ne peut être menée en toute rigueur puisque les méthodologies des enquêtes sont bien distinctes.

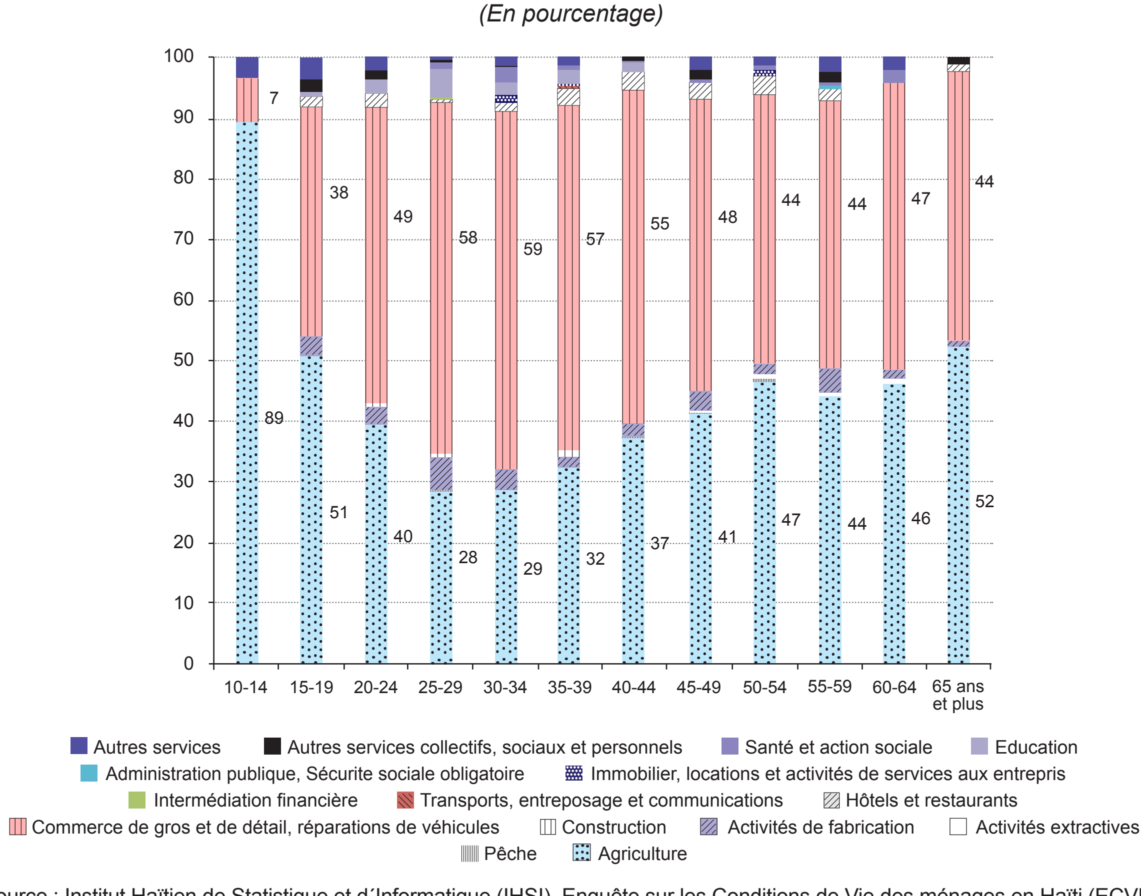
- 5.2% des femmes travaillant dans l'agriculture, dans le cadre de leur activité principale, sont pluri-actives. L'effectif de ce groupe est si faible qu'il n'autorise pas d'inférence statistique robuste de sorte que le fait que la majorité de ces femmes déclarent le commerce de gros et de détail comme emploi secondaire ne peut être tenu pour avéré.

Tout se passe donc comme s'il y avait bel et bien deux « pôles » d'activité des femmes rurales : elles sont ou cultivatrices à leur propre compte[43] ou commerçantes indépendantes[44]. A première vue, cette dichotomie n'est pas très convaincante en regard des études anthropologiques. Mais celles-ci se focalisent uniquement sur les couples sur lesquels on reviendra plus loin. L'essentiel ici est que :

- Ce sont les femmes les plus âgées et les très jeunes filles (10-14 ans) qui sont le plus engagées dans l'agriculture. Un constat similaire peut être énoncé pour les hommes exerçant un emploi en milieu rural, à ceci près que l'insertion dans l'agriculture demeure très largement majoritaire pour les hommes, quelle que soit la tranche d'âge.
- Les profils socio-démographiques des femmes agricultrices et des commerçantes sont relativement proches (voir annexe, tableau A.1). Encore que les agricultrices sont un peu plus âgées, plus fréquemment veuves ou célibataires et sont relativement plus nombreuses à être chef de ménage *de jure*.

GRAPHIQUE III.3
DISTRIBUTION DES FEMMES EXERÇANT UN EMPLOI EN MILIEU RURAL SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOI PRINCIPAL PAR TRANCHE D'ÂGE QUINQUENNALE

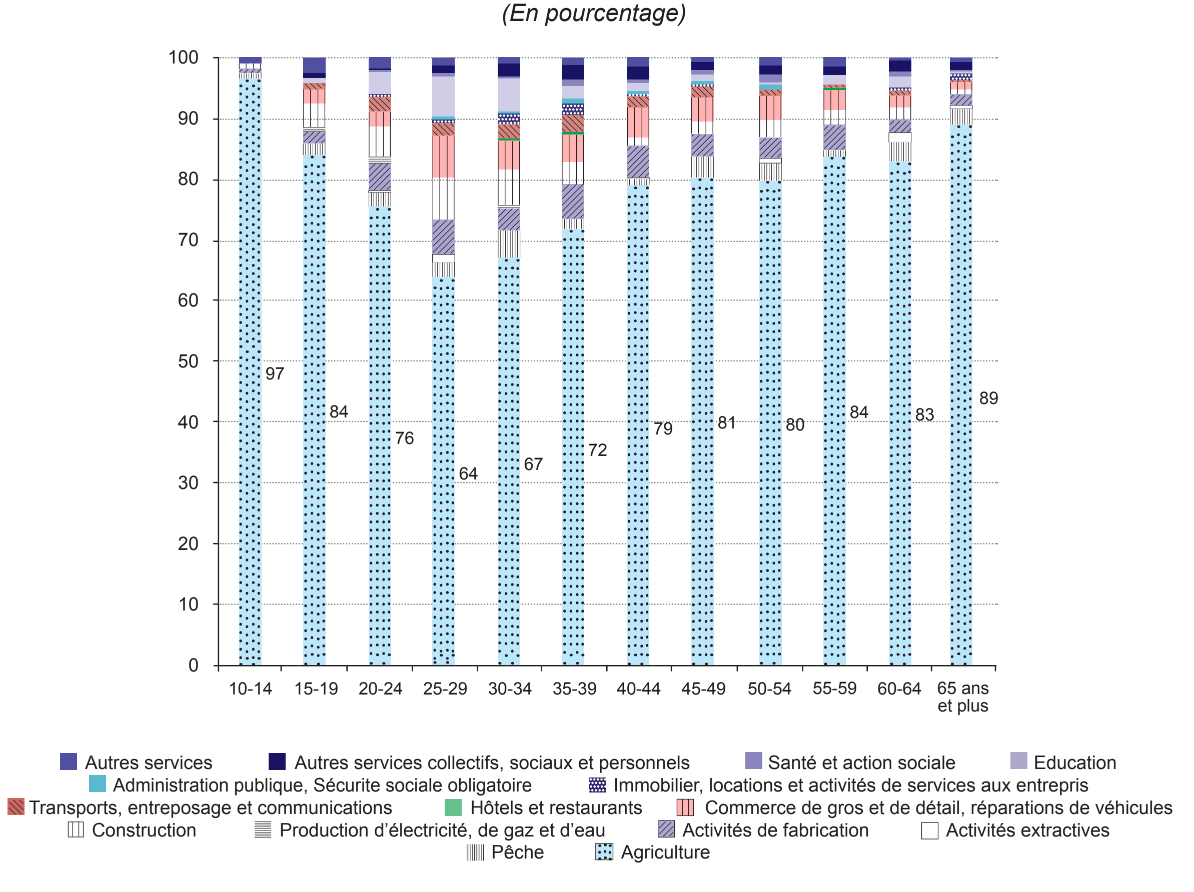
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

43 86.6% des femmes travaillant dans l'agriculture déclarent le faire pour leur propre compte.
44 La quasi-totalité des femmes insérées dans le commerce (99.5%) se définissent comme des travailleurs indépendants.

GRAPHIQUE III.4
DISTRIBUTION DES HOMMES EXERÇANT UN EMPLOI EN MILIEU RURAL SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOI PRINCIPAL PAR TRANCHE D'ÂGE QUINQUENNALE
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

En outre, selon le RGPH 2003, les femmes insérées dans l'agriculture affirment massivement (96%) qu'elles travaillent principalement sur l'exploitation agricole[45]. Il y a là une forte identification à l'activité agricole, au rôle de *« cultivatrice ».*

Cette « dichotomie » agriculture/commerce et les processus d'identification que l'on devine interpellent en fait la nature des informations et leur interprétation quant à ce que l'on nomme *commerce.* S'il s'agit de la vente des produits de l'exploitation agricole (qui permet d'obtenir les biens et services nécessaires à la reproduction du ménage) sans qu'il y ait achat et revente d'autres produits, alors il s'agit tout simplement d'une activité de l'exploitation agricole qui permet à celle-ci de « réaliser » sa production sur le marché. En revanche, si la vente des produits de l'exploitation agricole fonctionne avant tout comme un mode de financement d'une activité commerciale consistant en l'achat et la revente de biens produits hors de l'exploitation agricole du ménage (des vivres ou des produits manufacturés), alors il y a commerce à part entière[46].

45 Soit 239 943 femmes sur un total de 249 276.
46 SACAD/FAMV (1993) est sans doute l'étude la plus précise sur les rôles des hommes et des femmes ainsi que des enfants dans les activités de vente et d'achat. Elle distingue « la commercialisation des produits de l'exploitation, les achats liés au fonctionnement de l'unité de production et le « petit commerce » » (SACAD/FAMV 1993 : 141). Les hommes assurent l'écoulement des produits lorsqu'il s'agit de quantités importantes ou de marchandises de forte valeur. Les femmes sont spécialisées dans le commerce au sens propre : achat (en gros ou en petites quantités) et revente au détail. L'étude est évidemment datée et mériterait d'être actualisée.

Approcher l'intégralité du travail marchand des femmes par l'adjonction d'un module sur la pluri-activité n'est peut-être pas la meilleure méthode. Il faudrait partir de l'éventail des activités de l'exploitation agricole et identifier les rôles de chacun des genres dans l'exercice et le contrôle de ces activités. Autrement dit, l'enjeu est d'adopter une démarche relevant de l'économie des entreprises et des établissements en articulation avec une enquête emploi qui informerait sur les emplois exercés par les membres des couples.

3. Relations d'alliance et activité économique en milieu rural : trois modèles de couples

Il n'en faut pas moins revenir aux *relations d'alliance, aux couples*. Non seulement les données anthropologiques sur la division sexuelle du travail en milieu rural haïtien ne valent que pour les couples, mais encore elles ne sont pertinentes que dans les couples où l'homme est agriculteur (et implicitement ou explicitement considéré comme le chef de ménage). Ces couples où l'homme est *cultivateur* sont peut-être majoritaires, au vu de l'insertion massive des hommes de tous âges dans l'agriculture en milieu rural. Mais les autres cas de figure doivent être également abordés.

L'analyse des relations d'alliance du point de vue de la division sexuelle du travail entre conjoints prend appui ici sur la notion de *chef de ménage.* On s'intéresse donc à ce que fait le chef de ménage, qu'il soit homme ou femme, ainsi qu'à l'emploi de son conjoint cohabitant.

Il importe de souligner au passage que, dans le cas des chefs de ménage **en union** *sans conjoint cohabitant,* la relation d'alliance ne peut être reconstituée du point de vue de la division sexuelle du travail puisqu'aucune information n'est disponible sur le conjoint absent, c'est-à-dire qui ne fait pas partie du ménage. C'est là une limite importante des enquêtes statistiques en regard de l'existence de relations polygyniques encore présentes en milieu rural[47].

En partant des données individuelles sur les conjoints présents dans le ménage et en croisant la branche d'activité du chef de ménage[48] et celle de son conjoint exerçant un emploi, il apparaît que lorsque

- le chef de ménage est un homme inséré dans l'agriculture, près de la moitié des conjointes travaillent dans le commerce (49.4%). Un second contingent de conjointes se retrouvent dans l'agriculture (43.3%).
- le chef de ménage est une femme engagée dans l'agriculture[49], le conjoint (marié ou placé) est lui-même dans l'agriculture dans la quasi-totalité des cas (91.5%).

Dans la mesure où l'on est en présence d'une immense majorité de travailleurs indépendants parmi les chefs de ménage et parmi les conjoints[50] , deux grands pôles de couples de travailleurs indépendants liés à l'agriculture se dessinent. Le premier est celui des couples de cultivateurs et le second est celui des couples cultivateurs/commerçantes. Il convient d'en ajouter un troisième, celui des couples de commerçantes/cultivateurs[51]. Un quatrième pôle, lié à l'agriculture, serait constitué des couples où le chef de ménage de sexe féminin est en situation de chômage ou d'inactivité pendant que le conjoint est travailleur indépendant dans l'agriculture.

---

47 Pour une analyse des relations polygyniques du point de vue des femmes, voir Schwartz (2009).

48 En fait, dans la mesure où c'est l'emploi du conjoint qui nous intéresse, on trouve aussi des cas où le conjoint actif occupé est lié à un chef de ménage qui peut être chômeur ou inactif au moment de l'enquête.

49 Dans la grande majorité des ménages dirigés par une femme en milieu rural, il existe un conjoint cohabitant (soit l'équivalent de 42.1% du total des ménages ruraux en regard de 47.2% de ménages ruraux avec une femme pour chef). Et 21.6% des femmes chef de ménage en milieu rural déclarent travailler dans l'agriculture.

50 Lorsque le chef de ménage travaille dans l'agriculture, plus de neuf (9) conjoints et conjointes sur dix (10) sont des travailleurs indépendants.

51 La structure des couples est la suivante : chef de ménage/conjoint(e).

TABLEAU III.3
DISTRIBUTION DES CONJOINTS ET DES CONJOINTES (DES CHEFS DE MÉNAGE) EXERÇANT UN EMPLOI SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ PAR SEXE ET PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ DU CHEF DE MÉNAGE EN MILIEU RURAL
(En pourcentage)

Conjointes	Homme chef de ménage					Ensemble
	Chômeur ou inactif	Agriculture	Industrie	Commerce de gros et de détail	Services	
Agriculture	27,5	43,3	18,3	15,6	3,3	37,7
Commerce de gros et de détail	68,2	49,4	75,5	74,3	67,6	53,8
Autres	4,3	7,3	6,2	10,1	29,1	8,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Population estimée	18 447	163 646	7 319	5 798	13 443	208 653
Echantillon	84[a]	728	31[a]	27[a]	58[a]	928
Conjoints	**Femme chef de ménage**					**Ensemble**
	Chômeur ou inactif	Agriculture	Industrie	Commerce de gros et de détail	Services	
Agriculture	77,2	*91,5*	59,0	73,0	55,7	78,6
Commerce de gros et de détail	5,9	4,5	6,1	7,0	2,7	5,8
Autres	17,0	4,0	34,9	20,0	41,7	15,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Population estimée	56 628	40 520	3 522	51 617	4 037	156 323
Echantillon	262	184	18[a]	249	19[a]	732

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

[a] Effectifs trop faibles pour en tirer des inférences statistiques sur les catégories concernées.

Cette image statistique se démarque de celle renvoyée par les travaux anthropologiques ainsi que ceux de l'équipe pluridisciplinaire de Madian-Salagnac qui fournissent des informations sur les budget-temps des hommes et des femmes au début des années 1980 (SACAD/FAMV 1993).

Les heures consacrées par les conjoint(e)s des chefs de ménage aux activités agricoles ainsi qu'aux activités commerciales sont loin d'être négligeables dans l'ECVH 2001 comme on peut l'observer dans le tableau suivant. Mais, les profils diffèrent selon le sexe du conjoint.

Ainsi, lorsque le chef de ménage est un cultivateur, les conjointes déclarant l'agriculture comme branche d'activité, travaillent en moyenne 25.4 heures dans leur emploi principal (plus précisément 25.6 heures pour les cultivatrices travailleuses indépendantes). Le conjoint cultivateur d'une cultivatrice chef de ménage consacre, de son côté, en moyenne 38.4 heures aux activités agricoles et le conjoint cultivateur d'une commerçante chef de ménage s'adonne à l'agriculture durant 39 heures par semaine.

Les conjointes cultivatrices travaillent donc moins longtemps que les hommes cultivateurs en couple. Ceci tiendrait au fait que les femmes doivent aussi assumer les tâches domestiques qui leur sont traditionnellement dévolues.

TABLEAU III.4
NOMBRE MOYEN D'HEURES CONSACRÉES PAR SEMAINE À L'ACTIVITÉ PRINCIPALE PAR LES CONJOINT(E)S DES CHEFS DE MÉNAGE DU MILIEU RURAL

Conjointes	Homme chef de ménage					Ensemble
	Chômeur ou inactif	Agriculture	Industrie	Commerce de gros et de détail	Services	
Agriculture	27,6	25,4	18,6	29,5	35,4	25,6
Commerce de gros et de détail	43,3	31,5	33,2	42,2	31,7	33,4
Autres	36,3	29,1	40,7	44,1	34,6	31,4
Ensemble	38,7	28,7	31,0	40,4	32,7	30,3
Population estimée	18 447	163 468	7 319	5 798	13 443	208 475
Echantillon	84*	727	31*	27*	58*	927
Conjoints	**Femme chef de ménage**					**Ensemble**
	Chômeur ou inactif	Agriculture	Industrie	Commerce de gros et de détail	Services	
Agriculture	38,2	38,4	36,0	39,9	38,8	38,8
Commerce de gros et de détail	35,6	43,8	48,0	29,6	9,0	34,9
Autres	35,2	37,3	24,7	36,7	43,0	36,0
Ensemble	37,6	38,6	32,8	38,5	39,7	38,1
Population estimée	56 628	40 217	3 522	51 452	4 037	155 855
Echantillon	262	183	18*	248	19*	730

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.
*Effectifs trop faibles pour en tirer des inférences statistiques sur les catégories concernées.

E. Agriculture et accès à la terre

Aborder le travail des femmes mais aussi des hommes dans l'agriculture suppose d'aller au-delà des statistiques sur l'emploi. Le travail indépendant agricole est lié à l'accès à la terre. De plus, les relations de pouvoir au sein du ménage reposent, entre autres, sur le contrôle des ressources productives, la terre en l'occurrence, et sur les revenus tirés de la mobilisation de ces ressources. Cette section est centrée sur l'accès à la terre comme élément de la configuration matérielle du régime socio-démographique en milieu rural et plus particulièrement du régime démo-économique à la Caldwell[52]

Les savoirs relatifs aux fondements – en termes de normes et de règles – de l'accès à la terre en milieu rural haïtien sont épars. On dispose ça et là d'études ethnographiques ou anthropologiques localisées (Bastien (1985 [1951]), Murray 1978, Zuvekas 1977, Schwartz 1999, 2000), d'études réalisées par des équipes d'agronomes sur un territoire circonscrit comme à Madian-Salagnac (FAMV/SACAD) dans les années soixante-dix.

---

52 Les enquêtes statistiques, plus précisément l'ECVH 2001 qui contient des informations sur l'accès à la terre dans les ménages où un membre au moins travaille dans l'agriculture, ne permettent pas d'aborder les relations de pouvoir qui se nouent autour de cet accès et du contrôle des revenus tirés de l'agriculture. Il faudrait des études organisées explicitement à partir de cette problématique. Certains résultats présentés par Egset (2005 : 12-13) à partir de l'ECVH 2001 plaident d'ailleurs en faveur de telles études. C'est notamment le cas pour la faible corrélation entre le revenu total du ménage et l'exploitation agricole qu'il interprète en affirmant que « while higher income groups do tend to have more land than lower income groups, their higher incomes are not primarily derived from their (larger) land holdings, but rather non-farm sources of income, such as wages, remittances, and other». Si cette interprétation est avérée, la terre serait peut être moins une base des relations de pouvoir que les autres sources de revenu. Sauf à considérer, au-delà du revenu et du niveau de vie, les niveaux de vulnérabilité des ménages. La détention d'actifs comme la terre peut – en fonction de la qualité et de la localisation – être un atout en ce qu'elle réduit la vulnérabilité des ménages aux chocs.

Historiquement, on partirait d'un accès égalitaire des hommes et des femmes à la terre par voie d'héritage (Bastien (1985 [1951])) pour déboucher sur une exclusion des femmes de la *propriété* en raison de la rareté de terre liée à la pression démographique (SACAD/FAMV 1993). Au départ, les terres reçues en héritage par les femmes constituaient leur dot selon Bastien (1985 [1951] :181). Il n'y pas beaucoup d'informations sur le contrôle de ces terres (ou des terres acquises). Moral (2002 [1961] : 177) indique pour sa part que « la paysanne qui a apporté quelques terres en dot continue à les exploiter personnellement « pou compte li » (pour son compte) »[53]. Puis, à partir des années quarante se met en place dans la Vallée de Marbial, toujours selon Bastien (1985 [1951] : 184-185), un processus de diminution de la dot des femmes lié au morcellement induit par la pression démographique. Rares sont les femmes, affirme l'auteur, encore en mesure d'apporter un hectare à leur époux à cette époque.

Pour les années soixante-dix et quatre-vingt, les travaux à Madian-Salagnac (SACAD/FAMV 1993) mettent au jour les mécanismes d'éviction des femmes de la propriété à partir d'une analyse de la transmission de patrimoine dans plusieurs familles paysannes après le décès des propriétaires ainsi que les mécanismes de cession/transmission avant l'héritage comme tel. Dans le cas des héritages, et du point de vue des relations d'alliance, les femmes n'héritent pas, selon les règles du plaçage, des terres du conjoint : elles en ont l'usage *au nom des enfants* qu'elles ont eus avec le conjoint décédé[54]. Du point de vue des relations de filiation, la règle d'héritage égalitaire pour les enfants du ménage principal du conjoint décédé, est contournée par un « droit d'aînesse » informel[55].

La transmission du vivant du père s'effectue avant tout au profit des fils[56]. Et lorsque Murray (1978) s'intéresse aux nouvelles modalités d'accès à une terre de plus en plus rare face à la croissance démographique, c'est à la redéfinition de la carrière économique *du paysan haïtien* qu'il s'emploie. Il montre le passage d'un régime démo-économique – au sens de Caldwell - traditionnel fondé sur une carrière masculine impulsée par la transmission *de fait* avant héritage du père vers le fils à un nouveau régime fondé sur une carrière masculine qui commence aussi tôt que la précédente mais cette fois par l'achat de terres financé par l'émigration des jeunes hommes ou plus fréquemment par le métayage. Le paysan d'âge intermédiaire devient ensuite propriétaire par l'achat de terres et combine métayage et faire-valoir direct, puis le paysan vieux loue ses terres acquises ou obtenues par héritage aux plus jeunes sur le mode du métayage. C'est donc un nouveau système d'accès à la terre qui émerge, basé sur des changements séquentiels des modes de tenure tout au long du cycle de vie du *paysan.*

Au final, la relecture des trouvailles anthropologiques et des données des enquêtes statistiques anciennes (notamment le recensement de 1950) laisse apparaître un modèle démo-économique masculin, où la femme n'est qu'une simple *aide familiale* de son conjoint (1950), où le nombre d'heures travaillées par jour des femmes dans l'agriculture est restreint (SACAD/FAMV 1993 : 156), où, dans les « *unions consensuelles » polygames*[57] tout au moins, les relations d'alliance relèvent selon Neptune Anglade (1986 : 68) d'un « contrat social de la pauvreté » où « l'homme fournit la terre et la femme une grande partie du travail »[58].

Tester la validité de tout ce qui précède déborde évidemment les limites de la présente analyse des enquêtes statistiques récentes et achopperait sur les limites propres aux enquêtes (notamment pour ce qui est des relations polygyniques déjà évoquées). Il n'en faut pas moins faire le point sur les analyses

---

53 Si cette pratique est répandue, l'indépendance économique de la femme exploitante agricole serait liée à son droit de propriété sur les terres apportées en dot et non à une éventuelle « concession » d'un espace économique par le « masculin » au sens de Neptune Anglade (1986). Et le classement des femmes comme *aides familiales* établi au recensement de 1950 devrait être reconsidéré.

54 Se reporter à Vieux (1988). Il serait intéressant de chercher à savoir si ces règles ont été modifiées depuis les premières années d'établissement du plaçage jusqu'aux années 1980 durant lesquelles Vieux (1988) a enquêté.

55 Les aînés choisissent en premier leur part d'héritage (en fonction de la fertilité et de la localisation des parcelles délimitées).

56 En effet, « les filles ne sont pratiquement jamais concernées par le pré-héritage, ce qui constitue, de fait, une entrave importante à l'application et du principe d'égalité avec leurs frères devant l'héritage, et une des principales raisons d'une exclusion « en douceur » de plus en plus fréquente » (SACAD/FAMV 1993 : 30-31).

57 Les anthropologues tendent plutôt à parler de relations *polygyniques.*

58 Avant Neptune Anglade (1986), plusieurs auteurs, dont Bastien (1985(1951)), considèrent que les hommes possédant un excédent de terres relativement à la force de travail disponible dans leur cellule familiale principale confient les parcelles excédentaires à aux femmes engagées dans des relations de polygynie pour que celles-ci les travaillent. Ce point de vue qui est repris par Murray (1977) est contesté par Schwartz (2009 : 182) qui avance que les femmes travaillent leur propre parcelle ou les parcelles léguées à leurs enfants.

que les enquêtes disponibles autorisent, sur la base des concepts et questions puis de procéder à une exploration préliminaire des informations sur l'accès des femmes à la terre à partir des données disponibles. Quatre questions sous-tendent cette exploration : (i) quels sont les *indices* d'une reproduction intergénérationnelle dans l'agriculture basée (principalement) sur les hommes ? (ii) *qui, des hommes et des femmes, a accès aux parcelles* et en fonction de quelles modalités *?,* (iii) quels sont les liens entre la situation d'activité ou l'emploi d'un côté, l'accès à la terre de l'autre ? (iv) à l'échelle des ménages, quels sont les liens entre les combinaisons d'emploi des couples repérées plus haut, à savoir les couples de cultivateurs, de cultivateur/commerçante et de commerçante/cultivateur, et la terre comme ressource productive ?

1. L'accès à la terre dans les EMMUS et dans l'ECVH 2001 : méthodes et concepts

Les EMMUS comptent plusieurs questions sur l'accès à la terre disséminées dans

- les modules qui, à l'échelle individuelle, portent sur l'activité économique des hommes et des femmes, le statut de la femme notamment en ce qui concerne la possession de biens (terre comprise) et par conséquent les marges d'autonomie financière de la femme.
- les modules qui, à l'échelle du ménage, traitent de la possession de biens durables et immobiliers dans le ménage.

A l'échelle du ménage, il y a deux questions. La première est pour s'enquérir de l'existence d'au moins un propriétaire de terres pouvant être cultivées parmi les membres du ménage. Dans le cas où la réponse est affirmative, c'est la superficie totale des terres possédées par les membres du ménage qui est recherchée. Ici, on ne connaît pas les propriétaires de terres, ni leur sexe.

A l'échelle individuelle, dans les modules relatifs à l'activité économique des femmes et à celle des hommes, on trouve une question sur les terres travaillées adressées aux femmes et aux hommes qui déclarent l'agriculture comme profession. Elles portent sur la *propriété* de la terre travaillée par l'enquêté(e). Plusieurs modalités de réponse sont proposées : la terre qui appartient en propre à l'enquêté(e), la « terre de la famille », la « terre louée », la « terre de moitié », c'est-à-dire obtenue en métayage, et la « terre de quelqu'un d'autre ».

La nomenclature renvoie aux modes de tenure et présente un intérêt certain dans la mesure où elle permet d'identifier les femmes qui disposent d'une terre en propre. Mais elle comporte quelques problèmes.

- Pour les terres appartenant en propre aux femmes, on ne connaît pas le mode d'accès à la propriété : par héritage ou par achat ou éventuellement par appropriation sans titre. Cette information est essentielle pour l'élucidation de la reproduction démo-économique à la Caldwell.
- L'énoncé « terre de la famille » est pour le moins flou. Q*ue signifie « terre familiale »* sachant que les droits de propriété sont individuels (ce qui implique que nul n'est tenu de rester dans l'indivision) ou relèvent du régime de la communauté des biens acquis pour les couples fondés sur le mariage ? L'expression renverrait-elle à une co-propriété des conjoints par exemple ? Ou à la terre appartenant en fait aux enfants de la femme qui la travaille au nom de ses enfants ? Ou tout simplement à la terre appartenant au conjoint seul ? Ou à la terre appartenant à un autre membre du ménage qui n'est pas en mesure – parce que malade, vieux, ou occupé à un autre emploi – de la travailler ?
- Pour la « terre de quelqu'un d'autre », la relation *économique* entre l'enquêté(e) et le propriétaire de la terre n'est pas spécifiée. Entre autres, s'agit-il d'un usage gratuit de la terre ? Quelle est l'étendue du contrôle de la récolte ?

L'ECVH 2001 est plus riche que l'EMMUS 2005 quant à l'accès à la terre. Elle compte en effet un module intitulé « Agriculture et Pêche » qui porte sur les terres (terrain, forêt, pâturage, parcelle cultivée (« jaden »)) dont l'un au moins des membres du ménage déclare être *responsable* quel que soit le mode de

tenure, les cultures, les pratiques culturales (usage ou non de l'irrigation). Les informations sur les terres (mode de tenure, affectation à la culture, irrigation, etc.) sont recueillies en prenant le terrain (ou la parcelle) identifié comme *unité de base* et en spécifiant l'individu membre du ménage responsable de ce terrain. En clair, les parcelles peuvent être rapportées aux caractéristiques individuelles de leurs responsables, et un profil des ménages peut être dressé en prenant en considération les couples d'actifs occupés formés par les chefs de ménage et leurs conjoints.

Il n'en faut pas moins souligner que la nomenclature des modes de tenure, plus systématique et plus étendue[59] que celle proposée dans les EMMUS, est doublement aveugle aux relations de genre. D'une part, le mécanisme de transmission aux fils avant le décès du père, essentiel pour éviter le report dans le temps du début de la carrière paysanne masculine, n'est pas pris en compte. Deux modalités traduisent la transmission intergénérationnelle : l'héritage et l'héritage en indivision (où le responsable déclaré de la terre ne possède que des droits et prétentions sur une fraction de la terre objet de la succession). Ni l'une ni l'autre ne permettent d'identifier la transmission avant héritage. Celle-ci est généralement absente pour les femmes. D'autre part, en ce qui concerne particulièrement les femmes, la nomenclature ne permet pas de saisir les cas où les veuves sont responsables des parcelles appartenant en réalité à leurs enfants mineurs. L'ECVH 2001 compte une question relative à la « provenance » de la parcelle déclarée, quel que soit le mode de tenure, à l'exception de l'occupation de fait. Mais la nomenclature des modalités de réponse fait abstraction des relations d'alliance et de filiation[60], de sorte que l'on n'est pas mesure de déterminer le *sens* de la transmission de patrimoine, sachant que celle-ci n'est pas strictement intergénérationnelle puisqu'il peut y avoir transmission au sein du couple comme dans le cas du mariage légal.

Les développements qui suivent sont basés sur les données de l'ECVH 2001, d'autant que la proportion des femmes occupées travaillant dans l'agriculture observée dans l'EMMUS 2005-2006 (23.3% en milieu rural) est très largement inférieure à celles observé dans l'ECVH 2001 et dans le recensement de 2003. L'analyse portera aussi bien sur les parcelles prises comme unité statistique que sur les individus responsables de parcelles.

2. De la reproduction intergénérationnelle dans l'agriculture : les hommes et les modes de tenure

Les hommes du milieu rural sont massivement engagés, on l'a vu, dans l'agriculture. Une analyse de cette insertion à l'aune des liens de parenté des actifs occupés avec le chef de ménage permet de retracer les indices de la reproduction intergénérationnelle dans l'agriculture et de mettre en évidence les situations différenciées selon le sexe.

Du côté des hommes, les chefs de ménage et les conjoints des femmes chefs de ménage constituent l'essentiel de la main-d'œuvre travaillant dans l'agriculture (78.3%). Les *fils* des chefs de ménage représentent 18.4% des actifs agricoles de sexe masculin. Symétriquement, plus des trois quarts des fils occupés des chefs de ménage sont engagés dans l'agriculture, comme leurs pères (78.9%) et les conjoints des femmes chefs de ménage.

Du côté des femmes, 77% de celles insérées dans l'agriculture sont chefs de ménage ou conjointes des chefs de ménage. Elles constituent l'essentiel de la main-d'œuvre féminine travaillant dans l'agriculture (78.3%). Les *filles* des chefs de ménage représentent 14% des actifs agricoles. Symétriquement, les filles occupées suivent le « modèle » des femmes chefs de ménage tout en prenant de la distance. Elles sont encore largement partagées entre agriculture et commerce, comme leurs mères. Mais elles sont un peu plus fréquemment engagées dans les autres branches d'activité (12.5% contre 9.8% des femmes chefs de ménage).

59 Cette nomenclature compte les modalités suivantes : héritage, héritage en indivision, achat, métayage, affermage, potèk, occupation de fait, mode de tenure non spécifié.

60 Les modalités sont les suivantes : un parent, un particulier (non-apparenté), les autorités locales, une entreprise privée, le gouvernement/ l'Etat, autre.

TABLEAU III.5
DISTRIBUTION DES ACTIFS OCCUPÉS SELON LE LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE PAR GRANDE BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SEXE EN MILIEU RURAL

(En pourcentage)

Sexe et lien de parenté avec le chef de ménage	Branche d´activité			Ensemble
HOMMES	Agriculture	Commerce de gros et de détail	Autres	
Chef de ménage	50,6	41,5	49,7	50,1
Conjoint(e)	17,7	27,1	15,1	17,6
Fils/ Fille	18,4	21,8	19,5	18,7
Frère/ Soeur	2,2	0,9	4,3	2,5
Paent/ Grand-parent	0,7	0,4	0,7	0,7
Petit-fils/ Petite-fille	2,3	1,3	1,5	2,2
Autre parent	4,5	5,8	5,5	4,8
Beau-parent	0,2		0,1	0,2
Non-apparenté(e)	3,2	1,2	3,5	3,1
Employé(e) de maison	0,2		0,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Population estimée	694 253	33 430	161 547	889 230
Echantillon	3 090	146	684	3 920
FEMMES	Agriculture	Commerce de gros et de détail	Autres	Ensemble
Chef de ménage	45,3	46,0	45,6	45,7
Conjoint(e)	31,7	36,4	29,3	33,8
Fils/ Fille	14,0	11,2	16,4	12,8
Frère/ Sœur	1,8	1,4	1,1	1,5
Paent/ Grand-parent	1,7	1,1	0,7	1,3
Petit-fils/ Petite-fille	1,4	0,6	0,3	0,9
Autre parent	2,4	2,1	2,0	2,2
Beau-parent	0,2	0,1		0,1
Non-apparenté(e)	1,4	1,2	3,4	1,5
Employé(e) de maison	0,1		1,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Population estimée	247 871	308 426	60 288	616 585
Echantillon	1 115	1 392	270	2 777

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

TABLEAU III.6
DISTRIBUTION DES ACTIFS OCCUPÉS DU MILIEU RURAL SELON LA GRANDE BRANCHE D'ACTIVITÉ PAR SEXE ET PAR LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE

(En pourcentage)

Sexe et lien de parenté avec le chef de ménage	Branche d´activité			Ensemble	Population estimée	Echantillon
HOMMES	Agriculture	Commerce de gros et de détail	Autres			
Chef de ménage	78,9	3,1	18,0	100,0	445 215	1 942
Conjoint	78,6	5,8	15,7	100,0	156 323	732
Fils	76,8	4,4	18,9	100,0	166 574	731
Frère	67,7	1,3	30,9	100,0	22 466	93[a]
Parent/ Grand-parent	78,6	2,2	19,2	100,0	5 974	25[a]
Petit-fils	85,1	2,3	12,6	100,0	19 137	76[a]
Autre parent	74,2	4,6	21,1	100,0	42 275	186
Beau-parent	88,6		11,4	100,0	1 523	5[a]
Non-apparenté(e)	78,5	1,4	20,1	100,0	28 002	121
Employé(e) de maison	91,6		8,4	100,0	1 743	9[a]
Ensemble	78,1	3,8	18,2	100,0	889 230	3 920
FEMMES	Agriculture	Commerce de gros et de détail	Autres	Ensemble	Population estimée	Echantillon
Chef de ménage	39,9	50,4	9,8	100,0	281 627	1 290
Conjointe	37,7	53,8	8,5	100,0	208 653	928
Fille	44,0	43,5	12,5	100,0	79 068	354
Soeur	47,3	45,6	7,1	100,0	9 345	39[a]
Parent/ Grand-parent	51,5	42,9	5,6	100,0	7 962	38[a]
Petite-fille	63,6	33,0	3,4	100,0	5 616	22[a]
Autre parent	43,6	47,4	9,0	100,0	13 472	55[a]
Beau-parent	74,4	25,6		100,0	749	4[a]
Non-apparenté(e)	37,3	40,1	22,6	100,0	9 137	43[a]
Employé(e) de maison	29,4		70,6	100,0	955	4[a]
Ensemble	40,2	50,0	9,8	100,0	616 585	2 777

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

[a] Effectifs trop faibles pour en tirer des inférences statistiques sur les catégories concernées.

On est donc bien en présence d'une reproduction intergénérationnelle des modes d'insertion dans l'emploi, avec des traces d'une « sortie » potentielle des activités rurales (commerce et agriculture).

3. L'accès des femmes à la terre

Sur l'ensemble des parcelles déclarées en milieu rural[61], cultivées ou non, seules 23.5% ont pour *responsable* une femme et il n'y a pas de différences sensibles d'un quintile du niveau de vie à l'autre. 80.6% des parcelles se trouvant sous la responsabilité d'une femme ont pour responsable une femme chef de ménage et, 12.4%, une conjointe du chef de ménage. Par contraste, 66.1% des parcelles dont le responsable est un homme sont gérées par un chef de ménage, les autres étant gérées principalement par les conjoints (22.7%) et d'autres membres secondaires du ménage dont les enfants du chef (4.9%).

[61] On raisonne sur *la parcelle comme unité statistique de base* et à l'échelle du milieu rural. Les parcelles déclarées se trouvent dans leur immense majorité en milieu rural puis en second rang dans les villes de province. Il n'y a pas de différences majeures entre villes et campagnes ici.

TABLEAU III.7
DISTRIBUTION DES PARCELLES DU MILIEU RURAL SELON LE LIEN DE PARENTÉ DU RESPONSABLE DE PARCELLE AVEC LE CHEF DE MÉNAGE PAR SEXE DU RESPONSABLE
(En pourcentage)

Lien de parenté du responsable de parcelle avec le chef de ménage	Sexe du responsable de parcelle		Ensemble
	Homme	Femme	
Chef de ménage	66,6	80,2	69,8
Conjoint(e)	22,7	12,4	20,3
Fils/ Fille	4,9	2,1	4,2
Autres	5,8	5,4	5,7
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre de parcelles estimé	1 230 561	377 150	1 607 711
Echantillon	5729	1758	7487

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Les femmes ont donc, vraisemblablement, bien moins accès à la terre que les hommes. La proportion de femmes déclarant au moins une parcelle est en effet toujours plus faible dans les trois composantes de la population en âge de travailler, savoir les actifs occupés, les chômeurs et les inactifs. Et les écarts sont très importants. Ainsi la part d'hommes exerçant un emploi qui déclarent au moins une parcelle (67.1%) représente 2.3 fois plus celle observée chez les femmes actives occupées !

TABLEAU III.8
PROPORTION D'INDIVIDUS AYANT DÉCLARÉ AU MOINS UNE PARCELLE PAR SEXE ET PAR SITUATION D'ACTIVITÉ EN MILIEU RURAL
(En pourcentage)

Déclaration d'une parcelle au moins	Sexe et situation d´activité						Ensemble
	Homme			Femme			
	Actif occupé	Chômeur au sens du BIT	Inactif	Actif occupé	Chômeur au sens du BIT	Inactif	
Au moins une parcelle	67,1	22,0	13,0	28,6	7,3	7,1	26,8
Population estimée	889 230	163 245	820 225	616 585	186 934	1 078 394	3 754 614
Echantillon	3 920	651	3 779	2 777	759	4 869	16 755

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Les modalités d'accès à la terre diffèrent-elles selon le sexe du responsable de parcelle ?

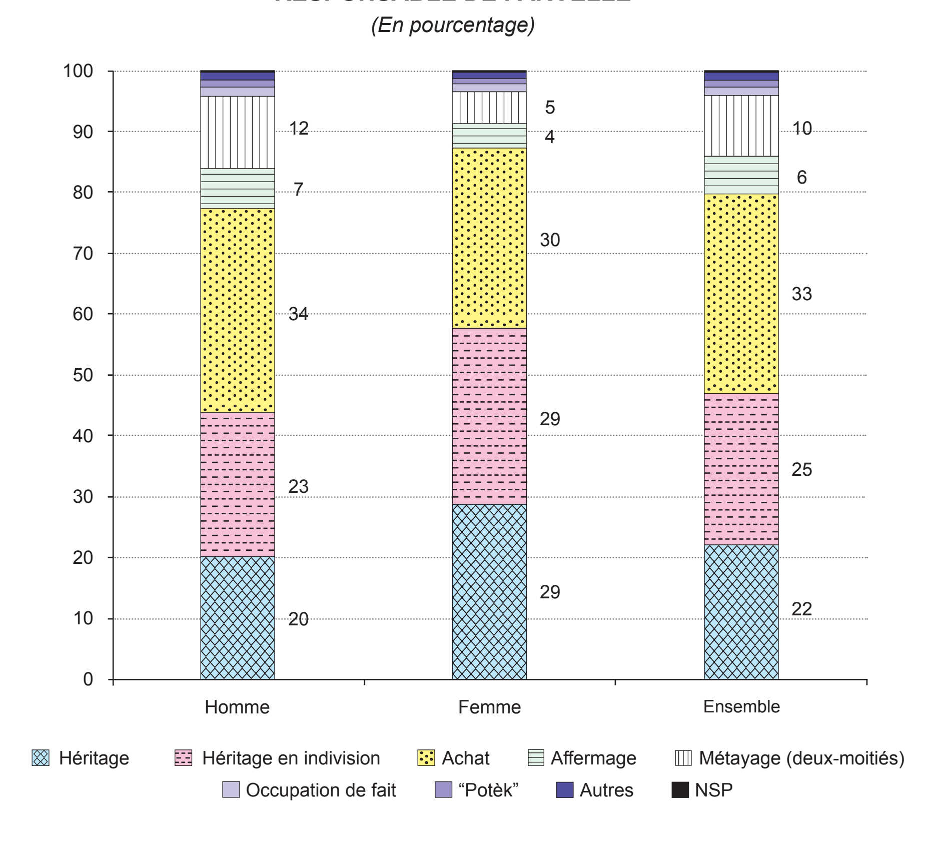
Les parcelles déclarées peuvent être classées en trois grands groupes : les parcelles dont les responsables sont propriétaires à part entière (par héritage ou par acquisition), celles sur lesquelles les responsables déclarés ne possèdent que des *droits et prétentions* (terres héritées en indivision), et les parcelles obtenues sur la base de relations de métayage, d'affermage ou des parcelles obtenues en *potèk*[62].

Les parcelles gérées par les femmes sont plus fréquemment héritées, et en particulier en situation d'indivision, que celles gérées par les hommes, un plus grand nombre relatif de parcelles sous la responsabilité des hommes ayant été acquis.

---

[62] Le *potèk* est une forme de crédit dont la « garantie » est l'usage d'une parcelle durant la période – de plusieurs années – allant de l'octroi du crédit au remboursement. Une parcelle obtenue en potèk doit donc être remise à son propriétaire dès que celui-ci aura remboursé la somme versée.

GRAPHIQUE III.5
DISTRIBUTION DES PARCELLES EN MILIEU RURAL SELON LE MODE DE TENURE PAR SEXE DU RESPONSABLE DE PARCELLE
(En pourcentage)



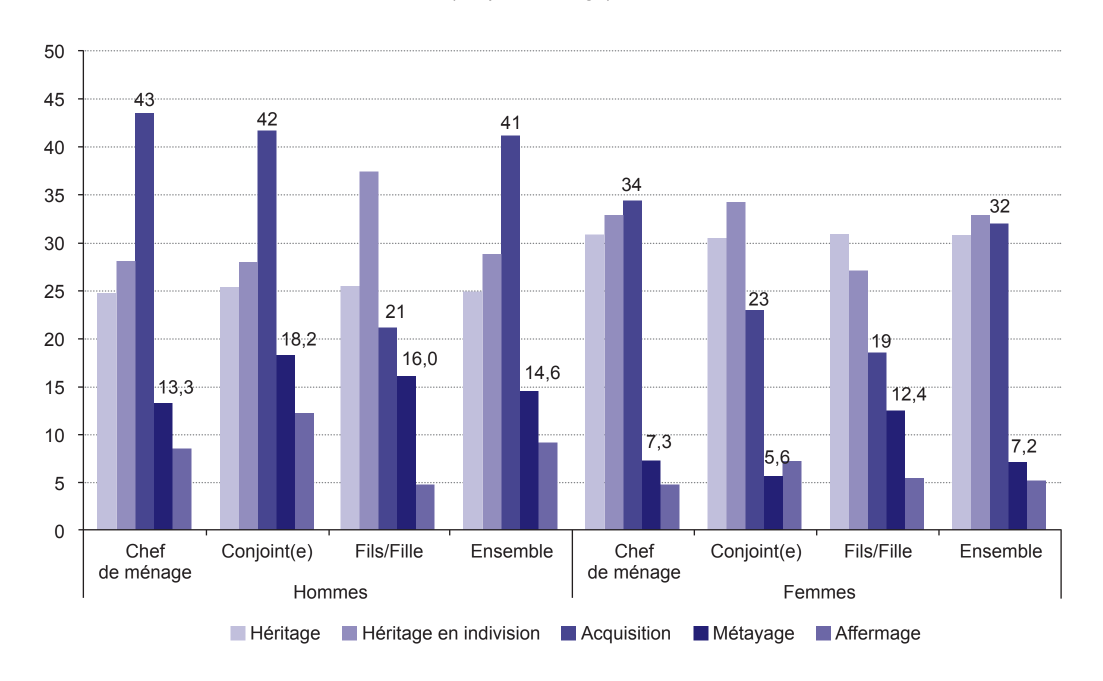
Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

La comparaison des distributions des parcelles selon le mode de tenure par âge (tranche quinquennale) des responsables laisse apparaître l'existence de profils distincts pour les hommes et pour les femmes. L'analyse est en coupe transversale et ne saurait constituer un protocole adéquat pour une mise à l'épreuve de la thèse de Murray (1978) sur le cycle de vie caractéristique de la carrière paysanne masculine, déjà ancienne au demeurant. Les constats n'en sont pas moins instructifs :

- Les parcelles gérées par les hommes relèvent, des plus jeunes (20-24 ans surtout)[63] aux plus vieux, de modes de tenure différenciés : on passe d'un accès d'abord par voie d'héritage (y compris en indivision) et par métayage chez les jeunes (jusqu'à 30-34 ans) à un accès de plus en plus fréquent par achat (surtout chez les plus âgés 55 ans et plus) pendant que le recours au métayage recule.
- Du côté des femmes, les parcelles en métayage sont bien moins présentes, quelle que soit la classe d'âge. Et, si la proportion de parcelles achetées tend à augmenter, des plus jeunes aux plus âgées, l'héritage demeure clairement la principale voie d'accès à la terre. Bien plus, la proportion de parcelles en indivision est toujours plus importante que chez les hommes[64].

[63] Les effectifs pour les classes d'âge antérieures à 20 ans sont insuffisants pour les inférences statistiques.
[64] Ces constats valent également lorsque l'on restreint l'analyse aux parcelles cultivées, soit 81.5% des parcelles déclarées (respectivement 83.7% pour les responsables de sexe masculin et 74% pour les responsables de sexe féminin).

GRAPHIQUE III.6
PROPORTION DES CHEFS DE MÉNAGE, CONJOINT(E)S ET FILS/FILLES AYANT AU MOINS UNE PARCELLE DÉCLARANT TEL OU TEL MODE DE TENURE
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Les résultats qui précèdent portent sur l’ensemble des parcelles déclarées. Si l’on raisonne sur la population des chefs de ménage, conjoint(e)s et fils/filles[65] ayant déclaré au moins une parcelle, l’acquisition de terres est bien caractéristique des hommes car bien plus fréquente que chez les femmes, de même que le métayage.

4. Accès à la terre et activité économique des femmes et des hommes

Que font les hommes et les femmes responsables de parcelles ? En raisonnant sur les parcelles cultivées, il apparaît que leurs distributions selon la situation d’activité/la branche de leur responsable, sont, sans surprise majeure, très différenciées selon que le responsable est un homme ou une femme.

En premier lieu, 24% des parcelles gérées par une femme relèvent de la responsabilité d’une femme inactive (contre 15% dans le cas de responsables de sexe masculin). Les parcelles cultivées sous la responsabilité d’inactifs sont gérées par des personnes exprimant un découragement face au manque d’opportunités d’emploi, des personnes âgées (ou retraitées) et des malades ou infirmes, et, du côté des femmes, par des personnes au foyer ou qui doivent assumer des obligations de soins envers les personnes dépendantes (10% des parcelles gérées par des femmes)[66].

[65] L’essentiel des parcelles déclarées relèvent de la responsabilité de ces trois grands groupes d’individus.

[66] Ces constats ouvrent une question : *qui travaille ces terres cultivées relevant de la responsabilité de personnes classées comme inactives au moment de l’enquête* ? Une première incursion sur le type de main-d’œuvre mobilisée pour la récolte au cours des 12 derniers mois indique que sur plus de 40% de ces parcelles, c’est la main-d’œuvre du ménage qui a été mobilisée. Pour le reste, ce sont les organisations traditionnelles de travail, rémunérées ou non, qui ont effectué la récolte.

TABLEAU III.9
DISTRIBUTION DES PARCELLES CULTIVÉES SELON LA SITUATION D'ACTIVITÉ ET LA BRANCHE D'ACTIVITÉ DU RESPONSABLE DE PARCELLE PAR SEXE EN MILIEU RURAL
(En pourcentage)

Situation d'activité/Branche d'activité du responsable de parcelle	Sexe du responsable de parcelle		Ensemble
	Homme	Femme	
Chômeur ou inactif	15,0	24,4	17,0
Agriculture	77,0	51,3	71,5
Commerce de gros et de détail	1,7	20,6	5,7
Autres	6,3	3,7	5,8
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre de parcelles estimé	1 030 430	280 533	1 310 964
Echantillon	4 820	1 319	6 139

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

TABLEAU III.10
DISTRIBUTION DES PARCELLES CULTIVÉES EN MILIEU RURAL DONT LE RESPONSABLE EST UN INACTIF SELON LA RAISON DE LA NON-RECHERCHE D'EMPLOI (AU COURS DE LA SEMAINE PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE) PAR SEXE DU RESPONSABLE
(En pourcentage)

Raison de la non-recherche d'emploi	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
A déjà un emploi, n'a pas commencé à travailler	0,2		0,2
Salaire trop faible	0,1	0,8	0,3
Mauvaises conditions de travail	2,0	4,5	2,9
N'a ni la formation ni les aptitudes requises	1,5	0,5	1,1
Pas d'emploi, est découragé	**49,5**	**26,6**	**41,7**
Elève, étudiant à temps plein, n'a pas l'age	1,2	0,4	0,9
Femme au foyer	**0,2**	**6,7**	**2,4**
Responsabilités sociales, prise en charge d'autres personnes	**0,4**	**3,3**	**1,4**
N'a pas besoin de travailler, assez d'argent	0,2	1,1	0,5
Ne veut pas travailler	0,2		0,2
Infirme, malade	**19,8**	**18,4**	**19,4**
Retraité, pensionnaire, trop vieux	**13,3**	**24,0**	**16,9**
Autres raisons	10,7	12,8	11,4
NSP	0,1	0,7	0,3
NR	0,5	0,2	0,4
Total	100,0	100,0	100,0
Nombre de parcelles estimé	114 964	59 710	174 674
Echantillon	592	291	883

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

En second lieu, 77% des parcelles gérées par des hommes le sont par des hommes travaillant dans l'agriculture. Quant aux parcelles cultivées placées sous la responsabilité de femmes, 20.6% sont gérées par des commerçantes, une courte majorité (51.3%) étant gérées par des femmes engagées dans l'agriculture.

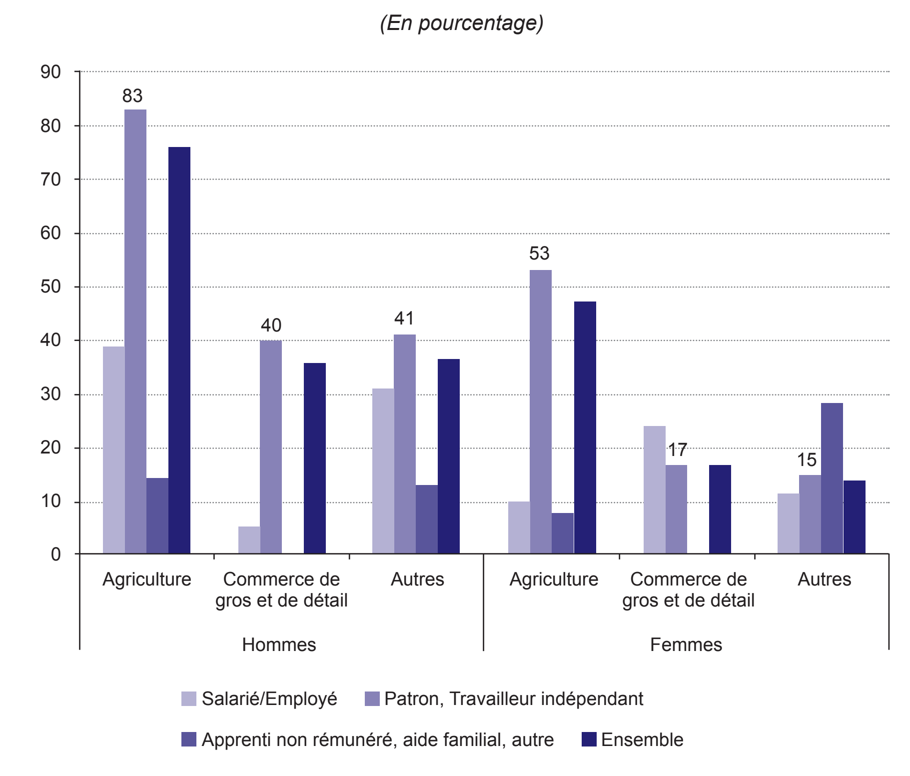
La présence des femmes commerçantes (dans leur activité principale) comme responsables de parcelles atteste de l'existence d'articulations entre l'exercice d'une activité commerciale (au moment de l'enquête) et une insertion directe éventuelle dans l'agriculture. Ainsi, 16.6% de femmes commerçantes établies à leur propre compte ont déclaré au moins une parcelle sous leur responsabilité.

Du côté des femmes qui se déclarent *cultivatrices,* y en aurait-il qui ne disposeraient pas de parcelles sous leur responsabilité directe ?

La réponse est affirmative. Bien plus, les femmes qui travaillent dans l'agriculture à compte propre sont bien moins fréquemment responsables directement d'une parcelle au moins (53.1% d'entre elles) comparativement aux hommes cultivateurs (82.8%). Ces femmes cultivatrices sans parcelles sous leur contrôle direct travailleraient sur les parcelles du conjoint. C'est une hypothèse à creuser en interrogeant la déclaration du statut de *travailleur indépendant ou à compte propre* recueillie pour ces femmes. Cette déclaration reflète-t-elle une *association particulière* entre ces femmes et leurs conjoints respectifs telle que celles-ci ne seraient pas/plus considérées comme de simples *aides familiales ?* Quelle est l'historicité d'une telle association sachant qu'au début des années soixante, les conjointes étaient classées comme *aides familiales*?

GRAPHIQUE III.7
PROPORTION D'ACTIFS OCCUPÉS DÉCLARANT AU MOINS UNE PARCELLE SOUS LEUR RESPONSABILITÉ (TOUS MODES DE TENURE CONFONDUS) PAR SEXE ET PAR GRANDE BRANCHE D'ACTIVITÉ EN MILIEU RURAL

(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Parmi les cultivatrices, les femmes chefs de ménage ont une responsabilité directe sur une parcelle au moins pour la majorité d'entre elles (76.4% contre 96% des hommes cultivateurs et chefs de ménage). Mais on ne trouve que 27% des conjointes cultivatrices des chefs de ménage à déclarer au moins une parcelle. Un constat du même ordre peut être fait lorsque l'on compare les fils et les filles des chefs de ménage.

TABLEAU III.11
PROPORTION DE CULTIVATEURS DÉCLARANT AU MOINS UNE PARCELLE SOUS LEUR RESPONSABILITÉ (TOUS MODES DE TENURE CONFONDUS) SELON LE LIEN DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE MÉNAGE ET PAR SEXE EN MILIEU RURAL
(En pourcentage)

Lien de parenté avec le chef de ménage	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Chef de ménage	96,0	76,4	91,3
Conjoint(e)	89,8	27,0	66,3
Fils/ Fille	44,8	24,4	41,1
Frère/ Sœur	58,4	38,5	53,7
Paent/ Grand-parent	78,3	95,1	85,4
Petit-fils/ Petite-fille	48,0	32,4	46,3
Autre parent	61,7	24,3	55,5
Beau-parent	28,8	23,8	27,3
Non-apparenté(e)	47,5	28,2	45,0
Employé(e) de maison	0,0	100,0	35,0
Deux sexes	82,8	53,1	75,2
Population estimée	618 713	214 680	833 393
Echantillon	2 747	961	3 708

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

F. Le travail marchand des femmes en milieu urbain

La reproduction de la population en milieu urbain a suscité un moindre engouement du côté des travaux de recherche que celle en milieu rural. Il y a tout de même quelques études importantes sur les migrants dans l’Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (Locher 1978), les stratégies d’existence ou les stratégies de « survie » (Fass 1988, Lamaute-Brisson 2005b, Mathon 2005), le travail et l’emploi (Lamaute-Brisson 2000, 2002 2005a), le travail des femmes (Neptune Anglade 1986, CPFO 1988, 1989a). La question des relations entre les genres est le plus souvent absente de ces études, à l’exception de celle de Neptune Anglade (1986)[67].

A la différence du milieu rural où s’est mise en place, selon Neptune Anglade (1986), une *économie de ségrégation* basée sur l’éviction des femmes de l’agriculture et leur repli subséquent sur la commercialisation des vivres, c’est d’une *économie d’exploitation* qu’il s’agit en milieu urbain à partir des années soixante-dix. Elle est fondée d’une part sur les « mirages du salariat » industriel, principalement féminin et peu rémunérateur, et, d’autre part, sur la « ghettoïsation des services » à partir des années soixante-dix (ou encore la relégation des femmes aux professions les moins « prestigieuses »).

La validité de cette interprétation qui repose sur une distinction *implicite ou impensée* entre le travail indépendant (en milieu rural) et le salariat (en milieu urbain) s’arrête au début des années quatre-vingt selon la datation des données mobilisées. De 1982 à 1986-1987 (année de la seconde Enquête Budget-Consommation des Ménages de l’IHSI), on observe, dans l’Aire Métropolitaine de Port-au-Prince en tout cas, un processus d’informalisation croissante de l’emploi urbain lié à l’extension du travail indépendant (Lamaute 2000). La poursuite de ce processus jusqu’aux années 2000 est rendue tangible par la forte présence du travail indépendant dans les enquêtes postérieures à 1986-1987.

67 Les études du Centre de Promotion de la Femme Ouvrière (CPFO) réalisées dans la deuxième moitié des années 1980 sont bien plus orientées sur l’analyse de la *condition féminine* que sur celle des relations de genre. Voir aussi Le Doaré Hélène (1984), « Division sexuelle et division internationale du travail : Réflexion à partir des usines d’assemblage Mexique-Haïti», in *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif,* Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, cité par Neptune Anglade (1986).

Les femmes sont des actrices majeures de cette progression du travail indépendant. Mais les enquêtes disponibles ne permettent pas d'analyser les caractéristiques du travail indépendant, c'est-à-dire de l'entreprise dirigée par l'enquêté(e). On sait, tout au plus, que les femmes se spécialisent dans le commerce - de gros et de détail – si l'on en croit les données de l'ECVH 2001 et du RGPH 2003. Leurs espaces de travail sont, en outre, très nettement distincts de ceux des hommes.

Au-delà des différences de sexes à l'échelle individuelle, c'est aux caractéristiques des relations d'alliance en regard du système d'emploi urbain qu'il faut s'attacher pour tenter de saisir les relations de genre. Mais, il y a, dans l'échantillon couvert par l'ECVH, peu de couples où l'on trouve les deux membres – le chef de ménage et son/sa conjoint(e) – à exercer un emploi. L'accent sera donc mis sur les différences de spécialisation – en termes de branches d'activité – entre les chefs de ménage selon leur sexe, tout en sachant qu'une fraction importante des chefs de ménage de sexe féminin dirige des ménages monoparentaux.

1. Un engagement massif des femmes dans le travail indépendant

Selon l'ECVH 2001, plus de sept femmes sur dix déclarent travailler à leur propre compte contre la moitié des hommes. Le travail indépendant est très largement répandu chez les femmes et – dans une moindre mesure – chez les hommes dans les villes de province. En revanche, dans l'Aire Métropolitaine, les femmes sont d'abord établies à compte propre alors que les hommes sont principalement (53.5%) engagés dans des emplois salariés. C'est que le travail salarié dans les industries et dans les services est plus fréquent dans l'Aire Métropolitaine où se concentrent les entreprises formelles de « grande taille » du pays.

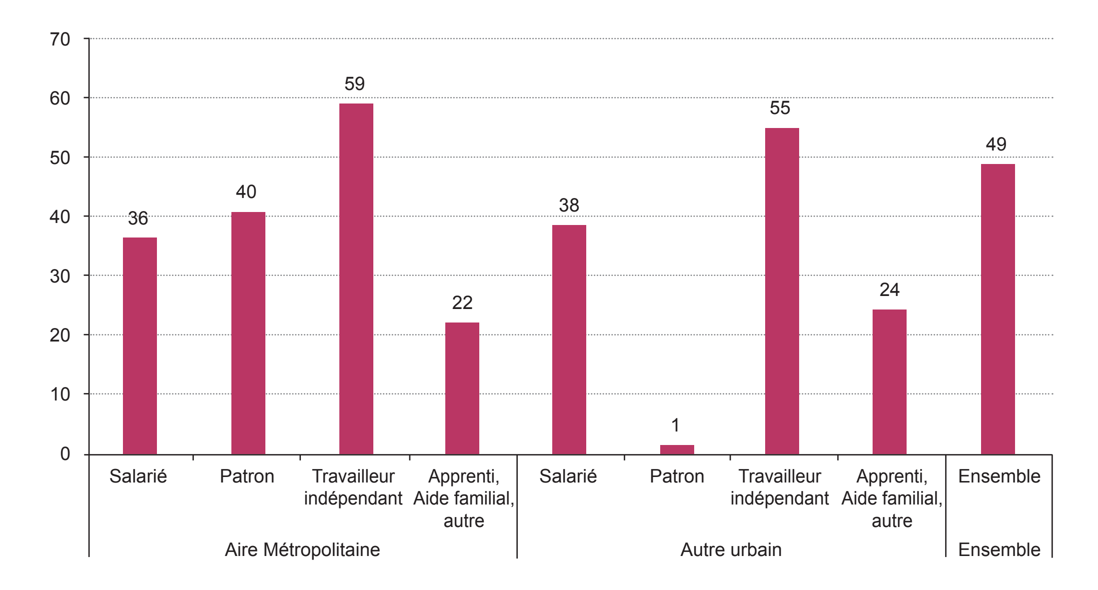
TABLEAU III.12
DISTRIBUTION DES ACTIFS OCCUPÉS SELON LE STATUT DANS L'EMPLOI PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET PAR SEXE EN MILIEU URBAIN (AIRE MÉTROPOLITAINE ET AUTRES VILLES)
(En pourcentage)

Statut dans l'emploi	Milieu de résidence				Ensemble		
	Aire Métropolitaine		Autre urbain				
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Ensemble
Salarié	53,5	32,3	29,1	18,9	44,7	27,4	36,3
Patron	0,4	0,3	2,9	0,0	1,3	0,2	0,8
Travailleur indépendant	43,7	66,6	63,1	79,4	50,7	71,3	60,7
Apprenti, Aide familial, autre	2,4	0,7	4,9	1,6	3,3	1,1	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Population estimée	241 595	226 517	136 016	130 624	377 611	357 141	734 752
Echantillon	584	572	678	670	1 262	1 242	2 504

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Symétriquement, les femmes sont majoritaires dans la population des travailleurs indépendants (58% dans l'Aire Métropolitaine) tandis que les hommes l'emportent chez les salariés (plus de 60%).

GRAPHIQUE III.8
PROPORTION DE FEMMES PAR STATUT DANS L'EMPLOI EN MILIEU URBAIN
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

2. … et dans le commerce

Près de six femmes sur dix travaillent dans le commerce de gros et de détail. Il s'agit là d'une spécialisation caractéristique. Non seulement les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes à travailler dans le commerce et elles y sont largement majoritaires (75.9%), mais encore le degré de concentration dans une branche est sans équivalent chez les hommes. Ceux-ci se répartissent entre les services autres que le commerce (41.9%), les activités industrielles et tout particulièrement les activités de fabrication (25.8%), le commerce (17.8%) et l'agriculture – dans les villes de province – (14.5% en incluant la pêche et les activités extractives).

La « prédilection » des femmes pour le commerce est liée d'une part à la continuation, en milieu urbain, d'une « tradition » de spécialisation des femmes sur le commerce en milieu rural, relativement aux hommes. D'autre part, l'informalisation de l'emploi a pris la forme d'un allongement des circuits de commercialisation associé à une prolifération du commerce de détail que les femmes ont investi pour assurer au premier chef la survie quotidienne des ménages.

Le commerce est en effet d'abord prédominant chez les femmes actives des ménages les plus pauvres (abstraction faite des limites du revenu per capita du ménage). A l'échelle des milieux urbains (Aire Métropolitaine et autres villes confondues), les femmes pauvres sont d'abord dans le commerce et les hommes pauvres d'abord dans l'agriculture, les autres villes étant encore liées pour partie à l'agriculture. Dans l'Aire Métropolitaine, plus des deux tiers des femmes actives des ménages appartenant aux trois premiers quintiles du niveau de vie travaillent dans le commerce contre 47% des femmes actives des ménages les plus riches.

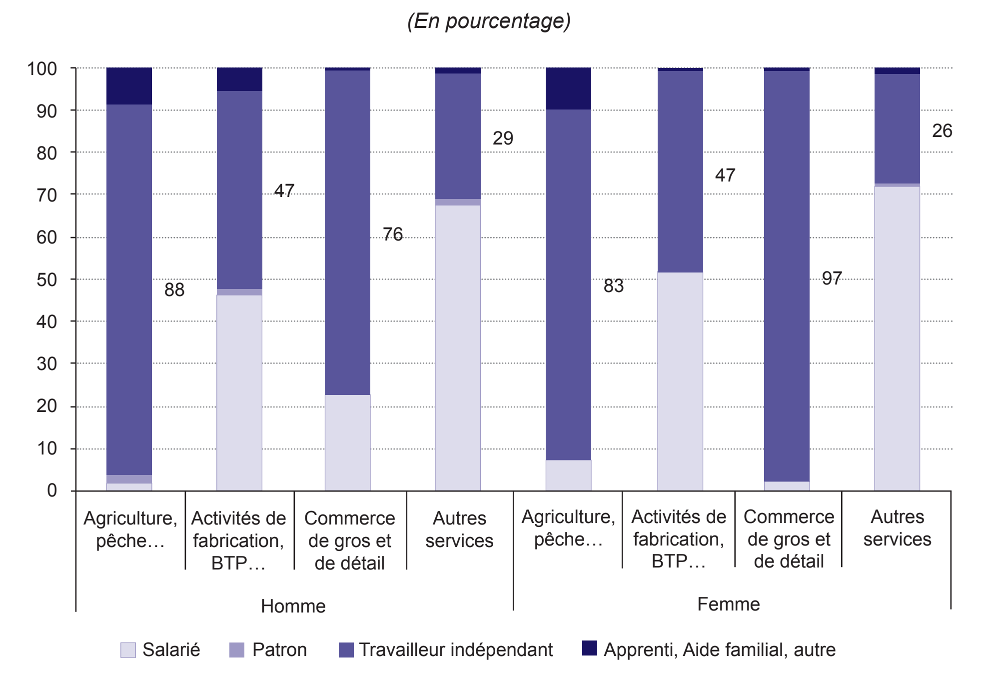
TABLEAU III.13
DISTRIBUTION DES ACTIFS OCCUPÉS SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET PAR SEXE EN MILIEU URBAIN
(En pourcentage)

Branche d'activité	Milieu de résidence				Ensemble		
	Aire Métropolitaine		Autre urbain				
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Ensemble
Secteur primaire	**1,2**	**0,4**	**38,1**	**6,5**	**14,5**	**2,6**	**8,7**
Agriculture	1,0		34,4	6,1	13,0	2,2	7,8
Pêche	0,2		3,3	0,1	1,3	0,0	0,7
Activités extractives		0,4	0,3	0,3	0,1	0,3	0,2
Secteur secondaire	**30,1**	**9,7**	**18,2**	**5,9**	**25,8**	**8,3**	**17,3**
Activités de fabrication	21,1	9,0	10,8	5,7	17,4	7,8	12,7
Production d'électricité, de gaz et d'eau	0,9	0,3	0,3		0,7	0,2	0,4
Construction	8,1	0,3	7,1	0,1	7,7	0,3	4,1
Commerce	**21,5**	**56,5**	**11,3**	**64,2**	**17,8**	**59,4**	**38,0**
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules	21,5	56,5	11,3	64,2	17,8	59,4	38,0
Autres services	**47,3**	**33,4**	**32,4**	**23,4**	**41,9**	**29,7**	**36,0**
Hôtels et restaurants	0,8	5,8	0,3	3,5	0,6	5,0	2,7
Transports, entreposage et communications	10,2	0,4	5,0		8,3	0,2	4,4
Intermédiation financière	1,3	0,3	0,1	0,2	0,9	0,3	0,6
Immobilier, locations et activités de services aux entrepris	5,7	3,1	2,1	0,5	4,4	2,1	3,3
Administration publique, Sécurité sociale obligatoire	9,0	2,1	5,7	0,4	7,8	1,4	4,7
Education	6,3	6,9	9,3	9,2	7,4	7,7	7,5
Santé et action sociale	2,7	2,6	2,3	2,9	2,5	2,7	2,6
Autres services collectifs, sociaux et personnels	7,9	2,9	6,0	2,5	7,2	2,7	5,1
Autres services	3,3	9,4	1,6	4,3	2,7	7,5	5,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Population estimée	241 595	226 517	136 016	130 624	377 611	357 141	734 752
Echantillon	584	572	678	670	1 262	1 242	2 504

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Par ailleurs, les femmes insérées dans les services et dans les activités de fabrication sont plus fréquemment salariées que celles travaillant dans le commerce. Le travail indépendant des hommes est, quant à lui, largement associé à l'agriculture mais aussi au commerce de détail !

GRAPHIQUE III.9
DISTRIBUTION DES ACTIFS OCCUPÉS EN MILIEU URBAIN SELON LE STATUT DANS L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ET PAR SEXE
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

3. Sexe ? Femme. Profession ? Commerçante

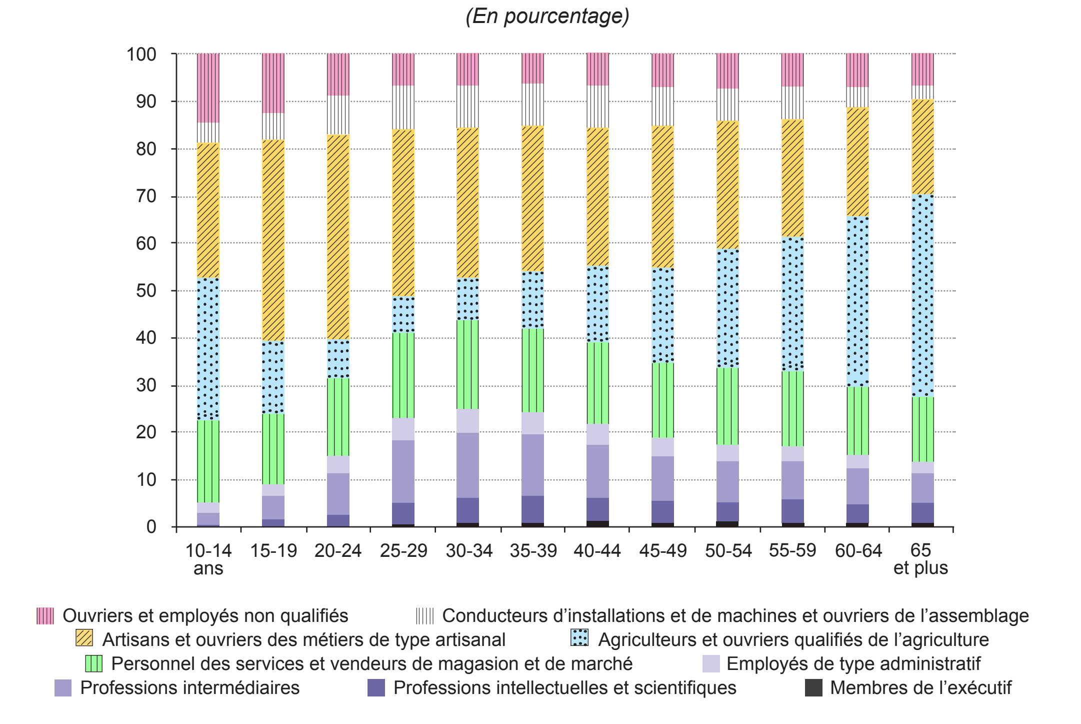
Aux femmes donc la profession de *commerçante,* au premier chef, rangée dans la catégorie des vendeurs et démonstrateurs de la CITP-88. Aux hommes, un éventail plus ouvert de professions.

Sous ce constat global, quelle diversité de situations se dessine éventuellement pour les femmes ? Entre autres, la prédominance du commerce concerne-t-elle toutes les générations de femmes ? Les enquêtes n'autorisent qu'une analyse en coupe transversale mais celle-ci peut être éclairante. Les données du RGPH 2003 sont ici mobilisées, les effectifs étant suffisamment importants pour examiner les profils des femmes et des hommes actifs selon la profession par tranche d'âge quinquennale dans l'ensemble des milieux urbains.

Du côté des hommes, trois constats majeurs : le recul « intergénérationnel » de l'insertion dans l'agriculture, même si l'on trouve chez les plus jeunes (10-14 ans) une proportion non négligeable dans cette branche, la progression des plus vieux vers les plus jeunes des professions d'artisans et d'ouvriers des métiers de type artisanal, une plus forte présence chez les jeunes générations (25-40 ans) des professions intermédiaires, intellectuelles et scientifiques.

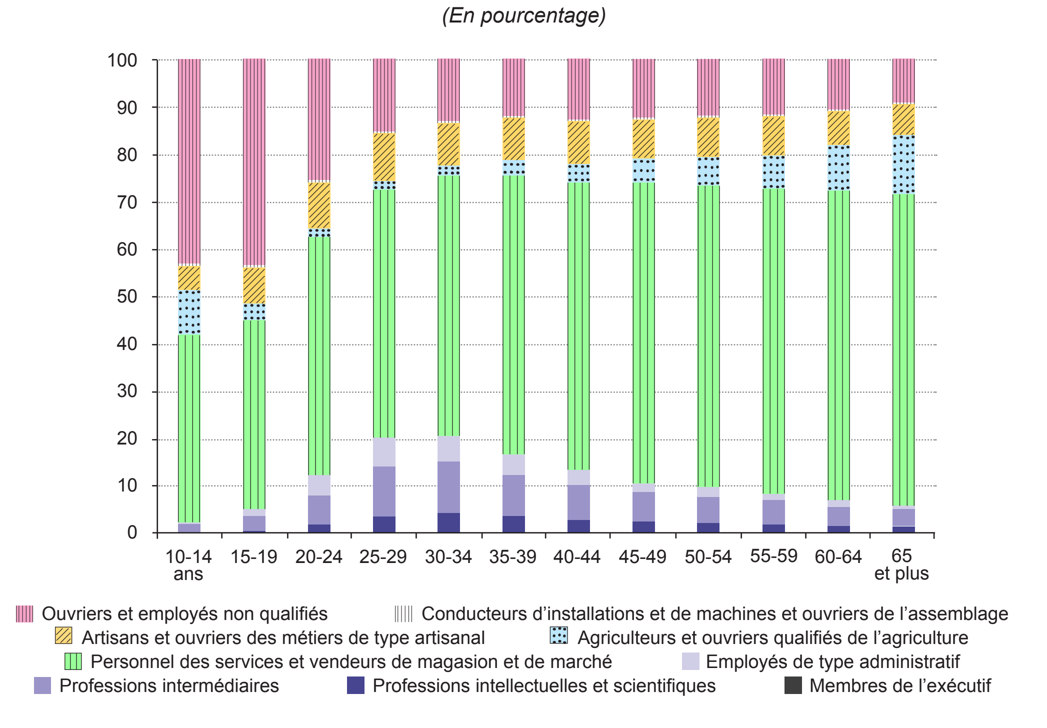
Du côté des femmes, le commerce est très largement présent mais son importance relative est réduite entre 25 et 34 ans, voire 39 ans par la progression, des plus âgées aux plus jeunes, des professions intermédiaires, intellectuelles et scientifiques ainsi que des employées de l'administration. Ces professions sont vraisemblablement investies par les jeunes femmes des classes moyennes pour lesquelles le modèle de l'homme gagne-pain et de la femme au foyer a moins de sens ou moins d'attrait.

GRAPHIQUE III.10
DISTRIBUTION DES HOMMES OCCUPÉS (10 ANS ET +) EN MILIEU URBAIN SELON LA PROFESSION EXERCÉE DANS L'EMPLOI PRINCIPAL PAR TRANCHE D'ÂGE QUINQUENNALE
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Recensement Général de la Population et de l´Habitat (RGPH) 2003. Calculs propres.

GRAPHIQUE III.11
DISTRIBUTION DES FEMMES OCCUPÉES (10 ANS ET +) EN MILIEU URBAIN SELON LA PROFESSION EXERCÉE DANS L'EMPLOI PRINCIPAL PAR TRANCHE D'ÂGE QUINQUENNALE
(En pourcentage)



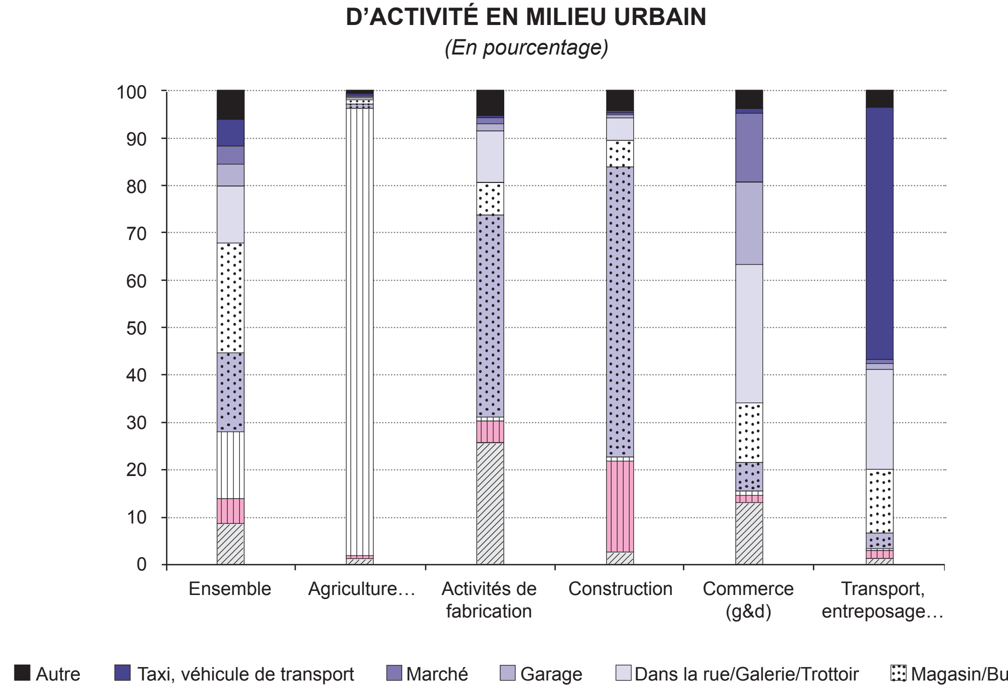
Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Recensement Général de la Population et de l´Habitat (RGPH) 2003. Calculs propres.

Chez les plus jeunes, jusqu'à 25-29 ans, les professions d'ouvrières et employées non qualifiées (personnels de maison, ménagères notamment) regroupent des proportions non négligeables de femmes qui s'établiront peut-être par la suite à leur propre compte dans le commerce grâce à l'épargne réalisée dans l'emploi salarié. Le salariat, notamment le salariat d'entreprise, ne s'est pas imposé comme la forme majeure d'insertion dans l'emploi. Il faudrait aussi s'interroger sur le rôle du commerce indépendant (et plus généralement du travail indépendant) comme facteur permissif du modèle d'activité continue des femmes par opposition au salariat *a priori* plus contraignant de fait quant à la gestion de la *double journée* et aux retraits du marché du travail salarié lié à la maternité (et ce, malgré les dispositions favorables au travail des femmes en entreprise inscrites dans le Code du Travail haïtien).

4. Travailler hors domicile, des pratiques spatiales différenciées

Les femmes occupées en milieu urbain sont très largement engagées dans des activités marchandes hors de leur domicile, même si elles se distinguent par une plus forte présence à domicile (près de 20% contre 8% des hommes occupés). On est donc loin du modèle de confinement des femmes à la maison. Pour autant, hommes et femmes n'utilisent pas les mêmes espaces.

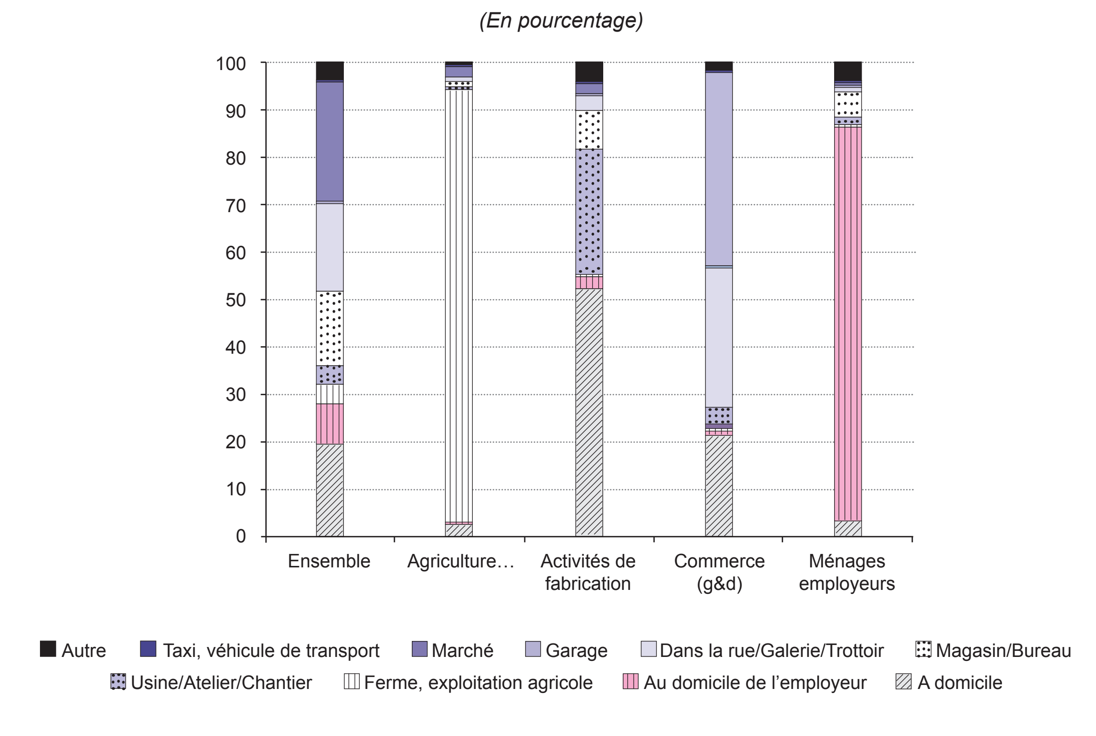
GRAPHIQUE III.12
DISTRIBUTION DES HOMMES ACTIFS OCCUPÉS SELON LE LIEU DE TRAVAIL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ EN MILIEU URBAIN
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Recensement Général de la Population et de l´Habitat (RGPH) 2003. Calculs propres.

Hors du domicile, trois espaces majeurs sont investis par les femmes : les *marchés,* les voies publiques (« dans la rue/galerie/trottoir ») et les magasins/bureaux. Par contraste, les hommes sont quasiment absents des marchés, et se retrouvent surtout, par ordre décroissant, dans les magasins/bureaux, les usines/ateliers/chantiers sur la voie publique puis sur les exploitations agricoles mises en valeur par des résidents des villes de province.

GRAPHIQUE III.13
DISTRIBUTION DES FEMMES ACTIVES OCCUPÉES SELON LE LIEU DE TRAVAIL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ EN MILIEU URBAIN
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Recensement Général de la Population et de l´Habitat (RGPH) 2003. Calculs propres.

Une analyse plus fine des contrastes, à partir des branches les plus significatives, permet de faire deux constats majeurs. D'une part, dans les activités de fabrication, les femmes travaillent d'abord à domicile tandis que les hommes sont d'abord à l'usine/à l'atelier puis à domicile. D'autre part, dans le commerce, les femmes investissent d'abord les marchés, puis la voie publique, l'usage du domicile intervenant en troisième rang (mais 65% des femmes travaillant à domicile sont dans le commerce !), tandis que les hommes se distribuent entre plusieurs espaces, hors du domicile, avec une légère « préférence » pour l'occupation de la voie publique.

5. Relations d'alliance et travail marchand des femmes

On cherche à caractériser les relations d'alliance du point de vue de la division sexuelle du travail entre conjoints sur le modèle de l'analyse menée plus haut pour le milieu rural.

Par-delà le fait que les effectifs des couples sont relativement restreints par rapport à ce que l'on a pu trouver en milieu rural, on observe que la moitié seulement des conjointes de 10 ans et plus exerçent un emploi contre plus de 7 conjoints de chefs de ménage sur dix.

Du côté des conjointes qui travaillent, aucun modèle de couple ne peut être mis en évidence, tant les effectifs sont faibles et n'autorisent pas d'inférence statistique en fonction de la branche d'activité de l'homme chef de ménage. Dans l'ensemble, 60% des conjointes travaillent dans le commerce.

TABLEAU III.14
DISTRIBUTION DES CONJOINTES ET DES CONJOINTS DES CHEFS DE MÉNAGE SELON LA SITUATION D'ACTIVITÉ PAR SITUATION D'ACTIVITÉ DU CHEF DE MÉNAGE EN MILIEU URBAIN
(En pourcentage)

Conjointes	Homme chef de ménage			Ensemble
	Actif occupé	Chômeur au sens BIT	Inactif	
Actif occupé	**56,0**	38,8	32,8	**50,3**
Chômeur au sens du BIT	22,1	45,0	6,4	22,5
Inactif	21,9	16,2	60,8	27,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Population estimée	99 994	16 976	21 131	138 101
Echantillon	362	51*	76*	489

Conjoints	Femme chef de ménage			Ensemble
	Actif occupé	Chômeur au sens BIT	Inactif	
Actif occupé	**75,2**	77,6	**73,9**	**75,1**
Chômeur au sens du BIT	11,2	20,4	11,2	12,8
Inactif	13,6	2,0	14,9	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Population estimée	61 220	22 157	47 283	130 659
Echantillon	214	69*	150	433

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres. Lire : 56% des conjointes des hommes chefs de ménage exercent un emploi. *Effectifs trop faibles pour en tirer des inférences statistiques sur les catégories concernées.

Lorsqu'ils travaillent, les conjoints des femmes chefs de ménage se partagent en deux grands groupes : ceux dont la partenaire est au chômage ou inactive d'une part, ceux dont la partenaire travaille dans le commerce d'autre part. Comme dans l'ensemble des actifs occupés de sexe masculin, les conjoints des femmes chefs de ménage n'affichent pas de spécialisation particulière sur telle ou telle branche. Ils sont relativement plus nombreux à travailler dans le commerce lorsque la femme chef de ménage est également dans cette branche.

Au final, il n'est pas possible, à partir de cette analyse exploratoire des données de l'ECVH, de dégager des « modèles » d'activité des couples en milieu urbain. Pour autant, il semble que la spécialisation des femmes dans le commerce et le travail dans les marchés et dans les rues tiennent à un ensemble d'éléments qui tissent les relations de genre en matière d'emploi et de responsabilité de la reproduction au quotidien du ménage. En premier lieu, la tradition veut que les hommes « ne portent pas de charges » au marché Bastien (1985 [1951]). Autrement ils sont mal perçus. Le commerce est donc d'abord assigné aux femmes. En second lieu, en dépit des insuffisances dans la codification des branches d'activité – les codes à 2 ou 3 chiffres ne permettent pas d'identifier les *produits* vendus – il est raisonnable de penser que la majorité des femmes commerçantes des milieux urbains sont spécialisées dans les produits alimentaires importés et les vivres produits localement. Ceci est à soi seul un indicateur important de la pauvreté du pays, la dernière EBCM (1999-2000) révélant que 50% de la consommation totale des ménages haïtiens correspondaient à la consommation alimentaire. Non seulement les consommateurs vivent de cette « économie alimentaire » au détail mais encore les commerçantes qui y travaillent y gagnent ce qui nourrit la famille quasiment au jour le jour.

TABLEAU III.15
DISTRIBUTION DES CONJOINTES ET DES CONJOINTS DES CHEFS DE MÉNAGE SELON LA BRANCHE D'ACTIVITÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ DU CHEF DE MÉNAGE EN MILIEU URBAIN
(En pourcentage)

Conjointes	Homme chef de ménage					Ensemble
	Chômeur ou inactif	Agriculture	Industrie	Commerce de gros et de détail	Services	
Agriculture, pêche, industries extractives	2	10,9			0,4	2,4
Activités de fabrication, Electricité & eau, Construction	6,5	6,8	11,4	10,1	17,8	11,1
Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles	64,2	74	72,7	77,7	28	60,2
Autres services	27,3	8,3	15,9	12,3	53,8	26,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages estimé	13 525	12 396	11 451	13 382	18 754	69 509
Echantillon	42[a]	61[a]	40[a]	47[a]	63[a]	253

Conjoints	Femme chef de ménage					Ensemble
	Chômeur ou inactif	Agriculture	Industrie	Commerce de gros et de détail	Services	
Agriculture, pêche, industries extractives	11,8	60,7	24,6	12,4	5,6	12,7
Activités de fabrication, Electricité & eau, Construction	39,4	16,2	53,1	22,1	12,3	31,1
Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles	14,5		3,3	31,5	1,8	18,7
Autres services	34,3	23,1	19,1	34	80,3	37,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre de ménages estimé	52 126	1 708	2 346	33 633	8 364	98 177
Echantillon	157	9[a]	10[a]	116	31[a]	323

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

[a] Effectifs trop faibles pour en tirer des inférences statistiques sur les catégories concernées.

IV. Revenus et consommation

Dans le ménage vu comme unité – entre coopération et conflit - de consommation et de redistribution, les revenus occupent une place centrale. Ils financent la consommation selon les modalités de contrôle de leur allocation. La contribution des femmes au revenu total du ménage, l'une des pierres angulaires de l'autonomie financière de celles-ci, n'a été guère analysée dans les rapports institutionnels basés sur l'EBCM 1999-2000 et l'ECVH 2001. Or cette question est essentielle. Les femmes représentent la moitié de la population active occupée dont les revenus du travail occupent le premier rang dans la distribution du revenu total des ménages. Elles figurent également parmi les bénéficiaires des revenus de transferts reçus des ménages résidents et surtout des transferts issus des travailleurs émigrés.

La transnationalisation de la reproduction de la population tangible dans la formation du revenu total des ménages et tout particulièrement du revenu des ménages dirigés par des femmes devrait être abordée à partir d'une perspective de genre. Mais plusieurs obstacles s'y opposent dans les enquêtes de l'IHSI, cette problématique étant par ailleurs totalement absente des EMMUS et donc occultée dans ces enquêtes.

Des revenus à l'autonomie financière des femmes – notion floue s'il en faut et dont la mesure demeure objet de controverses – le chemin n'est pas encore bien tracé. Le thème de l'autonomie financière des femmes est certes inscrit au cœur du statut des femmes abordé par les EMMUS. Mais, l'absence de données monétaires, propre au cadre des EMMUS, et l'absence de toute considération sur les transferts amènent à traiter de l'autonomie financière en adoptant un point de vue réducteur puisque confiné aux informations sur la prise de décision (« Qui a le dernier mot ? »).

En contrepoint, la consommation des ménages peut être appréhendée comme une expression de l'allocation des revenus monétaires du ménage et de l'allocation de la production à l'autoconsommation des ménages du milieu rural. Encore faut-il que les enquêtes fournissent les informations idoines permettant d'appréhender les comportements de consommation (y compris d'autoconsommation) selon le genre.

A. De la contribution des femmes à la formation du revenu du ménage

Dans le profil de pauvreté dressé en appliquant les seuils de pauvreté de la Banque Mondiale aux données de l'ECVH 2001, Egset et Sletten (2005) utilisent la notion de principal apporteur de ressources, c'est-à-dire l'individu dont la contribution à la formation du revenu (déclaré) du ménage est la plus élevée relativement aux autres apporteurs de ressources monétaires. Ils notent que la pauvreté extrême est plus répandue chez les ménages dont le principal apporteur est une femme (58% contre 53% lorsque le principal apporteur est un homme).

Considérant que l'écart observé n'est pas très important, les deux auteurs reviennent sur le choix de partir des revenus individuels en arguant qu'en milieu rural l'unité de production est le ménage et que les revenus individuels déclarés par la femme – généralement commerçante – sont strictement liés à l'exploitation paysanne. Ils proposent alors de revenir à la notion de chef de ménage.

Les analyses précédentes laissent pourtant à penser qu'une connaissance plus fine du fonctionnement de l'activité économique des femmes rurales (entre exploitation agricole et commerce comme tel) est à construire. La démarche des deux auteurs est, en outre, d'autant plus problématique que la prise en compte des milieux de résidence fait apparaître des différences sensibles. Ainsi dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince, la pauvreté extrême touche 26% des ménages où le principal apporteur est une femme (contre 17% des ménages où le principal apporteur est un homme). Par ailleurs, le retour à la notion de chef de ménage débouche sur un résultat qui peut paraître surprenant en regard de la littérature sur la féminisation de la pauvreté : les incidences de la pauvreté chez les ménages dont le chef est un homme et ceux dirigés par une femme sont très proches à l'échelle nationale.

Si la question de l'incidence de la pauvreté est d'importance dans la mesure où les réponses correspondantes contribuent à définir les cibles des politiques publiques, il n'en est pas moins essentiel de changer de problématique pour élucider les relations de genre sous-jacentes à la formation des revenus des ménages. *Quelle est la contribution des femmes* à la formation du revenu total du ménage ? Déplacer le regard de la sorte permet de prendre de la distance par rapport au ménage pris comme une unité dont le fonctionnement interne est méconnu et d'apprécier les différences de situation entre les hommes et les femmes au sein même des ménages.

La question doit être traitée en deux temps. En première étape, *quel est le poids des revenus des femmes et en particulier celui des femmes chefs de ménage* dans le revenu monétaire total du ménage ? En seconde étape, *quels sont les profils des contributions des femmes en termes de sources de revenu ?* Il s'agit d'aborder les *logiques de la reproduction économique* à l'œuvre au sein des ménages et entre les genres. Les sources de revenu sont en effet à la fois un indice des modalités de rattachement des ménages aux systèmes d'emploi[68] et un indice des relations entre les ménages (via les transferts entre ménages), y compris entre ménages résidents et ménages non résidents (via les transferts reçus des travailleurs émigrés).

[68] Elles offrent en effet un éclairage complémentaire à celui des modes d'insertion dans l'emploi (catégorie socio-professionnelle, branche d'activité) sur les relations externes des ménages.

1. Une contribution non négligeable des femmes au revenu du ménage

On part des revenus monétaires annuels individuels déclarés, en faisant abstraction de l'autoconsommation et du troc[69], et en retenant les transferts internes et externes en nature dont la valeur monétaire a été estimée par les répondants.

En partant des revenus monétaires individuels moyens par ménage des femmes et des hommes, il apparaît que la contribution des femmes au revenu moyen du ménage s'élève à 46% de celui-ci à l'échelle nationale, l'apport des femmes rurales étant légèrement plus faible que la moyenne soit 44% du revenu moyen d'un ménage rural.

La part des femmes dans le revenu d'un ménage moyen tend à diminuer à mesure que le niveau de vie augmente. En effet, les femmes des ménages les plus pauvres contribuent à hauteur de 55% du revenu monétaire du ménage contre 45% pour les femmes des ménages les plus riches.

De tels apports sont loin d'être négligeables et renvoient à des inégalités hommes femmes peu « importantes » quand l'on s'intéresse au revenu total du ménage, toutes sources confondues. Mais ceci cache des situations très fortement différenciées selon la source de revenu.

TABLEAU IV.1
REVENU MONÉTAIRE ANNUEL MOYEN (EN GOURDES) DES HOMMES ET DES FEMMES PAR MÉNAGE SELON LA SOURCE DE REVENU PAR MILIEU DE RÉSIDENCE
(En gourdes)

Source de revenu	Milieu de résidence									Ensemble		
	Aire Métropolitaine[a]			Autre urbain			Rural					
	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble
Agriculture	247[b]	1 012[b]	1 259[b]	1 439	812	2 251	2 161	1 332	3 493	1 603	1 168	2 771
Industrie	493	257	751	122	105	227	19	136	155	144	159	303
Commerce	1 418	5 192	6 610	360	1 676	2 036	210	1 143	1 353	511	2 171	2 681
Services	9 091	2 479	11 570	2 415	608	3 023	1 167	347	1 514	3 183	885	4 068
Salaires	12 938	5 554	18 492	2 308	867	3 175	1 029	291	1 320	3 957	1 607	5 564
Revenu d'activité	***24 186***	***14 495***	***38 681***	***6 645***	***4 067***	***10 712***	***4 586***	***3 249***	***7 835***	***9 398***	***5 990***	***15 387***
Transferts externes	4 265	8 512	12 777	1 441	3 224	4 664	701	850	1 551	1 638	3 030	4 668
Transferts internes	1 149	3 120	4 269	160	546	705	265	497	762	449	1 112	1 560
Revenu de transfert	***5 415***	***11 632***	***17 046***	***1 600***	***3 770***	***5 370***	***966***	***1 347***	***2 313***	***2 086***	***4 142***	***6 228***
Revenus du patrimoine	***1 307***	***748***	***2 054***	***130***	***223***	***353***	***212***	***106***	***318***	***447***	***275***	***722***
Autres revenus	***1 219***	***1 342***	***2 561***	***611***	***232***	***843***	***420***	***247***	***667***	***634***	***498***	***1 132***
Revenu total	**32 127**	**28 216**	**60 343**	**8 986**	**8 292**	**17 278**	**6 184**	**4 949**	**11 133**	**12 565**	**10 904**	**23 469**

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres. H : Homme. F : Femme.

[a] Lire : les femmes de l'Aire Métropolitaine déclarant des revenus du commerce indépendant perçoivent, à l'échelle d'un ménage moyen, 5 192 gourdes contre 1 418 gourdes pour les hommes déclarant des revenus issus de la même branche. Et, à l'échelle d'un ménage moyen, le revenu total des femmes s'élève à 25 631 gourdes contre 29 166 gourdes pour les hommes.

[b] Effectifs trop faibles pour en tirer des inférences statistiques sur les catégories concernées.

[69] Dans l'ECVH 2001, l'autoconsommation et le troc ont été estimés pour les ménages ayant déclaré les quantités autoconsommées ou obtenues au moyen du troc. On ne sait rien de la répartition de l'autoconsommation au sein des ménages.

2. Femmes et commerce, hommes, services et salariat

En effet, en examinant, de plus près les *revenus d'activité et leur source*, leur répartition fait écho à la distribution des femmes dans la population active occupée. Par exemple, et c'est remarquable, 81% du revenu moyen d'un ménage tiré du commerce relèvent des femmes. On connaît leur insertion massive dans cette branche. Mais le revenu moyen qu'elles en tirent (2171 gourdes l'an à l'échelle nationale) est de loin inférieur aux revenus perçus par les hommes dans les autres services à titre de travailleurs indépendants (3183 gourdes)[70]. Les « écarts » entre revenus du travail indépendant dans le commerce et dans les autres services mais aussi entre revenus du commerce indépendant et salaires perçus sont particulièrement importants dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince où la tertiairisation des emplois et le salariat sont bien plus présents que dans les autres milieux de résidence.

L'insertion des femmes dans le salariat de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince est à la fois restreinte et très peu rémunératrice en regard de l'écart entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes. Le premier vaut 2.32 fois le second.

En milieu rural comme dans les villes de province, les revenus monétaires tirés de l'agriculture et des activités connexes (pêche..) par les hommes sont supérieurs à ceux que gagnent les femmes.

3. Hommes et revenus d'activité, femmes et revenus de transfert

Si l'on considère la *classification fonctionnelle des revenus*, les femmes ne contribuent au revenu d'activité (ou revenu du travail) total des ménages qu'à hauteur de 39%, selon les données de l'ECVH 2001. Leur participation aux revenus du patrimoine est du même ordre (38%). En revanche, elles perçoivent 68% des revenus de transfert dont la quasi-totalité relève de la redistribution entre ménages et, en particulier, 65% des envois de fonds des émigrés.

Les revenus d'activité et les revenus de transfert sont les deux composantes majeures du revenu total des ménages puisqu'ils comptent respectivement pour 71% et 28% du revenu d'un ménage moyen. Si l'on considère les revenus moyens des hommes et des femmes par ménage (voir tableau précédent), le poids des transferts (en particulier des transferts externes) est bien supérieur à la moyenne dans le cas des femmes. Il s'élève en effet à 30% du revenu des femmes d'un ménage moyen contre 14% « seulement » du revenu des hommes d'un ménage moyen.

B. Revenus de transfert, transnationalisation du régime socio-démographique et genre

L'importance des transferts externes en général et pour les femmes en particulier est un indice d'un changement majeur en cours de la reproduction de la population. On sait que les transferts entre ménages résidents constituent depuis longtemps une modalité de la reproduction de la population. Ils seraient liés à l'urbanisation et à la reproduction des parents restés en milieu rural (Locher 1978, IHSI 2002), aux relations polygyniques (Fass 1988), mais aussi au financement de la scolarisation, notamment du rural vers l'urbain (IHSI 2002). Mais, le montant des transferts externes dépasse, et de loin, celui des transferts internes.

Les transferts externes ont été abordés, depuis les années soixante-dix à partir de problématiques diverses : le rôle des transferts dans l'urbanisation et plus précisément dans la production de logements (Godard 1981), le rôle des transferts dans la « protection sociale » des ménages dans un contexte marqué par la présence d'un Etat prédateur (Lundahl 1992), le profil des bénéficiaires de transferts dans des quartiers urbains en voie d'appauvrissement (Manigat 1992), le poids des transferts dans le financement des unités de production informelles (Lamaute-Brisson 2002) et leur affectation, le rôle des transferts dans

[70] Le revenu moyen tiré du commerce par les hommes est très faible et confirmerait, par là même, la spécialisation des femmes dans le commerce. Une analyse plus fine en fonction des niveaux de vie permettrait éventuellement de faire apparaître des situations contrastées.

l'atténuation de la pauvreté (Lamaute-Brisson 2003a), dans la reproduction des inégalités de revenus (Lamaute-Brisson 2003b) ou dans la réduction des inégalités (Fajnzylber, López 2007), les fonctions des transferts dans la formation du revenu du ménage et plus généralement dans les systèmes de vie rural (Egset 2005) et urbains (Lamaute-Brisson 2005), l'impact des transferts sur l'offre de travail des actifs occupés (Jadotte 2009), etc.

Les résultats et interprétations issus de ces travaux constituent évidemment un corpus hétéroclite (concepts distincts et opérationnalisations variables, périodes couvertes différentes, études localisées, approches et niveaux d'analyse distincts) où la perspective de genre est généralement absente ou abordée de manière marginale.

Quant aux enquêtes sous étude (EBCM 1999-2000, ECVH 2001), leur conception est à la fois marquée du sceau de l'hétérogénéité pour ce qui est de la captation des informations et donc de la mesure des transferts, et aveugle au genre. S'il est clair que les transferts, en particulier les transferts des émigrés sont fortement associés aux femmes comme on le verra plus loin, les omissions dans les enquêtes mêmes constituent, avec l'absence d'une problématisation sur les relations de genre, de sérieux obstacles à l'élucidation des rationalités de la reproduction genrée de la population à partir des transferts et surtout des transferts externes.

1. De la mesure des transferts entre ménages dans les enquêtes de l'IHSI

L'EBCM 1999-2000 s'intéresse aux *dons* ou *cadeaux* reçus sous forme d'argent de personnes extérieures au ménage - que ces personnes vivent habituellement en Haïti ou à l'étranger -, d'organismes de protection sociale ou d'assistance. Dans l'ECVH 2001, la référence première n'est pas celle du *don ou du cadeau.* La définition retenue est une définition en creux : « le revenu sous forme de transfert est un revenu qui n'est pas gagné par la main d'œuvre du ménage et qui n'est pas rapporté par le capital du ménage, mais qui est transféré au ménage par d'autres ménages ou institutions à l'intérieur du pays ou à l'étranger, ou par le gouvernement ».

La notion de cadeau n'est toutefois pas absente puisque le manuel d'instructions indique que « tout cadeau en nature devrait être inclus » en prenant comme exemple une voiture ou de la nourriture (on sait qu'une partie des transferts monétaires des émigrés sont convertis, en Haïti, en nourriture à livrer par les maisons ou les agences de transfert). A contrario, *seuls les transferts monétaires* (« dons d'argent ») sont pris en compte dans le module Revenus de l'EBCM 1999-2000. Quant aux transferts en nature, ils sont identifiés dans les modules relatifs à la consommation des ménages : pour chaque acte de consommation déclaré, il est demandé si le produit consommé a été obtenu par achat ou par transfert. L'estimation de la valeur monétaire de ces transferts en nature est laissée à l'enquêté dans l'EBCM ainsi que dans l'ECVH 2001[71].

Partant, les estimations des revenus de transfert diffèrent d'une enquête à l'autre. Il faut toutefois noter que les déclarations des transferts sont relativement plus fréquentes dans l'ECVH 2001 où environ 30% des ménages perçoivent des envois de fonds des travailleurs émigrés contre moins de 20% (17.6%) dans l'EBCM 1999-2000. L' « écart » est d'importance. Il tiendrait à trois facteurs au moins :

- les différences de structure et de taille des échantillons des deux enquêtes. L'EBCM 1999-2000 est basée sur un échantillon où les ménages résidant en milieu rural l'emportent, le poids du rural étant moins important dans l'ECVH 2001 qui couvre aussi un plus large échantillon de ménages urbains. C'est que les transferts externes tendent à concerner davantage les ménages urbains ou à favoriser les migrations du rural vers l'urbain ;

- la configuration du module sur les revenus de l'ECVH 2001 dont la section sur les transferts entre ménages est bien plus détaillée que celle de l'EBCM 1999-2000, y compris pour ce qui est des transferts en nature ;

---

71 Dans l'ECVH, l'enquêté doit en effet répondre à la question suivante : *"Quelle somme faudrait-il payer en échange des biens et services reçus comme paiement en nature s'il fallait se les procurer sur le marché?".*

- l'existence d'un module sur les parents émigrés des membres du ménage qui permet d'identifier les ménages susceptibles de recevoir des transferts de la diaspora bien avant d'aborder les revenus perçus par les membres du ménage.

2. Rationalités des transferts externes et genre

Par-delà ces limites, quelques analyses réalisées à partir des données de l'EBCM 1999-2000 et de l'ECVH 2001 révèlent que l'économie des transferts reçus est vraisemblablement structurée par des relations de genre.

En effet, à partir des données de l'EBCM 1999-2000, on montre que les ménages dirigés par des femmes et plus particulièrement par des femmes en rupture d'union sont relativement plus nombreux que les ménages dont le chef est un homme à recevoir des transferts internes et externes (53.7% contre 28.8%). Ils ont également accès à 56.9% du montant total des transferts externes (les ménages où le chef est une femme en rupture d'union reçoivent 41.8% de ce montant total) et perçoivent des montants moyens de transferts internes et externes supérieurs à ceux de leurs pairs. En outre, les ménages dirigés par une femme sont plus dépendants des transferts externes (37.7% de leur revenu total contre 34.3% dans le cas où le chef est un homme). Ces revenus permettent des « sorties » de la pauvreté, notamment pour les ménages dirigés par des femmes affectés par une incidence de la pauvreté de l'ordre de 48% (contre 41.3%) lorsque l'on considère strictement leurs revenus primaires, c'est-à-dire leurs revenus d'activité et leurs revenus du patrimoine (Lamaute-Brisson 2003a).

Les analyses réalisées sur la base des données de l'ECVH 2001 débouchent sur des résultats similaires mais plus fins en ce qui concerne les liens entre transferts et externes et femmes chefs de ménage en milieu urbain. Les ménages vivant principalement des revenus de transfert - internes et externes, avec une très forte prédominance des transferts externes – soit 27.8% du total des ménages urbains, et 34.5% des ménages de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince – sont très majoritairement dirigés par une femme (71%) dont plus de 80% n'ont pas de conjoint en raison des ruptures d'union (66%) ou de la non-cohabitation (20%) liée aux migrations externes, aux pratiques familiales (polygynie), aux désertions du foyer. De plus, dans 73% de ces ménages dirigés par une femme, celle-ci est aussi *le principal apporteur de ressources* (Lamaute-Brisson 2005d).

Sur un plan plus général, la structure du revenu total des ménages dont le principal apporteur de ressources est une femme se distingue sensiblement de celle des autres ménages par le fait que le poids des revenus d'activité (travail indépendant et salarié) y est plus faible tandis que les revenus de transfert – principalement les envois de fonds des émigrés – y sont plus fortement représentés, tant en milieu urbain qu'en milieu rural et quel que soit le niveau de vie.

TABLEAU IV.2
DISTRIBUTION DU REVENU TOTAL DES MÉNAGES SELON LA SOURCE DE REVENU PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET PAR SEXE DU PRINCIPAL APPORTEUR DE REVENUS
(En pourcentage)

Source de revenu	Milieu de résidence						Ensemble
	Aire Métropolitaine		Autre urbain		Rural		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Travail indépendant	34,1	29,4	35,6	31,0	42,7	44,4	36,7
Travail salarié	38,0	18,6	20,0	8,7	11,7	5,4	19,9
Revenu d'activité	**72,2**	**48,0**	**55,6**	**39,7**	**54,4**	**49,7**	**56,7**
Revenu de transfert	20,2	44,3	26,9	45,3	12,4	21,4	25,4
Revenu de la propriété	4,0	2,6	1,7	1,7	2,5	1,7	2,7
Revenu d'autres sources	3,6	4,9	4,4	2,7	5,1	4,0	4,3
Auto-consommation et troc	0,1	0,1	11,4	10,6	25,5	23,1	10,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Il faut rappeler que, déjà, à l'échelle individuelle, la structure du revenu moyen des femmes par ménage diffère sensiblement de celle observée dans le cas des hommes : la première accuse un poids important des revenus de transfert provenant de la redistribution entre ménages, bien plus que la seconde. L'analyse à l'échelle du ménage comme ensemble laisse entendre que les femmes dont la structure du revenu est fortement marquée par les transferts entre ménages sont aussi le principal apporteur de ressources de leur ménage d'appartenance.

Certes, des différences sont tangibles selon le niveau de vie. Ainsi, les ménages non-pauvres sont ceux où le poids des transferts est le plus élevé (ce qui dénote une distribution régressive des revenus de transfert). Il n'en reste pas moins que, quel que soit le niveau de vie du ménage, le montant moyen des transferts perçus par les ménages ayant une femme comme principal apporteur est toujours plus élevé que lorsque le principal apporteur est un homme.

TABLEAU IV.3
DISTRIBUTION DU REVENU MOYEN DES INDIVIDUS PAR MÉNAGE SELON LA SOURCE DE REVENU PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET PAR SEXE DE L'INDIVIDU DÉCLARANT

(En pourcentage)

Source de revenu	Milieu de résidence									Ensemble		
	Aire Métropolitaine			Autre urbain			Rural					
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Agriculture	0,8	3,6	2,1	16,0	9,8	13,0	34,9	26,9	31,4	12,8	10,7	11,8
Industrie	1,5	0,9	1,2	1,4	1,3	1,3	0,3	2,8	1,4	1,1	1,5	1,3
Commerce	4,4	18,4	11,0	4,0	20,2	11,8	3,4	23,1	12,2	4,1	19,9	11,4
Services	28,3	8,8	19,2	26,9	7,3	17,5	18,9	7,0	13,6	25,3	8,1	17,3
Salaires	40,3	19,7	30,6	25,7	10,5	18,4	16,6	5,9	11,9	31,5	14,7	23,7
Revenu d'activité	***75,3***	***51,4***	***64,1***	***73,9***	***49,1***	***62,0***	***74,2***	***65,6***	***70,4***	***74,8***	***54,9***	***65,6***
Transferts externes	13,3	30,2	21,2	16,0	38,9	27,0	11,3	17,2	13,9	13,0	27,8	19,9
Transferts internes	3,6	11,1	7,1	1,8	6,6	4,1	4,3	10,0	6,8	3,6	10,2	6,6
Revenu de transfert (ménages)	***16,9***	***41,2***	***28,2***	***17,8***	***45,5***	***31,1***	***15,6***	***27,2***	***20,8***	***16,6***	***38,0***	***26,5***
Revenus du patrimoine	***4,1***	***2,7***	***3,4***	***1,4***	***2,7***	***2,0***	***3,4***	***2,1***	***2,9***	***3,6***	***2,5***	***3,1***
Autres revenus	***3,8***	***4,8***	***4,2***	***6,8***	***2,8***	***4,9***	***6,8***	***5,0***	***6,0***	***5,0***	***4,6***	***4,8***
Revenu total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

TABLEAU IV.4
DISTRIBUTION DU REVENU TOTAL DES MÉNAGES SELON LA SOURCE DE REVENU PAR STATUT DE PAUVRETÉ ET PAR SEXE DU PRINCIPAL APPORTEUR DE REVENUS

(En pourcentage)

Source de revenu	Statut de pauvreté						Ensemble
	Non-pauvre		Pauvre		Extrêmement pauvre		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Travail indépendant	35,6	32,8	42,2	38,7	46,5	41,3	36,6
Travail salarié	30,9	15,9	14,9	6,8	8,4	5,8	20,6
Transferts	20,7	41,2	10,2	25,8	9,4	23,1	25,7
Propriété/Patrimoine	3,5	2,1	2,4	2,7	1,9	2,1	2,7
Autres sources	3,9	4,1	3,6	4,6	6,1	5,5	4,2
Auto-consommation et troc	5,4	3,9	26,8	21,4	27,6	22,1	10,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu annuel moyen du ménage	63 424	63 427	17 720	16 589	6 326	5 760	24 784

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Si l'on s'intéresse aux seuls ménages ayant une femme pour chef – en se référant à la typologie des femmes chefs de ménage déjà présentée, il apparaît clairement que, quel que soit le niveau de vie, la part des transferts dans le revenu total des ménages est toujours plus faible chez les ménages dont la cheffe est en union avec conjoint cohabitant.

TABLEAU IV.5
DISTRIBUTION DU REVENU MOYEN DES INDIVIDUS APPARTENANT AUX MÉNAGES DIRIGÉS PAR UNE FEMME SELON LA SOURCE DE REVENU, PAR TYPE DE FEMME CHEF DE MÉNAGE ET PAR SEXE DE L'INDIVIDU

(En pourcentage)

Source de revenu	Femmes chefs de ménage de jure				Femmes en union, sans conjoint cohabitant				Femmes en union, avec conjoint cohabitant			
	Principal apporteur		Non-principal apporteur		Principal apporteur		Non-principal apporteur[a]		Principal apporteur		Non-principal apporteur	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Agriculture	8,9	8,3	3,9	6,4	3,5	3,9	7,1	17,1	17,7	18,6	10,3	8,8
Industrie	0,4	1,5	0,1	0,5	0,0	1,4	0,0	0,1	0,2	1,3	0,5	1,1
Commerce	0,9	18,4	2,3	13,0	2,9	23,2	13,3	11,7	6,4	31,7	5,3	20,7
Services	10,7	4,2	20,3	16,2	21,0	6,6	23,0	5,4	25,2	7,9	39,7	9,5
Salaires	14,6	12,3	48,2	11,4	7,8	13,0	16,2	11,7	26,1	10,8	24,2	28,3
Revenus d'activité	***35,6***	***44,7***	***74,8***	***47,5***	***35,3***	***48,1***	***59,6***	***46,1***	***75,6***	***70,3***	***80,1***	***68,4***
Transferts externes	34,5	33,8	18,6	28,0	50,6	37,1	35,8	40,8	9,4	18,4	8,3	15,5
Transferts internes	17,9	12,1	2,7	16,3	10,1	10,3	1,8	5,8	1,8	4,8	1,8	5,7
Revenus de transfert	***52,4***	***45,9***	***21,3***	***44,3***	***60,7***	***47,4***	***37,6***	***46,7***	***11,2***	***23,1***	***10,1***	***21,1***
Revenus du patrimoine	***0,6***	***4,3***	***0,3***	***3,1***	***0,2***	***0,7***	***0,1***	***0,6***	***5,9***	***3,3***	***2,5***	***2,7***
Autres revenus	***11,5***	***5,1***	***3,7***	***5,0***	***3,8***	***3,8***	***2,7***	***6,6***	***7,3***	***3,2***	***7,3***	***7,8***
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Contribution des hommes au revenu total du ménage	12%		56%		8%		35%		24%		72%	

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

[a] Les ménages ayant pour chef une femme en union sans conjoint cohabitant et qui n'est pas le principal apporteur de ressources sont très peu nombreux. On ne peut donc en tirer aucune inférence statistique.

Ceci laisse à penser à deux options:

- jouent des mécanismes particuliers de « solidarité » au bénéfice des femmes chefs de ménage *de jure* (où la contribution des hommes au revenu total du ménage est faible) ;
- ou se sont mis en place des mécanismes correspondant au principe de « pension alimentaire » pour les femmes chefs de ménage *de facto* et plus précisément celles qui déclarent être en union mais dont le conjoint n'est pas présent dans le ménage. En d'autres termes, l'on suppose que les transferts perçus par les femmes en union sans conjoint cohabitant relèvent au premier chef d'une redistribution entre ménages basée sur les relations d'alliance : le conjoint migrant/émigré prend en charge une partie tout au moins des revenus par la conjointe qui gère le ménage couvert par l'enquête.

Quant aux ménages où les femmes qui les dirigent sont en union, avec conjoint cohabitant, l'accès aux transferts relèverait de relations autres que les relations d'alliance. Il s'agirait soit des rapports de filiation ou des rapports de fratrie qu'il importe évidemment d'élucider.

Ces constats et conjectures – encore exploratoires – conduisent à penser qu'il faudrait creuser plus avant l'analyse des rôles que jouent les transferts externes dans la reproduction des ménages. Pour les ménages urbains de l'ECVH 2001, trois rôles ont pu être identifiés (Lamaute-Brisson 2005c) :

- Les transferts externes *améliorent le niveau de vie procuré par des revenus d'activité* faible chez les ménages ayant des actifs occupés et vivant principalement des transferts.
- Ils constituent un *revenu d'appoint chez les ménages pourvus d'actifs occupés*.
- Ils peuvent être assimilés à u*n revenu de remplacement des revenus d'activité inexistants ou très faibles dans les ménages sans actifs occupés*

Revisiter ces rôles à partir d'une perspective de genre suppose, à tout le moins, d'articuler le sexe du chef de ménage ou du principal apporteur de ressources à la typologie des ménages dressée en fonction de la présence d'actifs occupés et de la principale source de revenu du ménage. C'est une lacune qu'il faudra combler en cherchant également à connaître les rationalités qui déterminent l'envoi et la perception des transferts internes qui, pour être secondaires, n'en sont pas moins importants, du moins pour les femmes chefs de ménage *de jure.*

3. Les obstacles à une analyse genrée de la transnationalisation de la reproduction de la population

Reste que, même si l'on emprunte cette direction, l'analyse achoppera sur les obstacles présents dans les enquêtes (EBCM 1999-2000 et ECVH 2001). La conception de celles-ci ne comporte aucune considération particulière *ex ante* sur le genre des bénéficiaires (et des émetteurs) des transferts. Les questions sur la réception de transferts provenant d'autres ménages s'adressent à tous, hommes et femmes, chefs de ménage et autres membres du ménage. Pour autant, il y a des omissions qui limitent considérablement les possibilités d'une analyse en termes de genre.

- La première concerne les liens de parenté (ou autres liens) entre les bénéficiaires des transferts et les émetteurs de ceux-ci. Dans l'EBCM 1999-2000 comme dans l'ECVH 2001, on ne sait pas *qui a envoyé* les fonds déclarés par les répondants[72].
- La seconde concerne les usages des transferts reçus. Les profils des usages sont-ils différenciés selon le genre ainsi que selon l'âge des bénéficiaires ?

Ces omissions sont de taille car les transferts sont une composante des *flux de richesse* entre les ménages ou sein des ménages transnationaux, flux qui épousent et structurent les relations d'alliance et de filiation et d'autres relations de parenté. Pour les hommes comme pour les femmes, bénéficiaires directs ou déclarants, il faut pouvoir établir les *relations* sous-jacentes à l'envoi des transferts. Par exemple, dans le cas des transferts internes, une partie d'entre eux peut relever, comme cela a déjà été signalé par (Fass 1988) pour les années soixante-dix, de relations polygyniques. Ces relations assignent des places et des rôles bien précis aux hommes et aux femmes. Les transferts vont des hommes vers les femmes car les premiers sont considérés comme responsables de l'entretien (intégral ou partiel) du ménage d'appartenance des femmes. Quant aux transferts externes, plusieurs questions sont ouvertes qui valent aussi pour les transferts internes hors relations polygyniques :

- Dans le cas où les transferts se produisent dans le cadre de relations d'alliance, qui pourvoit à l'entretien de qui ? Les conjoints des femmes restées au pays ? Les conjointes installées à l'étranger qui envoient des transferts pour leur conjoint et les enfants ? Les mères émigrées qui financent les soins et l'éducation pour leurs enfants restés au pays, souvent confiés aux chaînes féminines des prestataires de soins que l'on retrouve par exemple dans les familles élargies ?
- Dans le cas où les transferts se produisent dans le cadre de relations de filiation, qui transfère de l'argent aux parents ? Les filles plutôt que les fils ?

La mise en évidence de la nature des flux de richesse suppose non seulement d'en restituer le sens (de l'émetteur au bénéficiaire) mais aussi les usages ou encore la signification ou le rôle de ces transferts par rapport aux différentes unités constituantes des ménages. Il faut pouvoir distinguer, par exemple, les

72 Pour les transferts versés par les ménages interrogés dans le cadre de l'EBCM 1999-2000, on connaît le lien de parenté entre le ménage émetteur et les bénéficiaires des transferts versés.

transferts qui financent par exemple la prestation de soins aux enfants de ceux qui financent la petite production indépendante de l'un des membres du ménage. En amont des usages, l'identification des bénéficiaires réels (qui peuvent être distincts des déclarants) et surtout les processus de décision sur l'allocation des transferts à tel ou tel usage restent à élucider.

C. De l'autonomie financière des femmes

L'autonomie financière des femmes peut être abordée à partir de deux perspectives distinctes. La première renvoie au risque de passer en dessous des seuils de pauvreté ou de s'appauvrir davantage pour les femmes dépourvues de revenus propres. La seconde concerne « le droit de regard des femmes sur certaines dépenses personnelles ou celles du ménage et le pouvoir de décider seules de la façon d'utiliser leur argent » (Cayemittes et al. 2007 : 288).

La première approche ne peut être retenue dans le cas des enquêtes de l'IHSI. La seconde, telle que développée dans les EMMUS, renvoie à une définition étroite de l'autonomie financière et est marquée par un prisme réducteur quant à l'appréhension de la nature des relations de genre entre les conjoints. Ces relations sont particulièrement complexes dans la mesure où peuvent coexister des « espaces » de prise de décision marqués par divers degrés de liberté dans la décision dans les différentes composantes ou unités de base des ménages.

1. Autonomie financière, absence de revenus propres et pauvreté monétaire

L'absence de revenus propres est problématique lorsque la rupture d'union (séparation, divorce) ou le veuvage imposent aux femmes la nécessité de prendre en charge totalement ou partiellement l'entretien du ménage.

L'EBCM 1999-2000 et l'ECVH 2001 ne permettent pas d'identifier les personnes *sans revenus propres.* On trouve dans les deux enquêtes des personnes ne déclarant pas de revenus individuels. Mais un individu *ne déclarant* pas de revenu n'est pas, *a priori,* nécessairement sans revenus. Il faut rappeler que dans les modules relatifs aux revenus, tant pour l'EBCM que pour l'ECVH, on part de la source de revenu pour en identifier le bénéficiaire et non des individus pour connaître les différentes sources de revenu ainsi que les montants correspondants, sauf dans le cas du chef de ménage pour l'EBCM 1999-2000.

Dans l'ECVH 2001, 28.5% des adultes de 20 ans et plus, respectivement 30.4% des femmes et 26.3% des hommes - n'ont pas déclaré de revenus. Ce sont majoritairement des femmes (56.6%). Celles-ci sont des conjointes (25.7%) du chef de ménage ou sont elles-mêmes chef de ménage (20.1%). Par contraste, 38% des hommes sans revenus déclarés sont les fils des chefs de ménage (contre 26.5% de filles), suivis par les conjoints en second rang (15.7%) et les chefs de ménage en troisième rang (14.3%).

La non-déclaration de revenus peut tenir à l'organisation de l'enquête – du questionnaire aux entretiens - et aux décisions des interviewés. La configuration du module sur les revenus de l'ECVH 2001 qui fait peu cas des effets de mémoire pour les revenus irréguliers ou aléatoires perçus, le fait que le remplissage du questionnaire dépende principalement d'un seul répondant, le chef de ménage notamment, le refus de déclarer les revenus pour la période des 12 mois précédant l'enquête mais aussi la réticence à déclarer des revenus si faibles qu'ils n'autorisent qu'une reproduction dans la pauvreté sont autant de facteurs à considérer. Quant au dernier facteur, il est à souligner que près de 80% des personnes de 20 ans et plus n'ayant pas déclaré de revenus se retrouvent principalement dans les ménages vivant en dessous des seuils de $1 et $2 par jour per capita en parité des pouvoirs d'achat (resp. 55.3% et 21.7%).

Le refus et la réticence joueraient principalement pour les actifs occupés. Ceux-ci comptent pour 19.7% des individus sans revenus déclarés. Ce pourcentage est important, même en supposant qu'il existe des individus qui ont commencé à exercer leur emploi après une longue période d'inactivité ou de chômage et peu de temps avant le passage de l'enquêteur, ce pourcentage semble important. D'autres facteurs pourraient être envisagés : le fait qu'aucun revenu d'activité n'a été effectivement perçu sur la période pour

cause de mauvaises récoltes par exemple (43% des actifs occupés sans revenus déclarés disent travailler dans l'agriculture), le fait d'être un aide familial ou un apprenti non rémunéré (2.9% seulement des actifs occupés sans revenus déclarés le sont).

Hormis les actifs occupés, on trouve évidemment les chômeurs et les inactifs. Les femmes sans revenus déclarés sont très fréquemment (61.7%) inactives, bien plus que leurs pairs masculins (43.26%) mais aussi bien plus que les femmes déclarant des revenus (30.6%). Ces inactives, de même que les chômeuses, n'auraient donc accès en propre aux revenus d'activité ni aux revenus de transferts issus de la redistribution entre ménages résidents ou entre ménages non-résidents des travailleurs émigrés et ménages résidents. On serait alors en présence d'une inactivité ou d'un chômage de longue durée, la période de référence pour la déclaration de revenus correspondant aux 12 mois précédant l'enquête. Sauf à considérer que les insertions éventuelles dans l'activité économique ont été de courte durée et infructueuses ou avec des rendements peu significatifs.

2. Appréhender l'autonomie financière des femmes avec les EMMUS

L'autonomie financière des femmes est communément considérée comme un vecteur d'émancipation pour les femmes aussi bien sur le plan économique que sur le plan des relations de pouvoir au sein du ménage. Elle constituerait ainsi un facteur déterminant de la capacité des femmes à faire valoir leur point de vue, à décider au sein du ménage sur différents sujets y compris en matière de fécondité.

Mais comment définir l'autonomie financière ? Si l'on considère, avec Dixon-Mueller (1998 : 8), que *l'autonomie* désigne la *capacité à agir* (y compris à décider) indépendamment de l'autorité des autres et implique dès lors *la liberté d'agir,* l'autonomie financière des femmes renvoie à la liberté d'utiliser les revenus perçus sans avoir à en référer au conjoint ou aux autres hommes du ménage.

Cette définition permet de classer les personnes dépourvues de revenus propres comme des personnes non autonomes financièrement. Cependant, elle rend malaisée l'analyse des situations où les femmes perçoivent leurs propres revenus, mais des revenus trop faibles qui leur offrent peu de marges pour échapper à l'autorité et au pouvoir des « autres ». Dès lors, deux critères devraient être pris en compte dans la définition de l'autonomie financière, en sus de la possession de revenus propres : le niveau de la contribution de la femme au revenu total du ménage ou à la satisfaction des besoins essentiels des membres du ménage d'une part, la liberté d'utiliser les revenus perçus sans avoir à en référer au conjoint ou aux autres hommes du ménage d'autre part.

La confrontation des EMMUS à ce cadrage permet d'affirmer que :

- Ces enquêtes ne prennent pas en compte la diversité des sources de revenu des femmes (comme des hommes) s'agissant du critère de possession de revenus propres. Elles font le distinguo entre les femmes qui travaillent pour de l'argent, les femmes qui travaillent sans rémunération et les femmes qui ne travaillent pas. Le critère de partition, à savoir le fait de gagner ou non de l'argent tiré du travail, interdit de capter les cas où les femmes perçoivent individuellement des revenus de transfert (internes et externes) qui peuvent constituer un élément de leur autonomie financière, qu'elles travaillent ou non[73].
- Le niveau de contribution des femmes au revenu du ménage est appréhendé sous un angle réducteur. L'EMMUS 2005 ne renseigne que sur l'appréciation, par les femmes, de leur contribution aux dépenses du ménage par rapport à celle du conjoint ou du partenaire. Les modalités de la variable retenue (« plus que lui », « moins que lui », « à peu près la même (contribution) ») sont pour le moins elliptiques.
- La liberté associée à l'autonomie est approchée dans l'EMMUS 2005 par l'identification de la personne qui décide de l'utilisation de l'argent gagné par la femme. Les modalités de réponse ne renseignent pas suffisamment sur la nature des rapports au sein du couple (voir encadré IV.1).

[73] La question du contrôle de ces revenus de transfert doit être articulée avec celle des déterminants des envois de fonds par les travailleurs émigrés ou par les autres ménages résidents.

ENCADRÉ IV.1
UNE CRITIQUE DE *LA PRISE DE DÉCISION* DANS LES EMMUS

Les EMMUS s'intéressent à la prise de décision au sein des ménages, dans les couples et hors des couples, sur divers sujets relatifs aux rôles associés aux genres ou assignés par les genres y compris sur le fait d'avoir des enfants supplémentaires ou d'utiliser la contraception.

Les femmes en union et celles qui ne sont pas en union sont interrogées sur la/les personne(s) ayant « le dernier mot » dans la décision portant sur tel ou tel sujet. Il faut reconnaître le soin porté à la formulation de la question : « Quelle est la personne qui a le dernier mot dans la décision de…..? ». *Avoir le dernier mot,* pour une décision donnée, signifie que celui ou celle ou ceux qui ont le dernier mot ont la *capacité à trancher en dernière instance et que leur autorité en la matière est reconnue ex ante.* Pour intéressante qu'elle soit, cette question assortie d'une nomenclature de modalités de réponse reste insuffisante à saisir *la nature de la relation* au fondement du couple.

D'une part, la question ne permet pas d'aborder les liens entre reconnaissance de l'autorité et reconnaissance de la liberté à décider… alors que la liberté de choisir sans avoir à en référer au conjoint ou aux autres hommes est précisément au cœur de l'émancipation des femmes. A cet égard, Kishor et Subaiya (2008) admettent que, si la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage mesurée dans les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) peut être considérée comme un signe de l'*empowerment* de celles-ci, on n'est pas en mesure d'évaluer jusqu'où ce signe ainsi que l'accès aux sources ou ressources de l'*empowerment* (éducation, emploi rémunéré, exposition aux médias, etc.) se traduisent en « capacité à faire des choix et à agir sur eux » (Kabeer 2001).

D'autre part, les modalités de réponse à la question sont difficiles à interpréter. On rappelle que la nomenclature des modalités de réponse à la question *« Qui a le dernier mot…? »* compte 7 options :

- Enquêtée seule
- Enquêtée avec conjoint/partenaire
- Enquêtée avec quelqu'un d'autre
- Conjoint/partenaire seul
- Quelqu'un d'autre
- Personne/sujet non discuté

La réponse « Enquêtée avec le conjoint/partenaire » pour les femmes en union ne renseigne pas sur les conflits et les compromis qui aboutissent à la décision « conjointe », sur les déterminants des compromis. Pourtant, la décision « conjointe » n'est pas nécessairement le produit ou le reflet d'une relation d' « égalité ». Ce, quoi qu'en disent ceux qui estiment, comme le rapporte Cosio-Zavala (2002 : 94) que le fait pour les hommes de discuter avec leurs conjointes sur les questions de descendance et d'éducation des enfants reflète le respect qu'ils éprouvent pour celles-ci et le désir d'avoir leur opinion.

« Décider avec quelqu'un » peut en effet relever de « la simple restitution d'une norme sociale » (Andro 2007 : 387) intériorisée et faisant donc partie de l'espace de décision tel que défini par la rationalité plurimodale de l'acteur[74], ou d'un besoin économique et social qui s'accommode de relations de genre inégalitaires ou s'inscrit dans celles-ci.

Et ce, d'autant que le pouvoir – et ses mécanismes de pérennisation dans le couple et hors de celui-ci – ne se résume pas à la contrainte ou au refus de discuter. Comme le rappelle Michelle Perrot (1998 : 213) « l'exercice du (ou des) pouvoir(s) (…) consiste (…) à la production des pensées, des êtres et des choses par tout un ensemble de stratégies et de tactiques où l'éducation, la discipline, les formes de représentation revêtent une importance majeure »[75]. Ainsi, décider « seule » n'est pas non plus nécessairement synonyme de relations de genre égalitaires ou d'une autonomie à visée émancipatrice des femmes.

De plus, pour les femmes seules (célibataires ou en rupture d'union), la modalité « Quelqu'un d'autre (a le dernier mot) » n'est pas interprétable en termes de relations de genre – qui ne se limitent pas aux relations d'alliance ou conjugales – puisque l'on ne sait pas de qui il s'agit : d'hommes ou de femmes, de pères ou de mères, de frères ou de sœurs.

Source : Elaboration de l'auteur.

---

[74] Entre autres, il semble bien que le fait de discuter du planning familial avec le conjoint/partenaire (une ou 2 fois ou plus souvent) ne détermine pas un nombre d'enfants par femme plus faible que dans les cas où il n'y a jamais de discussion selon les calculs de Beaulière (2007 : 31). Evidemment, l'analyse doit être approfondie en considérant à la fois la multitude de facteurs pouvant entrer en ligne de compte et la complexité des processus décisionnels autour de la procréation.

[75] Pour Perrot (1998), ces mécanismes valent encore dans les « sociétés démocratiques ». Mais on les trouve aussi dans les autres sociétés.

3. Liberté des femmes et rôle des hommes dans la prise de décision dans le ménage

Sur le plan empirique, 48.1% des femmes de 15-49 ans ne travaillent pas selon l'EMMUS 2005. Les autres travaillent principalement pour gagner de l'argent (moins de 1% ne gagnent pas d'argent). Et 70% des femmes de 15-49 ans en union « qui gagnent de l'argent » estiment contribuer *moins* que leur conjoint ou partenaire aux dépenses du ménage. 44.8% de ces femmes qui gagnent de l'argent décident *avec le conjoint ou le partenaire* de l'utilisation de leur revenu, le conjoint décidant seul dans 3.1% seulement des cas.

L'autonomie financière des femmes serait donc loin d'être acquise, à ceci près que les femmes les plus instruites sont relativement plus nombreuses à décider seules (58% contre 44% des femmes sans instruction). Il faut souligner au passage l'important contraste entre les femmes en union avec cohabitation et les femmes en union sans cohabitation peu nombreuses au demeurant. 78.3% des secondes décident seules de l'utilisation de l'argent gagné tandis que près de la moitié des premières (49%) décident *avec le conjoint ou le partenaire.* Ce contraste suggère que la cohabitation suppose ou entraîne une coopération (au sens de Sen), de même que la présence d'enfants[76]. Mais « décider *avec le conjoint ou le partenaire* » ne reflète pas nécessairement un rapport d'égalité et de liberté dans le couple.

Et ce, d'autant que les informations recueillies sur les perceptions des femmes par rapport aux rôles assignés aux genres dans les prises de décision et plus particulièrement le rôle des hommes dans la prise de décision dans le ménage traduisent la prégnance des modèles traditionnels où prévaut la norme masculine.

Une batterie de questions a été introduite qui cherche à appréhender l'accord (ou l'adhésion) des femmes vis-à-vis de la définition de certains rôles traditionnellement dits masculins. La démarche consiste à énoncer une proposition et à demander aux femmes si elles sont d'accord ou non avec ladite proposition ou si elles « ne savent pas », cette dernière éventualité pouvant être considérée équivalente à « n'a pas d'opinion là-dessus ». L'expression du désaccord peut être interprétée tout au plus comme un refus des formes de la domination masculine auxquelles renvoient les propositions soumises à l'appréciation des femmes. La présentation des résultats se focalise sur la proportion de femmes déclarant qu'elles ne sont pas d'accord. La proportion (%) de femmes sans opinion n'est pas connue.

Près de la moitié des femmes de 15-49 ans ne sont pas d'accord avec la proposition selon laquelle « les décisions importantes devraient être prises par l'homme dans le ménage ». Il n'y a pas de différences *majeures* entre les femmes qui « travaillent pour de l'argent » et celles qui ne travaillent pas : 50.2% des premières expriment leur désaccord contre 47.7% des secondes.

Les contrastes sont plus marqués entre femmes selon le lieu de résidence (56% des femmes de l'Aire Métropolitaine contre 45.1% de celles du milieu rural), bien plus selon le niveau d'instruction (58% des femmes ayant un niveau d'études secondaires contre 43.3% des femmes sans niveau) et selon le niveau de richesse (57.1% des femmes du dernier quintile contre 41.7% des femmes du premier quintile). L'espace urbain est peut-être plus propice à l'expression du refus que le milieu rural par le fait que les modalités du contrôle social généralement très fort en milieu rural y sont éventuellement plus lâches, et par le fait que davantage de femmes s'y retrouvent à assumer seules ou sans conjoint cohabitant la responsabilité de l'entretien du ménage.

Pour l'essentiel, l'expression du désaccord quant au rôle de l'homme dans les décisions importantes du ménage est encore largement insuffisante. L'emprise des traditions porteuses d'inégalités quant aux perceptions sur les rôles respectifs des hommes et des femmes est d'autant plus tangible que, par contraste, les proportions de femmes en désaccord avec les autres propositions énoncées dans l'EMMUS 2005 sont bien plus importantes. En effet, au moins 80% d'entre elles sont en désaccord les propositions suivantes :

- «L'homme ne devrait pas aider dans les travaux domestiques quand la femme travaille en dehors du ménage»;
- «Une femme mariée ne devrait pas être autorisée à travailler en dehors de la maison»;
- «une femme n'a pas le droit d'exprimer son opinion si elle n'est pas d'accord avec ce que dit le mari»;
- «Une femme devrait supporter d'être battue par son mari pour maintenir le ménage ensemble»;

[76] Près de la moitié des femmes avec 1-2 à 5 enfants ou plus décident avec le conjoint ou le partenaire contre 20% des femmes sans enfants.

TABLEAU IV.6
PROPORTION DE FEMMES QUI NE SONT PAS D'ACCORD AVEC CERTAINES DÉCLARATIONS EN CE QUI CONCERNE LES RÔLES DES SEXES DANS CERTAINS ASPECTS DE LA VIE DU MÉNAGE SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES
(En pourcentage)

Caractéristiques socio-démographique et socio-économique	Déclarations sur les rôles des sexes dans certains aspects de la vie du ménage						Echantillon
	Les décisions importantes devraient êtres prises par l'homme dans le ménage	L'homme ne devrait pas aider dans les travaux domestiques quand la femme travaille en dehors du ménage	Une femme mariée ne devrait pas être autorisée à travailler en dehors de la maison	Une femme n'a pas le droit d'exprimer son opinion si elle n'est pas d'accord avec ce que dit le mari	Une femme devrait supporter d'être battue par son mari pour maintenir le ménage ensemble	C'est mieux de donner de l'instruction aux garçons qu'aux filles	
Enfants vivants							
0	47,6	91,9	68,6	77,9	94,4	98,3	2 211
1-2	52,0	93,0	66,2	81,6	96,5	97,6	1 443
3-4	49,4	94,7	64,0	80,1	96,4	98,1	846
5 ou +	46,1	94,2	65,7	79,0	95,6	98,4	809
Etat matrimonial							
Célibataire	46,1	91,7	67,8	77,2	94,5	98,4	1 765
En union avec cohabitation	50,2	93,1	66,1	80,3	95,9	98,1	2 626
En union sans cohabitation	52,5	95,3	67,9	83,4	95,8	96,5	435
En rupture d'union	48,6	94,5	65,9	79,2	96,3	98,5	483
Milieu de résidence							
Aire Métropolitaine	56,7	92,8	71,8	82,3	95,5	97,7	1 436
Autres villes	48,2	93,8	66,5	78,6	97,0	98,3	1 088
Ensemble urbain	53,0	93,3	69,5	80,7	96,2	97,9	2 524
Rural	45,1	92,7	64,3	78,3	94,8	98,3	2 785
Niveau d'instruction							
Aucune instruction	43,3	92,8	61,1	78,0	94,6	97,7	1 067
Primaire/alphabétisé	42,6	92,6	61,6	79,1	94,4	97,8	2 190
Secondaire et +	58,4	93,5	75,3	80,5	97,1	98,7	2 052
Situation par rapport à l'emploi							
Ne travaille pas	47,7	92,1	66,6	79,6	95,1	98,0	2 991
Travaille pour de l'argent	50,2	94,2	67,4	79,0	96,1	98,6	2 253
Ne travaille pas pour de l'argent	52,6	90,4	54,5	83,8	89,9	88,0	65[a]
Quintile de bien-être économique							
Le plus pauvre	41,7	91,5	56,4	79,5	93,0	97,7	776
Second	42,1	92,6	63,3	80,1	95,9	98,6	926
Moyen	45,7	93,6	63,0	79,3	94,1	98,1	918
Quatrième	51,1	94,2	69,0	80,0	96,2	97,8	1 261
Le plus riche	57,1	92,6	74,2	78,5	96,7	98,3	1 428
Ensemble	48,9	93,0	66,8	79,4	95,5	98,1	5 309

Source : Cayemittes, Michel et al. (2007), Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS IV) Haïti, 2005-2006. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Institut Haïtien de l'Enfance et Macro International Inc., Port-au-Prince, Calverton, Maryland.

[a] Effectifs trop faibles pour en tirer des inférences statistiques sur les catégories concernées.

«Une femme n'a pas le droit d'exprimer son opinion si elle n'est pas d'accord avec ce que dit le mari» (79.4%);

- «C'est mieux de donner de l'instruction aux garçons plutôt qu'aux filles».

4. Des « modèles » de décision différenciés selon l'objet de la décision

L'autonomie financière comme liberté de décider de l'allocation de ses propres ressources peut être déterminante pour l'autonomie de décision dans d'autres domaines de la vie ou d'autres composantes des ménages.

Entre autres sujets abordés par les EMMUS, on trouve les *dépenses* du ménage (en distinguant les dépenses quotidiennes des grosses dépenses) et la *scolarisation des enfants*. Ces deux sujets sont essentiels : le premier renvoie au fonctionnement au quotidien du ménage et le second à la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté.

Une répartition des acteurs de la décision se dessine concernant les dépenses du ménage. Aux femmes, la possibilité (et vraisemblablement la responsabilité) de « décider seule » des dépenses relatives aux besoins quotidiens du ménage (51.5% contre 25.6% pour une décision conjointe). Les marges permettant de décider seule des grosses dépenses du ménage semblent, par contre, être étroites. 29.2% seulement des femmes en union le font.

Cette répartition est peut-être liée au fait que les femmes apportent un revenu inférieur à celui du conjoint au ménage si l'on en croit leurs déclarations commentées plus haut. Parallèlement, les hommes interviennent dans la décision sur les grosses dépenses soit avec la conjointe (39.5%) soit seuls (16.5%). En fait, les grosses dépenses sont le seul sujet, avec celui de la santé personnelle de la conjointe, pour lequel les conjoints/partenaires sont aussi nombreux – mais pas majoritaires – à décider seuls (25.9% pour la santé de l'enquêtée).

On compare les modèles de décision à propos des dépenses du ménage selon le fait de gagner de l'argent en travaillant ou selon le fait de ne pas travailler du tout[77]. Le fait de ne pas travailler est problématique pour les femmes. En effet, celles qui ne travaillent pas sont seulement 38.8% à pouvoir décider, « seules » ou « avec quelqu'un », des dépenses du quotidien contre 77.7% de celles qui travaillent. Une configuration similaire est observée pour les grosses dépenses du ménage (34.8% contre 71.2%).

S'agissant de la scolarisation des enfants, hormis 15% de cas où la question n'est pas discutée, la femme en union *et* son conjoint/partenaire ont le dernier mot dans la majorité des cas (52.6%), 17.3% des femmes déclarant par ailleurs décider seules à ce sujet. Si l'on prend en compte la variable proxy de l'autonomie financière, il apparaît que les femmes ayant des enfants vivants et qui ne travaillent pas sont relativement plus nombreuses à décider « seules » ou « avec quelqu'un » de scolariser les enfants (59.7%). L'écart entre celles-ci et celles qui travaillent pour de l'argent est moindre que celui observé pour les dépenses quotidiennes (18 points de pourcentage contre 37 à 39 points de pourcentage). Il n'en est pas moins important.

Autrement dit, le manque d'autonomie financière approché ici par le fait de ne pas travailler serait plus déterminant dans le domaine de la gestion des ressources financières du ménage (pour les petites *et* les grosses dépenses) que dans le domaine de l'éducation des enfants. A première vue, un tel constat est surprenant car la scolarisation des enfants suppose des débours plus ou moins importants : la majorité des enfants scolarisés fréquentent en effet des écoles non-publiques payantes en raison de la faiblesse de l'offre publique d'éducation. Mais il est vrai que la question de la scolarisation va bien au-delà du coût de l'éducation : c'est un investissement et un pari sur la mobilité sociale ascendante. Il est également vrai que l'information relative à l'emploi fournie par les EMMUS ne renseigne pas sur les ressources financières réelles dont disposent les femmes (les transferts des travailleurs émigrés par exemple).

---

[77] L'effectif de femmes déclarant *ne pas travailler pour de l'argent* dans l'échantillon est faible (65 femmes).

TABLEAU IV.7
RÉPARTITION DES FEMMES QUI GAGNENT DE L'ARGENT SELON LA PERSONNE QUI DÉCIDE DE L'UTILISATION DE CET ARGENT SELON CERTAINES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES
(En pourcentage)

Caractéristique socio-démographique et socio-économique	Personne qui décide de l´utilisation de l´argent gagné par la femme				Total	Echantillon
	Elle-même	Ensemble, avec mari/ partenaire	Mari/partenaire seul	Quelqu'un d'autre		
Enfants vivants						
0	74,3	**20,8**	4,9	0	100,0	178
1-2	51,7	**45,2**	2,5	0,1	100,0	601
3-4	49,7	**47**	3,3	0	100,0	444
5 ou +	44,7	**52,1**	3,2	0	100,0	434
Etat matrimonial						
En union avec cohabitation	47,8	**49**	3	0	100,0	1 439
En union sans cohabitation	78,3	**17,4**	3,8	0	100,0	217
Milieu de résidence						
Aire Métropolitaine	57,5	**39,6**	3,0	0,0	100,0	387
Autres villes	56,2	**38,8**	4,3	0,2	100,0	336
Ensemble urbain	56,9	**39,2**	3,6	0,1	100,0	723
Rural	47,8	**49,2**	2,8	0,0	100,0	933
Niveau d'instruction						
Aucune instruction	44,5	**52,7**	2,9	0,0	100,0	532
Primaire/alphabétisé	52,9	**43,5**	3,4	0,0	100,0	669
Secondaire et +	58,7	**37,7**	3,0	0,1	100,0	455
Quintile de bien-être économique						
Le plus pauvre	49,9	**47,4**	2,7	0,0	100,0	284
Second	43,9	**53,9**	2,2	0,0	100,0	325
Moyen	49,5	**45,9**	4,3	0,0	100,0	315
Quatrième	54,7	**42,4**	2,0	0,2	100,0	386
Le plus riche	59,4	**36,1**	4,5	0,0	100,0	348
Ensemble	51,8	**44,8**	3,1	0,0	100,0	1 656

Source : Cayemittes, Michel et al. (2007), Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS) Haïti, 2005-2006. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Institut Haïtien de l'Enfance et Macro International Inc., Port-au-Prince, Calverton, Maryland.

Plus fondamentalement, une analyse approfondie de la question de l'autonomie financière, des relations entre celle-ci et les acteurs des prises de décision reste à faire en prenant en considération d'autres facteurs comme le niveau de vie ou le niveau de richesse du ménage par exemple. Dans l'EMMUS 2005, la part des femmes à décider seules ou avec quelqu'un des dépenses quotidiennes comme des grosses dépenses tend à diminuer des ménages les plus pauvres (resp. 64.2% et 59.1%) aux ménages les plus riches (resp. 44.9% et 42.3%). Certes, il y a relativement moins de femmes à travailler dans les ménages les plus riches en termes de biens durables (37.2% contre 45% chez les plus pauvres)[78]. Mais il faut aussi compter avec les représentations des rôles en vigueur en fonction du niveau socio-économique.

[78] Il faut souligner que ce résultat est distinct de celui qui ressort de l'analyse des taux d'activité selon le niveau de vie exprimé par le revenu per capita du ménage. Les femmes des ménages pauvres en termes de revenu per capita sont moins présentes dans les systèmes d'emploi. La stratification socio-économique des ménages des EMMUS repose sur l'indice de richesse des ménages en biens durables qui renvoie à la richesse matérielle accumulée par le ménage sur la base des revenus perçus antérieurs à la période de référence de l'enquête. Le niveau de vie per capita retenu dans l'ECVH 2001 (ou dans l'EBCM 1999-2000) correspond aux flux de revenus perçus au cours des 12 mois précédant l'enquête.

D. Allocation des ressources, consommation et genre

Ce qui précède atteste, sans surprise, de la coexistence au sein du ménage d'espaces de décision distincts sur les dépenses qui renvoient aux rôles assignés aux femmes selon le double principe de *séparation* et de *hiérarchie* régissant les rapports de genre (Hirata, Kergoat 2007) et aux relations de pouvoir qui configurent les degrés d'autonomie des femmes.

Saisir les inégalités de genre en matière de consommation à partir des enquêtes budget-consommation des ménages s'avère problématique. Ces enquêtes dont le modèle est repris dans comme l'EBCM 1999-2000 ne fournissent généralement pas d'informations directes sur les décisions individuelles de consommation ni sur les bénéficiaires individuels (classés selon le sexe ou l'âge) des achats de biens et services. Pour autant, de nombreux travaux empiriques ont tenté de produire à partir de ce type d'enquêtes des connaissances sur les relations entre genre et allocation des ressources au sein des ménages. Leur recension déborde les limites de ce travail mais il demeure important de soulever quelques interrogations sur les démarches.

Les différences sexuées en matière de consommation peuvent aussi être abordées par les thématiques de la nutrition et de l'expérience de la faim dans les ménages. Harriss-White (1990) construit par exemple une *économie politique de la répartition de la faim* à l'intérieur des ménages en fonction du genre et de l'âge. L'EMMUS 2005 renseigne sur l'expérience de la faim dans les ménages. Les données ont été partiellement exploitées par Chiara Brunelli pour une étude requise par le Programme Alimentaire Mondial (Lamaute-Brisson (dir) 2008) sur les relations entre la séropositivité des femmes et l'insécurité alimentaire.

1. Appréhender les inégalités de genre dans les enquêtes budget-consommation

Comme cela a déjà été souligné, le ménage tel que représenté dans l'EBCM 1999-2000 prend appui sur l'unité de résidence des membres. L'on suppose que les « anciens membres » ont, au moment de leur présence dans le ménage, déterminé des dépenses de consommation, et par là même influé sur le montant et le profil des dépenses ainsi que sur l'auto-consommation. Il en est de même pour les personnels domestiques logés et nourris. Il n'en reste pas moins que l'une des hypothèses centrales sur la formation des ménages dans les EBCM porte sur le partage de la nourriture entre les membres du ménage. De plus, il est des dépenses qui bénéficient au ménage comme collectif (l'exemple classique étant la location d'un logement).

Diverses études anthropologiques ou économiques sur la consommation, en particulier la consommation alimentaire qui constitue le premier poste de dépenses dans les situations de pauvreté, révèlent l'existence d'inégalités intra-ménages fondées sur plusieurs facteurs : le genre, mais aussi - en interaction avec celui-ci - l'âge[79], l'ordre de naissance, le lien de parenté avec le chef de ménage (mais aussi avec les autres membres).

Dans la mesure où les EBCM ne collectent pas d'informations individuelles, l'on procède généralement à l'analyse de genre par voie indirecte. On modélise l'allocation intra-ménage en reliant les dépenses de consommation ou leur structure au genre du chef de ménage avec, dans certains cas, une typologie fine des femmes chefs de ménage (Fuwa 2000) ou en reliant les dépenses à la composition du ménage. On notera au passage que, dans le cas haïtien, la consommation alimentaire relevée par l'EBCM 1999-2000 (en comptant la consommation dans les « hôtels, cafés, restaurants » qui correspond principalement à la consommation quotidienne auprès des restaurateurs de rue) a un coefficient budgétaire plus élevé chez les ménages dirigés par une femme que chez les ménages dirigés par un homme (voir annexe, tableau A.3). Dans la mesure où le poids de la consommation alimentaire est particulièrement élevé en général (55.1% à l'échelle du pays, respectivement 43.4% et 55.6% dans l'Aire Métropolitaine et le milieu rural), ceci signifie à première vue que les ménages dirigés par les femmes sont relativement plus pauvres que les autres.

[79] Entre autres, il peut y avoir compétition entre la nécessité d'allouer des ressources aux personnes âgées et les impératifs d'autres dépenses pour les plus jeunes et entraîner un séquençage des soins des plus jeunes vers les plus vieux.

La modélisation peut aussi passer par une stratégie qui consiste à distinguer certains types de dépenses en leur associant un genre, sur la base des normes sociales de consommation qui prévalent dans un contexte donné. Les exercices de modélisation cherchent à répondre à des problématiques distinctes, l'essentiel étant d'identifier les différentiels de consommation et d'expliquer ceux-ci par les préférences sous-jacentes aux dépenses (par exemple les préférences parentales pour tel ou tel sexe/genre de leurs enfants en relation avec le bien-être de ceux-ci) ou par le degré relatif de contrôle des ressources ou encore par le pouvoir de négociation des membres individuels, les femmes surtout.

Cette démarche indirecte emprunte plusieurs voies théoriques. L'une comme les autres ont fait l'objet de diverses en regard du genre pris comme construction sociale.

La démarche indirecte conduit à un dilemme – les différentiels de consommation observés entre les sexes (du chef de ménage) sont-ils liés à des préférences biaisées selon le genre ou à des besoins différenciés – qui ne peut être résolu qu'à partir de données individuelles sur la consommation (Fuwa 2000 : 8) dont on ne dispose pas.

Les voies de la modélisation prennent appui sur des représentations théoriques diverses des ménage, des modèles dits unitaires aux modèles non-unitaires selon que ceux-ci intègrent ou non des mécanismes de coopération entre les membres du ménage. Dans les modèles non-unitaires, on suppose que les inégalités internes au ménage reflètent l'importance ou le poids accordé aux intérêts des différents individus dans la fonction d'utilité, en tenant compte du pouvoir de négociation des individus, celui-ci dépendant pour partie des ressources que celui-ci pourrait mobiliser en cas de rupture dans la coopération. De nombreux travaux empiriques ont ainsi montré que le fait que les ressources (ressources monétaires ou production) soient générées ou contrôlées par l'homme ou la femme n'est pas neutre, qu'il s'agisse de l'allocation des parents vers les enfants selon le sexe de ceux-ci, ou de l'allocation entre adultes selon le sexe.

Cependant, si les modèles non-unitaires représentent certainement une avancée par rapport à leurs prédécesseurs, ils reposent sur des hypothèses qui peuvent être largement contestées. Entre autres, les modèles de jeux de « bargaining power » mobilisent une conception de la rationalité qui fait problème. Chaque agent est capable d'imaginer les stratégies possibles des autres et les raisonnements qui les fondent. Reynaud (1999 : 2) souligne que, pourtant, « les individus ont des capacités de raisonnement limitées, pour une raison principale. Les individus évitent d'envisager tous les conditionnels contre factuels » qui amènent à réviser les connaissances sur le monde, et ceci « bien qu'ils s'appuient sur des hypothèses interprétatives », lesquelles engendrent des dynamiques collectives.

Il faut aussi rappeler la critique de Sen (1990) qui insiste sur le fait que les modèles non-unitaires ne permettent pas de traiter des inégalités entre hommes et femmes au sein des ménages car ils reposent sur l'hypothèse d'une rationalité individuelle instrumentale, centrée sur les intérêts individuels, lesquels sont supposés clairement identifiés et perçus par les individus. Pourtant *les perceptions* façonnées par les normes viennent rendre opaque la notion d'intérêt dans la mesure où les perceptions de genre conduisent les femmes à sous-estimer par exemple leur contribution au bien-être du ménage (notamment par les tâches domestiques et le travail de soins). La différence entre « contribution réelle ou effective » et « contribution perçue » implique alors que les femmes acceptent la répartition inégalitaire des ressources au sein du ménage.

Par ailleurs, la modélisation requiert la proposition d'une variable indicatrice du « pouvoir de négociation » des uns et des autres, des femmes en particulier. En d'autres termes, elle appelle à la réduction et à la réification de comportements ou de processus d'ordre sociologique, culturel et politique. De plus, les variables construites, comme par exemple le rapport entre le niveau d'études de la conjointe et celui du conjoint, révèlent moins le pouvoir réel de négociation que l'une des conditions qui déterminent l'étendue et la nature du pouvoir de négociation individuel.

Reste qu'une solution de compromis peut être envisagée : collecter les données au niveau individuel pour certains postes de dépenses, notamment le poste de consommation alimentaire puisque les rations alimentaires sont l'input le plus important des fonctions de production des ménages en ce qu'elles sont déterminantes pour la santé et l'état nutritionnel, la réussite dans les études, la participation à l'activité économique, qu'il s'agisse d'emploi salarié ou d'emploi indépendant dans les entreprises agricoles et non-agricoles (Fuwa 2005 : 10). Il convient évidemment d'évaluer les coûts et les avantages d'une telle solution au cas par cas.

2. L’expérience de la faim : des inégalités au sein du ménage

L’accès aux rations alimentaires est lui-même un domaine où de redoutables difficultés se font jour lorsque l’on veut explorer les inégalités de genre. Il y a, entre autres, le problème des standards de référence des besoins nutritionnels par âge et par genre pour ce qui est du volume des rations. Une manière de contourner ce problème consiste à partir de faits plus « simples » à appréhender comme le fait de manger ou de ne pas manger.

L’EMMUS 2005 comporte quelques questions sur l’expérience de la faim au sens d’ « être allé se coucher sans manger » dans le module relatif au « statut de la femme ». On a ainsi demandé aux femmes de 15 à 49 ans d’indiquer si elles étaient allées se coucher en ayant faim au cours des 7 jours précédant l’enquête. Dans le cas d’une réponse positive, une seconde question demande à identifier *qui d’autre* a eu faim avant d’aller au lit durant la même période, les modalités de réponse étant organisées selon le critère du lien de parenté entre les autres personnes ayant eu faim et la femme interrogée.

Un peu plus de 50% des femmes ne sont jamais allées se coucher sans manger au cours de la période de référence, les femmes séropositives étant davantage exposées à la faim que les femmes séronégatives en milieu urbain mais pas milieu rural.

L’étude conclut que, *dans les ménages où au moins une femme* a eu faim avant d’aller au lit la semaine précédente, les femmes sont désavantagées et le sont encore plus lorsque la femme interrogée est séropositive. En effet, en proportion des cas cités par les répondantes, les filles ainsi que les autres parentes de celles-ci sont plus fréquemment citées (respectivement 54.4% et 49.3% lorsque la répondante est séropositive) que les fils et les autres parents (respectivement 35% et 24.5%) à avoir connu la faim avant d’aller au lit.

Brunelli (2008) suggère que la séropositivité limite les capacités des femmes à travailler et à nourrir leurs enfants. Mais cette proposition est loin d’être suffisante car comment expliquer que les femmes ont « plus de mal » à nourrir leurs filles que leurs fils ? En situation de *rareté* liée à la séropositivité, y a-t-il un choix délibéré de nourrir les hommes et les garçons en supposant, par exemple, que ceux-ci ont davantage besoin d’être nourris pour effectuer les travaux physiques ? Il faut rappeler ici que les hommes s’attendent, dans les milieux urbains populaires à être servis avant leur conjointe (Maternowska 1996). De fait, les conjoints ou partenaires des femmes – séropositives ou séronégatives – sont généralement moins cités parmi les personnes qui sont allés au lit sans manger, bien moins que les filles des femmes interrogées. Il faudrait également tenir compte de la nature des liens de parenté entre le conjoint/partenaire et la ou les filles de la femme répondante.

TABLEAU IV.8
DISTRIBUTION DES AUTRES MEMBRES DES MÉNAGES OÙ IL EXISTE UNE FEMME AYANT EU FAIM AU LIT AU MOINS UNE FOIS AU COURS DES 7 DERNIERS JOURS SELON LE LIEN DE PARENTÉ AVEC CETTE FEMME PAR STATUT DE SÉROPOSITIVITÉ
(En pourcentage)

Statut de séropositivité	Lien de parenté des autres membres du ménage avec la femme ayant eu faim au lit	En pourcentage des réponses	En pourcentage des cas
Séronégatif	Partenaire	15,4	34,9
	Fils	20,8	47,3
	Fille(s)	21,7	49,3
	Autre parent de sexe féminin	25,4	57,7
	Autre parent de sexe masculin	16,8	38,1
	Total	100,0	227,3
Séropositif	Partenaire	16,8	33,0
	Fils	17,9	35,2
	Fille(s)	27,7	54,4
	Autre parent de sexe féminin	25,1	49,3
	Autre parent de sexe masculin	12,5	24,5
	Total	100,0	196,3

Source : Brunelli (2008) in Lamaute-Brisson (dir.) (2008). Mode de lecture de la première colonne (en % des réponses) : sur la population totale de personnes ayant connu la faim avant d’aller au lit la semaine précédant l’enquête EMMUS 2005, 15.4% sont le partenaire de la femme séronégative interrogée et 27.7% sont les filles de ces femmes.

V. Reproduction intergénérationnelle de la population et de la pauvreté

La reproduction de la pauvreté sur le moyen et le long terme prend appui sur les modalités de la reproduction intergénérationnelle de la population. Le décalage entre l'évolution de la production de richesses d'une part et la croissance démographique d'autre part est patent en Haïti. La première ne permet pas de répondre aux besoins croissants d'une population en augmentation rapide. D'où la nécessité d'explorer les relations fécondité et pauvreté en Haïti. Non pas sur un mode économétrique : diverses études ayant tenté de faire le point à ce sujet, notamment à partir des données des EMMUS et les conclusions diffèrent selon les mesures de la pauvreté non monétaire (Beaulière 2004, 2007). Mais en cherchant à élucider la rationalité (ou les rationalités) de la fécondité élevée - quoiqu'en baisse - observée au fil des années depuis la première Enquête Haïtienne sur la Fécondité (EHF) de 1977. La rationalité de la fécondité en général et celle de la fécondité élevée en particulier doivent être interprétées à partir des relations de genre au fondement de la formation et du fonctionnement des couples, quelle que soit la nature des ces couples (types d'union, modalités de cohabitation ou de non-cohabitation), en articulation avec les modalités de la reproduction économique du ménage.

Les relations de descendance constitutives du régime socio-démographique participent de la reproduction de la pauvreté. Ces relations portent entre autres sur l'éducation des enfants qui couvre aussi bien les normes, les valeurs et les savoir-faire transmis au sein de la famille que la *scolarisation* au sens de la fréquentation d'institutions scolaires chargées de la transmission de connaissances et de savoirs, de normes et de valeurs. La scolarisation est devenue depuis les années soixante-dix une clé majeure de la reconfiguration, lente, des flux de richesse entre parents et enfants. Une reconfiguration où le rôle de l'enfant tend vers l'idéal-type de l'enfant-investissement tout en redéfinissant l'idéal-type de l'enfant-ressources.

L'enfant serait davantage une ressource dans le travail domestique que dans le travail marchand avec une redéfinition de son budget-temps induite par le temps de l'école[80]. Mais la scolarisation n'est pas accessible à tous et la progression des niveaux d'étude atteints entre parents et enfants ne se fait pas au même rythme pour tous.

A. Fécondité et pauvreté

De 1977 à 2005, année de la dernière EMMUS, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est passé de 6 à 4 enfants par femme à l'échelle nationale. Les analyses des tendances des différents indicateurs de fécondités calculés sur la base des EMMUS réalisées entre 1994 et 2005 concluent à une baisse de la fécondité, particulièrement tangible en milieu urbain, chez les femmes les plus instruites et les moins pauvres. Mais, avec un ISF de 4 enfants par femme, la fécondité demeure élevée.

Elle contraste fortement avec le désir exprimé dans les enquêtes d'avoir moins d'enfants et un faible recours aux méthodes de contraception. C'est ce que Maternowska (2006) nomme le « paradoxe de population » haïtien. Il est attesté par les différentes EMMUS, de 1994-1995 à 2005-2006. La comparaison entre l'Indice Synthétique de Fécondité Désirée (ISFD) et l'Indice Synthétique de Fécondité actuelle (ISF) montre en effet que, si toutes les naissances non désirées étaient évitées, l'ISF serait inférieur à l'IFSD. L'inférence immédiate consiste alors à mesurer les besoins en contraception non satisfaits.

TABLEAU V.1
EVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ (NOMBRE D'ENFANTS PAR FEMME) ENTRE 1977 ET 2003

	Enquête						
	EHF 1977[a]	EHPC 1983	EMMUS I 1987	EMMUS II 1994	EMMUS III 2000	RGPH 2003	EMMUS IV 2005
ISF 15-49	6,00	6,20	6,30	4,80	4,70	4,09	4,00

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête Haïtienne sur la Fécondité (EHF), IHSI (2005), Recensement Général de la Population et de l´Habitat (RGPH) 2003, Cayemittes et al. (1995), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS), Haïti, 1994-1995*, Institut Haïtien de l'Enfance et Macro International Inc., Port-au-Prince, Calverton, Maryland, Cayemittes et al. (2001), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS), Haïti, 2000*, Ministère de la Santé Publique et de la Population, Institut Haïtien de l'Enfance et ORC Macro, Port-au-Prince, Calverton, Maryland, Cayemittes et al. (2007), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS), Haïti, 2005-2006,* Ministère de la Santé Publique et de la Population, Institut Haïtien de l'Enfance et Macro International Inc., Port-au-Prince, Calverton, Maryland.

[a] Période annuelle 1976-77.

1. Un « paradoxe de population » problématique

Pour qui vaut le « paradoxe de population » ? Il est repérable dans toutes les catégories de population selon les EMMUS. Quel que soit le milieu de résidence, le niveau de vie (exprimé par l'indice de richesse en biens durables), le niveau d'instruction, les femmes déclarent un nombre idéal d'enfants inférieur à la fécondité actuelle. Mais, la fécondité demeure, en 2005, élevée chez les femmes les moins instruites (ISF=5.9), les femmes vivant les ménages les plus pauvres classés selon l'indice de richesse (ISF=6.6), en milieu rural (ISF=5.0).

Pour saisir le sens réel de ce « paradoxe de population », il convient de s'interroger sur la manière dont il est construit. En particulier, comment sont captées les informations concernant les préférences en matière de fécondité ? Autrement dit, comment se joue la relation entre l'enquêteur et l'enquêté quant au nombre idéal d'enfants par exemple ? Cette question est loin d'être anodine. Il est fort probable que dans bien des cas les enquêteurs tendent à influencer, pour des raisons diverses, les enquêtés jusqu'à porter ceux-ci à fournir une réponse qui leur convienne gommant ainsi la rationalité propre des enquêtés (Schwartz 2009). En clair, le nombre idéal d'enfants *déclaré* dans les grandes enquêtes quantitatives comme les EMMUS peut être inférieur au *nombre idéal* d'enfants *réel*.

80 A tout le moins le temps de la fréquentation de l'établissement scolaire.

TABLEAU V.2
EVOLUTION DES TAUX DE FÉCONDITÉ SELON LE NIVEAU D'ÉTUDE, L'INDICE DE RICHESSE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE ENTRE 1994-1995 ET 2005-2006

	EMMUS 1994-95	EMMUS 2000	EMMUS 2005-06
Niveau d'étude atteint			
Aucun niveau	6,1	6,1	5,9
Primaire	4,8	5,3	4,3
Secondaire et plus	2,5	2,7	2,4
Indice de richesse du ménage			
Q1 20% les plus faibles	7,0	6,8	6,6
Q2	6,2	6,0	5,0
Q3	5,5	5,0	4,4
Q4	4,0	4,4	3,0
Q1 20% les plus élevés	2,3	2,7	2,0
Milieu de résidence			
Urbain	3,3	3,4	2,7
Rural	5,9	5,8	5,0
Ensemble	4,8	4,7	3,9

Source : Macro International – DHS/EMMUS IV 2005-2006, Tabulation de l'auteur sur le site http://www.measuredhs.com.

Il existe d'ailleurs des indices d'une demande d'une descendance plus ou moins nombreuse, en tout cas en milieu rural. Schwartz (2000) montre comment les hommes et les femmes de Jean-Rabel - où la fécondité s'élevait à 7.1 enfants par femme à la fin des années 90 - estiment qu'avoir des enfants et en particulier un nombre relativement élevé d'enfants est nécessaire en raison du besoin de main-d'œuvre pour le fonctionnement quotidien du ménage, la réalisation des tâches domestiques. Le travail des enfants libère notamment les femmes qui peuvent alors s'adonner au commerce ou à toute autre activité économique.

ENCADRÉ V.1
AVOIR BEAUCOUP D'ENFANTS : UN COMPORTEMENT RATIONNEL

« Les paysans ont insisté sur le fait que l'apport des enfants devrait avoir une contrepartie; les enfants "font" pour les adultes et ceux-ci ont la responsabilité de "faire" pour les enfants. Les enquêteurs ont recueilli régulièrement des commentaires tels que *Yo itilite o (sic). Ou pran reskonsab yo* (Ils se rendent utiles et vous devez les nourrir et prendre soin d'eux) et, *Ti moun ka ede-m. M ka ede ti moun yo.* (Les enfants peuvent m'aider. Je peux aider les enfants). La chose la plus importante que peuvent faire les adultes pour les enfants est de les envoyer à l'école. L'école représente la seule grande dépense hors subsistance pour les ménages de Jean Rabel et la seconde raison la plus fréquemment invoquée pour la vente de bétail. De même, la scolarisation est, jusqu'à un certain point, pensée comme un investissement pour la sécurité future des parents. Vingt-cinq pour cent (25%) des parents ont déclaré envoyer leurs enfants à l'école en premier lieu pour que ceux-ci puissent prendre mieux soin d'eux dans le futur.

Mais le point sur lequel les paysans ont insisté davantage, bien plus que sur tout autre point, est le travail que les enfants fournissent dans leur jeunesse est de première importance, bien plus que celui qu'ils peuvent fournir une fois devenus adultes. Ainsi, les enfants sont importants pour leurs parents lorsqu'ils grandissent non pour les raisons que les personnes extérieures à l'univers paysan tendent à anticiper – à savoir que les enfants assureront la survie des parents – mais pour leurs contributions au travail collectif du ménage dans leur jeunesse et pour les petits-enfants qu'ils produiront à mesure qu'ils mûrissent, des petits-enfants qui feront les courses et effectueront les tâches à la fois intensives en temps et en travail requises pour la survie à Jean Rabel » [81].

Source : Extrait et traduit de Schwartz Timothy T. (2000), "*Children are the wealth of the poor": High Fertility and the Organization of Labor in the Rural Economy of Jean-Rabel, Haiti,* Ph. Dissertation presented to the University of Florida, p. 177-178.

---

81 Notre traduction de : "Farmers emphasized that children's support should be reciprocated; children "do" for adults and adults have a responsibility to "do" for the children. Interviewers regularly received comments like, *Yo itilite o (sic). Ou pran reskonsab yo* (They make themselves useful to you and you feed and care for them) and, *Ti moun ka ede-m. M ka ede ti moun yo.* (Children can help me. I can help children). The most important thing adults can do for children is put them in school. School is the single greatest non-subsistence expense for Jean Rabel households and the second biggest reason for selling livestock (…). Also, to some extent, school is thought of as an investment in the future security of parents. Twenty-five percent (25%) of parents said they sent their children to school primarily so the child could better help care for them in the future.
But the point that farmers made more emphatically than any other is that it is the work children perform in their youth rather than after they are grown that is foremost in importance. Thus, children are important to their parents as they age but not for the reasons outsiders tend to anticipate—that they will provide for their parents—but rather for the contributions they will make to the household labor pool in their youth and for the grandchildren they will provide as they mature, grandchildren who will run errands and do the time consuming and labor intensive chores necessary for survival in Jean Rabel".

2. Des adultes pris entre le besoin d'enfants et le coût (croissant) des enfants

Pour autant, de 1994-1995 à 2005, le nombre idéal d'enfants déclaré dans les EMMUS connaît lui-même une baisse, passant de trois (3) à deux (2) enfants par femme. Il y aurait en réalité une ambivalence croissante des femmes sur la fécondité, ambivalence liée au fait que les femmes, les couples, les parents se retrouvent de plus en plus entre le marteau et l'enclume.

Le marteau ? Le coût des enfants vraisemblablement en augmentation en regard notamment de revenus nominaux non indexés sur l'inflation. D'une part, le processus d'épuisement de la reproduction démo-économique traditionnelle basée sur l'agriculture conduit de plus en plus les paysans à scolariser davantage leurs enfants, y compris les filles auxquelles l'accès à l'éducation a été longtemps refusé[82]. D'autre part, ce sont les écoles non-publiques pour la plupart payantes qui absorbent l'immense majorité de la population scolarisée. En milieu urbain, le coût relatif réel des enfants, en termes de flux intergénérationnels de richesse, peut être éventuellement plus élevé qu'en milieu rural. Leur contribution aux activités *économiques* (au sens du SCN) des parents ou des ménages d'appartenance y est (globalement) moindre qu'en milieu rural et le coût de l'éducation y est en général plus élevé (ECVH 2001).

L'enclume ? Les déterminants de la fécondité élevée ou mieux *la rationalité* de la fécondité élevée, par-delà la collection de déterminants individuels chers aux démographes.

Pour le milieu rural, restituer la rationalité de la fécondité élevée est relativement aisée, même si la question de l'actualisation des informations déjà disponibles reste entière ainsi que le manque d'informations sur l'emploi du temps des hommes, des femmes, des fils et des filles. Il existe en effet une congruence entre les études localisées dans diverses régions du pays portant sur la production des enfants en milieu rural entre les années soixante-dix (Murray 1972 par exemple) et les années 90 (Murray et al. 1998, Schwartz 2000, Smucker, Murray 2004).

La fécondité élevée tient principalement au besoin de main-d'œuvre pour le travail marchand et le travail domestique, tout en étant valorisée et confortée par un « complexe parental socio-culturel *nataliste* » (Schwartz 2000 : 3) constitué par un ensemble d'attitudes, de coutumes, de lois et de croyances. Entre autres, ce complexe valorise le fait d'avoir des enfants et stigmatise du même coup ceux qui n'en ont pas. Il assigne aux femmes, dans la formation des couples, l'obligation d'avoir des enfants et fonde le contrôle des hommes sur le corps des femmes et leur sexualité (y compris à travers le contrôle social exercé par les mères des femmes exposées aux unions). Ce contrôle offre très peu de marges de manœuvre à celles-ci pour une fécondité maîtrisée par la contraception.

Les enfants sont, en particulier, un atout pour les femmes. En libérant le temps de celles-ci, ils leur permettent d'avoir une activité économique propre et de desserrer à tout le moins les liens de dépendance économique vis-à-vis des hommes. D'autre part, l'accès des femmes en union au contrôle (et non à la propriété) de la terre et des résidences dépend des enfants issus de ces unions (Vieux 1989, Schwartz 2009 : 186), notamment dans le cadre de la polygynie. En retour, on attend des enfants devenus adultes qu'ils assument le rôle de bâton de vieillesse des parents. Mais les flux intergénérationnels de richesse des enfants devenus adultes vers leurs parents restent à documenter[83].

---

[82] Jusqu'à l'EMMUS-2005, le taux net de fréquentation scolaire du milieu rural est faible (41.8%), loin derrière celui observé dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (57.3%). Mais l'indice de parité de genre vaut 0.98 : les filles scolarisées le sont donc presqu'autant que les garçons. Une enquête réalisée par la Coordination Nationale de Sécurité Alimentaire (CNSA) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) en octobre – novembre 2007 exclusivement en milieu rural révèle des taux nets de fréquentation scolaire bien plus élevés, de l'ordre de 60%. Il s'agit d'un bond extraordinaire qui s'effectue en un court laps de temps alors que les coûts de la scolarisation tendent à augmenter. Mais d'autres enquêtes en cours de traitement affichent des taux de fréquentation scolaire proches. Et les taux de scolarisation des filles et des garçons sont quasiment identiques. D'où la nécessité de creuser les déterminants de la scolarisation tant du côté de l'offre que du côté de la demande.

[83] On sait par exemple qu'une fraction des adultes vivant en milieu urbain effectue des transferts monétaires ou en nature au bénéfice de leurs parents restés en milieu rural. Mais ceci reste à évaluer de manière systématique. Selon l'EBCM 1999-2000, 34% des transferts versés et 19.7% du montant total des transferts versés par les ménages de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince sont allés aux ascendants directs (père, mère) des membres des ménages émetteurs. Ces ascendants directs figurent en second rang, après les enfants des ménages émetteurs, des bénéficiaires des transferts. Le problème est que l'on ne connaît pas le lieu de résidence de ceux-ci (IHSI 2001 : 103-104). Par ailleurs, les soins aux personnes âgées dépendantes est un autre type de flux de richesse au temps de Caldwell qu'il faudrait mesurer à l'aide des enquêtes budget-temps et des enquêtes sur les dépenses de santé.

Pour le milieu urbain, la rareté des études, en particulier sur la fécondité, constitue un obstacle de taille. Le travail de Maternowska (1996, 2006) sur les fondements de la fécondité élevée en milieu urbain, plus précisément à Cité Soleil située dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince et marquée par une forte incidence de la pauvreté (monétaire et en termes de conditions de vie), constitue ici la principale référence. Ce, bien que la description du travail des enfants ne soit pas aussi systématique que chez Schwartz qui fournit des données sur l'allocation du temps des adultes et des enfants selon le sexe en milieu rural (Jean-Rabel).

Les enfants sont mobilisés principalement dans les travaux domestiques (et dans la recherche de nourriture) précise Maternowska (1996). Ils sont scolarisés lorsque c'est possible, aussi longtemps que possible. Les enfants restent perçus, en dépit des situations de grande pauvreté voire d'extrême misère, comme des bâtons de vieillesse ou même comme des apporteurs de ressources bien avant la vieillesse.

Chaque enfant est assimilé à un billet de loterie : s'il réussit à l'école, s'il est remarqué par quelqu'un qui a réussi, s'il parvient à s'insérer dans un réseau porteur, s'il parvient à partir pour l'étranger, ses parents bénéficieront de ses revenus futurs. Ici encore, un ensemble d'attitudes, de coutumes, et de croyances valorisent les unions (et les femmes) qui produisent des enfants.

Dans le même temps, l'accès aux ressources financières des hommes passe par les enfants. Ce qui tend à favoriser, du côté des femmes, une succession d'unions monogamiques lorsque les hommes présents ne sont pas à même de subvenir aux besoins du ménage alors qu'ils demandent, selon la coutume, d'être pris en charge tant du point de vue de l'entretien domestique que du point de vue de l'alimentation. Le contrôle (ou l'absence de contrôle) de la fécondité des femmes est déterminé d'un côté par le refus des hommes de la contraception[84] qu'ils assimilent à la liberté sexuelle des femmes.

D'un autre côté, les programmes de planification familiale totalement inadaptés et de mauvaise qualité contribuent à reproduire (à Cité Soleil) les relations de genre inégalitaires au sein des couples (quelle que soit la forme d'union) ainsi que la position subordonnée des femmes dans la société (Maternowska 1996).

ENCADRÉ V.2
TRAVAIL DES ENFANTS ET SPÉCIALISATIONS SELON LE GENRE

Selon Schwartz (2000), les enfants de Jean-sont engagés dans les activités domestiques du ménage et dans les activités économiques du ménage. Les filles sont bien plus fréquemment mobilisées pour les tâches domestiques. Il y a là un vrai processus de reproduction intergénérationnelle de l'assignation des femmes au domestique. Par ailleurs, les filles se spécialisent dans la vente de produits agricoles et la vente de bétail tandis que les garçons se retrouvent à garder le bétail, à travailler sur l'exploitation agricole et à exercer – mais c'est rare – des emplois salariés.

La dernière EMMUS (2005) atteste de l'utilité des enfants, d'abord pour ce qui est des tâches domestiques puis pour l'exécution de tâches marchandes. Et ce, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Plus de 8 enfants de 5-17 ans sur dix ont effectué au cours de la semaine précédant le passage de l'enquêteur des travaux domestiques ; la majorité de ceux-ci y ayant consacré au moins quatre heures par semaine. Les filles sont relativement plus nombreuses à l'avoir fait (89%) mais la mobilisation des garçons est massive (82%). Il faut noter au passage que ce résultat est congruent avec le constat de Maternowska (2006) selon lequel, à Cité Soleil, les garçons construisent avant l'adolescence les mêmes compétences que les filles en matière de travaux domestiques.

Un constat similaire peut être établi lorsque l'on compare les milieux urbains (82% des enfants de 5-17 ans) et le milieu rural (88%). Il en est de même lorsque l'on considère les niveaux de vie (exprimés en fonction de l'indice de richesse des ménages). Jusque dans les ménages les plus riches, 83% des enfants ont effectué des tâches domestiques (67% durant quatre heures au moins).

Le recours aux enfants pour les activités marchandes est bien moindre. 19.1% d'entre eux ont travaillé pour une personne extérieure au ménage et 18.4% pour un membre du ménage. Ici, des clivages très nets apparaissent. Entre filles et garçons : les premières sont moins fréquemment mobilisées dans l'activité économique du ménage que les garçons. Entre les milieux de résidence : 26% des enfants du milieu rural ont travaillé pour le ménage d'appartenance contre 4.7% en milieu urbain. Entre les enfants issus des ménages les plus riches (4.9%) ont travaillé pour leur ménage contre 29.7% des plus pauvres.

Source : Elaboration de l'auteur sur la base des données publiées dans Cayemittes et al. (2007), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS), Haïti, 2005-2006,* Ministère de la Santé Publique et de la Population, Institut Haïtien de l'Enfance et Macro International Inc., Port-au-Prince, Calverton, Maryland.

84 Ce refus est également tangible lorsque les femmes doivent recourir à la prostitution à domicile : elles sont obligées d'avoir des relations sexuelles non protégées pour demeurer sur le marché (Maternowska 1996).

Il faut garder à l’esprit que ces deux modèles ne reflètent pas l’intégralité de la réalité. Les études de Murray (1972), Schwartz (2000), Smucker et Murray (2004) pour le milieu rural tendent à proposer un « modèle modal », sans faire apparaître les différenciations internes aux territoires circonscrits étudiés. La reconstitution de Maternowska (1996) ne vaut que pour les ménages urbains de Cité Soleil, là encore sans mettre en évidence les différences ou les inégalités internes, y compris entre les pauvres comme tels.

3. Fécondité : un domaine exclusivement féminin dans les EMMUS

En tout cas, les travaux de Schwartz (2000, 2009) et de Maternowska (1996, 2006) prennent en compte les relations de genre comme un élément structurant de l’ensemble de normes, règles et comportements qui déterminent la fécondité. En revanche, le socle des EMMUS et les premières analyses publiées relèvent d’une démarche qui ne porte que sur les femmes. Seuls les indicateurs calculés sur la population des femmes d’âge reproductif (15-49 ans) sont mobilisés. Il est vrai que la « tendance à analyser la fécondité comme un domaine féminin » (Locoh et al. 2001 : 306) est avérée et se reflète dans le langage scientifique associé à ce thème d’étude. On perd alors le cœur de la perspective de genre au sens de Scott : *les relations hommes-femmes* et donc leurs effets sur la fécondité.

C’est le cas lorsque l’on s’intéresse aux prises de décision en matière de procréation et de contraception couvertes par les EMMUS. Comme pour les prises de décision relatives au fonctionnement du ménage, à l’engagement des dépenses ou à la scolarisation, la présentation des données est biaisée dans les rapports des EMMUS. La proportion de femmes ayant le dernier mot concernant le fait d’avoir d’autres enfants ou l’utilisation de la contraception est calculée comme étant le rapport entre le nombre de femmes décidant *« seules ou avec quelqu’un »* - sans que l’on sache de qui il s’agit, sans que l’on connaisse la nature des relations de genre - et le nombre total de femmes. Ce biais est d’autant plus important que le point de vue des hommes n’est pas connu.

Les EMMUS offrent toutefois des éléments pour creuser la question des différences entre les genres à l’aide du module portant sur la fécondité des hommes. Andro (2007) par exemple a travaillé, dans le cas des pays d’Afrique de l’Ouest, sur les différences entre les « projets reproductifs » (nombre idéal d’enfants, désir d’enfants supplémentaires) des hommes et des femmes. Il s’agit d’une piste à explorer, non sans souligner les limites inhérentes aux Enquêtes Démographiques et de Santé identifiées par Andro (2007) : la faiblesse relative des échantillons d’hommes retenus, un questionnaire adressé aux hommes moins riche que celui adressé aux femmes, les limites propres aux questionnaires fermés notamment en ce qui concerne les mécanismes de négociation à l’œuvre.

TABLEAU V.3
PRISE DE DÉCISION DANS LE MÉNAGE SELON LES FEMMES ACTUELLEMENT EN UNION
(En pourcentage des femmes en union, et avec enfants vivants)

Type de décision	La personne qui a le dernier mot est:								
	Enquêtée seule	Enquêtée avec conjoint /partenaire	Enquêtée avec quelqu'un d'autre	Conjoint /partenaire seul	Quelqu'un d'autre	Personne/ sujet non discuté	ND	Total	Effectif de femmes
Femmes actuellement en union									
Nourriture à préparer	72,1	12,4	3,4	1,0	10,6	0,2	0,2	100,0	3 061
Visite aux parents/amis	45,0	42,5	0,9	7,0	3,5	0,8	0,2	100,0	3 061
Besoins quotidiens	51,5	25,6	2,1	8,7	11,8	0,2	0,2	100,0	3 061
Grosses dépenses	29,2	39,5	2,0	16,4	12,2	0,5	0,2	100,0	3 061
Enquêtée doit ou non travailler pour gagner de l'argent	40,0	36,0	1,0	12,4	4,0	6,5	0,2	100,0	3 061
Type de décision	Enquêtée seule	Enquêtée avec conjoint /partenaire	Enquêtée avec quelqu'un d'autre	Conjoint /partenaire seul	Quelqu'un d'autre	Personne/ sujet non discuté	ND	Total	Effectif de femmes
Femmes actuellement avec des enfants vivants									
Ecole des enfants	17,3	52,6	0,6	12,5	2,2	14,7	0,1	100,0	2 637
En cas demaladie des enfants	21,4	62,5	0,8	11,7	2,8	0,7	0,1	100,0	2 637
Discipline des enfants	27,1	55,6	0,7	9,8	2,3	4,4	0,1	100,0	2 637
Avoir d'autres enfants	20,6	58,7	0,1	5,8	0,3	13,0	1,5	100,0	2 637

Source : Cayemittes, Michel et al. (2007), Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS) Haïti, 2005-2006. Ministère de la Santé Publique et de la Population, Institut Haïtien de l'Enfance et Macro International Inc., Port-au-Prince, Calverton, Maryland.

B. Transmission intergénérationnelle de la pauvreté et éducation

Les estimations des taux nets (et bruts) de scolarisation varient d'une enquête à l'autre, entre autres en raison des différences de méthodologie. Les questions relatives à la fréquentation scolaire ne sont pas formulées ni ordonnées de la même manière d'une opération statistique à l'autre. Seules les EMMUS permettent de retracer une évolution sur une dizaine d'années (1994-1995 à 2005-2006).

Pour l'essentiel, il convient de retenir d'une part que les taux nets de scolarisation observés à partir des années 1990 sont très largement supérieurs à ceux des années 60-70. L'investissement dans l'éducation renvoie à la fois à une demande de mobilité sociale (Laguerre 1982, Fass 1988) et à une croyance dans les possibilités de la mobilité (Fass 1988). D'autre part, s'il y a eu progression de la scolarisation en milieu rural, celui-ci demeure clairement le parent pauvre eu égard aux milieux urbains et tout particulièrement par rapport à l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince (voir annexe, tableau A.4).

Du point de vue des relations de genre, il y a, depuis l'ECVH 2001, une quasi-parité des taux nets de scolarisation au primaire des filles et des garçons que l'on retrouve aussi bien dans le RGPH 2003 que dans les dernières EMMUS[85]. Cette quasi-parité est remarquable dans le contexte général

[85] Il faut noter que, d'une enquête à l'autre, les taux nets de scolarisation ou les taux de fréquentation scolaire connaissent des variations plus ou moins importantes, liées entre autres au fait que les méthodes (formulation et séquence des questions) utilisées diffèrent.

de grande pauvreté, marqué par de fortes inégalités de revenus et d'importantes inégalités régionales (entre milieux de résidence) dans la fréquentation scolaire. L'ECVH 2001 qui compte une question sur les raisons de la non-scolarisation révèle un recul des discriminations à l'égard de la scolarisation des filles (Lamaute-Brisson 2005d). De même, l'EMMUS 2005-2006 met en évidence l'expression d'un désaccord presque unanime (98%) des femmes de 15-49 ans vis-à-vis de la proposition suivante « C'est mieux de donner de l'instruction aux garçons qu'aux filles ». Dans la mesure où dans près de 7 cas sur dix, les femmes en union déclarent avoir le dernier mot, seule ou avec leur conjoint, dans la décision de scolariser les enfants, ces (nouvelles ?) représentations des femmes ont pu aider à faire bouger les lignes.

Mais des inégalités subsistent entre hommes et femmes lorsque l'on examine les profils de réussite des jeunes de 15-24 ans selon le sexe, avec des configurations distinctes selon les niveaux de vie. Si l'on approche la reproduction intergénérationnelle à travers la relation entre les enfants des chefs de ménage et les chefs[86], les profils de réussite diffèrent selon les niveaux d'étude et le sexe des chefs de ménage.

1. Des profils de réussite des jeunes de 15-24 ans différenciés selon le sexe …

Les profils de réussite sont construits en calculant, pour chaque année d'étude, la proportion des individus d'une tranche d'âge donnée qui ont réussi ladite année. Le complément à 100 de cette proportion représente ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école ou qui ont fréquenté l'école mais n'ont jamais réussi ladite année (Filmer, Pritchett 1998 : 18). On obtient ainsi des courbes dont l'allure permet de retracer les niveaux de réussite (x% ont réussi telle année d'étude) et donne une représentation *proxy* – en coupe transversale – des parcours scolaires de la première année à la dernière année d'étude choisie dans la mesure où l'on considère, à la suite de Filmer et Pritchett (1998 : 30) que la différence entre deux proportions d'individus ayant réussi donne la mesure des « abandons »[87].

En outre, le complément à 100 de la proportion de ceux qui ont réussi la dernière année d'étude donne la mesure du *déficit en matière d'achèvement universel* de cette année. Ici, on s'intéresse au déficit d'achèvement universel de *l'école fondamentale* - qui compte les six années du primaire et les trois premières années du cycle secondaire traditionnel, soit au total 9 années d'études[88] - pour la population de 15-24 ans. A première vue, la décroissance plus ou moins forte des proportions de ceux qui ont réussi indique que l'un des problèmes majeurs en amont du déficit d'achèvement du cycle primaire serait le fait d'abandonner l'école.

A l'échelle nationale, les profils de réussite des hommes et des femmes sont proches pour ce qui est de la pente de la courbe. Mais la courbe des hommes est toujours au-dessus de celle des femmes. Les hommes sont donc relativement plus nombreux à réussir les différentes années d'études que les femmes, et ce, dans les trois milieux de résidence. Le déficit d'achèvement de l'école fondamentale est dès lors plus élevé pour les femmes (76%) que pour les hommes (72%).

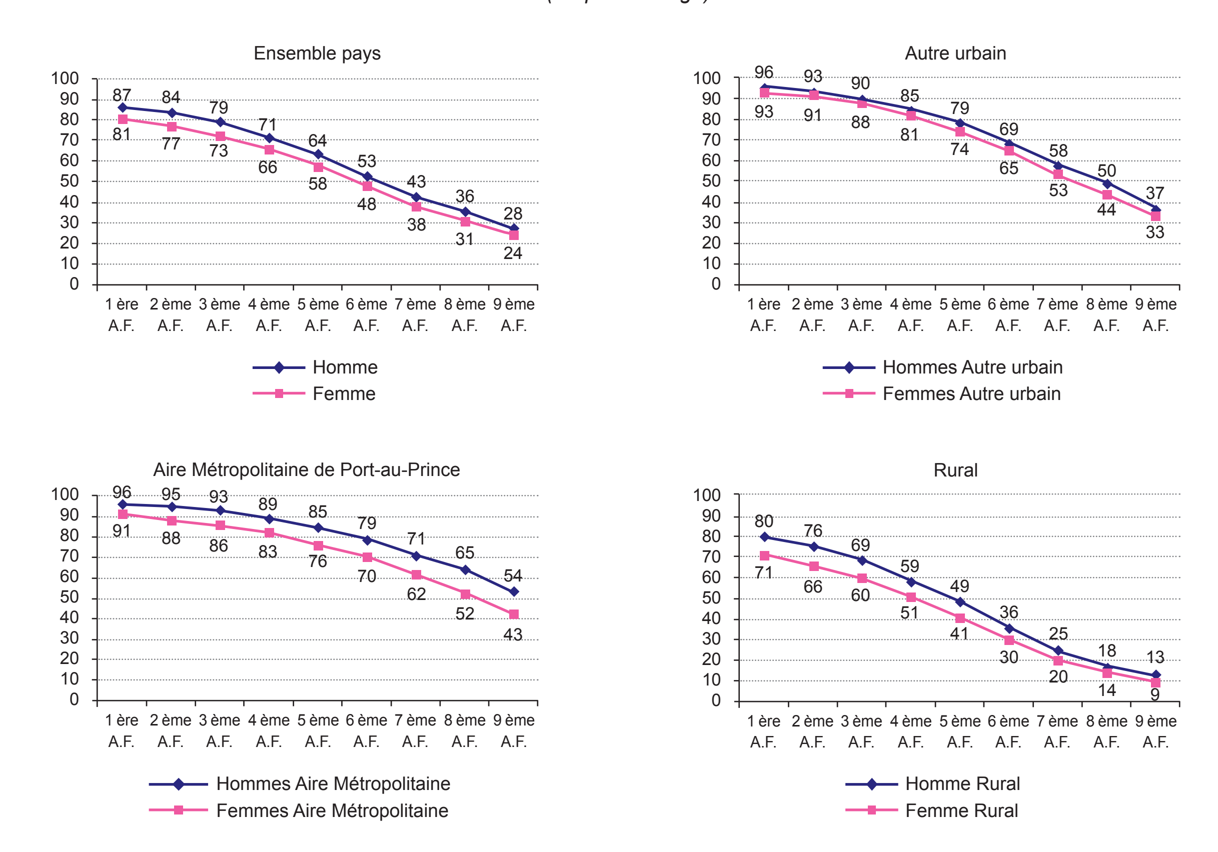
---

86 L'idéal serait évidemment de comparer des cohortes. Mais la démarche adoptée ici présente l'avantage de pouvoir relier les profils de réussite au sexe du chef de ménage qui est alors le père ou la mère de l'individu de 15-24 ans sous étude. Ce, en admettant que le sexe du chef de ménage ne détermine pas *seul,* a priori, le profil de réussite des enfants du chef.

87 Il s'agit évidemment d'abandons *fictifs. Ce ne sont pas les trajectoires individuelles dans le système scolaire qui sont observées et les redoublements ne sont pas pris en compte*.

88 Selon le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), "face au taux de scolarisation et au nombre élevé d'abandons scolaires, *l'école fondamentale acquiert le sens d'école "primordiale", considérée comme un cycle en soi. Un cycle auquel ont accès tous les élèves et à la fin duquel ils sont capables aussi bien de poursuivre des études que de s'insérer réellement dans la communauté pour devenir des acteurs du développement.* Il s'agit là d'une conception globale de l'éducation de base (…)*"* (MENJS 2000 : 3). Il s´agit donc du programme que tout individu doit avoir couvert durant 9 années d'études pour avoir un niveau lui permettant d'intégrer soit le « nouveau secondaire » correspondant aux quatre dernières années du secondaire traditionnel, soit les filières professionnelles. Le programme du nouveau secondaire n'a été implanté, qu´en 2007, à titre pilote, dans quelques écoles.

GRAPHIQUE V.1
PROFILS DE RÉUSSITE À L'ÉCOLE DES INDIVIDUS 15-24 ANS SELON LE SEXE PAR MILIEU DE RÉSIDENCE
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

Les milieux urbains se distinguent très clairement du milieu rural par de très fortes proportions d'hommes et de femmes à avoir achevé la première année fondamentale (plus de 90% contre respectivement 80% et 71% pour les hommes et les femmes vivant en milieu rural) ainsi que par des déficits d'achèvement de l'école fondamentale bien moins drastiques (autour de 40% contre plus de 80%). L'éducation est une ressource moins « demandée » par les activités agricoles encore dominantes en termes de population active occupée en milieu rural. Les plus éduqués issus du milieu rural ont migré pour poursuivre leurs études en milieu urbain, faute d'offre scolaire suffisante au niveau du troisième cycle de l'école fondamentale. D'où des « parcours scolaires » moins longs.

En milieu urbain, les courbes des hommes et des femmes présentent des pentes relativement similaires attestant de trajectoires proches. Mais les écarts entre hommes et femmes n' « évoluent » pas de la même manière en milieu urbain et en milieu rural. Très importants pour les années du primaire en milieu rural, les écarts se resserrent sensiblement pour les deux dernières années de l'école fondamentale. En revanche, dans l'Aire Métropolitaine, les écarts faibles au début du primaire se creusent très nettement vers la fin de l'école primaire (6ème Année Fondamentale) et plus clairement pour les deux dernières années de l'école fondamentale[89].

---

[89] Dans les villes de province, les écarts ne varient pas de manière sensible entre la 1ère et la 9ème Année fondamentale.

Autrement dit, les filles réussissent moins bien dans l'Aire Métropolitaine, entre d'un côté les obstacles qui, propres au système éducatif, tendent à les pénaliser et de l'autre les attentes vraisemblablement plus faibles des parents en termes de réussite scolaire des filles relativement aux garçons. En milieu rural, l'effort consenti par les parents au cours des premières années du primaire ne peut être maintenu pendant longtemps et le rationnement touche d'abord les filles puis les garçons au fur et à mesure que les unes et les autres progressent dans l'école fondamentale. De plus, les faibles dotations des écoles et des maîtres en compétences qualifiées en milieu rural ne sont guère pour favoriser des trajectoires scolaires « longues » pour les enfants qui y résident.

2. … et le niveau de vie

Les enfants des ménages les plus pauvres (premier quintile du niveau de vie) sont ceux dont les courbes tendent à décroître plus vite et dont les déficits d'achèvement de l'école fondamentale sont les plus importants. Mais les filles pauvres accusent des déficits d'achèvement toujours plus élevés que ceux des garçons pauvres quel que soit le milieu de résidence.

Pour autant les écarts entre les sexes sont plus importants dans les ménages les plus riches que dans les ménages les plus pauvres, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, notamment pour les niveaux de d'achèvement de l'école fondamentale. Par exemple, en milieu urbain, 60% des fils (15-24 ans) des chefs de ménage riches ont achevé la 9ème année fondamentale contre 47% des filles du même âge. Soit un écart de 13 points de pourcentage… contre 3 points de pourcentage entre les fils et les filles des chefs de ménage pauvres.

On est ainsi renvoyé à l'existence de relations de genre distinctes selon le niveau de vie qui demandent à être précisées et à être expliquées. Le désaccord quasi-unanime vis-à-vis de l'expression « C'est mieux de donner de l'instruction aux garçons qu'aux filles » « cacherait » en fait des attentes différenciées quant au type d'éducation et au niveau d'étude des filles et des garçons.

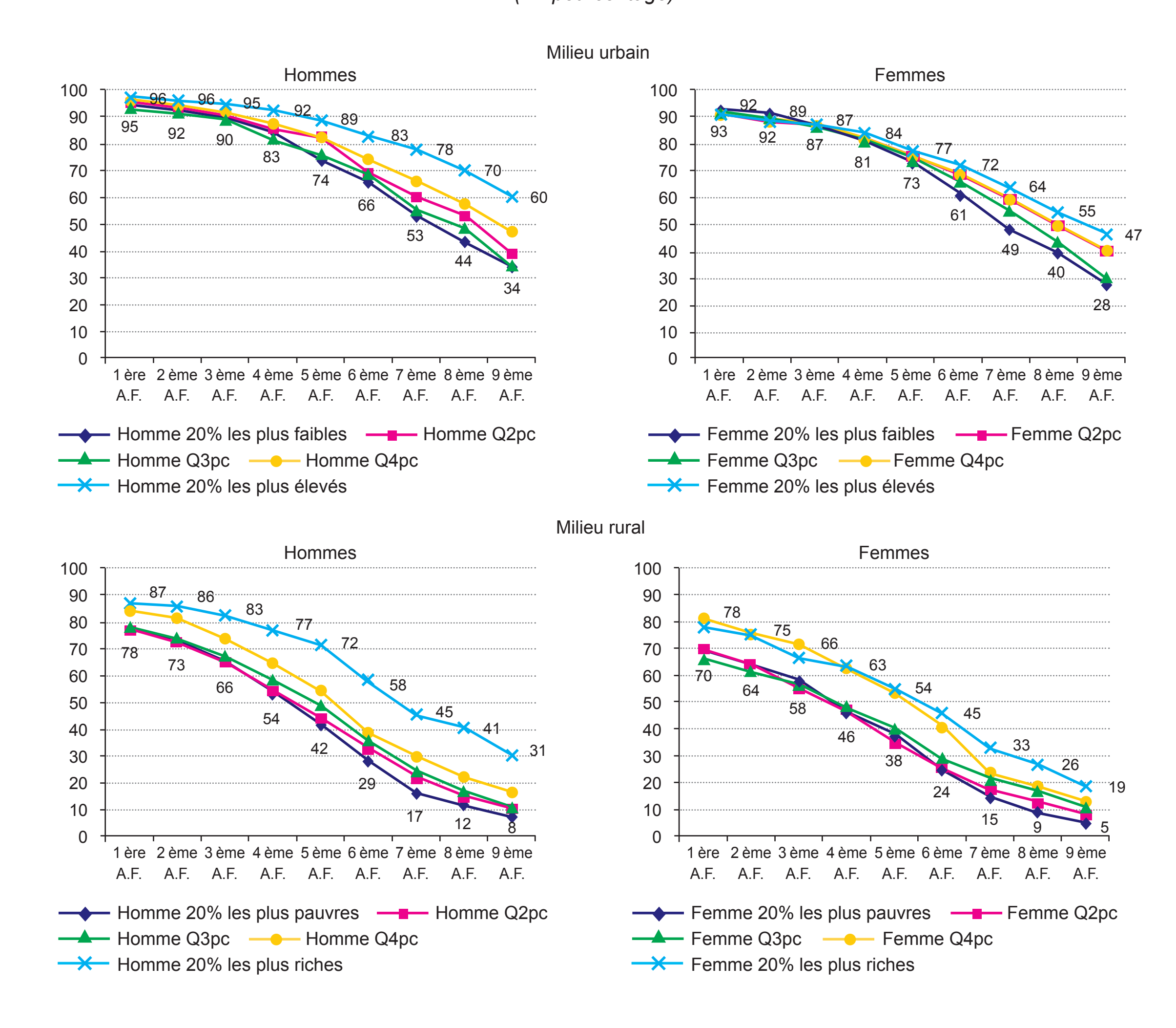
- Dans le cas des (relativement) plus riches, les filles instruites mais « pas trop » ou « pas autant que les hommes » seraient-elles plus « demandées » sur le marché matrimonial ? Il est probable que se soit produit également, compte tenu du coût de l'éducation, y compris pour les ménages les plus riches, un report du moment et de la nature de la discrimination envers les filles. Si l'éducation leur était purement et simplement refusée auparavant, elle est actuellement fournie mais, à partir d'un certain niveau d'étude ou à partir d'un certain âge, l'arbitrage entre filles et garçons en fonction de la contrainte budgétaire du ménage est rendu au détriment d'une partie des filles.
- Dans les cas des (relativement) plus pauvres, plusieurs hypothèses sont possibles. D'une part, la pauvreté est telle – surtout en regard du coût croissant des enfants – que les parcours scolaires sont courts au point que le moment de l'arbitrage au détriment des filles est relativement proche de la fin effective de ces parcours. D'autre part, dans la mesure où l'éducation est considérée comme une ressource importante pour opérer une mobilité sociale ascendante ou sortir de la pauvreté, il est probable que les filles soient encouragées ou que celles-ci soient autant que faire se peut déterminées à rester le plus longtemps possible à l'école, presqu'autant que les garçons.

Il faudrait évidemment examiner également ce qui se passe à l'intérieur du système éducatif qui joue sa partition dans la reproduction des représentations de genre traditionnelles.

En tout état de cause, il convient de souligner aussi les écarts *entre les filles* selon le niveau de vie. En milieu urbain, les parcours scolaires sont proches, tant en niveau qu'en progression d'une année à l'autre, jusqu'à la 5ème Année fondamentale. Puis un net décrochage se produit pour les filles des ménages les plus pauvres en 6ème Année sanctionnée par un examen officiel national. Au final, 28% des filles des ménages les plus pauvres seulement ont pu achever l'école fondamentale contre 47% des filles des ménages les plus riches.

Une configuration distincte existe en milieu rural dans la mesure où les courbes des plus riches et des plus pauvres sont quasiment parallèles, avec des écarts qui varient de manière irrégulière d'une année d'étude à l'autre et débouchent sur des niveaux de réussite de la 9ème Année Fondamentale catastrophiques pour les filles pauvres (3%) et très loin du compte pour les filles des ménages riches (19%).

GRAPHIQUE V.2
PROFILS DE RÉUSSITE À L'ÉCOLE DES INDIVIDUS DE 15-24 ANS SELON LE SEXE PAR NIVEAU DE VIE EN MILIEU URBAIN ET EN MILIEU RURAL
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres. Les chiffres affichés sur les graphiques concernent les plus riches (dernier quintile de revenu per capita) et les plus pauvres (premier quintile de revenu per capita).

3. De faibles écarts entre les fils et les filles des chefs de ménage selon le niveau d'étude du chef

La reproduction intergénérationnelle de la pauvreté passe, dans le cas du régime démo-économique de l'enfant-investissement (ou d'un régime qui tend vers cet idéal-type) par l'éducation. Il s'agit alors d'établir d'un côté les caractéristiques des progrès intergénérationnels en matière de niveaux d'étude atteints et, de l'autre, de mesurer les différences entre hommes et femmes d'une génération à l'autre. L'idéal serait de pouvoir comparer des cohortes démographiques ou de travailler sur des populations d'individus pour lesquels les informations sur les niveaux d'étude des deux parents ont été recueillies. Aucune de ces démarches n'est applicable aux enquêtes disponibles. Pour contourner cette difficulté, on peut tenter d'*explorer* la reproduction intergénérationnelle à partir des enfants des chefs de ménage puisque la scolarisation dépend au premier chef des décisions sous contrainte des parents quant aux coûts de l'éducation déjà évoqués. Les caractéristiques des enfants des chefs de ménage ainsi que celles de leur père ou de leur mère sont disponibles dans les enquêtes sous étude.

Cette proposition comporte évidemment des limites. On analyse une population tronquée puisque seuls les enfants vivant en Haïti sont considérés, les émigrés – pour une bonne part relativement plus instruits ou plus diplômés – sont hors champ[90]. Ensuite, on ne considère que le *chef de ménage,* c'est-à-dire le père ou la mère présent(e) dans le ménage. On fait dès lors abstraction de l'influence éventuelle des caractéristiques éducatives des *couples* de parents ou des influences individuelles croisées de l'un et l'autre parent. Et dans le cas des familles monoparentales dont la majorité sont dirigées par des femmes, on ne sait rien des caractéristiques du père qui, s'il est absent du ménage, n'est pas nécessairement strictement absent de la vie des enfants, notamment en ce qui concerne le financement de la scolarisation[91]. Enfin, la diversité des statuts des femmes chefs de ménage analysée plus haut (on trouve aussi bien des femmes en union avec conjoint cohabitant que des femmes chefs de ménage *de jure* ou *de facto*) constitue un défi pour l'analyse de l'influence (statistique) des femmes chefs de ménage sur les niveaux d'étude de leurs enfants.

C'est donc en admettant provisoirement ces limites que l'on cherche à savoir dans quelle mesure les profils de réussite des fils et des filles de 15-24 ans des chefs de ménage diffèrent selon le niveau d'étude de ceux-ci. Une étude effectuée sur les données de l'ECVH 2001 conclut que les progrès intergénérationnels en matière de niveaux d'étude atteints par les enfants de 15-24 ans des chefs de ménage s'inscrivaient dans les limites des dotations de leurs parents (Lamaute-Brisson 2005d). Autrement dit, l'allongement des études n'a produit, pour l'essentiel, qu'une (…) translation des inégalités sociales » (Garcia, Poupeau 2003 : 75). Mais les différences éventuelles entre hommes et femmes n'avaient pas été prises en compte dans cette étude.

La série de graphiques suivante représente les profils de réussite des fils et des filles de 15-24 ans des chefs de ménage[92] selon le niveau d'étude du chef de ménage en milieu urbain et en milieu rural.

Sans surprise, les profils de réussite sont toujours moins bons lorsque le niveau d'étude du père ou de la mère exprimé en cycle d'étude est faible ou inexistant. En milieu urbain, un décalage important apparaît à partir de la 3ème AF ou la 4ème AF entre les enfants dont le père ou la mère n'a aucun niveau d'étude ou a terminé au moins une année du primaire d'un côté et les enfants dont le père ou la mère ont déclaré un niveau d'étude secondaire ou supérieur de l'autre. En milieu rural, le décalage est très net dès la 1ère année fondamentale[93] et se réduit vers les dernières années de l'école fondamentale vers des degrés d'achèvement de la 9ème année fondamentale extrêmement faibles.

Pour chaque niveau d'étude donné du chef de ménage, les profils de réussite des fils et des filles sont relativement proches, surtout en milieu rural, tant en ce qui concerne la pente des courbes qu'en matière d'achèvement de la 9ème Année Fondamentale. Toutefois, en milieu urbain, les fils des chefs de ménage ayant un niveau d'étude correspondant au secondaire traditionnel ou au supérieur, conservent un avantage un peu plus marqué sur les filles. En particulier, 71% de celles-ci ont achevé l'école fondamentale contre 76% de leurs « frères »[94].

---

90 Par ailleurs, si l'on raisonne sur les milieux de résidence, les enfants des chefs de ménage ruraux vivant en ville ne peuvent être distingués de manière à les rattacher aux caractéristiques de leur père ou de leur mère.

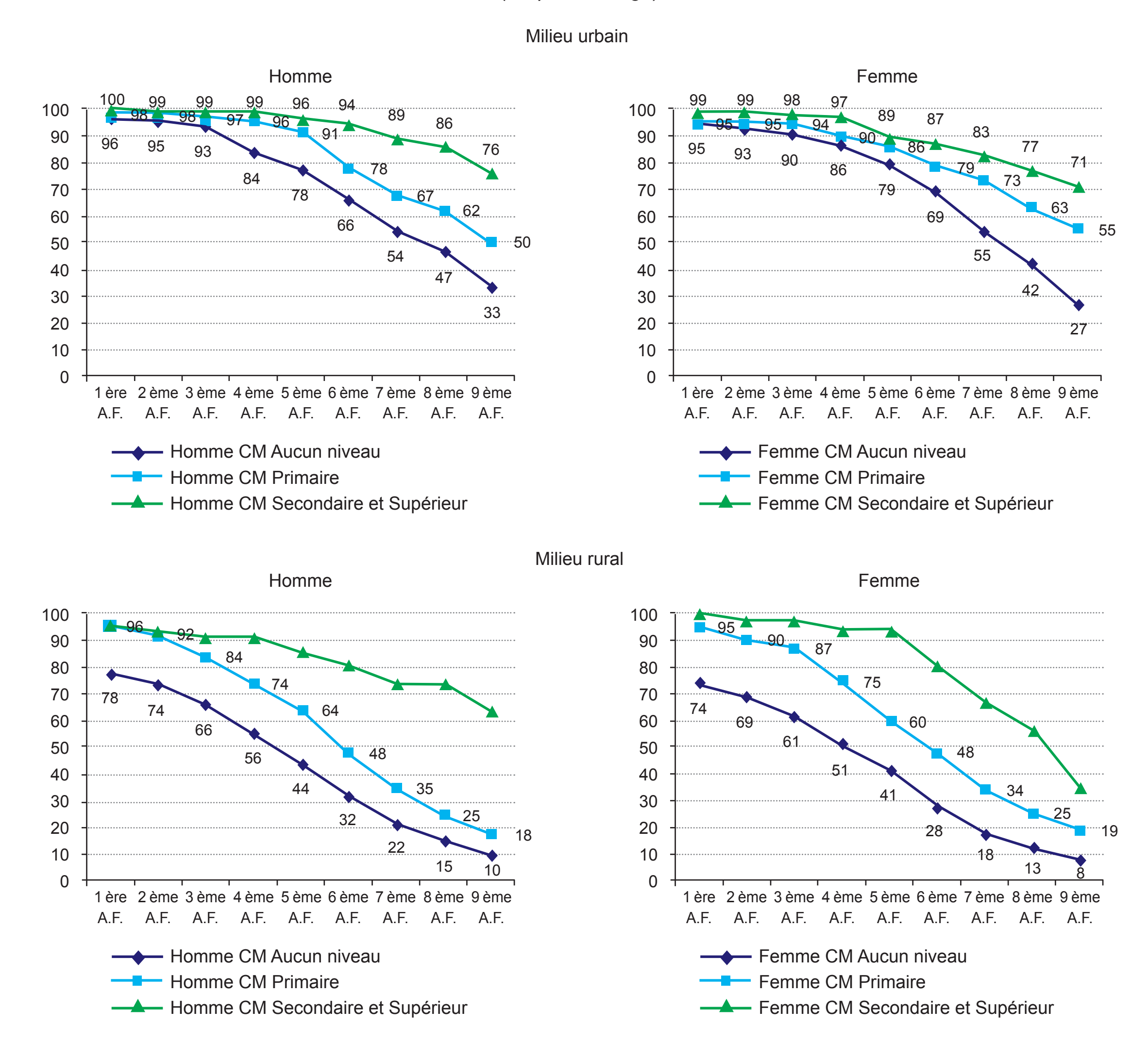
91 Selon les données de l'EMMUS 2000 tirées du sous-échantillon d'hommes interrogés sur leur participation aux frais d'entretien de leurs enfants de 5-15 ans, que « 55 % (…) des hommes payent la totalité des frais de scolarisation des enfants qui ne vivent pas avec eux (contre, il est vrai 88% dans le cas où les enfants vivent avec le père). Il en est de même pour les frais d'alimentation et de santé (Cayemittes et al. 2001 : 278-280).

92 Les enfants des chefs de ménage comptent pour 54.1% de la population de 15-24 ans (âge révolu en septembre 2000). Le reste de cette population se partage principalement entre les « autres parents » des chefs, les personnes non-apparentées aux chefs, et la fratrie du chef. Ces trois groupes sont particulièrement représentés en milieu urbain et plus particulièrement dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince. Leur présence qui contribue à la formation de familles élargies tiendrait, pour partie, aux migrations entre villes et aux migrations allant du rural vers l'urbain.

93 Il tient au phénomène de scolarisation tardive des enfants, particulièrement marqué en milieu rural : les enfants comment l'école non pas à l'âge de 6 ans mais plus tard.

94 Lorsque l'on raisonne sur la population totale des jeunes de 15-24 ans, c'est-à-dire, indépendamment des liens de parenté avec le chef de ménage, les degrés d'achèvement de la 9ème année fondamentale sont plus faibles que pour la seule population des enfants des chefs de ménage et les écarts entre hommes et femmes sont bien plus élevés (de l'ordre de 10 points de pourcentage contre 6). Au-delà donc de la reproduction intergénérationnelle « stricte », fondée sur les relations de filiation, il conviendrait en fait d'analyser les situations des autres jeunes (frères et sœurs du chef de ménage, autres parents ou personnes non-apparentées au chef) pour expliquer ce fait. Encore une fois, la meilleure solution est de passer par le recueil d'informations sur les parents des individus enquêtés.

GRAPHIQUE V.3
PROFILS DE RÉUSSITE À L'ÉCOLE DES ENFANTS (15-24 ANS) DES CHEFS DE MÉNAGE SELON LE SEXE PAR NIVEAU D'ÉTUDE ET SEXE DU CHEF DE MÉNAGE EN MILIEU URBAIN ET EN MILIEU RURAL
(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres. Le sigle CM désigne le chef de ménage.

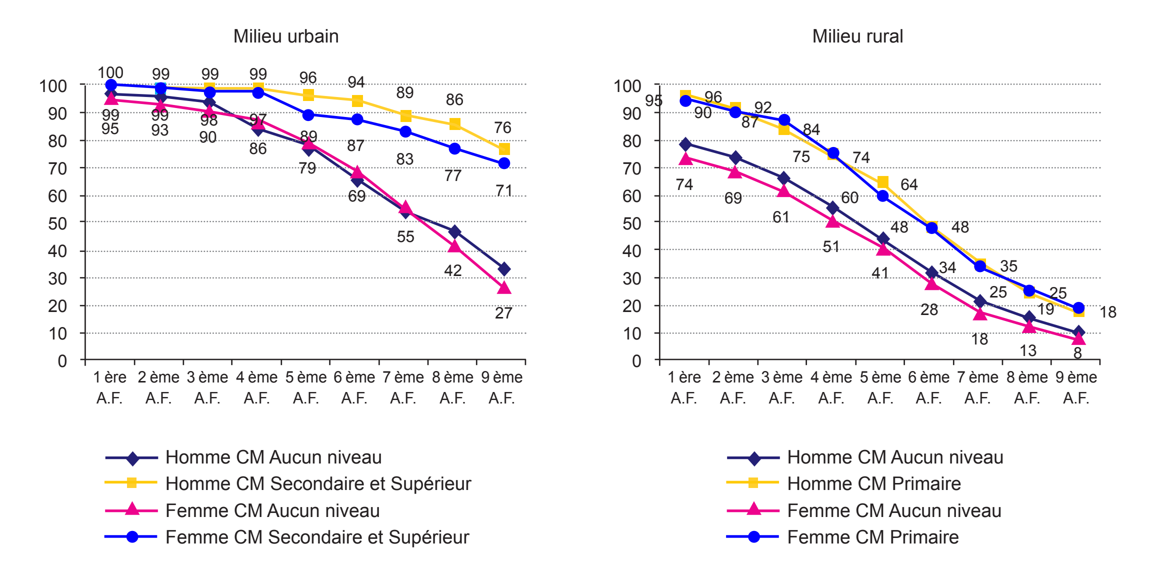
Note : Les enfants des chefs de ménage ayant un niveau d'étude secondaire ou supérieur étant peu nombreux en milieu rural (l'échantillon est de faible taille), les courbes représentant les profils de réussite correspondants en pointillés sur le second graphique de droite.

D'autres analyses sont évidemment requises pour faire le point sur les constats précédents, en particulier pour mesurer, *ceteris paribus,* les effets du niveau de vie du ménage et du niveau d'étude du chef de ménage sur la réussite des enfants des chefs. De ce qui précède, il ressort d'une part que les inégalités entre les jeunes hommes et les jeunes femmes (15-24 ans) en termes de profils de réussite existent mais sont globalement faibles car fortement influencées par les problèmes que confronte le milieu rural (disponibilité relativement plus faible d'établissements scolaires, très forte incidence de la pauvreté et une reproduction intergénérationnelle de celle-ci qui débouche sur des parcours scolaires courts en termes de réussite, une demande de qualification de la main-d'œuvre quasiment inexistante de la part de la petite production paysanne). D'autre part, les configurations différenciées d'inégalités hommes-femmes liées à la distribution des niveaux de vie et donc à la répartition obligent à élucider la diversité des relations de genre.

GRAPHIQUE V.4

PROFILS DE RÉUSSITE À L'ÉCOLE DES ENFANTS (15-24 ANS) DES CHEFS DE MÉNAGE PAR NIVEAU D'ÉTUDE DU CHEF DE MÉNAGE EN MILIEU URBAIN ET EN MILIEU RURAL

(En pourcentage)



Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres. Le sigle CM désigne le chef de ménage.

Note : Pour le milieu urbain, on a privilégié sur le graphique la comparaison entre les enfants dont le père ou la mère n'a aucun niveau d'étude et ceux dont le père ou la mère a un niveau d'étude secondaire ou supérieur. Pour le milieu rural, les enfants des chefs ayant un niveau d'étude secondaire ou supérieur ne sont pas représentés en raison de la faiblesse de leurs effectifs.

Conclusion

Des obstacles à l'élucidation des relations de genre

A l'issue de cette relecture des enquêtes auprès des ménages réalisées dans les années 1990 et 2000 en Haïti, l'absence ou la méconnaissance de la perspective de genre selon les enquêtes ou les thèmes sont tangibles. Elles sont repérables *dans la construction* même de ces enquêtes, sauf à considérer, évidemment, certains thèmes ou certaines problématiques spécifiques à la *situation des femmes* (par exemple le module sur le « statut de la femme » des EMMUS) ou à une *perspective axée sur les relations de genre* (caractéristiques des relations d'alliance, violence conjugale).

L'absence totale de prise en compte du *travail non rémunéré* des femmes au sein du ménage (tâches domestiques et travail de prestation de soins) est fondamentale, sachant que la division sexuelle du travail traditionnelle est elle-même au fondement des inégalités entre hommes et femmes, sans que celles-ci s'y réduisent. Même lorsque l'ECVH 2001 et l'EMMUS 1994 s'intéressent aux soins aux enfants de moins de cinq ans, c'est moins *le travail de soins comme tel* que l'identification des prestataires de soins qui est à l'ordre du jour. Or, appréhender le *travail* comme ensemble de tâches (domestiques et marchandes) est essentiel. Pour mesurer la part des femmes dans le travail total effectué dans la société, appréhender la pauvreté des femmes en termes de temps. Pour identifier les « flux de richesse » entre parents et enfants *et au sein des couples* et donc qualifier les régimes socio-démographiques.

En matière de reproduction socio-démographique, l'assimilation de la fécondité à un domaine exclusivement féminin ne dit rien sur les *relations de genre* qui gouvernent la fécondité et les questions connexes (contraception). Or, les études anthropologiques montrent que le contrôle du corps des femmes demeure central au sein des couples, y compris ceux constitués

dans le cadre de relations polygyniques. Ceci dit, les EMMUS comptent un module sur la fécondité des hommes qu'il faudra exploiter, en tenant compte des limites inhérentes à la construction de ce module et à l'échantillonnage des hommes (Andro 2007). Ceci permettra de mettre en regard les itinéraires de fécondité des hommes et des femmes, de saisir les « projets reproductifs » des hommes et des femmes (nombre idéal d'enfants, nombre d'enfants supplémentaires désiré) et relire, dès lors, le « paradoxe de population » du point de vue des couples.

Par ailleurs, sur d'autres thèmes, les concepts retenus et leurs échelles d'analyse (individu *vs* ménage), le degré de maîtrise de ceux-ci d'une part, les nomenclatures adoptées et leurs usages d'autre part comportent des limites plus ou moins importantes selon le cas qui restreignent la portée de la restitution de la réalité comme objet construit et ne permettent pas de saisir au mieux les situations des femmes *et* celles des hommes, les *relations de genre* comme telles. Le tableau suivant dresse le récapitulatif des obstacles à la mise en évidence ou à une bonne connaissance des *relations de genre* dans les différentes composantes du ménage ainsi que les potentiels ou les besoins (en italique); ce, en fonction de la grille de lecture des enquêtes proposée initialement et pour chacune des composantes du ménage. Les obstacles à la connaissance des relations de genre comme relations de pouvoir dans les prises de décision valent pour l'ensemble des composantes du ménage, même s'ils ne sont mentionnés, dans le tableau suivant, que pour le thème de l'autonomie financière relevant de l'unité d'allocation de revenus, de consommation et de redistribution.

TABLEAU V.4
EVALUATION DES ENQUÊTES AUPRÈS DES MÉNAGES : OBSTACLES À UNE PERSPECTIVE DE GENRE

	Oubli des femmes / des problématiques liés aux femmes	Biais de genre (évacuation des différences sexuées, référence aux normes masculines ou regard exclusif sur les femmes, ou échelle d'analyse inadéquate)	Limites propres aux concepts ou aux nomenclatures ; à la *pertinence* des formulations; à l'usage des nomenclatures	Limites des enquêtes comme instrument de connaissance de la réalité
Unité sociale de reproduction	TRAVAIL NON REMUNERE (TÂCHES DOMESTIQUES + PRESTATION DE SOINS) n'apparaît pas comme une problématique. Les enquêtes (EMMUS 1994, ECVH 2001 se centrent sur le seul repérage des prestataires de soins.	FECONDITE Un regard exclusif sur les femmes et évacuation des relations de genre dans la prise de décision (contraception, avoir un autre enfant). *Nécessité de traiter de la fécondité des hommes (les données sont disponibles).*	TRAVAIL REMUNERE ET TRAVAIL NON REMUNERE Un regard fondé sur la notion d'activité économique au sens du SCN qui ne permet pas de saisir le travail non rémunéré des femmes. Des définitions et des démarches « instables », différenciées pour une même institution, concernant le travail non rémunéré (femme au foyer, personne au foyer)	PRISE DE DECISION Les enquêtes quantitatives sont, par nature, limitées pour capter les *processus décisionnels* et la *nature* des relations de genre qu'ils révèlent et façonnent. Sauf à améliorer la formulation de certaines questions (dans les EMMUS) sur le statut de la femme *Les enquêtes sociologiques seraient plus indiquées.*

(continue)

Tableau V.4 (continuation)

	Oubli des femmes / des problématiques liés aux femmes	Biais de genre (évacuation des différences sexuées, référence aux normes masculines ou regard exclusif sur les femmes, ou échelle d'analyse inadéquate)	Limites propres aux concepts ou aux nomenclatures ; à la *pertinence* des formulations; à l'usage des nomenclatures	Limites des enquêtes comme instrument de connaissance de la réalité
Unité de production indépendante de marchandises	PATRIMOINE, MOYENS DE PRODUCTION ET FINANCEMENT Il n'y a pas d'analyse en termes de genre sur l'accès aux moyens de production (terre et autres actifs). La question du financement de l'accès aux actifs productifs est abordée à la marge dans les questionnaires. *Nécessité de problématiser le rapport des femmes à la terre et leurs "carrières professionnelles" en milieu rural pour mieux caractériser le RSD du point de vue des "carrières" masculine et féminine. Ceci requiert des travaux de terrain de type anthropologique*	FINANCEMENT / ACCES AUX MOYENS DE PRODUCTION Des questions posées à l'échelle du ménage sans individualisation du cas des femmes par rapport à celui des hommes). Des questions posées uniquement aux femmes (évacuation des relations de genre)	ACTIVITE ECONOMIQUE Une formulation des questions non adaptée aux représentations (notamment en milieu urbain), EMPLOI (allocation main-d'œuvre) a) Notions d'activité principale et secondaire insuffisantes à saisir les *rôles* vis-à-vis du travail indépendant; b) Nomenclatures insuffisamment adaptées, détaillées et des problèmes de représentation (agriculture/ commerce) et de codification. FINANCEMENT (accès aux moyens de production) En lien avec une problématique à la marge, les questions se limitent au *crédit monétaire* et ne prennent pas en compte la réalité des modes de financement	FONCTIONNEMENT DE LA PPM: Les enquêtes auprès des ménages sous étude ne renseignent pas sur le fonctionnement des activités de petite production marchande, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce n'est pas leur objectif. *Envisager des enquêtes d'établissement.*
Unité d'allocation de la force de travail	ARTICULATION TRAVAIL NON REMUNERE/TRAVAIL REMUNERE Cette problématique n'est pas abordée dans les enquêtes sous étude. Elle est même, paradoxalement, évacuée dans les EMMUS où l'on pose que toutes les femmes sont assignées au travail non-rémunéré. *Nécessité d'une enquête budget-temps pour l'articulation entre travail reproductif et travail marchand selon le genre et l'âge et la mesure de la « pauvreté en temps »*	TRAVAIL REMUNERE Il y a évacuation, dans les EMMUS, de la comparaison hommes-femmes par la construction de questionnaires distincts pour les hommes et les femmes	EMPLOI Les notions d'activité principale et secondaire insuffisantes à saisir les *rôles* vis-à-vis du travail salarié. Les nomenclatures sont insuffisamment adaptées, détaillées. A ceci s'ajoutent des problèmes de représentation et de codification.	EMPLOI SALARIE En raison de la faible présence du travail salarié dans la population active occupée et en particulier chez les femmes exerçant un emploi, une enquête emploi à partir des entreprises employant des salariés est plus indiquée que les enquêtes ménage.

(continue)

Tableau V.4 (continuation)

	Oubli des femmes / des problématiques liés aux femmes	Biais de genre (évacuation des différences sexuées, référence aux normes masculines ou regard exclusif sur les femmes, ou échelle d'analyse inadéquate)	Limites propres aux concepts ou aux nomenclatures ; à la *pertinence* des formulations; à l'usage des nomenclatures	Limites des enquêtes comme instrument de connaissance de la réalité
Unité d'allocation de revenus, de consommation et de redistribution/ REVENUS ET REDISTRIBUTION	AUTONOMIE FINANCIERE ET EMPOWERMENT : Il n'y a pas d'analyse croisant les modes de décision déclarés et ce que pensent les femmes sur le rôle de l'homme dans les décisions relatives au ménage SOURCES DE REVENU, REDISTRIBUTION ET TRANSNATIONALISATION : Il n'y a pas de questions sur les liens de parenté entre les bénéficiaires des transferts externes reçus et les émetteurs On ne trouve pas d'analyse de la transnationalisation genrée aborderait les relations entre le sexe du chef de ménage ou du principal apporteur de ressources, la situation d'activité des individus en âge de travailler et le fait de recevoir des transferts	AUTONOMIE FINANCIERE ET EMPOWERMENT : Evacuation des relations de genre vues comme relations de pouvoir dans la prise de décision, en particulier pour les femmes qui ne sont pas insérées dans des relations conjugales. S'en tenir aux seuls modes de décision déclarés pose problème. Ceux-ci traduisent-ils l'obligation des femmes de se référer aux hommes ou une *coopération* liée au vouloir vivre ensemble et à la cohabitation ou une combinaison des deux ? L'évacuation passe aussi par le fait de considérer séparément des éléments constitutifs de l'autonomie financière (la liberté d'agir sans la contribution *réelle* des femmes au revenu ou aux dépenses du ménage	SOURCES DE REVENU Il y a instabilité des définitions des revenus et donc des nomenclatures de revenus d'une enquête à l'autre.	NIVEAU DE REVENU D'importants écarts sont observables entre les revenus issus de l'EBCM 1999-2000et de l'ECVH 2001. Ils sont probablement liés aux différences de méthode de collecte des revenus. *Nécessité de réduire les écarts entre les méthodologies, sur le plan des définitions des revenus et celui de la construction des questionnaires tout au moins* AUTONOMIE FINANCIERE ET EMPOWERMENT : Les questionnaires disponibles ne permettent pas de délimiter sans biais majeur la population d'hommes et de femmes sans revenus propres.
Unité d'allocation de revenus, de consommation et de redistribution/ CONSOMMATION	SOURCES DE REVENU, REDISTRIBUTION, TRANSNATIONALISATION ET CONSOMMATION Il n'y a pas de questions sur les usages des transferts externes (mais aussi internes) reçus ainsi que sur l'affectation *a priori* des transferts versés (recensés dans l'EBCM 1999-2000)			CONSOMMATION Le recours aux estimations économétriques – imposé par l'oubli des femmes - pose le problème des limites intrinsèques des modèles convoqués.

(continue)

Tableau V.4 (conclusion)

	Oubli des femmes / des problématiques liés aux femmes	Biais de genre (évacuation des différences sexuées, référence aux normes masculines ou regard exclusif sur les femmes, ou échelle d'analyse inadéquate)	Limites propres aux concepts ou aux nomenclatures ; à la *pertinence* des formulations; à l'usage des nomenclatures	Limites des enquêtes comme instrument de connaissance de la réalité
Unité d'allocation de revenus, de consommation et de redistribution/ CONSOMMATION	CONSOMMATION Les enquêtes budget-consommation classiques comme l'est l'EBCM 1999-2000 sont peu appropriées pour saisir les différences sexuées dans les actes de consommation en raison de l'absence de questions sur les dépenses individuelles. *Nécessité d'incorporer dans les prochaines enquêtes des questions sur les dépenses individuelles, notamment les dépenses d'éducation pour prendre la mesure de l'investissement consenti en faveur des filles et des garçons ou encore du flux de richesse intergénérationnel*			Les enquêtes quant à elles fournissent des variables qui réduisent/réifient des comportements ou des processus ou ne signifient pas l'objet que l'on veut approcher (ici le pouvoir de négociation dans le ménage et son influence sur les comportements de consommation et donc sur les niveaux et la structure de la consommation des ménages.

Source : Elaboration de l'auteur.

L'impossibilité d'une représentation « unifiée » d'un régime socio-démographique genré

Partir de la notion du régime socio-démographique renvoie à une exigence précise : aborder d'un point de vue global le système des relations de genre sur la base d'une mise en cohérence des domaines de ces relations dans la reproduction de la population. Il est actuellement impossible de construire une vision « unifiée » des relations de genre.

- Les enquêtes disponibles constituent un corpus hétéroclite de par leurs fondements conceptuels, les thèmes abordés, les échantillons enquêtés, les nomenclatures retenues[95];
- La question des interrelations entre les composantes du ménage comme unité de référence du régime socio-démographique ne peut être traitée de manière systématique.
    - D'une part, les EMMUS sont fortement marquées par un biais de genre – un regard quasiment exclusif sur les femmes – tandis que les autres enquêtes *tendent* à l' « invisibilisation » des relations de genre parce que certains thèmes ne sont pas du tout abordés ou que les concepts sont de fait aveugles aux questions de genre, parce que l'échelle d'analyse retenue occulte la situation des femmes en comparaison avec celle des hommes.
    - D'autre part, pour certaines problématiques, la portée même des enquêtes définie par les objectifs de départ et les concepts retenus comporte des limites plus ou moins importantes. Ainsi, la question des relations entre l'autonomie financière (mal appréhendée au demeurant dans les publications basées sur les EMMUS) et la configuration des relations de pouvoir (dans la prise de décision) suppose des informations sur les revenus individuels (et leur allocation) que l'on trouve dans l'ECVH 2001 ou dans l'EBCM 1999-2000 mais pas dans les EMMUS qui livrent informations sur la prise de décision. De même, la question des relations entre la fécondité et l'allocation de la main-d'œuvre potentielle (au travail indépendant ou au travail salarié) ne peut être abordée au mieux : si la fécondité est le domaine de spécialité des EMMUS, l'allocation de la main-d'œuvre potentielle à l'emploi est appréhendée à la marge dans ces enquêtes.

Si la reconstitution empirique des régimes socio-démographiques ne peut être complète pour l'ensemble des composantes, la mise en cohérence des domaines des relations de genre n'en reste pas moins nécessaire. Elle requiert de concevoir des enquêtes qui, pour un même échantillon d'individus et de ménages, permet d'aborder les questions-clé au cœur de chacune des composantes du ménage et de saisir les interrelations (majeures) entre ces composantes. Une enquête intégrée auprès des ménages sur le modèle, par exemple, de l'Enquête Globale mise en place par l'Institut de Statistique de la Colombie (DANE) est un bon moyen pour y parvenir.

Une tentative de caractérisation des logiques globales des régimes socio-démographiques

En l'état, la relecture des enquêtes disponibles et les pistes explorées permettent d'énoncer quelques conclusions sur les profils des régimes socio-démographiques rural et urbain. Il s'agit évidemment de conclusions *provisoires.*

Seule une partie des relations internes et externes qui façonnent les composantes des ménages ont été abordées dans les enquêtes[96], d'autant qu'ici les politiques publiques (et donc les relations à l'ordre politique) mais aussi les actions des ONG fortement présentes qui influent sur les relations internes et externes constitutives des différentes composantes du ménage (reproduction sociale, production indépendante de marchandises, allocation de la main-d'œuvre, consommation et redistribution) n'ont pas été abordées.

[95] faut noter que, si les différences entre les EMMUS d'un côté et les enquêtes de l'IHSI d'un autre côté tiennent aux rattachements institutionnels distincts et aux objectifs propres aux enquêtes, il est souhaitable que l'IHSI tende, par-delà la diversité des types d'enquête et des projets, à davantage de cohérence entre ses enquêtes, y compris pour une meilleure évaluation des opérations statistiques.

[96] Ceci vaut aussi pour les relations externes entre les ménages et les marchés des biens et services à approcher par la structure et les comportements de consommation des ménages.

Il est encore hasardeux d'assimiler les villes de province à l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince. L'analyse du milieu rural gagnerait à faire apparaître les différences « régionales », d'autant que les travaux de Schwartz (2000, 2009), Murray (1972, 1978) sur la démo-économie des ménages ruraux ainsi que ceux de SACAD/FAMV (1993) renvoient vraisemblablement à des configurations propres aux mornes plutôt qu'aux plaines par ailleurs hétérogènes aussi entre elles.

La prise en compte systématique des niveaux de vie reste encore à construire pour appréhender les différenciations socio-économiques, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Le régime socio-démographique au fondement de l'organisation sociétale ne saurait être un bloc monolithique. Outre les différences entre l'urbain et le rural, ou plutôt entre la reproduction en milieu urbain et celle liée à l'agriculture qui occupe encore la moitié de la population active en milieu rural, il est crucial de faire l'analyse des différenciations *au sein* de l'urbain, ou *au sein* de la paysannerie. L'une des voies d'analyse des différenciations serait l'analyse des budgets-temps comme le suggérait, déjà au début des années soixante-dix, Murray (1972 : 61) :

> « Il y a un thème économique de base dans cette communauté de petits exploitants. La différenciation économique au sein de la communauté consiste en des variations sur cette base commune plutôt que de résider dans les activités complètements disparates qui caractérisent les ménages dans une population qui serait davantage différenciée. Cette base commune consiste en un ensemble fini mais long de tâches journalières, hebdomadaires, mensuelles et annuelles, chacune des tâches relevant de la spécialisation des uns et des autres (par exemple, les enfants dans le cas de la garde d'animaux) et demandant des « homme-heures » spécifiques. C'est seulement lorsque la structure selon les tâches qui gouverne les activités des villageois aura été maîtrisée au plan conceptuel que nous pourrons commencer sérieusement à quantifier les différences au sein des villages, et obtenir des conclusions robustes relatives aux contributions des enfants aux ressources de la famille et aux ressources drainées par les enfants ; ce, afin de replacer les propositions générales permettant de caractériser la valeur économique des enfants »[97].

Cette proposition demeure d'actualité au-delà du travail des enfants, y compris pour les ménages urbains dont les moyens d'existence sont bien distincts de ceux des ménages ruraux engagés dans l'agriculture même s'il existe encore des similitudes significatives comme la prégnance du travail indépendant. C'est qu'elle relève bien des « flux de richesse » de Caldwell (1978) qu'il faudrait envisager non seulement en termes intergénérationnels mais aussi en termes de relations d'alliance et de relations de fratrie.

Par ailleurs, les informations dont on dispose ne permettent de construire qu'une représentation *statique* des régimes socio-démographiques dans la mesure où l'on ne dispose pas de séries temporelles, tout au moins, pour les enquêtes de l'IHSI. Il serait intéressant de creuser dans cette direction en utilisant les différentes EMMUS de 1994-1995 à 2005-2006.

Il faut également pouvoir penser les dynamiques internes des régimes socio-démographiques liées d'une part aux mouvements de population (l'ECVH 2001 compte un module sur les migrations de même que le RGPH 2003), et d'autre part aux mobilités professionnelles dans et autour des systèmes d'emploi.

S'agissant des migrations, leur analyse ne saurait faire l'économie de l'intégration de la perspective de genre puisque les migrations des hommes et des femmes obéissent à des logiques qui, tout en partageant éventuellement des caractères communs, n'en sont pas moins distinctes tant en termes de prise de décision qu'en termes des moyens requis pour migrer.

---

[97] Notre traduction de : « There is a basic economic theme in this community of small landholders. Intra-community economic differentiation consists of variation on this common plot, rather than the completely disparate occupations wich characterize the households in a more differentiated population. This common plot consists of a finite but lengthy series of daily, weekly, monthly and yearly tasks – each task having its typical performers (e.g. children, in the case of care of animals) and its typical man-hour demands. Only when this task-structure governing the activities of the villagers has been conceptually mastered can we begin seriously quantifying intra-village differences, and getting some solid statements concerning the contributions to, and drains on, family resources on the part of children, to replace the general propositions which up to now characterize discourse about the economic value of children".

La question des mobilités professionnelles est particulièrement importante dans les pays comme Haïti où l'hétérogénéité des systèmes productifs est importante et où les processus de salarisation ne se sont pas développés jusqu'à la reproduction viagère et intergénérationnelle de la population dans le salariat. De plus, compte tenu de la persistance de l'assignation des femmes au travail non rémunéré orienté vers la reproduction des êtres humains comme êtres sociaux (Lamaute-Brisson 2010), de la forte segmentation horizontale de l'emploi des femmes, les mobilités professionnelles des femmes doivent présenter des différences de taille par rapport à celles des hommes. Ce, comme le suggèrent une étude sur un échantillon relativement limité dans l'Aire Métropolitaine sur les trajectoires professionnelles des femmes et des hommes (Lamaute 2000) ainsi que Fass (1988) qui évoque les mobilités des femmes travailleuses indépendantes – commerçantes surtout - liées à la maternité et aux maladies.

Enfin, l'élucidation des régimes socio-démographiques genrés suppose que l'analyse de genre soit déroulée jusqu'au bout, en allant au-delà des comparaisons globales entre hommes et femmes ou des analyses des positions relatives dans les couples[98] ou des inégalités entre sexes déclinées selon le niveau de vie par exemple ou même des inégalités entre femmes qui n'ont pas été abordées ici à l'exception des inégalités de réussite en matière d'éducation. Fernandez-Kelly (2010) rappelle en outre que se limiter à mettre en évidence les situations des femmes conduit à faire abstraction du fait que la subordination des femmes est aussi à la fois une composante et partie prenante de processus orientés à garantir l'obéissance des femmes aussi bien que celle des hommes en situation de subalternes[99] ou de subordonnés. Ceci devrait permettre de construire une connaissance à la fois plus fine et plus utile des questions de genre.

Par conséquent, la présentation des conclusions provisoires sur les régimes socio-démographiques urbain et rural au moyen des tableaux récapitulatifs suivants n'a pour seul objectif que de poser les premières bases d'une connaissance - encore à construire - des fondements genrés de la reproduction économique et sociale.

Le tableau récapitulatif précédent a été construit à partir de la décomposition du ménage en unités ou composantes ou encore en fonction d'une démarche visant à aborder les structures élémentaires des ménages. S'ensuit le défi d'énoncer quelques propositions générales pour la caractérisation – même provisoire – des régimes socio-démographiques urbain et rural haïtiens.

Tant en milieu urbain qu'en milieu rural, la logique primordiale est une logique de *reproduction de la population* (plutôt que de reproduction de la *force de travail*). La petite production marchande de biens et services, notamment celle liée à la terre, assume généralement cette fonction (Théret 1992), quel que soit le milieu de résidence. En milieu urbain, si le salariat est davantage présent qu'en milieu rural, il ne concerne qu'une fraction de la population active occupée – les hommes notamment – et qu'une fraction des ménages classés en fonction des catégories socioprofessionnelles de leurs membres actifs occupés et le nombre d'actifs occupés (Lamaute-Brisson 2002, 2005a). Surtout, la fixation dans le salariat est restreinte (Lautier 1987), avec un salariat réversible par les mobilités professionnelles (Lamaute 2000) et les combinaisons, dans les ménages à deux actifs occupés au moins, entre emplois salariés et emplois indépendants principalement informels où prédominent les femmes. A ceci s'ajoute que, toujours en milieu urbain, la main-d'œuvre produite par le travail des soins des femmes aidées/remplacées par les enfants ne trouve pas à s'employer, dépendant pour une bonne part – en tant que bénéficiaires directs ou indirects – des envois de fonds des travailleurs émigrés ou se retrouvant, pour certains, en attente de départ pour l'étranger.

Le déploiement de cette logique de reproduction s'opère par ailleurs selon diverses modalités dans un contexte marqué par l'amorce de la transition démographique, la descendance finale approchée par la moyenne des parités des femmes de 40-49 ans étant supérieure à la fécondité actuelle des femmes de 15-49 ans (Cayemittes et al. 2007). Cette amorce est plus tangible en milieu urbain qu'en milieu rural et dans les ménages les moins pauvres[100].

98 Les relations de genre ne se limitent évidemment pas aux relations d'alliance ou aux relations conjugales.
99 Notre traduction de: « aimed at securing the compliance of both women and subaltern men ».
100 Il faut rappeler que la fécondité actuelle est très largement différenciée selon le niveau de richesse en biens durables (2.1 enfants par femme au dernier quintile contre 6.5 enfants par femme au premier quintile en 2005-2006).

TABLEAU V.5
ELÉMENTS CONSTITUTIFS DES RÉGIMES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES URBAIN ET RURAL À PARTIR DES ENQUÊTES AUPRÈS DES MÉNAGES

Composante du ménage/ Catégorie principale de moyen de reproduction et division du travail	Fondements et fonctionnement Le genre dans les relations internes et externes du ménage	URBAIN	RURAL
Une unité sociale de reproduction / FECONDITE (contrôle des corps) Travail non rémunéré (soins aux personnes dépendantes, travail domestique) et sa division sexuelle, intra et inter-générationnelle	* INTERNE (a) Les rôles des genres et les rapports de pouvoir entre eux sont définis dans les relations d'alliance des unions traditionnelles au plan interne (avec influences du droit étatique par imitation ou selon le besoin) (b) La fécondité et son contrôle (contraception, opposition à l'avortement) sont le fait des couples selon la nature des relations d'alliance (rôles des hommes et des femmes) et la fonction économique des enfants (c) La prestation des soins est structurée par des relations de genre (d) La composition des ménages dépend des relations entre ménages résidents (confiage d'enfants et enfants en domesticité), entre ménages résidents et non-résidents (confiage enfants des ménages non-résidents). * EXTERNE (a) La tutelle politique sur les relations d'alliance légales structure les relations de genre (b) La fécondité peut être un déterminant du travail marchand des femmes (indépendantes ou salariées) (c) La fécondité peut être déterminée par les modes d'insertion dans le salariat et dans l'emploi indépendant (d) La composition des ménages dépend des relations entre ménages résidents et non-résidents (confiage enfants) (e) Les politiques démographiques peuvent influer sur la fécondité (f) Les politiques en matière d'infrastructures économiques et sociales et de services peuvent influer sur la configuration institutionnelle genrée de la prestation de soins (la redistribution du travail de soins).	1. Très forte présence de femmes chefs de ménage en milieu urbain dont un tiers sont en union. 2. Très forte fécondité des pauvres et contrôle du corps des femmes dans les relations d'alliance (et au-delà) normées par un ensemble d'attitudes, lois et croyances proches du "complexe parental socio-culturel nataliste" identifié en milieu rural par Schwartz (2000) absent des enquêtes quantitatives 3. Absence de politique démographique et effets variables de services de planification familiale fournis par des ONG qui reproduisent pour une bonne part des relations de genre inégalitaires 4.Travail non rémunéré à la charge des femmes (les femmes inactives sont au premier chef personnes au foyer) avec contribution des enfants, filles et garçons aux travaux domestiques 5. Soins des enfants assurés d'abord par les familles, les femmes, les mères surtout, sur un modèle d'activité continue. Contribution des enfants à la prestations de soins aux frères et soeurs plus jeunes et mobilisation des jeunes *restavèk* dans les soins aux enfants du ménage. 6. Une majorité encore courte (56%) des femmes sont en désaccord avec l'idée que les décisions importantes relatives au ménage devraient être prises par l'homme. 7. Mais persistance de perceptions et comportements (violence de genre - Cayemittes et al. (2007) qui, constitutifs des rapports de pouvoir entre genres, limitent l'autonomie de décision des femmes sur leur vie personnelle, notamment en matière de santé.	1. Présence remarquable de femmes chefs de ménage dont 40% sont en union 2. Très forte fécondité dans l'ensemble du milieu rural, en particulier pour les plus pauvres, fondé sur le contrôle du corps des femmes dans les relations d'alliance normées par un "complexe parental socio-culturel nataliste" (Schwartz 2000) absent des enquêtes quantitatives 3. Absence de politique démographique et effets variables de services de planification familiale fournis par des ONG qui reproduisent pour une bonne part des relations de genre inégalitaires 4. Travail non rémunéré à la charge des femmes (les femmes inactives sont au premier chef personnes au foyer) avec contribution des enfants, des filles surtout, aux travaux domestiques 5. Soins des enfants assurés d'abord par les familles, les femmes, les mères surtout, sur un modèle d'activité continue, vec un recours aux pères/conjoints en l'absence des femmes, et la mobilisation des enfants et surtout des filles. 6. Une minorité importante des femmes sont en désaccord avec l'idée que les décisions importantes relatives au ménage devraient être prises par l'homme. 7. Mais persistance de perceptions et comportements (violence de genre - Cayemittes et al. (2007) qui limitent l'autonomie de décision des femmes sur leur vie personnelle, notamment en matière de santé.

(continue)

Tableau V.5 (continuation)

Composante du ménage / Catégorie principale de moyen de reproduction et division du travail	Fondements et fonctionnement	URBAIN	RURAL
	Le genre dans les relations internes et externes du ménage	Un régime de l'enfant-investissement sur fond d'entrée dans la transition démographique	Un régime de l'enfant-ressources en transition vers l'enfant-investissement à haute fécondité
De l'unité sociale de reproduction à l'unité de production de marchandises ou à l'unité d'allocation de la main-d'œuvre / insertion dans l'activité économique		1. Faible taux d'activité global lié à la jeunesse de la population et à l'écart entre opportunités d'emploi et croissance démographique. 2. Taux d'activité des femmes inférieur à celui des hommes vraisemblablement lié à leur affectation au travail reproductif et aux créations d'emploi insuffisantes, 3. Mais tendance au modèle d'activité continue	1. Taux d'activité global plus élevé qu'en milieu urbain avec une plus forte participation des jeunes et des vieux. 2. Taux d'activité des femmes inférieurs à ceux des hommes vraisemblablement lié à leur affectation au travail reproductif (avec saisonnalité du travail dans l'agriculture). 3. Mais un modèle d'activité continue et un plus fort engagement des femmes rurales relativement aux femmes urbaines (EBCM 1999-2000)
Une unité de production indépendante de marchandises / PATRIMOINE (biens meubles et immeubles), MOYENS DE PRODUCTION DE BIENS MARCHANDS. *L'allocation de la main-d'œuvre est fonction de la* division sexuelle, intra et inter-générationnelle du travail marchand rémunéré (travailleur indépendant) et du travail marchand non-rémunéré (main-d'oeuvre familiale)	* INTERNE (a) L'accès aux moyens de production et leur contrôle sont différenciés selon une répartition genrée des droits formels ou informels définis, entre autres, par les relations d'alliance et de descendance (b) Les sources de revenus sont différenciées en fonction de (a) et du genre des "métiers" * EXTERNE (a) Les modalités d'articulation de la PPM de biens au capitalisme sont différenciées selon les spécialisations économiques genrées (b) Les justifications des reports de coût sur l'Etat (informalité) peuvent prendre appui sur des représentations de l'Etat et des rôles masculins et féminins différenciées selon le genre (c) Les niveaux de revenus des hommes et des femmes sont différenciés en fonction de (*Interne (a)) et de (*Externe (a)) (d) L'impact de l'imposition du tribut dépend de la répartition des pouvoirs dans le ménage (e) La tutelle politique sur les relations d'alliance (légales) structure la transmission des droits sur le patrimoine.	1. Insertion massive des femmes dans le travail indépendant et insertion des hommes dans le salariat. 2. Un travail indépendant des femmes principalement informel 3. Manque d'informations robustes sur l'accès des femmes (et des hommes) aux moyens de production, mais vraisemblablement un accès lié aux relations familiales/d'alliance (Lamaute-Brisson 2002) 4. Travail indépendant des femmes concentré dans le commerce par allongement et densification des circuits contrôlés par le capital spécialisé dans l'importation. Distribution des travailleurs indépendants sur une plus grande diversité de branches d'activité. 5. Faible lisibilité des profils des relations d'alliance à partir des *branches d'activité* des hommes et des femmes, sauf à considérer diverses combinaisons de branches "masculines" avec le commerce comme branche "féminine". 6. Faible insertion des enfants dans l'activité économique. 7. Une reproduction intergénérationnelle dans le commerce pour les filles/femmes avec mobilités professionnelles passant par le salariat chez les plus jeunes. Mais émergence de nouvelles professions. 8. Une reproduction intergénérationnelle contrainte par la dégradation du système d'emploi.	1. Agriculture - fortement spécialisée sur les vivres destinés au marché local - très présente et fondée principalement sur des carrières masculines de cultivateurs et reproduction intergénérationnelle dans l'agriculture - par les hommes encore résidents - prégnante en milieu rural. 2. Faible accès des femmes à la terre - principalement par voie d'héritage/héritage indivis - par suite de la croissance démographique, des mécanismes coutumiers et informels (qui contournent la règle juridique du partage égalitaire) de transmission intergénérationnelle et d'éviction des femmes et de la spécialisation de l'agriculture sur les vivres 3. Insertion principale des femmes dans le commerce, avec ici encore une reproduction intergénérationnelle - par les femmes - dans le commerce. 4. D'où des relations d'alliance fondées sur une diversité de couples d'activité principale (couples d'agriculteurs, couples agriculture/commerce, commerce/agriculture ....), les femmes commerçantes travaillant elles aussi dans l'agriculture. 5. Insertion des enfants dans l'activité économique du ménage ou à l'extérieur pour contribuer au revenu du ménage, avec spécialisation selon le genre.

(continue)

Tableau V.5 (continuation)

Composante du ménage / Catégorie principale de moyen de reproduction et division du travail	Fondements et fonctionnement	URBAIN	RURAL
	Le genre dans les relations internes et externes du ménage	Un régime de l'enfant-investissement en plein processus de transition démographique	Un régime de l'enfant-ressources en transition vers l'enfant investissement à haute fécondité
Une unité d'allocation de la force de travail / MAIN-D'OEUVRE qualifiée ou non en fonction des savoirs ou savoir-faire (division sexuelle, générationnelle et intra-générationnelle du travail rémunéré)	* INTERNE (a) L'accès à l'éducation, les niveaux de réussite et le choix des filières de formation professionnelle sont différenciés selon le genre en relation avec la division sexuelle du travail non rémunéré (domestique et prestation de soins), en fonction des relations d'alliance et de descendance. *EXTERNE (a) L'affectation des hommes et des femmes aux postes de travail dépend de (*Interne (a)), de l'assignation des femmes aux tâches domestiques et au travail des soins et des représentations sur le genre des métiers ou professions (féminins/masculins) dans les entreprises et dans l'Etat (fonction publique) (b) Les normes étatiques (Code du Travail) définissent les droits et devoirs de la force de travail selon le genre (c) Les politiques de gestion de la force de travail, lorsqu'elles existent, sont explicitement ou implicitement genrées.	1. Investissement relativement important dans l'éducation des enfants (taux nets de scolarisation élevés au primaire) avec quasi-parité ou parité des taux nets de scolarisation des filles et des garçons 2. Faible "qualification" de la main-d'œuvre potentielle jeune (15-24 ans) avec la 9ème Année Fondamentale comme seuil déterminant pour 40% seulement des 15-24 ans. Mais les plus jeunes sont plus instruits que leurs parents 3. Chez les 15-24 ans et les enfants des chefs de ménage, des inégalités de réussite entre sexes plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural, au détriment des filles 4. Une transmission intergénérationnelle de la pauvreté aux garçons et aux filles par le niveau de vie et les attentes associées sur les rôles des filles/femmes mais aussi le niveau d'étude du chef de ménage dans le cas des enfants des chefs. 5. Un s*alariat* plus présent au sein de la main-d'oeuvre occupée totale qu'en milieu rural et moins présent dans les villes de province qu'à Port-au-Prince 6. Un salariat d'abord masculin, les femmes, moins instruites, davantage présentes chez les personnels domestiques et chez les ouvriers/employés non qualifiés. 7. Pas d'inscription viagère / intergénérationnelle dans le salariat : une reproduction intergénérationnelle contrainte par la dégradation du système d'emploi (très forte incidence du chômage ouvert chez les jeunes et découragement des inactifs).	1. Investissement encore faible dans l'éducation des enfants avec quasi-parité des taux nets de scolarisation des filles et des garçons 2. Main-d'œuvre jeune potentielle (15-24 ans) très peu "qualifiée", la 9ème Année fondamentale étant de fait le cran d'arrêt pour 80% des jeunes. 3. Chez les 15-24 ans et les enfants des chefs de ménage, des inégalités de réussite à l'école très faibles entre sexes pour un contingent restreint et peu ou non-qualifié *pour intégrer un salariat non-agricole au demeurant peu développé en milieu rural* (Lamaute-Brisson (dir) 2008) 4. Une transmission intergénérationnelle de la pauvreté aux garçons et aux filles par le niveau de vie et par le niveau d'étude du chefs de ménage dans le cas des enfants des chefs 5. Très faible allocation de la force de travail hors travail indépendant selon les enquêtes quantitatives non-publiques. Celle-ci passe généralement par les organisations traditionnelles de travail et un salariat temporaire et saisonnier dans l'agriculture. 6. Ces deux voies valent principalement pour les hommes déjà insérés dans l'agriculture, notamment comme exploitants agricoles (SACAD/FAMV 1993, Lamaute-Brisson 2005b, Pic 2005, Lamaute-Brisson (dir) 2008). 7. Des sorties de l'agriculture associées aux migrations et aux transferts des travailleurs émigrés (Egset 2005).

(continue)

Tableau V.5 (conclusion)

Composante du ménage / Catégorie principale de moyen de reproduction et division du travail	Fondements et fonctionnement	URBAIN	RURAL
	Le genre dans les relations internes et externes du ménage	Unrégime de l'enfant-investissement en plein processus de transition démographique	Un régime de l'enfant-ressources en transition vers l'enfant investissement à haute fécondité
Une unité de consommation et de redistribution / MOYENS DE	* INTERNE (a) Le contrôle des revenus et de leur utilisation/allocation, de même que la répartition de la consommation entre les membres du ménage dépendent des relations de pouvoir entre genres (et générations) dans le ménage. * EXTERNE (a) Les relations de pouvoir qui déterminent le contrôle des revenus et de leur utilisation/ allocation, ainsi que la répartition de la consommation entre les membres du ménage dépendent des relations des membres du ménage à l'activité économique ou au travail rémunéré (b) Les politiques de production de biens et services publics comme moyens collectifs de consommation ont une dimension de genre (de même que leur absence…) (c) La redistribution entre ménages (transferts internes), la redistribution émanant des ménages non-résidents (transferts externes) et l'accès à celles-ci dépendent des modèles genrés de migrations internes et externes	1. Prédominance des revenus d'activité dans la formation du revenu total. 2. Mais, très forte représentation des revenus de transfert issus de la redistribution entre ménages et surtout des travailleurs émigrés 3. La transnationalisation de la reproduction de la population passe d'abord par les femmes (cheffes de ménage surtout) qui sont les principales déclarantes de transferts externes et perçoivent les montants les plus élevés. 4. Plus forte dépendance des ménages dont le principal apporteur est une femme à l'égard des transferts externes. 5. Mais reste à élucider les relations (alliance, filiation) sous-jacentes 6. Méconnaissance des liens genrés entre transferts et insertion dans l'activité économique 7. Une transnationalisation qui contribue aux inégalités car perçus d'abord par les non-pauvres 8. Absence de données adéquates sur l'allocation des revenus 9. Des marges d'autonomie financière des femmes vraisemblablement restreintes dans le cadre de décisions "conjointes" sur l'utilisation des revenus du travail des femmes. 10. Côté dépenses, des espaces de décision à la fois séparés et hiérarchisés même si le refus que l'homme soit le seul à prendre les décisions importantes est plus marqué qu'en milieu rural 11. Une consommation alimentaire déterminante dans la consommation totale. 12. Répartition intra-ménage entre les genres de la consommation méconnue faute de données individualisées. Des indications liminaires sur l'expérience de la faim qui affecte d'abord les femmes, les séropositives surtout.	1. Prédominance des revenus d'activité dans la formation du revenu total. 2. Représentation des revenus de transfert issus de la redistribution entre ménage et surtout des travailleurs émigrés bien plus faible qu'en milieu urbain, Port-au-Prince surtout 3. La transnationalisation de la reproduction de la population passe d'abord par les femmes qui déclarent des sommes plus élevées en moyenne que celles perçues par les hommes. 4. Plus forte dépendance des ménages dont le principal apporteur est une femme à l'égard des transferts externes, mais dépendance bien moins importante qu'en milieu urbain. 5. Reste à élucider les relations (alliance, filiation) sous-jacentes 6. Absence de données adéquates sur l'allocation des revenus 7. Des marges d'autonomie financière des femmes vraisemblablement restreintes dans le cadre de décisions "conjointes" sur l'utilisation des revenus du travail des femmes. 8. Côté dépenses, et la répartition intra-ménage entre les genres de la consommation. 9. Une consommation alimentaire équivalant à plus de 50% de la consommation totale et poids significatif de l'autoconsommation 10. Des indications encore liminaires sur l'expérience de Répartition intra-ménage entre les genres de la consommation méconnue faute de données individualisées. Des indications encore liminaires sur l'expérience de la faim qui affecte d'abord les femmes, les séropositives surtout.

Source : Elaboration de l'auteur.

Dans ce contexte, le régime socio-démographique **rural** se situe vraisemblablement *dans une étape de transition, probablement lente*[101]*, de la figure de l'enfant-ressources à celle de l'enfant qui cumule ou articule la fonction de ressource* (dans l'économie domestique et dans l'activité économique) *et la fonction d'objet d'investissement*[102]. Le régime socio-démographique **urbain** tend à reposer sur la *figure de l'enfant-investissement avec, évidemment des limites à l'investissement dans l'éducation*[103] *et la prégnance d'une mobilisation des enfants dans l'ordre domestique stricto sensu*

Dans un cas comme dans l'autre, la fonction de ressource dans l'économie domestique est plus ou moins différenciée, en termes de tâches, selon le genre. Il faut souligner que l'investissement dans l'éducation débouche sur des résultats différenciés selon le sexe en relation avec le niveau de vie ou, mieux, sur des profils d'inégalités entre les sexes distincts selon le niveau de vie. Ce, en fonction du jeu entre capacité à payer et décisions d'arbitrage entre filles et garçons d'une part, attentes quant aux rôles sexués des enfants, allocation du temps (en considérant investissement des enfants dans les tâches domestiques ou de soins) et expérience scolaire (type d'école, interactions dans la co-production du service éducation).

C'est dire que la reproduction intergénérationnelle repose sur le noyau dur traditionnel des arrangements entre les sexes: la division sexuelle du travail traditionnelle au sein du ménage où le travail non rémunéré est le fait des femmes (appuyées par les enfants). Ce noyau dur est articulé dans les relations d'alliance ou hors de ces relations (dans le cas de ménages à structure familiale monoparentale ou dans le cas des hommes et des femmes adultes célibataires)

- à des formes ou des modalités distinctes de segmentation de l'emploi (salarié ou indépendant) des hommes et des femmes selon le milieu de résidence et selon le niveau de vie;
- à des modalités distinctes des relations externes entre les ménages et les ordres économiques du reste du monde pris ici comme employeurs de la main-d'œuvre exportée, relations à croiser avec l'insertion des membres du ménage dans les systèmes d'emploi nationaux.

S'agissant des articulations travail reproductif-travail marchand dans les ménages bornés par les frontières nationales, les relations d'alliance (entre conjoints présents dans le ménage) en milieu rural (en prenant le chef de ménage comme pivot et le/la conjoint(e) exerçant un emploi) se structurent dans le système d'emploi en fonction de la séparation/segmentation des activités (agriculture/commerce). La séparation est nette lorsque l'on part des données sur l'emploi mais est certainement plus nuancée en raison de la polyvalence des femmes observée d'un point de vue anthropologique.

Pour le milieu urbain, la faible lisibilité des données sur les relations d'alliance ne permet pas de conclusion claire, même provisoire. Il aurait fallu explorer dès lors davantage les affectations des hommes et des femmes appartenant aux ménages à structure familiale monoparentale, en examinant les combinaisons éventuelles au sein des ménages.

Les articulations travail reproductif-travail marchand dans les ménages « ouverts », c'est-à-dire bénéficiant à un degré ou à un autre des envois de fonds des travailleurs émigrés, peuvent être abordées à partir deux hypothèses au moins.

La première hypothèse est celle d'un éclatement transnational du modèle de l'homme gagne-pain/femme inactive où le gagne-pain est mobilisé comme salarié des autres économies nationales et la femme est inactive (du point de vue des catégories traditionnelles du travail mais exécutant le travail non rémunéré), soit en raison de la persistance culturelle de ce modèle, soit en raison de l'absence d'opportunités d'emploi ou en raison d'une combinaison de ces deux facteurs.

---

[101] Il ne faut pas perdre de vue que l'on parle ici de ceux qui résident encore en milieu rural, ceux qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu migrer vers les villes ou émigrer.

[102] L'investissement dans l'éducation est lu ici à partir de la scolarisation des enfants dont on sait qu'elle a un coût pour la plupart puisque prédomine l'offre privée d'éducation.

[103] Avec la 9ème Année Fondamentale comme seuil plafond, en deçà de la dernière année du secondaire requise pour intégrer l'université.

La seconde hypothèse est celle d'un éclatement transnational des solidarités intra-familiales (relations de filiation, relations de fratrie notamment) qui dépassent les frontières des ménages comme groupe fondé sur la co-résidence. Dans ces conditions, ces solidarités permettent aux femmes de contribuer à la formation du revenu total du ménage[104] sans être nécessairement insérées dans l'emploi. Et ce, sans que l'on connaisse les implications de cette contribution en termes d'autonomie financière et de pouvoir de négociation au sein du ménage.

Il reste, évidemment, à construire, une typologie des ménages en croisant, pour un premier groupe de ménages, les relations d'alliance et les relations de filiation, les secondes devant être elles-mêmes croisées avec l'âge des fils et des filles afin de distinguer les enfants (5-17 ans) des jeunes adultes. Pour un second groupe de ménage, ceux à structure familiale monoparentale, il s'agirait de croiser les articulations travail reproductif-travail marchand des chefs de ménage et les relations de filiation ainsi que les autres relations de parenté (dans le cas des ménages à « famille étendue »). La typologie devrait également prendre en considération les profils des inégalités de genre associées aux différents groupes à restituer en fonction des niveaux de vie.

Ceci suppose de nouvelles enquêtes, mieux construites en ce qu'elles tenteraient de casser les obstacles à la perspective de genre identifiés ici; des enquêtes à inscrire dans le cadre d'une institutionnalisation de ladite perspective assortie d'une tentative d'harmonisation des concepts et des méthodologies (toutes les fois que cela serait possible), par-delà la diversité institutionnelle des projets d'enquête portée par les organismes publics et privés producteurs d'informations.

[104] Si tant est, évidemment, que se déploient des comportements visant à joindre les ressources perçues à l'échelle du ménage comme collectif (« income pooling »).

Bibliographie

Andro Armelle (2007), « Projets de fécondité en Afrique de l'Ouest : quelles négociations entre hommes et femmes ? », *in* Locoh Thérèse, *Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement,* Cahiers de l'INED No. 160, INED, Paris ; consulté à l'adresse suivante : http://books.google.com/books?id=wH_zRIkVbP4C&lpg=PA373&ots=03sA_UcrT6&dq=feco ndite%20et%20genre&pg=PA387#v=onepage&q=&f=false.

Bastien (1985 [1951]), *Le paysan haïtien et sa famille,* Karthala, Paris.

Beaulière Arnousse (2007), *Pauvreté non monétaire et fécondité en Haïti*, DT/141, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV, http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt141.pdf.

Beaulière Arnousse (2004), *Pauvreté et fécondité en Haïti*, Bordeaux, DT/97, Centre d'économie du développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV, http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt97.pdf.

Bertaux Daniel (1977), *Destins personnels et structure de classe. Pour une critique de l'anthroponomie politique,* PUF, Paris

Bertaux Daniel (1992), « Le contrôle de la production anthroponomique comme enjeu de la modernité », *International Review of Sociology,* Volume 3, No. 1, pp. 35-50.

Bèzes Philippe (2000), « Les hauts fonctionnaires croient-ils à leurs mythes ? L'apport des approches cognitives à l'analyse des engagements dans les politiques de réforme de l'Etat. Quelques exemples français (1988-1997) », *Revue Française de Science Politique,* Vol. 50, No. 2, p. 307-332.

Blumberg Rae Lesser (ed) (1991), *Gender, family and economy. The triple overlap,* SAGE Publications, London.

Bureau of Applied Research in Anthropology (1996), *A baseline study of livelihood security in Northwest Haiti,* CARE-Haiti, Port-au-Prince, BARA/ University of Arizona, Tucson.

Bryceson, Deborah, Vuerola, Ulla (2002), « Transnational Families in the Twenty First Century », *in* Bryceson, Vuerola (eds.), *The TransnationalFamily: New European Frontiers and Global Networks,* Berg Publishers, Oxford, p. 3-29.

Cadet Charles L. (1996), *Crise, paupérisation et marginalisation dans l'Haïti contemporaine,* UNICEF, Port-au-Prince, Caldwell John C. (1978), « A Theory of Fertility : From High Plateau to Destabilization », *Population and Development Review,* pp. 553-577.

Cadet Charles L. (1982), *La spécificité des voies de l'accumulation du capital en Haïti,* Thèse de Doctorat, Sciences Economiques, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), Paris, 464 p.

Cadet Charles L. (1991), « La crise multi-dimensionnelle *», Chemins Critiques,* Port-au-Prince, Septembre, Vol. 2, No. 2, Port-au-Prince, pp. 58-89.

Caldwell John C. (2006), « On Net Intergenerational Wealth Flows: An Update », *in* Caldwell John C., Caldwell Bruce, *Demographic Transition Theory,* Springer, The Netherlands, pp.89-104.

Cayemittes, Michel, Rival, Bernard Barrère, Gérald Lerebours y Michaèle Amédée Gédéon (1995), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS), Haïti, 1994-1995*, Institut Haïtien de l'Enfance et Macro International Inc., Port-au-Prince, Calverton, Maryland, USA.

Cayemittes, Michel, Marie Florence Placide, Bernard Barrère, Soumaïla Mariko, Blaise Sévère, (2001), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS), Haïti, 2000*, Ministère de la Santé Publique et de la Population, Institut Haïtien de l'Enfance et ORC Macro, Port-au-Prince, Calverton, Maryland, USA.

Cayemittes, Michel, Marie Florence Placide, Soumaïla Mariko, Bernard Barrère, Blaise Sévère, Canez Alexandre (2007), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS), Haïti, 2005-2006,* Ministère de la Santé Publique et de la Population, Institut Haïtien de l'Enfance et Macro International Inc., Port-au-Prince, Calverton, Maryland, USA.

Centre de Promotion de la Femme Ouvrière - CPFO (1988), *Quelques aspects des conditions de travail des ouvrières du secteur de la sous-traitance en Haïti*, Port-au-Prince, Septembre 1988, 47 p.

Centre de Promotion de la Femme Ouvrière - CPFO (1989a), *Les entreprises de vente de nourriture cuite dans la zone industrielle de Port-au-Prince. Une étude sur la participation des femmes dans le secteur informel de l`économie urbaine*, Port-au-Prince, Novembre 1989a, 48 p.

Centre de Promotion de la Femme Ouvrière - CPFO (1989b), *Quelques aspects de la scolarisation et de la formation des ouvrières de la sous-traitance en Haïti*, Port-au-Prince, Août 1989, 30 p.

Charles Carolle (1997 (1994)), « Sexual Politics and the mediation of class, gender and race in former slave plantation societies : the case of Haiti », in Bond George C., Gilliam Angela, *Social Construction of the past : representation as power. Volume 24 of One World Archaeology,* Routledge, pp. 44-58.

Charles Carolle (1991), "Mireille Neptune Anglade, *L'autre moitié du développement. A propos du travail des femmes en Haïti. Compte-Rendu »,* in *Haïti et l'après-Duvalier : Continuités et Ruptures,* Tome II, pp. 476-482.

Corcuff Philippe (2005), « Figures de l'individualité, de Marx aux sociologies contemporaines », *EspacesTemps/net,* Textuel (http://espacestemps.net/document1390.html).

Couharde Cécile (2005), *Caractéristiques du cadre macro-économique de la production alimentaire et analyse de son impact sur la compétitivité de l'économie haïtienne,* MARNDR, Banque Interaméricaine de Développement, Port-au-Prince.

Corten André Tahon, Marie-Blanche (1988*), L'État nourricier, Prolétariat et population, Mexique/Algérie*, Paris, L'Harmattan.

Cosio-Zavala Maria Eugenia (2002), "Examining changes in the status of women and gender as predictors of fertility change issues in intermediate-fertility countries", New York, United Nations, *Completing the Fertility transition,* ESA/P/WP.172/ June 2002, pp. 9-103, http://www.un.org/esa/population/publications/.../RevisedCosio-Zavalapaper.PDF.

Dixon-Mueller Ruth (1998), «Female Empowerment and Demographic Processes: Moving Beyond Cairo », *Policy & Research Papers, 13,* IUSSP, Liège.

Elias Norbert (1985), *La société de cour*, Flammarion, Paris.

El Makrini Jamal (s.f.), *Le genre et la santé des enfants: possibilités d'analyse à partir de l'EDS'95 de l'Egypte,* www.ced.uab.es/publicacions/PapersPDF/Text199.pdf.

Fass Simon M. (1988), *Political Economy in Haïti. The Drama of Survival,* Transaction Books, New Brunswick, 363 p.

Fajnzylber Pablo, López Humberto J., eds., (2007), *Close to Home. The Development Impact of Remittances in Latin America,* World Bank, Washington D.C.

Fuwa Nobuhiko (2000), « The Poverty and Heterogeneity Among Female-Headed Households Revisited : The Case of Panama », *World Development,* Vo. 28 No. 8, pp. 1515-1542.

Fuwa, Nobuhiko (2005), *Intrahousehold Analysis Using Household Consumption Data: Would the Potential Benefit of Collecting Individual-Level Consumption Data Justify Its Cost?,* Chiba University, MPRA Paper No. 23689, http://mpra.ub.uni-muenchen.de/23689/.

Garcia Sandrine, Poupeau Franck (2003), « La mesure de la « démocratisation » scolaire. Notes sur les usages sociologiques des indicateurs statistiques », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales,* No. 149.

Glick Schiller, Nina (1993), “The Establishment of Haitian Transnational Social Fields”, *in* Basch Linda, Nina Glick Schiller, Cristina Szanton Blanc, *Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation-States,* Taylor and Francis, p. 145-180.

Glick Schiller Nina, Fouron Georges Eugene (2001), *Georges woke up laughing : Long-Distance Nationalism and the Search for Home (American Ecounters/Global interactions,* Duke University Press 324 p.

Godard Henry-R. (1982), *L'influence des transferts de capitaux haïtiens émigrés sur l'urbanisation de Port-au-Prince,* miméo*,* 81 p.

Harriss-White Barbara (1995), « The Intrafamily Distribution of Hunger in South Asia», In Jean Drèze, Amartya Sen, and Athar Hussein (eds) *The Political Economy of Hunger*: *Selected Essays*, Oxford: Oxford University Press for UNU-WIDER, pp. 224–297.

Hirata Helena, Kergoat Danièle (2007), « Division sexuelle du travail professionnel et domestique. Evolution de la problématique et paradigmes de la « conciliation », in MAGE, Fundaçao Carlos Chagas, *Marché du travail et genre : comparaisons internationales Brésil-France, Actes du Colloque International,* Sao Paulo, Rio de Janeiro, 9-12 avril.

Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique - IHSI (1999), *Méthodologie de l'Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM 1999-2000),* http://www.ihsi.ht/pdf/EBCM/Methodologie_EBCM.pdf.

IHSI (2001), *Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages en Haïti. Manuel d'instructions du questionnaire Ménage*, Port-au-Prince, http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/doctech/Manuel_d_Instructions_du_Questionnaire_Menage.pdf.

IHSI (2001), *Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages en Haïti. Manuel d'instructions du questionnaire Femme et Enfant*, Port-au-Prince, http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/doctech/Manuel_d_Instructions_du_Questionnaire_Femme&Enfant.pdf.

IHSI (2001), *Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages en Haïti. Manuel d'instructions du questionnaire RSI (Randomly Selected Individual)*, Port-au-Prince, http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/doctech/Manuel_d_Instructions_du_Questionnaire_RSI.pdf.

IHSI (2005), *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2003. Principaux résultats. Ensemble Pays,* Port-au-Prince.

Jadotte Evans (2009), *Labor Supply Response to International Migration and Remittances in the Republic of Haiti* Universitat Autònoma de Barcelona , Department of Applied Economics.

Kishor Sunita, Subaiya Lekha (2008), *Understanding Women's Empowerment: A Comparative Analysis of Demographic and Health Surveys (DHS) Data,* DHS Comparative Reports 20, Macro International Inc, Calverton, Maryland.

Laufer Jacqueline, Marry Catherine, Maruani Margaret (dir 2001), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, La Découverte-MAGE, Paris.

Laguerre Michel (1982), *Urban life in the Caribbean: A study of a Haitian Urban Community*, Schenkman Publishing, Vermont.

Lamaute Nathalie (2000), *L'économie informelle urbaine en Haïti. Le cas de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince,* Thèse de Doctorat ès Sciences Economiques, Université de Paris X-Nanterre, Paris.

Lamaute-Brisson Nathalie (2002), *L'économie informelle en Haïti. De la reproduction urbaine à Port-au-Prince,* Editions l'Harmattan, Paris.

Lamaute-Brisson Nathalie (2003a), « Economie des Transferts Privés en Haïti » *in* PNUD, *La Situation Économique et Sociale d'Haïti en 2002*. Port-au-Prince, p. 89-107 ; http://mirror.undp.org/haiti/medias/pdf/bes2002chap3.pdf.

Lamaute-Brisson Nathalie (2003b), *Les transferts des émigrés dans l'économie des ménages haïtiens en milieu urbain*, 8th Conference of the Association of Caribbean Economists (ACE)*,* Port-au-Prince, 13-15 Novembre.

Lamaute-Brisson Nathalie (2005a), *Emploi et pauvreté en milieu urbain en Haïti,* CEPALC, México D. F., LC/MEX/R.882.

Lamaute-Brisson Nathalie (2005b), «Organisation sociale», *in* IHSI, *Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti* (ECVH 2001), Port-au-Prince, http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/pnud_livre_enquete_volume_II.pdf.

Lamaute-Brisson Nathalie (2005c), «Economie des ménages en milieu urbain», *in* IHSI, *Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti* (*ECVH 2001), Volume II*, Port-au-Prince, http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/pnud_livre_enquete_volume_II.pdf.

Lamaute-Brisson Nathalie (2005d), «Education», *in* IHSI, *Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti* (*ECVH 2001), Volume II*, Port-au-Prince, http://www.ihsi.ht/pdf/ecvh/pnud_livre_enquete_volume_II.pdf.

Lamaute-Brisson Nathalie, Jadotte Janin (col.), Lubin Irdèle (col.) (2005), *Education et pauvreté en Haïti,* Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), http://www.mpce.gouv.ht/educationpauvrete.pdf.

Lamaute-Brisson Nathalie (2008), *Economie des soins aux enfants en Haïti : prestataires, ménages et parenté,* CEPAL, Santiago.

Lamaute-Brisson Nathalie (dir.) (2008), *Analyse compréhensive de la Sécurité Alimentaire, et de la Vulnérabilité (CFSVA) en milieu rural haïtien,* Programme Alimentaire Mondial (PAM), Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA), Port-au-Prince, http://home.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp197127.pdf.

Lamaute-Brisson Nathalie et al. (2005), *Gouvernance rurale et institutions locales en Haïti : Contraintes et opportunités pour le développement*, Document de travail no. 5, ESW "Agriculture and Rural Development in Haiti", Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), The World Bank, LCSER.

Lautier Bruno (1987), « Fixation restreinte dans le salariat, secteur informel et politique d'emploi en Amérique Latine », *Tiers-Monde,* Avril-Juin, t. XXVIII, No. 110, pp.347-367, p. 357.

Lawrence Sophia (2009), *Marco conceptual del trabajo y el uso del tiempo,* UNIFEM, CEPAL, VII Reunión Internacional en Encuestas sobre Uso del Tiempo, México, 6-7 de agosto de 2009,

Locher Huldrych Caspar (1978), *The fate of migrants in urban Haïti. A survey of three Port-au-Prince Neighbourhoods*, Ph.D., Yale University, 383 p.

Locoh Thérèse (1997), « Structures familiales : l'apport de la démographie », *in* Marc Pilon et al. *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, Paris : Centre Français sur la Population et le Développement (CEPED), 11-29.

Locoh Thérèse, Hecht Jacqueline, Andro Armelle (2001), « Démographie et genre : de l'implicite à l'explicite », in Laufer Jacqueline, Marry Catherine, Maruani Margaret (dir 2001), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe,* La Découverte-MAGE, Paris, pp. 298-318.

Lundahl Mats (1992), « Social Security in Haiti : Informal Initiative in a Welfare-less State », *Politics or Markets ? Essays on Haitian Underdevelopment,* Routledge, London and New York, pp. 384-397.

Manigat Sabine (1992), *L'urbanisation de Port-au-Prince dans les années 80 : Economie et conditions de vie des Port-au-Princiens,* Port-au-Prince, 71 p.

Maruani Margaret (dir 2003), *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, La Découverte-MAGE, Paris.

Maternowska M. Catherine (2006), *Reproducing inequities : poverty and the politics of population in Haiti,* Rutgers University Press, 221 p.

Maternowska Mary Catherine (1996), *Coups d'Etat and Contraceptives : A Political Economy Analysis of Family Planning in Haiti,* Ph.D. Thesis, Columbia University.

Mathon Dominique (2005), *Pauvreté et Stratégies de survie dans les quartiers précaires de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince,* CEPALC, México D. F., Projet Kellogg, LC/MEX/R.886.

Michalet Charles-Albert (2002), *Qu'est-ce que la mondialisation ?,* Editions La Découverte, Paris.

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - MENJS (2000), *Cadre de référence du programme alternatif de base pour les sur-âgés de l'école fondamentale,* Port-au-Prince : Direction de l'Enseignement Fondamental.

Milosavljevic Vivian (2007), *Estadísticas para la equidad de género. Magnitudes y tendencias en América Latina,* Cuadernos de la CEPAL, CEPAL, UNIFEM, Santiago de Chile.

Montas Rémy (2002), « Emploi et répartition : quelle politique macro-économique pour lutter contre la pauvreté en Haïti ? », *Bulletin de l'Association Haïtienne des Economistes (AHE),* Vol. I, No. 3, pp. 6-12.

Montas Rémy (2005), *La pauvreté en Haïti : situation, causes et politiques de sortie,* CEPALC, México D.F., LC/MEX/R.879.

Montas Rémy (2007), *Emigration et Transferts courants en Haïti 1991-2006,* Inédit, Port-au-Prince.

Moral Paul (2002 (1961)), *Le paysan haïtien. Etudes sur la vie rurale en Haïti,* Les Editions Fardin, Port-au-Prince.

Moser Caroline (2000 (1989)), « Gender planning in the Third World : meeting practical and strategic gender needs » *in* Bisilliat Jeanne, Verschuur Christine, Le genre. Un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, Cahiers Genre et Développement,* Paris, Montréal : L'Harmattan.

Murray Gerald F. (1972), *The Economic Context of Fertility Patterns in a Rural Haitian Community,* International Institute for the Study of Human Reproduction, Columbia University, New York City.

Murray Gerald F. (1980), « Population Pressure, Land Tenure, and Voodoo : The Economics of Haitian Peasant Ritual », *in* E. Ross (ed.), *Beyond the Myths of Culture,* Academic Press, New York, p. 295-321.

Murray Gerald, Mc Pherson Matthew, Schwartz Tim (1998), *Fading Frontier: An Anthropological Analysis of the Agroeconomy and Social Organization of the Haitian-Dominican Border*, Department of Anthropology, University of Florida, USAID.

Musselin Christine (2005), « Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ? », *Revue Française de Science Politique,* Vol. 55, no. 1, février, p. 51-71.

Neptune Anglade (1986), *L'autre moitié du développement. A propos du travail des femmes en Haïti,* Editions des Alizés & ERCE, Port-au-Prince/Montréal.

N'zengou-Tayo Marie-José (1998), *"Fanm se poto mitan": Haitian woman, the pillar of society* [Fanm se poto mitan: la femme Haïtienne, pilier de la société]. Mona, Jamaica: Centre For Gender And Development Studies, University Of The West Indies.

Ovensen, Geir (2005), "La migration", *in* IHSI, *Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (2001),* Port-au-Prince.

Palier Bruno, Surel Yves (2005), « Les « Trois I » et l'analyse de l'Etat en action », *Revue Française de Science Politique,* Vol. 55, No. 1, p. 7-32.

Pedersen Jon, Lockwood Kathryn (2001), *Determination of a poverty line for Haiti,* Fafo Institute of Applied International Studies, http://www.fafo.no/ais/other/haiti/poverty/PoveryLineForHaiti.pdf.

Perrot Michèle (1998), *Les femmes ou les silences de l'histoire,* Flammarion, Paris.

Pic Emmanuel (2005), *Caractéristiques du marché du travail en milieu rural,* Rapport de mission, Projet Identification de Créneaux Potentiels dans les Filières Rurales haïtiennes (HATI008/ATN-FC-9052), Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Banque Interaméricaine de Développement, Port-au-Prince.

Plotkin Donna (1989), *The international traders of Haiti : The Madam Sara,* Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC), Port-au-Prince.

Poitou Danièle, Agnès Lambert de Frondeville, C.M. Toulabor (1992), « Femmes, Commerce, Etat : Une analyse en termes de relations de genre à partir de trois cas ouest-africains », in Bisilliat Jeanne, Florence Pinton, Mireille Lecarme (eds), *Relations de genre et développement. Femmes et sociétés,* Editions de l'ORSTOM, Paris, p. 277-293.

Pourcet Guy (1995), « Instabilités et structuration du secteur informel » *in* Hugon Philippe, Pourcet Guy, Quiers-Valette Suzanne, *L'Afrique des incertitudes*, PUF, Paris, 1995, pp. 200-220.

Quisumbing Agnes R., Smith Lisa C. (2007), *Intrahousehold Allocation, Gender Relations and Food Security in Developing Countries,* Case Study 4-5 of the Program : "Food Policy for developing countries: The Role of Government in the Global Food System", IFPRI, Cornell University.

Reynaud Bénédicte (1999), « Les analyses du collectif en économie », *La Lettre de la Régulation,* No. 28, pp. 1-4, http://upmf-grenoble.fr/irepd/regulation/Lettre_regulation/lettrepdf/LR28.pdf.

SACAD/FAMV (1993), *Paysans, Systèmes et Crise. Travaux sur l'agraire haïtien. Tome 2 : Stratégies et logiques sociales,* Port-au-Prince, Pointe-à-Pitre.

Saint-Louis Vertus (1993), "Régime Militaire et Règlements de Culture en 1801", *Chemins Critiques*, Vol. 3, no. 1-2, pp. 183-227.

Saint-Louis Vertus (1999), *Système colonial et problèmes d'alimentation. Saint(Domingue au XVIIIe siècle,* Montréal : Cidihca.

Scott Joan W. (1986), « Gender: a Useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review,* Vol. 91, No. 5, pp. 1053-1075, http://links.jstor.org/sici?sici=0002-762%28198612%2991%3A5%3C1053%3AGAUCOH%3E2.0.CO%3B2-Z.

Scott Joan W., Tilly Louise (1987), *Les femmes, le travail, la famille,* Petite Bibliothèque Payot, Paris.

Schwartz Timothy T. (2009), *Fewer men, more babies: sex, family and fertility in Haiti,* Lexington Books.

Schwartz Timothy T. (2000), "*Children are the wealth of the poor": High Fertility and the Organization of Labor in the Rural Economy of Jean-Rabel, Haiti,* Ph. Dissertation presented to the University of Florida.

Schwartz Timothy T. (1999), *Nutritional Report. NHADS Survey, Jean-Rabel, Haiti (1997-1998),* Jean-Rabel.

Sen Amartya (1990), "Gender and Cooperative Conflicts," in Irene Tinker, ed., *Persistent Inequalities,* Oxford University Press, New York.

Sletten Pal, Egset Willy (2004), *Poverty in Haiti,* FAFO, http://www.fafo.no/pub/rapp/755/755.pdf.

Smucker Glenn R., Murray Gerald F. (2004), *The Uses of Children : A Study of Trafficking in Haitian Children,* USAID/Haiti Mission, Port-au-Prince.

Théret Bruno (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique,* PUF, Paris.

Annexe

TABLEAU A.1
PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES FEMMES TRAVAILLANT DANS L'AGRICULTURE ET LE COMMERCE EN MILIEU RURAL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ
(En pourcentage)

Caractéristique socio-démographique et niveau de vie	Branche d´activité		Ensemble
	Agriculture	Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules	
Tranche d'âge quinquennale			
10-14	3,3	0,2	1,6
15-19	5,2	3,1	4,1
20-24	7,0	6,9	7,0
25-29	6,8	11,2	9,2
30-34	7,7	12,7	10,5
35-39	9,9	14,0	12,2
40-44	11,0	12,9	12,0
45-49	11,0	10,3	10,6
50-54	9,4	7,2	8,2
55-59	8,9	7,1	7,9
60-64	7,0	5,7	6,3
65 ans et plus	12,6	8,6	10,4
Total	100,0	100,0	100,0
Statut matrimonial			
Célibataire	11,8	7,9	9,6
Marié(e)	22,7	30,9	27,2
Placé(e)	37,0	37,1	37,1
Veuf/Veuve	16,8	10,6	13,3
Divorcé(e)	0,1	0,1	0,1
Séparé(e)	11,7	13,4	12,6
Total	100,0	100,0	100,0
Statut dans le ménage			
Membre secondaire du ménage	42,1	45,1	43,7
Chef de ménage de jure, principal apporteur	20,6	19,9	20,2
Chef de ménage de jure, non-principal apporteur	9,1	5,2	6,9
Chef de ménage en union, sans conjoint, principal apporteur	5,6	4,4	4,9
Chef de ménage en union, avec conjoint, principal apporteur	9,8	12,4	11,2
Chef de ménage en union, avec conjoint, non-principal apporteur	11,7	11,1	11,4
Chef de ménage en union, sans conjoint, non-principal apporteur	1,2	1,9	1,6
Total	100,0	100,0	100,0
Niveau de vie du ménage			
20 % les plus faibles	24,8	23,3	23,9
Q2pc	26,7	25,2	25,9
Q3pc	26,6	23,9	25,1
Q4pc	16,4	20,2	18,5
20 % les plus élevés	5,5	7,4	6,6
Total	100,0	100,0	100,0
Population estimée	247 871	308 426	556 297
Echantillon	1 115	1 392	2 507

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

TABLEAU A.2
REVENU ANNUEL MOYEN DES MÉNAGES SELON LA SOURCE DE REVENU PAR STATUT DE PAUVRETÉ DU MÉNAGE ET PAR SEXE DU PRINCIPAL APPORTEUR DE RESSOURCES

(En gourdes)

Source de revenu	Statut de pauvreté du ménage						Ensemble
	Non-pauvre		Pauvre		Extrêmement pauvre		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Travail indépendant	22 576	20 822	7 478	6 417	2 943	2 378	9 061
Travail salarié	19 606	10 113	2 633	1 135	533	337	5 115
Transferts	13 114	26 117	1 802	4 282	597	1 333	6 359
Propriété/Patrimoine	2 207	1 322	425	444	118	120	679
Autres sources	2 504	2 577	637	760	389	318	1 048
Auto-consommation et troc	3 416	2 476	4 744	3 551	1 746	1 275	2 524
Revenu annuel moyen du ménage	63 424	63 427	17 720	16 589	6 326	5 760	24 784

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête sur les Conditions de Vie des ménages en Haïti (ECVH) 2001. Calculs propres.

TABLEAU A.3
COEFFICIENTS BUDGÉTAIRES DES POSTES DE CONSOMMATION SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

(En pourcentage)

Postes de consommation	Milieu de résidence									Ensemble pays		
	Aire métropolitaine			Autre urbain			Rural					
	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble
Alimentation, Boisson, Tabac (a)	28,3	40,4	32,8	41,2	41,3	41,2	54,7	57,1	55,6	44,1	48,4	45,7
Habillement, Chaussures	4,6	7,7	5,8	9,6	7,9	8,8	7,5	7,7	7,6	6,9	7,8	7,2
Logement, Equipement, Entretien	18,6	18,1	18,4	19,8	15,3	17,6	14,0	14,4	14,2	16,4	15,8	16,2
Santé	2,5	4,6	3,2	3,1	4,1	3,6	3,0	3,5	3,2	2,8	4,0	3,3
Transport, Equipement, Entretien	19,1	8,2	15,1	5,2	1,4	3,4	2,7	1,9	2,4	8,4	3,8	6,7
Loisir, Culture	1,4	1,2	1,3	1,7	0,6	1,1	0,8	0,6	0,7	1,1	0,8	1,0
Enseignement	3,1	4,7	3,7	3,6	3,9	3,7	2,7	2,8	2,7	2,9	3,7	3,2
Hôtels, cafés, Restaurants (b)	12,8	6,8	10,6	8,2	9,7	8,9	8,9	8,2	8,7	10,1	8,1	9,3
Autres dépenses de consommation	9,7	8,3	9,2	7,6	15,7	11,5	5,7	3,7	5,0	7,3	7,8	7,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coefficient budgétaire consommation alimentaire totale (a+b)	41,0	47,3	43,4	49,4	51,0	50,2	63,7	65,3	64,2	54,2	56,5	55,1

Source : Institut Haïtien de Statistique et d´Informatique (IHSI), Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM) 1999-2000.

TABLEAU A.4
TAUX NET DE SCOLARISATION AU PRIMAIRE SELON L'ÂGE, LE SEXE, LE MILIEU DE RÉSIDENCE, LE NIVEAU D'ÉTUDE DU CHEF DE MÉNAGE PAR STATUT DE PAUVRETÉ DU MÉNAGE D'APPARTENANCE (ECVH 2001)

(En pourcentage)

Caractéristique socio-démographique	Statut de pauvreté du ménage		Ensemble
Age simple	Non-Pauvre	Pauvre	
6	69	41	46
7	78	53	57
8	81	64	66
9	85	70	73
10	83	72	74
11	81	74	76
Ensemble	79	62	65
Sexe			
Homme	79	61	64
Femme	80	62	66
Ensemble	79	62	65
Milieu de résidence			
Aire Métropolitaine	83	70	76
Autre urbain	86	78	80
Rural	71	58	59
Ensemble	79	62	65

Source : Lamaute-Brisson Nathalie, Jadotte Janin (col.), Lubin Irdèle (col.) (2005), *Education et pauvreté en Haïti,* Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), http://www.mpce.gouv.ht/educationpauvrete.pdf.

TABLEAU A.5
TAUX NET DE SCOLARISATION AU SECONDAIRE SELON L'ÂGE, LE SEXE, LE MILIEU DE RÉSIDENCE, LE NIVEAU D'ÉTUDE DU CHEF DE MÉNAGE PAR STATUT DE PAUVRETÉ DU MÉNAGE D'APPARTENANCE (ECVH 2001)

(En pourcentage)

Caractéristique socio-démographique	Statut de pauvreté du ménage		Ensemble
Age simple	Non-Pauvre	Pauvre	
12	36	5	11
13	23	11	14
14	40	14	20
15	47	21	26
16	58	31	37
17	50	30	35
18	58	34	40
Ensemble	45	20	25
Sexe			
Homme	46	21	26
Femme	43	19	25
Ensemble	45	20	25
Milieu de résidence			
Aire Métropolitaine	53	40	47
Autre urbain	49	36	39
Rural	25	12	13
Ensemble	45	20	25

Source : Lamaute-Brisson Nathalie, Jadotte Janin (col.), Lubin Irdèle (col.) (2005), *Education et pauvreté en Haïti,* Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), http://www.mpce.gouv.ht/educationpauvrete.pdf.



CEPALC

Serie mujer y desarrollo

Numéros publiés

Veuillez trouver la liste complète et les fichiers pdf sur le site
www.eclac.org/publicaciones

113. Enquêtes auprès des ménages en Haïti et perspective de genre (1999-2005) (LC/G.3442), 2012.
112. Cuidado y subjetividad: Una mirada a la atención domiciliaria (LC/L.3441), 2012.
111. Medición de los ingresos monetarios individuales: Una mirada desde la perspectiva de género (LC/L.3440), 2012.
110. Una mirada analítica a la legislación sobre interrupción del embarazo en países de Iberoamérica y el Caribe (LC/L.3417), 2011.
109. Programas de transferencias condicionadas de ingreso e igualdad de género ¿Por dónde anda América Latina? (LC/L.3416), 2011.
108. La paridad política en América Latina y el Caribe. Percepciones y opiniones de los líderes de la región. (LC/L.3407), 2011.
107. Uso del tiempo de mujeres y hombres en Colombia. Midiendo la inequidad (LC/L.3298-P) Nº de venta: S.11.II.G.19, 2011.
106. Honduras: una aproximación a la situación de las mujeres a través del análisis de los indicadores de género (LC/L.3283-P), N° de venta: S.11.II.G.8, 2011.
105. Agendas legislativas y parlamentarias para el desarrollo de los derechos de las mujeres en América Latina y el Caribe (LC/L.3234-P) Nº de venta: S.10.II.G.36, 2010.
104. Reunión Internacional sobre buenas prácticas de políticas públicas para el Observatorio de igualdad de género de América Latina y el Caribe (LC/L.3231-P) Nº de venta: P.10.II.G.34, 2010.
103. Indicadores de saúde reprodutiva na América Latina e no Caribe, Jaqueline Pitanguy , Ligia Costa e Andrea Romani (LC/L.3227-P), Nº de venta: P.10.II.G.33, 2010.
102. National mechanism for gender equality and empowerment of women in Latin America and the Caribbean region, María Dolores Fernós (LC/L.3203-P), Nº de venta: E.10.II.G.18, 2010.
101. La dimensión de género en la reforma previsional chilena (Ley No 20.255 de reformad e pensiones, Sonia Yáñez (LC/L.3199-P), Nº de venta: S.10.II.g.11, 2010.
100. Panorama del sistema previsional y género en Uruguay. Avances y desafíos, Rosario Aguirre y Lucía Scuro Somma (LC/L.3190-P), Nº de venta: S.10.II.G.17, 2010.

- Le lecteur souhaitant acquérir des números antérieurs de cette série peut adresser une demande écrite au Groupe de la distribution, CEPALC, boîte postale 179-D, Santiago, Chili, Télécopie (562) 210 2069, publications@cepal.org.

Non: ....

Profession: ....

Adresse: ....

Code postal, ville, pays: ....

Tel.: .... Fax.: .... Courier électronique: ....